Pays de Faverges
Sources du Lac d'Annecy

Communauté de Communes du Pays de Faverges

PROJET DE TERRITOIRE

Diagnostic

« Des paradoxes au compromis

un projet de territoire durable »

viaregio

O.T.E. ingénierie
OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN
1 rue de la Lisière
BP 40110
F - 67403 ILLKIRCH CEDEX
Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

ALTRANS Conseil

Sommaire

1. Introduction - Méthodologie 3

1.1. Analyse documentaire 3
1.2. Recherche d'informations complémentaires 3
1.3. Réalisation d'entretiens avec les services de la CCPF 4
1.4. Restitution des informations 5

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES 6

1. Situation géographique, structure administrative et armature urbaine 7

1.1. La CCPF, la porte d'entrée du bassin Annécien 8
1.2. Un espace vert de montagne à forte connotation rurale 10
1.3. Le paysage institutionnel autour de la CCPF 10
1.4. Le fonctionnement de la CCPF 26

2. Compétences, activités et finances de la Communauté de Communes actions réalisées et/ou en cours 28

2.1. Les compétences et les principales réalisations de la CCPF 28

3. Situation financière des communes membres 34

3.1. Chevaline 35
3.2. Cons-Sainte-Colombe 36
3.3. Doussard 37
3.4. Faverges 38
3.5. Giez 39
3.6. Lathuile 40
3.7. Marlens 41
3.8. Montmin 42
3.9. Saint Ferréol 43
3.10. Seythenex 44

4. Situation financière de la CCPF 46

4.1. Fonctionnement 46
4.2. Investissement 48
4.3. Endettement 48
4.4. Fiscalité 48
4.5. Conclusions 53

5. Egalité des chances 54

5.1. Thème n°1 : Population et santé 54
5.2. Analyse AFOM et principaux enjeux 84

6. Egalité des chances 86

6.1. Thème n°2 : Equipements et services à la population , accès à la culture et aux loisirs 86
6.2. Analyse AFOM et principaux enjeux 107

7. Egalité des chances 109

7.1. Thème n°3 : Marché du travail, emploi et cohésion s ociale 109
7.2. Analyse AFOM et principaux enjeux 134

8. Innovation et compétitivité 136

8.1. Thème n°4 : Développement économique et entreprenar iat 136
8.2. Les zones intercommunales 151
8.3. Les zones communales 161
8.4. Analyse AFOM et principaux enjeux 175

9. Innovation et compétitivité 178

9.1. Thème n°5 : Développement touristique et patrimoine 178
9.2. Analyse AFOM et principaux enjeux 197

10. Innovation et compétitivité 200

10.1. Thème n°6 : Nouvelles technologies et innovation 20 0
10.2. Analyse AFOM et principaux enjeux 206

11. Développement intégré et réseaux 208

11.1. Thème n°7 : Organisation du territoire, urbanisme e t habitat 208
11.2. Analyse AFOM et principaux enjeux 227

12. Développement intégré et réseaux 230

12.1. Thème n°8 : Transport et mobilité 230
12.2. Analyse AFOM et principaux enjeux 256

13. Développement intégré et réseaux 258

13.1. Thème n°9 : Environnement et cadre de vie 258
13.2. Analyse AFOM et principaux enjeux 293

14. Développement intégré et réseaux 295

14.1. Thème n°10 : identité, communication, coopération 2 95
14.2. Analyse AFOM et principaux enjeux 305

15. ANNEXES 308

Bibliographie – Liste des sources 308

1. Introduction - Méthodologie

En vue d'élaborer son Projet de Territoire, la Communauté de Communes du Pays de Faverges (CCPF), souhaite bénéficier d'une étude globale et détaillée de son espace communautaire. Ce document, établi sur la base d'une analyse des dix communes membres, doit bénéficier à la fois aux projets de la CCPF et aux projets des communes.

La CCPF conçoit le projet de territoire comme une réflexion volontariste et prospective. L'étude aura donc à cœur de projeter le territoire dans des perspectives à court, moyen et long termes.

Le projet de territoire constituera donc un véritable outil de gestion stratégique et poursuivra une finalité centrale : « le bien-être, la prospérité et la qualité de vie pour le Pays de Faverges aujourd'hui et demain ».

Le diagnostic socio économique et l'analyse AFOM de la Communauté de Communes du Pays de Faverges (CCPF) doit servir de base à l'élaboration d'un projet de territoire pour la CCPF, à savoir une stratégie globale de développement local pour les prochaines années composée d'orientations et d'axes prioritaires de développement et d'un programme d'actions.

Le diagnostic a été élaboré en plusieurs étapes :

1.1. Analyse documentaire

La liste des documents mis à disposition qui ont été pris en compte et analysés pour réaliser ce diagnostic est disponible en annexe du présent rapport.

1.2. Recherche d'informations complémentaires

Quelques documents complémentaires (études, rapports) ont été recherchés de même que des séries statistiques, via le site de l'INSEE notamment, ainsi que le site de l'observatoire du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable, du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, les services de Pôle Emploi et de l'observatoire départemental de la Haute-Savoie.
Le diagnostic s'est appuyé essentiellement sur un travail d'agrégation des données individuelles issues du recensement de 2007 disponibles sur le site de l'INSEE pour chaque commune membre.
Ce travail a été complété par des données recherchées et retrouvées dans les dossiers thématiques régulièrement publiées par l'INSEE et disponibles en ligne dans la rubrique thématique du site de l'INSEE. Les références aux principales publications consultées sont rappelées en notes de bas de page.

D'autres informations complémentaires ont été recherchées au travers de diverses sources.

Les données statistiques brutes récoltées à partir des sources mentionnées ci-dessus ont fait l'objet d'un travail de traitement, de classement et d'agrégation afin d'être exploitable dans le cadre de ce rapport. Dès que nécessaire, des graphiques ont été réalisés à partir de ces données, afin d'illustrer au mieux le propos.

1.3. Réalisation d'entretiens avec les services de la CCPF

Les informations documentaires ou statistiques ont été complétées par des informations recueillies lors d'entretiens individuels avec les services et les élus de la CCPF ou par les partenaires consultés :

– 07/06/2010 :
  - Réunion de lancement avec les élus de la CCPF

– Du 16/06/2010 au 18/06/2010 :
  - Entretien avec Serge CHAMPANHET – DGS de la CCPF
  - Entretien avec M. CARRIER – Adjoint au Maire de Faverges
  - Entretien avec M. BERTHOLLET – Maire de Chevaline
  - Entretien avec M. Jean-Yves BOOS – Maire de Giez
  - Entretien avec M. Philippe PRUD'HOMME – Maire de St Ferréol
  - Entretien avec M. Marc GARZON – Maire de Seythenex
  - Entretien avec M. Pierre LOSSERAND – Conseiller Général et Adjoint au Maire de Faverges
  - Entretien avec Mme Michèle LUTZ – Maire de Doussard
  - Entretien avec M. Alain LATHURAZ – Maire de Cons-Sainte-Colombe
  - Entretien avec Mme Sylviane REY – Présidente de la CCPF et Adjointe au Maire de Faverges
  - Entretien avec M. Jean-Claude TISSO-ROSSET – Maire de Faverges
  - Entretien avec M. Jean-Luc RAVELLI – Conseiller Municipal de Doussard

- Du 18/08/2010 au 20/08/2010 :
  - Entretien avec Mme Nazah OURCHID – Conseillère Mission Emploi Jeunes
  - Entretien avec Mme Evelyne HEQUET – Agent d'accueil Mission Emploi Jeunes
  - Entretien avec Mme BONDON – Maire de Montmin – Vice-présidente du SCOT
  - Entretien avec M. Bruno BOURDAT – Directeur de l'Office du Tourisme des Sources du Lac d'Annecy
  - Entretien avec M. Patrick FLOUR – Conseiller Municipal de Faverges
  - Entretien avec M. Hervé BOURNE – Maire de Lathuile
  - Entretien avec Mme Marie-Claire ANDREVON – Président de l'Office de Tourisme des Sources du Lac d'Annecy
  - Entretien avec Mme Isabelle BRUN – Région Rhône Alpes – suivi du CDRA
  - Entretien avec M. Christophe ATHURION – Accompagnateur de Haute Montagne – animateur de la station de la Sambuy

- Contacts téléphoniques :
  - Lieutenant FAVARIO – chef de groupe SDIS de Faverges
  - Marc PAGET – chef de centre SDIS de Giez
  - Christophe PIERRETTE – chef de centre SDIS de Doussard
  - Philippe BURGUET – directeur de « la soierie »
  - Mme la directrice de la crèche de Faverges
  - Mme la directrice de la crèche de Doussard
- 7 octobre 2010 :
  - Présentation du diagnostic de territoires aux élus de la CCPF

1.4. Restitution des informations

Les informations recueillies ont été traitées pour être restituées dans une série de fiches portant sur les thèmes suivants regroupés par famille (cf. sommaire du rapport) dans l'esprit souhaité par la nomenclature de la Commission Européenne :

Egalité des chances

– Population et santé
– Equipements et services à la population, accès à la culture et aux loisirs
– Marché du travail, emploi et cohésion sociale

Innovation et compétitivité

– Développement économique et entreprenariat
– Développement touristique et patrimoine
– Nouvelles technologies, recherche et innovation

Développement intégré et réseaux

– Organisation du territoire, urbanisme et habitat
– Transport et mobilité
– Environnement et cadre de vie
– Identité, communication, coopération

Pour chaque thématique, le présent rapport propose un diagnostic de l'existant, illustré par des indicateurs et autres illustrations graphiques, ainsi qu'une mise en évidence des principaux Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM).

A Présentation générale de la Communauté de Communes du Pays de Faverges

1. Situation géographique, structure administrative et armature urbaine

Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, la Communauté de communes du Pays de Faverges (CCPF) s'est constituée le 28 décembre 2000 regroupant les communes de Chevaline, Cons-Sainte-Colombe, Doussard, Faverges, Giez, Lathuile, Marlens, Montmin, Saint-Ferréol et Seythenex.
Cet EPCI fait suite à une évolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple créé le 19/07/1972 pour le ramassage des élèves du collège public de Faverges.

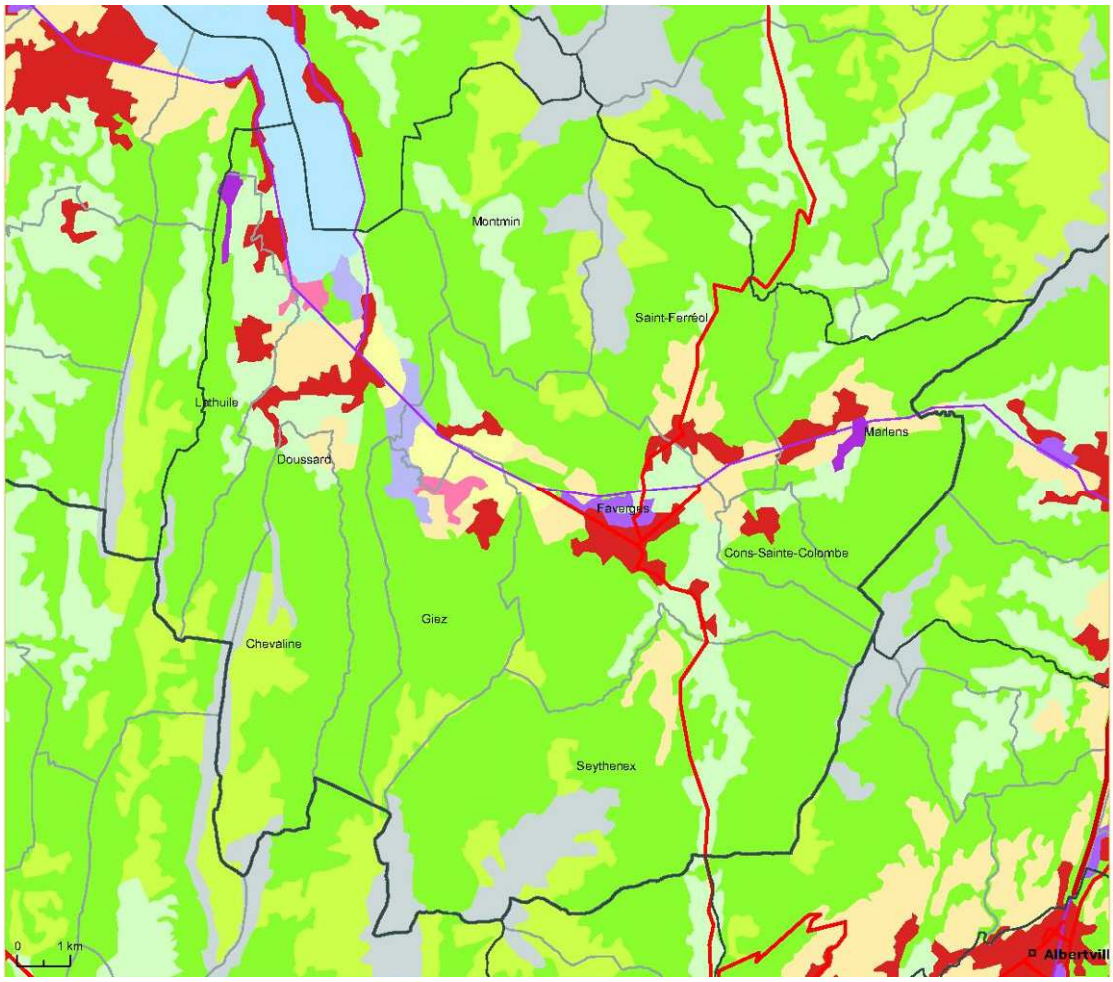


Illustration n°1 : carte générale du territoire (o ccupation du sol)

1.1. La CCPF, la porte d'entrée du bassin Annécien

La CCPF est située dans la pointe sud-ouest du département de la Haute-Savoie, à la pointe sud du Lac d'Annecy. 8 des 10 communes de la CCPF partagent une frontière administrative directe avec le département de la Savoie.

L'espace de la CCPF est totalement implanté sur le Canton de Faverges.

L'ensemble du territoire de la CCPF est rattaché à l'arrondissement d'Annecy.

Par ailleurs, 5 des 10 communes (Chevaline, Doussard, Faverges, Lathuile et Seythenex) sont intégrées dans le périmètre du parc naturel régional du massif des Bauges.

La CCPF est actrice de 2 autres intercommunalités et adhère à 2 groupements intercommunaux notamment pour le suivi d'activités spécifiques :

– Syndicat Mixte du Lac d'Annecy :

  Ce vieux syndicat créé le 15/07/1957 regroupe 8 intercommunalités et intègre également le syndicat Mixte de traitement des ordures de l'Albanais, représentant une population globale de 221 971 habitants pour une surface globale de 1052 km²

– Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence territoriale du Bassin Annécien

  Ce syndicat créé le 06/06/2005 regroupe 7 intercommunalités représentant une population globale de 206 935 habitants pour une surface de 753km².

Le territoire de la CCPF s'inscrit dans la continuité de la cluse du lac d'Annecy entre, au Nord, le massif des Bornes et au Sud et à l'Ouest le massif des Bauges. Vers l'Est, la vallée de la Chaise permet de relier le territoire à la combe de Savoie dans laquelle s'inscrit la ville d'Albertville.

Le territoire s'inscrit ainsi dans une vallée glacière en auge en partie Nord des préalpes.

Le territoire est drainé par un important réseau hydraulique naturel qui alimente le lac d'Annecy à l'extrémité Nord du territoire de la CCPF.
Le paysage est marqué par la topographie de moyenne montagne avec sur les rives du Lac d'Annecy une altitude d'environ 446 m, une vallée peu encaissée qui se prolonge au-delà de Faverges, et de part et d'autre la massifs montagneux qui culminent à 2338 m au-dessus de Montmin et 2210 m sur la commune de Seythenex.



Toutes les communes de la CCPF comprennent une partie de territoire qui culmine au-dessus de 1 600 m d'altitude; pour 6 d'entre elles c'est même au-dessus de 2 000 m.
Le territoire compte deux petites stations de ski familiales, à Seythenex en direction de la pointe de la Sambuy et à Montmin.

Traversée par la route départementale 1508, nationale transférée au département de Haute-Savoie, de part en part, la CCPF apparaît comme un lieu de passage incontournable important pour la liaison entre les deux départements de la Savoie, à mi-chemin entre l'agglomération Annécienne et le pôle urbain d'Albertville

1.2. Un espace vert de montagne à forte connotation rurale

D'une superficie totale de 168,81 km² (soit 3,9% de la superficie du département de la Haute-Savoie), la CCPF compte à ce jour un peu plus de 14 500 habitants soit 2,08% de la population départementale. A noter également que 2 des 10 communes concentrent plus de 68% de la population de la CCPF.

La CCPF apparaît comme un territoire à forte identité rurale, malgré la présence considérable de la commune de Faverges, chef-lieu de canton qui pèse pour 45% de la population totale.
Avec une densité moyenne de 87,1 habitants/km², la CCPF se situe clairement en dessous de la moyenne départementale (161,1 hab. /km²).

La CCPF est donc marquée par une forte ruralité dite « de montagne » où l'activité agricole y est encore présente, répartie sur toutes les communes de cette dernière. Le territoire comptait encore quelques 140 exploitations agricoles en 2000 (27 km²) mais avec une forte baisse du nombre d'exploitations entre 1988 et 2000 (>-25%).
A noter également l'empreinte verte de la CCPF puisque la surface forestière et de milieux naturels représente 76,3% de la surface totale de la CCPF soit environ 129 km².
Les zones humides et les surfaces en eau représentent 2,3% de la surface du territoire (le double de la moyenne Française) principalement du fait de la présence d'une partie du Lac d'Annecy.

1.3. Le paysage institutionnel autour de la CCPF

La CCPF est bordée par 6 intercommunalités toutes mitoyennes sans discontinuités territoriales et en absence de commune isolée.

Les prochains développements ont pour objectif de faire une simple présentation des EPCI qui sont en relation géographique directe avec la CCPF.

Les fiches ci-dessous présentent de manière synthétique le profil de chacune des communautés de communes tant financier qu'en matière de compétences.

Les données sont simplement extraites des sources du Ministère de l'Intérieur au travers de son portail ASPIC (Accès des Services Publics aux Informations sur les Collectivités)

– **au Nord-est : Communauté de communes du pays de Thônes**

Données générales

Numéro SIREN : 247400617 (PDF)
Région : Rhône-Alpes
Département : Haute-Savoie
Arrondissement : Annecy
Commune siège : Thônes
Nature juridique : Communauté de communes (CC)
Date de création : date de l'arrêté préfectoral : 13/12/1993, date d'effet : 01/01/1994
A la carte : non
Mode de répartition des sièges : Le nombre de siège dépend de la population des membres
Population totale du groupement : 18 162 habitants

Profil financier

Mode de financement : Fiscalité additionnelle
DGF bonifiée : non
Dotation de solidarité communautaire (DSC) : non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : non
Autre redevance : non
Autre taxe : non

Compétences

Le groupement est compétent pour :

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
- Aide sociale
- Activités sociales
- Activités périscolaires
- Activités sportives
- Transport scolaire
- Aménagement rural
- Etudes et programmation
- Signalisation
- Tourisme
- Programme local de l'habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)

- Autres

Membres

• Communes membres : 13

Département	Numéro INSEE	Nom de la commune	Population*
74	74130003	Alex	975
74	74130102	Dingy-Saint-Clair	1 247
74	74108110	Entremont	579
74	74126027	La Balme-de-Thy	355
74	74126080	La Clusaz	1 944
74	74126045	Le Bouchet	245
74	74126136	Le Grand-Bornand	2 243
74	74126079	Les Clefs	587
74	74126302	Les Villards-sur-Thônes	1 000
74	74126160	Manigod	952
74	74126239	Saint-Jean-de-Sixt	1 266
74	74126265	Serraval	692
74	74126280	Thônes	6 077

• Groupements membres : 0

Aucun groupement membre

• Organismes publics membres : 0

Aucun organisme public membre

Adhésion à des groupements : 1

Département	Numéro Siren	Nom du groupement
74	247400013	Syndicat mixte du Lac d'Annecy

- **au sud-est : Communauté des communes de la Région d'Albertville**

Données générales

Numéro SIREN : 247300767 (PDF)
Région : Rhône-Alpes
Département : Savoie
Arrondissement : Albertville
Commune siège : Albertville
Nature juridique : Communauté de communes (CC)
Date de création : date de l'arrêté préfectoral : 28/11/2002, date d'effet : 28/11/2002
A la carte : non
Mode de répartition des sièges : Le nombre de siège dépend de la population des membres
Population totale du groupement : 43 236 habitants

Profil financier

Mode de financement : Taxe professionnelle unique
DGF bonifiée : oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC) : oui
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : oui
Autre redevance : non
Autre taxe : non

Compétences

Le groupement est compétent pour :

- Hydraulique
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
- Activités sociales
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs (obsolète)
- Activités périscolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles

- Activités sportives
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Organisation des transports urbains
- Transport scolaire
- Organisation des transports non urbains
- Aménagement rural
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Tourisme
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Membres

• Communes membres : 18

Département	Numéro INSEE	Nom de la commune	Population*
73	73198011	Albertville	18 683
73	73105014	Allondaz	214
73	73105061	Césarches	384
73	73130063	Cevins	686
73	73130110	Esserts-Blay	725
73	73130124	Gilly-sur-Isère	2 913
73	73130130	Grignon	2 012
73	73130032	La Bâthie	2 196
73	73128153	Marthod	1 399
73	73105154	Mercury	2 799
73	73130170	Monthion	457
73	73105196	Pallud	662
73	73130216	Rognaix	436
73	73130268	Saint-Paul-sur-Isère	602
73	73105292	Thénésol	237
73	73130298	Tours-en-Savoie	880

73	73128303	Ugine	7 309
73	73105308	Venthon	642

- **Groupements membres : 0**

Aucun groupement membre

- **Organismes publics membres : 0**

Aucun organisme public membre

Adhésion à des groupements : 5

Département	Numéro Siren	Nom du groupement
73	200008423	SMIX de l'Isère et de l'Arc en Combe de avoie - SISARC
73	200011583	SIVU SCOT Arlysère-Haut Val d'Arly
73	200023364	SMIX Savoie Déchets
73	257300129	SI des Eaux de la Belle Etoile
73	257302406	SIMX l' Arlysere

– Au Sud : Communauté des communes Haute combe de Savoie

Données générales

Numéro SIREN : 247300783 (PDF)
Région : Rhône-Alpes
Département : Savoie
Arrondissement : Chambéry
Commune siège : Saint-Pierre-d'Albigny
Nature juridique : Communauté de communes (CC)
Date de création : date de l'arrêté préfectoral : 31/12/2003, date d'effet : 31/12/2003
A la carte : non
Mode de répartition des sièges : Le nombre de siège dépend de la population des membres
Population totale du groupement : 6 194 habitants

Profil financier

Mode de financement : Fiscalité additionnelle
DGF bonifiée : non
Dotation de solidarité communautaire (DSC) : non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : oui
Autre redevance : non
Autre taxe : non

Compétences

Le groupement est compétent pour :

- Hydraulique
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
- Activités sociales
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs (obsolète)
- Etablissements scolaires

- Activités périscolaires
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
- Etudes et programmation
- Tourisme
- Programme local de l'habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- NTIC (Internet, câble...)
- Autres

Membres

• Communes membres : 4

Département	Numéro INSEE	Nom de la commune	Population*
73	73227096	Cruet	1 069
73	73227120	Fréterive	450
73	73227247	Saint-Jean-de-la-Porte	910
73	73227270	Saint-Pierre-d'Albigny	3 765

* La population correspond à la population totale au 1er janvier 2010 authentifiée à l'issue du recensement de l'INSEE.

• Groupements membres : 0

Aucun groupement membre

• Organismes publics membres : 0

Aucun organisme public membre

Adhésion à des groupements : 3

Département	Numéro Siren	Nom du groupement
73	200008423	SMIX de l'Isère et de l'Arc en Combe de avoie - SISARC
73	200023364	SMIX Savoie Déchets
73	257302216	SMIX Métropole Savoie

- **au Sud Ouest : Communauté des Communes du Cœur des Bauges**

Données générales

Numéro SIREN : 247300569 (PDF)
Région : Rhône-Alpes
Département : Savoie
Arrondissement : Chambéry
Commune siège : Le Châtelard
Nature juridique : Communauté de communes (CC)
Date de création : date de l'arrêté préfectoral : 31/12/1993, date d'effet : 31/12/1993
A la carte : non
Mode de répartition des sièges : Le nombre de siège dépend de la population des membres
Population totale du groupement : 4 789 habitants

Profil financier

Mode de financement : Fiscalité additionnelle
DGF bonifiée : non
Dotation de solidarité communautaire (DSC) : non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : non
Autre redevance : non
Autre taxe : non

Compétences

Le groupement est compétent pour :

- Hydraulique
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
- Activités sociales
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs
- Activités périscolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives

- Transport scolaire
- Organisation des transports non urbains
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
- Etudes et programmation
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Tourisme
- Programme local de l'habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- Gestion d'un centre de secours
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- Autres

Membres

• Communes membres : 14

Département	Numéro INSEE	Nom de la commune	Population*
73	73213004	Aillon-le-Jeune	445
73	73213005	Aillon-le-Vieux	176
73	73213020	Arith	381
73	73213036	Bellecombe-en-Bauges	631
73	73213101	Doucy-en-Bauges	85
73	73213106	Ecole	250
73	73213139	Jarsy	295
73	73213090	La Compôte	224
73	73213178	La Motte-en-Bauges	433
73	73213081	Le Châtelard	657
73	73213192	Le Noyer	169
73	73213146	Lescheraines	753
73	73213234	Saint-François-de-Sales	143
73	73213277	Sainte-Reine	147

• Groupements membres : 0

Aucun groupement membre

• Organismes publics membres : 0

Aucun organisme public membre

Adhésion à des groupements : 1

Département	Numéro Siren	Nom du groupement
74	257401984	Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

- **A l'ouest : Communauté de Communes de la rive Gauche du Lac d'Annecy**

Données générales

Numéro SIREN : 247400732 (PDF)
Région : Rhône-Alpes
Département : Haute-Savoie
Arrondissement : Annecy
Commune siège : Saint-Jorioz
Nature juridique : Communauté de communes (CC)
Date de création : date de l'arrêté préfectoral : 31/12/1999, date d'effet : 01/01/2000
A la carte : non
Mode de répartition des sièges : Même nombre de siège pour chaque membre
Population totale du groupement : 11 936 habitants

Profil financier

Mode de financement : Fiscalité additionnelle
DGF bonifiée : non
Dotation de solidarité communautaire (DSC) : non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : oui
Autre redevance : oui (Redevance spéciale camping)
Autre taxe : non

Compétences

Le groupement est compétent pour :

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Qualité de l'air
- Autres actions environnementales
- Aide sociale
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs (obsolète)
- Activités périscolaires
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Transport scolaire
- Etudes et programmation

- Tourisme
- Programme local de l'habitat
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Autres

Membres

• Communes membres : 7

Département	Numéro INSEE	Nom de la commune	Population*
74	74133108	Duingt	915
74	74133111	Entrevernes	204
74	74133060	La Chapelle-Saint-Maurice	119
74	74133148	Leschaux	277
74	74133232	Saint-Eustache	489
74	74133242	Saint-Jorioz	5 897
74	74133267	Sévrier	4 035

• Groupements membres : 0

Aucun groupement membre

• Organismes publics membres : 0

Aucun organisme public membre

Adhésion à des groupements : 2

Département	Numéro Siren	Nom du groupement
74	247400013	Syndicat mixte du Lac d'Annecy
74	257402644	Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien

– au Nord : Communauté des Communes de la Tournette

Données générales

Numéro SIREN : 247400781 (PDF)
Région : Rhône-Alpes
Département : Haute-Savoie
Arrondissement : Annecy
Commune siège : Talloires
Nature juridique : Communauté de communes (CC)
Date de création : date de l'arrêté préfectoral : 29/12/2000, date d'effet : 01/01/2001
A la carte : non
Mode de répartition des sièges : Même nombre de siège pour chaque membre
Population totale du groupement : 6 120 habitants

Profil financier

Mode de financement : Fiscalité additionnelle
DGF bonifiée : non
Dotation de solidarité communautaire (DSC) : non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) : non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : oui
Autre redevance : non
Autre taxe : oui

Compétences

Le groupement est compétent pour :

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Qualité de l'air
- Aide sociale
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation des transports non urbains
- Etudes et programmation
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Tourisme
- Programme local de l'habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Autres

Membres

• Communes membres : 4

Département	Numéro INSEE	Nom de la commune	Population*
74	74130036	Bluffy	341
74	74130176	Menthon-Saint-Bernard	1 914
74	74130275	Talloires	1 646
74	74130299	Veyrier-du-Lac	2 219

• Groupements membres : 0

Aucun groupement membre

• Organismes publics membres : 0

Aucun organisme public membre

Adhésion à des groupements : 2

Département	Numéro Siren	Nom du groupement
74	247400013	Syndicat mixte du Lac d'Annecy
74	257402644	Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien

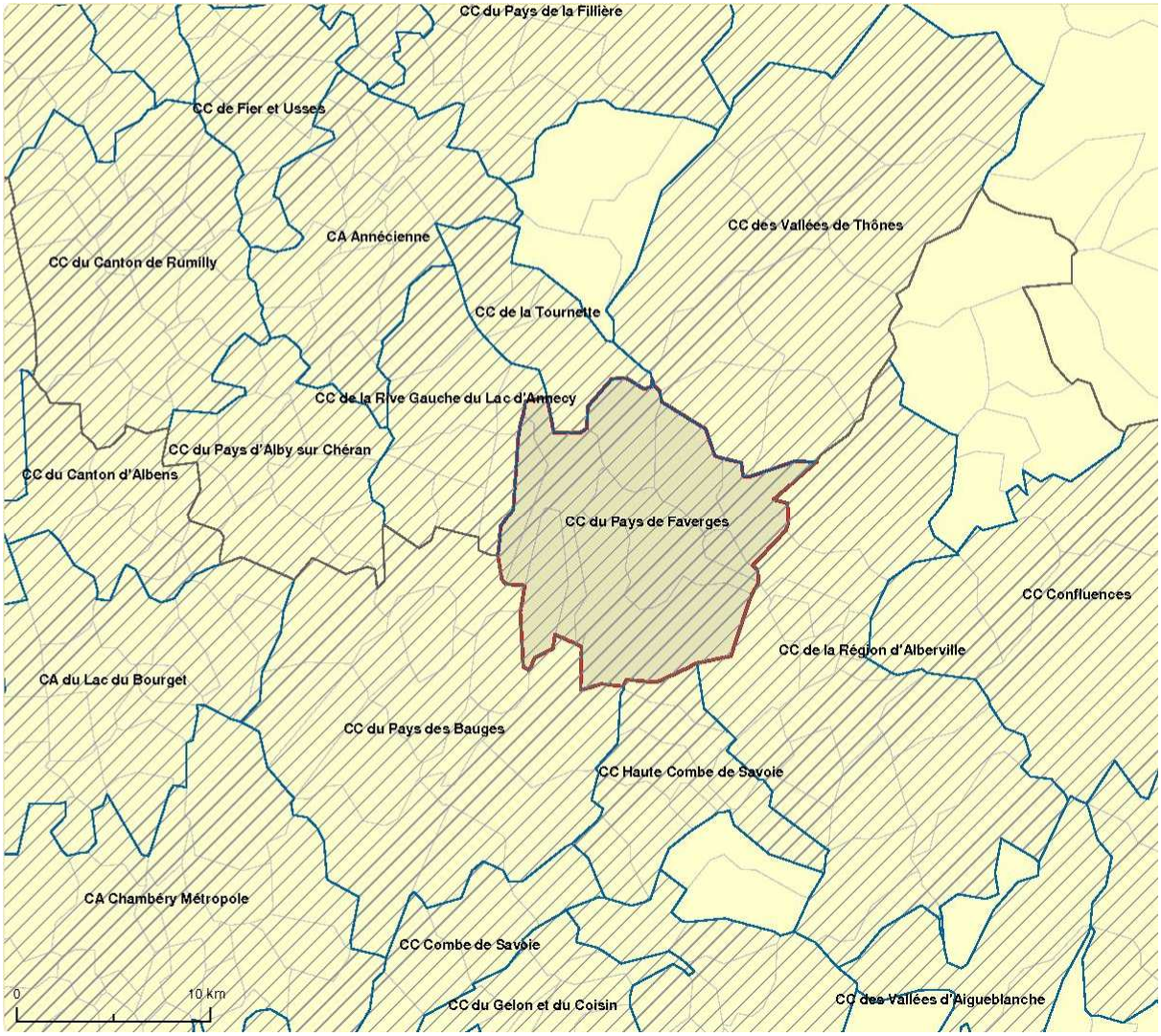


Illustration n°2 : carte des intercommunalités aut our de la CCPF

Outre les EPCI mentionnés ci-dessus, il convient de préciser que le paysage institutionnel du territoire est particulièrement complexe :

- SCOT de la région Annécienne
- Parc Naturel Régional des Bauges
- Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie
- Syndicat Mixte départemental d'eau et d'Assainissement
- Syndicat Intercommunal à Vocation unique des Hauts du Lac
- Syndicat Intercommunal du Nant d'Acier
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique la Sambuy-pays de Faverges
- Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

Nous évoquerons ces autres structures dans les chapitres suivants en fonction de leurs compétences.

1.4. Le fonctionnement de la CCPF

La CCPF est administrée par un Conseil Communautaire constitué par les 35 délégués (et 10 suppléants) des conseils municipaux des 10 communes membres. Ses travaux sont préparés par le bureau, constitué du Président, des 3 Vice-présidents et de 10 membres du bureau.

Après le renouvellement de l'Assemblée en 2008, les 9 commissions suivantes ont été créées :
– Finances,
– Communication,
– Tourisme,
– Projet de Territoire,
– Evolution des statuts,
– Patrimoine et bâtiments
– Gens du Voyage
– Développement économique
– Aménagement de l'espace et Environnement

Au niveau de ses services, la CCPF réunit une **équipe de 30 agents** toutes fonctions confondues (compris CDD et contrats aidés avec budget annexe)

L'équipe se caractérise par une partie administrative restreinte et un nombre important de personnels de terrain sur des thématiques clefs.

A cette équipe permanente s'ajoute 7 personnes en Contrat Unique d'Insertion qui assurent des missions diverses : 2 agents environnement dont 1 agent chargé du SIG et 1 agent dédié à la recherche de financements - 1 agent chargé de l'informatique - 1 agent à la déchetterie et 2 agents assurant le rôle contrôleurs de transport scolaire et qui complètent l'équipe déchetterie et un agent à l'accueil.

		Nombre	sous-total	%
Statutaire	*Administratif*	8	18	
	Technique	10		60,0%
Contractuel	*Administratif*	5	12	
	Technique	0		
Contrat aidé		7		40,0%
TOTAL		30		

Certains de ces agents assurent des missions essentielles de la CCPF et il se posera donc immanquablement la question de leur remplacement.

Les effectifs sont assez limités en nombre et concernent assez peu les services à la population à l'exception de la thématique « déchets ».

(il ne s'agit ici que d'une vision fonctionnelle et non financière – les agents peuvent figurer soit dans le budget principal, soit dans un budget annexe)

On peut néanmoins s'inquiéter du poids des non titulaires et des emplois aidés qui sont actuellement présents sur des missions majeures de la CCPF (environnement, pépinière…) – avec près de 40% du personnel en situation « temporaire » CDD, ou subventionnés par des partenaires, la collectivité doit s'interroger sur sa stratégie RH à long terme.

Ainsi, la CCPF est une structure administrative de taille relativement petite avec un bloc de compétences assez limité. Elle dispose depuis peu de locaux adaptés et modernes situés dans un immeuble qui accueille également le Pôle Médico-social de Faverges et l'espace Emploi.

2. Compétences, activités et finances de la Communauté de Communes actions réalisées et/ou en cours

Les statuts de la CCPF ont été adoptés le 28 décembre 2000 et modifiés en date du 3 décembre 2001, du 27 juin 2002, du 7 juin 2004, du 10 janvier 2005, du 10 octobre 2005 et du 21 décembre 2007, et décrivent les compétences exercées par la communauté ainsi que son fonctionnement. Cet EPCI fait suite à la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple créé le 12 juillet 1972 associant déjà les 10 communes et avait pour objet principal le ramassage des élèves du collège public de Faverges.

2.1. Les compétences et les principales réalisations de la CCPF

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communautés de communes sont un « espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ». Elles ont pour objectif de réaliser à plusieurs ce que les communes ne peuvent pas atteindre toutes seules, faute moyens humains et financiers ou du fait du caractère plus large des problématiques concernées : la communauté de communes permet d'avoir une vision élargie des problématiques et de leurs solutions, à une échelle plus pertinente selon le cas.

Les compétences de la CCPF sont de trois ordres : compétences obligatoires, compétences optionnelles et compétences facultatives.
Le tableau ci-dessous dresse l'état actuel des principales compétences de la CCPF et un bilan succinct des réalisations ou projets en cours de développement.

2.1.1. Diagnostic des compétences

L'analyse ci-dessous des compétences exercées par la CCPF révèle une vision « incomplète » de la stratégie intercommunale qui ne permet pas à ce jour d'aboutir sur certaines actions.

Après avoir modifié à plusieurs reprises les statuts, la CCPF apparaît toujours comme un EPCI de taille relativement correcte (fait partie des 20% plus grandes Communauté de Communes à l'échelle nationale) **mais sans véritable compétence fédératrice de projet.**

Les compétences dites « de gestion » assurées par la CCPF le sont de manière remarquable et dynamique (gestion des déchets, des rivières).

A l'inverse sur les compétences plus orientées « projet », **les compétences ne sont pas totalement abouties ou totalement exercées**. C'est le cas par exemple pour l'économie que nous développerons de manière plus complète dans les chapitres suivants.

En effet, entre zones communales et intercommunales, avec des intérêts parfois stratégiques divergents, la CCPF semble être en retard au regard de ce qui se passe à l'échelle d'autres territoires. Rappelons que la qualification de zone intercommunale n'est possible qu'au-delà de 4ha, et réduit ainsi considérablement le champ d'intervention de la CCPF.

La CCPF n'a aucun grand projet fédérateur défini dans ses statuts contribuant ainsi à une image globale peu lisible et compréhensible dans l'esprit des habitants ou des partenaires institutionnels. Cette absence d'ambition territoriale pourrait également s'interpréter comme une faiblesse du territoire, image fausse que nous avons pu constater sur le terrain et au contact des élus.

Par ailleurs, certaines compétences ne semblent plus d'actualité ou sont mal définies. Par exemple pour le tourisme, la compétence se réduit à la création de l'Office de Tourisme sans pour autant préciser le champ d'intervention de ce dernier et les missions qui lui sont dévolues.

Sur l'enfance et la jeunesse et les équipements « structurants » du territoire (Tennis, sport, culture, équipements touristique), l'action de la CCPF manque d'ambition car aucune compétence n'est définie pour ces domaines.

Domaines de compétence obligatoires et actions réalisées et/ou en cours		
Aménagement de l'espace	– Service de consultance architecturale. Prise en charge d'un consultant en architecture pour les candidats à la construction.	- Convention avec le CAUE – 2 intervenants sur la base d'une fois par mois. Service utilisé par les citoyens
	– Gestion des rivières. Selon cartographie et règlement spécifique.	- Compétence ancienne toujours réalisée et pleinement exercée
	– Mise en œuvre d'un Plan Local de Gestion de l'Espace (PLGE)	- Terminé depuis 2009 – phase de suivi engagée
	– Schéma de Cohérence Territoriale. Etudes, élaboration, suivi et gestion du SCOT qui est confié à un syndicat mixte	- SCOT du Bassin Annécien – Diagnostic terminé, rédaction du PADD en cours
	– Etude et réalisation de la piste cyclable entre le pont de l'Eau Morte à Faverges et la limite de la Savoie sur le territoire de la Commune de Marlens	- Véloroute déléguée au SILA – réalisée
Actions de développement économique	– Gestion du bâtiment industriel zone artisanale des Vernays à Doussard	- Copropriété, une partie vendue et une partie en location
	– Chargé de mission du développement économique	- Plus de chargé de mission actuellement
	– Gestion de la zone « de la gare – Facel-France » à Doussard	- DUP qui n'a pas aboutie – projet pas encore réalisé
	– Gestion de la zone « des Fins de Viuz » à Faverges	- Zone créée et en phase de finalisation
	– Gestion d'une extension dans la zone artisanale de Marlens	- Aucune activité sur la zone, espace difficilement commercialisable
	– Etudes, mise en place et gestion de chantiers d'insertion en faveur du public en difficulté.	- Etudes réalisées mais aucune concrétisation sous forme de chantiers d'insertion
	– Achat vente, construction, location (locataire ou bailleur) de tout immobilier (terrain ou bâtiment) destiné à l'action économique d'intérêt communautaire (organiser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques)	- Achat de terrain, construction et animation de la pépinière à Faverges
	– Création, aménagement et gestion des futures « zones d'activités économiques » d'une surface totale supérieure à 4 ha. Toutes les zones créées ou gérées par la CCPF seront soumises à TP de Zone	- Vernays 2, fins de Viuz, et zone de la gare concernée et potentiel d'extension sur Marlens.
	– Création d'un office de tourisme intercommunal géré sous forme de régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.	- Office de tourisme a été créé et autonomie financière assurée avec le soutien de la CCPF
	– Action en faveur de l'emploi : Gestion des Fonds de Revitalisation Sté Dupont	- Mission toujours en cours, mais remplacement de l'agent à faire

Domaine de compétences optionnelles et actions réalisées et/ou en cours		
Protection et mise en valeur de l'environnement	– Collecte et traitement des ordures ménagères – Exploitation de la déchetterie de Faverges – Etude, réalisation et gestion de la déchetterie du Bout du Lac – Etude, réalisation et gestion de la plate-forme de compostage – Collectes sélectives du verre et du papier – Mise à disposition de bennes pour les encombrants – Assainissement : construction et exploitation des réseaux, des stations de pompage, des stations d'épuration	– Collecte réalisée en régie et traitement délégué au SILA – Compétence exercée pleinement – Etude réalisée depuis longtemps mais pas de concrétisation – Etude réalisée depuis longtemps mais pas de concrétisation – Compétence exercée pleinement – Mise à disposition possible mais plus rare compte tenu des PAV – Compétence déléguée au SILA
Equipements culturels sportifs et d'enseignement	– Gestion du gymnase du collège	– Compétence exercée pleinement
Création, aménagement et entretien de la voirie	– Participation aux études concernant la création d'un tunnel sous le Semnoz	– Dossier ancien toujours en cours mais sans concrétisation

Domaine de compétences facultatives et actions réalisées et/ou en cours		
Transport scolaire	– Organisation et gestion, en vertu des conventions passées avec le Conseil Général de Haute-Savoie, en qualité d'autorité organisatrice de second rang	- Compétence exercée pleinement par convention avec le CG pour les élèves de maternelle, primaire et collège
Tourisme	– Balisage et entretien des sentiers de randonnée mentionnés en annexe : • Sentiers inscrits au PDIPR de Haute Savoie pour les parties situées sur le territoire de la CCPF • Sentiers de randonnées du Pays de Faverges • Autres sentiers correspondant aux liaisons entre deux sentiers existants dans la liste	- Compétence exercée pleinement en lien avec le PNR ou le CG dans le cadre du PDIPR
	– Equipement de protection du plan d'eau du Lac d'Annecy	- Compétence déléguée au SILA
Poids Public	- Gestion du poids public installé sur la déchetterie de Faverges	- Compétence exercée pleinement
Gestion de l'espace Emploi Formation du Pays de Faverges	- Gestion de l'espace Emploi Formation du Pays de Faverges	- Compétence exercée pleinement
Vie Associative	- La communauté de communes apporte un soutien financier aux associations à caractère intercommunal dans les domaines culturel, social, éducatif et sportif	- Cette compétence permet de venir en soutien à des associations de dimension intercommunale comme l'ADMR (aide à domicile pour personnes âgées), le collège, mission locale jeunes … On note néanmoins l'absence de réels critères opposables et peut être source d'incompréhensions
Site internet	- Etude et réalisation du site internet du Pays de Faverges. La mise à jour de la partie commune à toutes les communes est assurée par la Communauté de Communes. Les communes, quant à elles, assureront la mise à jour des pages Web les concernant.	- Site créé et mise à jour régulières mais avec une faible interactivité et absence de liens efficaces vers les sites des communes. Compétence exercée pleinement
Gendarmerie	- Création et gestion d'une nouvelle gendarmerie	- Travaux en attente, livraison prévue en mars 2012 – achat de terrain et construction portée par la CCPF et location au ministère de l'Intérieur

Domaine de compétences facultatives et actions réalisées et/ou en cours (suite)		
Contrat de Développement Rhône Alpes	- Gestion et participation au Contrat Global de Développement pour le compte de la Communauté de Communes - Participation aux travaux d'aménagements des abords de fermes	- Compétence exercée pleinement, nouveau contrat en cours d'élaboration - Utilisé entre 2001 et 2005 – plus d'activité depuis fin 2005 – dispositif plus actif via le CDRA
Contrôle de la qualité de l'air	- Contrôle de la qualité de l'air	- C'est l'association Air de l'Ain et des Pays de Savoie (Air-APS) qui est chargé de la surveillance de l'air dans le département. Cette association intègre le GIE Atmo-Rhône Alpes. Aucun lien direct actuellement avec la CCPF.
Gens du Voyage	- Création et gestion de deux aires de grand passage avec l'alternance prévue par le schéma départemental	- Dossier toujours non abouti, négociation en cours avec la préfecture à l'échelle de l'arrondissement

2.1.2. Conclusions

Une redéfinition et une nouvelle écriture des statuts de la CCPF semblent incontournables pour que les élus bénéficient d'une feuille de route commune et partagée. Cette réécriture des statuts **doit s'inscrire dans la définition d'un véritable projet à l'échelle de la CCPF et par la volonté d'afficher des ambitions nouvelles sur le territoire, ambitions qui se traduiront probablement par la prise de compétences nouvelles**.

L'étude du projet de territoire vient au meilleur moment pour permettre aux élus de **se réapproprier leur projet intercommunal du territoire**, définir des axes structurants forts et un schéma d'actions concrètes.

Dans le cadre de la réforme territoriale, à court ou moyen terme, et compte tenu de l'état d'avancement du projet de loi, la CCPF ne sera pas contrainte à faire un choix de fusion avec un autre EPCI. Tout au plus ce choix pourra se faire dans le cadre d'ambitions partagées à l'échelle d'un territoire qui partage les mêmes contraintes.

Néanmoins, la situation géographique particulière et privilégiée de la CCPF doit inciter les élus à peser sur les débats éventuels par la structuration en interne des compétences exercées et par l'affichage de compétences nouvelles pour répondre aux enjeux du territoire.

Le tableau ci-dessous décrit les compétences de la CCPF et l'état d'avancement des actions menées au titre de cette compétence.

3. Situation financière des communes membres

La rapide analyse financière des communes a été réalisée par agrégation des données disponibles sur le site du Ministère des Finances de 2005 à 2009. Les conclusions ne prennent donc pas en compte les orientations et la réalisation du budget 2010.

3.1. Chevaline

3.1.1. Fonctionnement

Les produits de fonctionnement présentent une certaine stagnation alors que les charges de fonctionnement progressent d'environ 26%. Cette évolution se traduit par une baisse significative du résultat comptable (-42%)

La baisse des recettes fiscales a pu être compensée par des dotations de l'Etat. Le fonctionnement semble plutôt bien assumé par la commune avec des ratios néanmoins légèrement supérieurs à la moyenne nationale des communes de la strate.

Néanmoins le résultat comptable affiché est de 25% inférieur à la moyenne des collectivités équivalentes ce qui démontre une certaine fragilité, même si la collectivité dispose encore d'une CAF[1] nette globalement correcte.

3.1.2. Investissement

On observe une érosion des opérations d'investissements à l'exception de l'année 2006 avec des dépenses d'équipement record environ 10x supérieur à la moyenne habituelle.

3.1.3. Endettement

L'endettement global de la collectivité s'est globalement alourdi au cours des 5 derniers exercices (+81%) mais avec une annuité en baisse ce qui laisse imaginer une renégociation de la dette à l'occasion de l'investissement plus important de 2005. Si la commune se retrouve avec un encours de 68% plus élevé que la moyenne nationale des communes de la strate, néanmoins son annuité reste elle inférieure.
La capacité de désendettement reste raisonnable avec une durée de 5 années.

[1] CAF : Capacité d'autofinancement

3.1.4. Fiscalité

Sur cet aspect, la commune de Chevaline se place dans la moyenne des collectivités de la même strate les 3 taxes « ménage ». Compte tenu de la faiblesse des taux mis en œuvre, la commune dispose encore de quelques marges de manœuvres, notamment si elle souhaitait accélérer son désendettement.

3.1.5. Conclusions

La commune de Chevaline semble bénéficier d'une gestion sage mais l'augmentation naturelle des charges de fonctionnement, accompagnée d'une stagnation globale des recettes, entraine un certain resserrement des capacités financières de la commune. L'endettement de la commune reste important et Chevaline devra rester vigilante pour éviter une dégradation trop importante de sa capacité de désendettement (actuellement 5 années).

3.2. Cons-Sainte-Colombe

3.2.1. Fonctionnement

Avec des recettes de fonctionnement en stagnation voire en légère baisse et des charges de fonctionnement en très nette augmentation (+38%), le résultat comptable a été divisé par 2 en 5 années et marque une fragilisation structurelle de la section de fonctionnement même si les ratios sont dans la moyenne nationale de la strate.

3.2.2. Investissement

La commune de Cons-Sainte-Colombe est engagée de façon traditionnelle dans une politique d'investissement relativement importante de 8 à 10x supérieure à la moyenne nationale et la section d'investissement présente un besoin important et régulier de financement.

3.2.3. Endettement

L'endettement global de la collectivité est très important et 5x supérieur à la moyenne de la strate. Avec une dette de 2365€ par habitant, la commune apparaît en surendettement d'autant que sa capacité de désendettement s'est également aggravée passant de 4.38 à 13.53 années.

3.2.4. Fiscalité

Avec des taux dans la moyenne mais en progression depuis 5 années, les produits fiscaux ont augmenté de 28,3% ce qui interdit tout recours important sur ce levier.

3.2.5. Conclusions

La commune Cons-Sainte-Colombe s'installe dans une situation structurelle délicate. La CAF nette s'est effondrée de 69% en 5 exercices en étant même passé par une phase négative d'une durée de 2 ans.
Cela signifie que la collectivité doit impérativement mettre un frein sur sa politique d'investissement et trouver des économies dans la section de fonctionnement au risque de ne plus pouvoir remonter une situation déjà particulièrement fragilisée.

3.3. Doussard

3.3.1. Fonctionnement

La section de fonctionnement se caractérise par une certaine maîtrise de son équilibre puisque charges et produits stagnent. L'excellence de la gestion se traduit par une légère progression du résultat comptable et par le retour d'une capacité d'autofinancement nette honorable compte tenu du poids global de l'endettement

3.3.2. Investissement

La commune de Doussard a une politique d'investissement qui s'inscrit pleinement dans la moyenne des communes comparables.

3.3.3. Endettement

La commune est fortement endettée avec un ratio de 1023€ par habitant ce qui représente environ 30% de plus que l'on peut observer par ailleurs.

Néanmoins, l'endettement semble maîtrisé compte tenu de la capacité de désendettement qui reste inférieure à 7 années.

3.3.4. Fiscalité

Avec un taux de taxe d'habitation à 11.36%, la commune de Doussard apparaît déjà comme faisant déjà appel à l'impôt de manière plus importante que la moyenne des communes de la CCPF. Les recettes fiscales ont augmenté de 23% en 5 exercices et permettent d'assurer une forme d'équilibre de la section de fonctionnement. Les marges de manœuvres futures semblent néanmoins faibles.

3.3.5. Conclusions

La situation globale de la commune est plutôt équilibrée mais la commune doit rester vigilante sur son endettement pour ne pas altérer ses capacités d'investissements futures. Dans l'ensemble, la situation semble maîtrisée.

3.4. Faverges

3.4.1. Fonctionnement

A l'image des communes « bourg centre » la situation financière de la section de fonctionnement se tend lentement. La très légère hausse des recettes de fonctionnement sous l'impulsion des recettes fiscales et de l'évolution positive de la DGF ne suit pas la même courbe que l'augmentation des charges de fonctionnement. Cette situation se traduit par une baisse marquée du résultat comptable de l'ordre de 33% et d'une baisse de l'ordre de 40% de la CAF nette.

Cependant compte-tenu du dynamisme démographique et économique du territoire, la comparaison avec les communes de même profil reste encore avantageuse pour Faverges.

3.4.2. Investissement

Le rôle de centralité inhérent au chef lieu de canton se traduit par une politique importante d'investissement à hauteur de 3,5 millions d'euros mais ses investissements se font avec un recours mesuré à l'emprunt.

3.4.3. Endettement

L'endettement moyen reste stable depuis 5 années avec une dette par habitant de 827€ soit 20% de moins que la moyenne des communes comparables. L'anuité est en augmentation de 17% mais la gestion saine des différentes sections permet de contenir la capacité de désendettement à une moyenne inférieure à 4 années.

3.4.4. Fiscalité

Avec une politique fiscale plus forte que la moyenne des communes de la CCPF, et des recettes de taxe professionnelle qui restent dans une logique croissante malgré une typologie très industrielle, la situation fiscale est maîtrisée. La taxe professionnelle pèse pour 57% des recettes fiscales de la commune.

3.4.5. Conclusions

La situation de la commune de Faverges se tend lentement notamment par le fait de l'augmentation des charges de fonctionnement. Même si la commune semble faire des efforts importants pour contenir cette augmentation, les marges de manœuvres se réduisent. Cependant, compte tenu des recettes fiscales du territoire, Faverges n'est pas en situation de difficultés même si son avenir reste intimement lié avec la dynamique des recettes fiscales des entreprises.

3.5. Giez

3.5.1. Fonctionnement

Les recettes et les charges de fonctionnement sont en baisse de l'ordre de 8% alors que les recettes fiscales sont pourtant en hausse de 35% sur la même période d'étude. Les charges externes pèsent de plus en plus dans le budget communal et se traduit par une baisse légère de 14% du résultat comptable. Compte tenu du poids croissant de la dette, la CAF nette est en baisse de 69% et est 66% plus faible que dans les communes comparables.

3.5.2. Investissement

Les investissements sur la période étudiée sont particulièrement disparates mais restent, en moyenne, équivalents aux communes comparables.

3.5.3. Endettement

L'endettement global est très nettement supérieur aux communes comparables avec une dette par habitant de 1684€. Le poids de l'annuité est également à prendre en compte avec une augmentation globale de l'ordre de 50%. Ainsi, la durée de désendettement est en hausse importante compte tenu de la baisse des la CAF (durée de 10.3 ans).

3.5.4. Fiscalité

Avec des taux particulièrement bas, la commune dispose encore de marges de manœuvres en cas de tensions complémentaires. La dynamique positive des recettes fiscales traduit simplement l'augmentation importante de la population (de l'ordre de 30% dans les 10 dernières années).

3.5.5. Conclusions

La commune de Giez est globalement financièrement bien gérée mais elle doit faire face à des investissements de plus en plus importants pour accueillir les populations nouvelles. La maîtrise de l'endettement devient un enjeu à court terme pour éviter de devoir recourir de manière importante au levier fiscal.

3.6. Lathuile

3.6.1. Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement croissent plus rapidement que les dépenses de fonctionnement. Cette évolution s'explique par des recettes d'impôts en augmentation de 30% et d'une augmentation des dotations de l'Etat de l'ordre de 12%. Ainsi, le résultat comptable a augmenté de 31% sur la période d'étude. Cette évolution s'explique principalement par l'évolution démographique importante et positive de la commune.

3.6.2. Investissement

Les dépenses d'investissements sont mesurées et correspondent à la moyenne des communes comparables. Le recours à l'emprunt est faible pour alimenter la section qui présente même des besoins de financements négatifs.

3.6.3. Endettement

Même si l'endettement moyen est supérieur à la moyenne des communes comparables, la commune de Lathuile est largement en capacité d'assumer les annuités. La collectivité s'est même engagée depuis 5 années dans une logique de désendettement régulier.

3.6.4. Fiscalité

Les taux pratiqués à Lathuile se situent dans la moyenne basse du territoire et les recettes fiscales croissent avec l'arrivée régulière de nouveaux arrivants.

3.6.5. Conclusions

La commune de Lathuile ne présente aucune difficulté financière avec une CAF nette en hausse de près de 30% et une capacité de désendettement qui s'est améliorée de 35%. La collectivité dispose même de marges certaines pour préparer les nouveaux investissements nécessaires à l'accueil des populations nouvelles.

3.7. Marlens

3.7.1. Fonctionnement

La section de fonctionnement de la commune se caractérise par une véritable maîtrise des charges de fonctionnement également inférieures à la moyenne nationale des communes de la strate. Ainsi, avec une augmentation des produits de près de 20%, Marlens a quasiment doublé son résultat comptable ainsi que sa capacité d'autofinancement brute en à peine 5 exercices.

3.7.2. Investissement

La politique d'investissement semble modérée et maîtrisée et s'inscrit dans la moyenne avec un recours à l'emprunt mesuré. La section affiche un besoin de financement négatif en 2009.

3.7.3. Endettement

A l'instar des communes environnantes, Marlens apparaît également comme plus endettée que la moyenne nationale mais avec une gestion efficace de sa dette. Ainsi, compte tenu de l'excellence de la maîtrise du fonctionnement, la commune a réduit de moitié la durée de désendettement avec en 2009, une capacité de désendettement fixée à 3,11 années.

3.7.4. Fiscalité

Avec une fiscalité qui s'inscrit dans la moyenne des autres communes de la CCPF mais bénéficiant d'un potentiel fiscal plus important, les recettes fiscales de Marlens augmentent également en fonction de l'évolution de la population communale.

3.7.5. Conclusions

La commune dispose de véritables marges et d'une capacité réelle à faire face à d'éventuels investissements futurs. La maîtrise évidente des charges de fonctionnement est une force pour la commune qui peut appréhender assez sereinement d'éventuels besoins d'investissements futurs.

3.8. Montmin

3.8.1. Fonctionnement

La section de fonctionnement s'est un peu tendue ces dernières années. En effet, malgré une hausse de 38% des recettes sous l'impulsion de recettes fiscales et de dotations dynamiques, les charges sont également en augmentation mais de 61%. Ainsi le résultat comptable, bien que supérieur à la moyenne s'est réduit de 15%.

3.8.2. Investissement

La politique d'investissement est assez variable selon les années ce qui est assez courant pour les très petites communes. Le recours à l'emprunt pour alimenter la section n'est donc réalisé qu'en fonction des besoins réels et des opérations d'investissements. Mais dans l'ensemble, sur la moyenne des 5 années, la politique d'investissement est conforme à la moyenne des communes comparables.

3.8.3. Endettement

La dernière opération d'investissement de 2009 a considérablement fait augmenter l'encours de la dette pour la placer à une moyenne par habitant de près du double à la moyenne départementale. La baisse de l'annuité de la dette en 2009 ne relève probablement d'une circonstance. En 2010, la baisse de la CAF nette devrait alors se confirmer.

3.8.4. Fiscalité

Les recettes fiscales ont fortement augmenté notamment sous l'impulsion d'une taxe d'habitation relativement dynamique (+40%) ainsi que la taxe sur le foncier bâti. Les taux pratiqués s'inscrivent dans la moyenne du territoire. La taxe professionnelle est particulièrement importante avec un taux à 17.5% ce qui réduit les marges fiscales à l'avenir.

3.8.5. Conclusions

Le poids des récents investissements devrait avoir des conséquences durables sur la situation financière et Montmin devra à l'avenir concentrer ses ressources à une politique de désendettement efficace.

3.9. Saint Ferréol

3.9.1. Fonctionnement

La section de fonctionnement s'est un peu tendue ces dernières années. En effet, malgré une hausse de 16% des recettes sous l'impulsion de recettes fiscales et de dotations dynamiques, les charges sont également en augmentation mais de 23%. Ainsi le résultat comptable, bien que supérieur à la moyenne s'est réduit de 6.5%.

3.9.2. Investissement

Contrairement aux autres communes de la CCPF, Saint Ferréol se caractérise par une politique d'investissement bien plus faible et se situe à une moyenne 2 fois inférieure aux communes comparables de la strate. Compte tenu de la faiblesse des investissements, le recours à l'emprunt a été très réduit dans les dernières années.

3.9.3. Endettement

L'encours de la dette s'est réduit de 46% en 5 ans et la dette par habitant s'établi à une moyenne 2 fois inférieure à la moyenne. Par ailleurs, l'annuité de la dette s'étant également réduite de 45%, la CAF nette s'est améliorée de 25% la durée de désendettement s'est réduite de 43% pour atteindre à peine 1,65 années.

3.9.4. Fiscalité

Les taux appliqués à Saint Ferréol sont dans la moyenne du territoire à l'exception de la taxe professionnelle qui est plutôt dans une fourchette haute. Les recettes fiscales ont également évolué au même rythme que l'évolution de la population.

3.9.5. Conclusions

Saint-Ferréol présente une structure financière saine permettant d'appréhender sereinement l'avenir avec une CAF nette correcte, un niveau d'endettement faible et une maitrise cohérente des charges de fonctionnement.

3.10. Seythenex

3.10.1. Fonctionnement

Alors que les produits de fonctionnement progressent légèrement de 11,5% en 5 ans, les charges, elles, ont augmenté de 21%. Le résultat comptable s'est donc effondré en 2008 pour légèrement remonter en 2009, mais reste en baisse de 43% par rapport à 2005. Le résultat comptable est actuellement de 20% inférieure à la moyenne des communes comparables. Les subventions sont très fortement en hausse (+245%).

3.10.2. Investissement

La prise en compte de l'ensemble des éléments comptables en 2008 a nécessité la souscription d'un emprunt important qui plonge la commune dans des difficultés financières considérables. La section exprime un besoin de financement particulièrement important.

3.10.3. Endettement

L'endettement de la collectivité est devenu quasi étouffant pour la collectivité. La dette est de 2045€ par habitant en 2009 ce qui est 4 fois supérieur à la moyenne nationale des communes comparables.

Avec une capacité de désendettement fixée à 36.5 années en 2008 puis 17.28 années en 2009, Seythenex apparaît comme une commune clairement en situation de surendettement.

Le poids de l'annuité fait plonger la CAF nette vers des chiffres négatifs et cela pour une période longue.

3.10.4. Fiscalité

La commune détient le record de la fiscalité sur le territoire de la CCPF. Pour faire face à ses charges, les taux ont considérablement augmenté pour d'établir sur les 4 taxes à des valeurs doubles que sur le reste du territoire.

Avec une TH à 19,5%, une TFB à 22,09%, une TFNB à 114,05% et la TP à 24,81% la situation fiscale est particulièrement étouffante et il apparaît impossible de faire davantage appel à ce levier pour restaurer la situation.

3.10.5. Conclusions

La situation financière de Seythenex apparaît comme la situation la plus délicate du territoire avec des perspectives durablement compromises.
Les charges actuellement supportées par la commune apparaissent comme beaucoup trop importantes pour les 580 habitants.

Une analyse complémentaire devra être menée pour notamment identifier de manière très précise les conditions de la dégradation des comptes communaux.

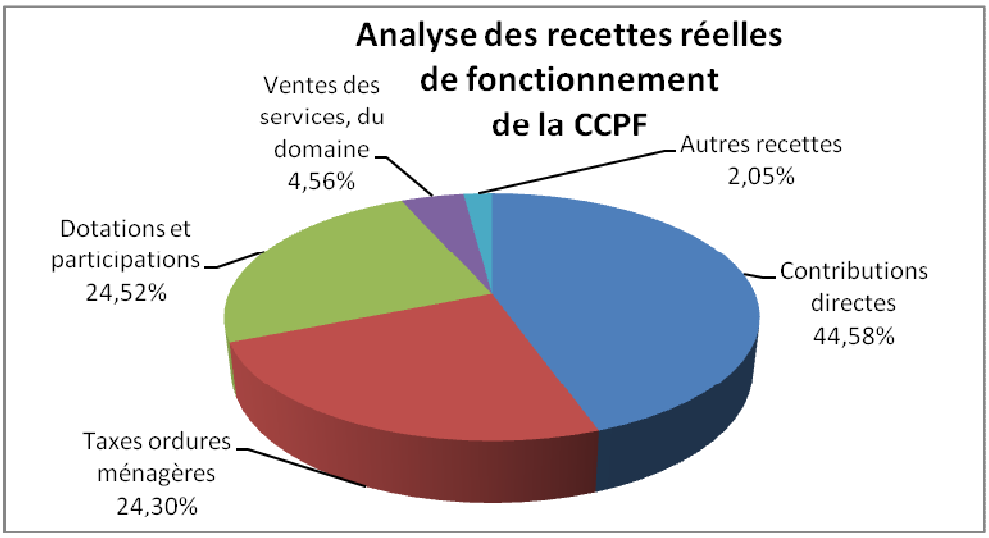
4. Situation financière de la CCPF

La rapide analyse financière de la CCPF a été réalisée par le biais de l'agrégation des données confiées par les services de celle-ci notamment par la lecture des comptes administratifs 2007, 2008 et 2009. Les conclusions ne prennent donc pas en compte les orientations et la réalisation du budget 2010.

4.1. Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en forte évolution de près de 21% en trois années alors que les dépenses sont en stagnation avec une hausse légère de 1.12% ce qui confère une image positive de la situation financière et permet de dégager un résultat comptable assez confortable.
Concernant les recettes de fonctionnement de la CCPF, celles-ci se décomposent principalement en 3 blocs :

- 45.58% proviennent des recettes des contributions directes
- 24.30% proviennent des recettes liées à la taxe sur les ordures ménagères
- 24.52% sont des dotations et subventions



Les recettes de fonctionnement sont particulièrement dynamiques et suivent l'évolution démographique du territoire. Ainsi les dotations de l'Etat sont en très nette hausse tout comme les recettes fiscales.

Le poids des charges de fonctionnement est relativement conforme à la moyenne des Communautés de Communes à l'échelle nationale et intègre le poids de l'exercice de certaines compétences couteuses telles que le transport scolaire.

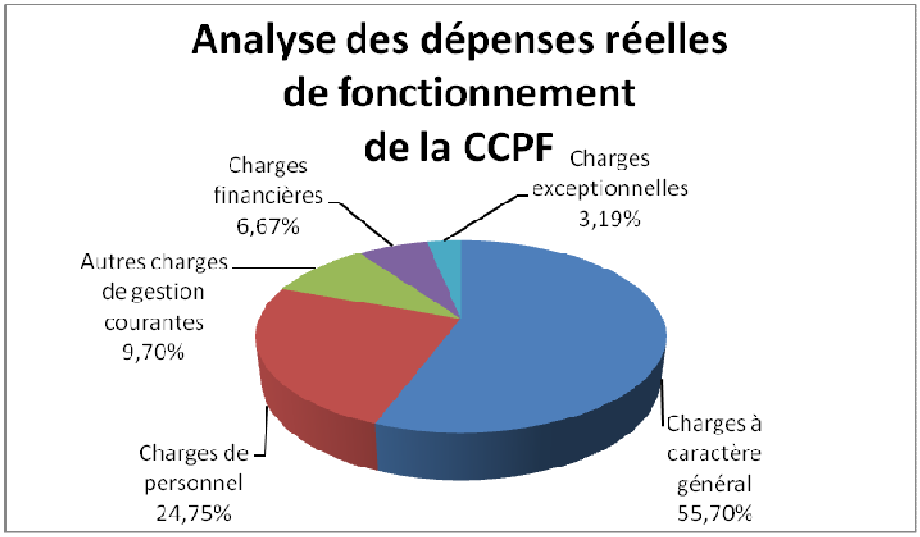
CCPF : 249€/habitant
Moyenne nationale des CC (2007): 266€/habitant

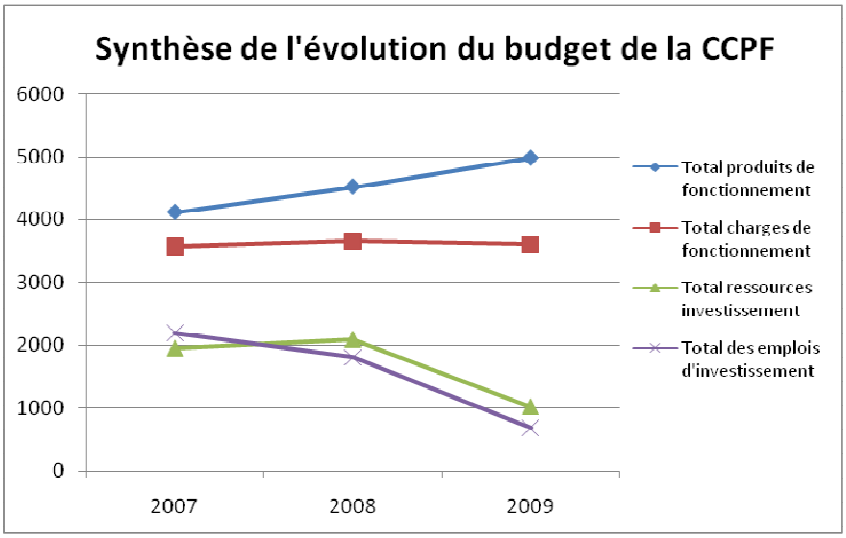
Enfin, le ratio relatif aux charges de personnels est un peu plus important que la moyenne. En effet, le ratio dépense de personnels/dépenses de fonctionnement est de 23.54% alors que dans les structures de type CC, ce ratio est généralement de 18.78%. Cette différence s'explique notamment par l'exécution en régie de certaines missions importantes comme la collecte des déchets.

A noter également le poids important des contrats aidés ou subventionnés qui tendent à augmenter « artificiellement » la masse salariale globale de la CCPF.

Par rapport à la moyenne de la strate, les dépenses de personnels sont de 58.6€/habitant alors que la moyenne nationale est de 52.5€/habitant.

A noter enfin une rigidité des charges un peu plus importante du fait de la masse salariale et du poids de l'endettement.





4.2. Investissement

A noter la faiblesse relative de cette section en 2009 comparé à ce qui peut être observé dans des EPCI comparables. Les intercommunalités sont souvent des espaces d'investissement, la CCPF a réalisé plusieurs investissements notamment dans la thématique économique et a réalisé une pause en 2009.

Ainsi, le ratio de dépense d'équipement se situait à 18.9€ par habitant alors que le ratio observé au niveau national est de 84.8€.
Par le passé, la CCPF dépassait ce ratio au travers d'investissements structurants.

4.3. Endettement

La CCPF demeure un établissement comparativement fortement endetté puisque le ratio est de 421 € par habitant alors que la moyenne nationale des communautés de communes est de 117€/hab.

Le désendettement de la collectivité reste un point de surveillance même si sa capacité d'autofinancement a été améliorée et permet d'assurer une capacité de désendettement très correcte sur une période de 4.5 années. Pour mémoire la capacité de désendettement s'est considérablement améliorée en 3 exercices puisqu'elle était de 11.3 années en 2007.

4.4. Fiscalité

La fiscalité de la CCPF est composée des 4 taxes et se retrouve déjà dans une tranche plutôt haute de ce que l'on peut observer dans le département notamment pour les impôts touchant les familles.

Etat des taux de la fiscalité directe locale sur le territoire de la CCPF

CC du Pays de Faverges	Taux Taxe Habitation			Taux Foncier Bâti				Taux Foncier Non Bâti				Taux Taxe Professionnelle				
Commune	**Communal**	**Intercommunal**	**Départemental**	**Communal**	**Intercommunal**	**Départemental**	**Régional**	**Communal**	**Intercommunal**	**Départemental**	**Régional**	**Communal**	**Intercommunal**	**Taux applicables dans les ZAE/TPE**	**Départemental**	**Régional**
CHEVALINE	5,56%	3,02%	5,33%	6,72%	3,14%	7,65%	2,12%	45,73%	18,01%	23,02%	5,28%	7,23%	3,20%		7,08%	2,49%
CONS-SAINTE-COLOMBE	8,68%	3,02%	5,33%	9,62%	3,14%	7,65%	2,12%	72,82%	18,01%	23,02%	5,28%	9,73%	3,20%		7,08%	2,49%
DOUSSARD	11,36%	3,02%	5,33%	11,78%	3,14%	7,65%	2,12%	56,28%	18,01%	23,02%	5,28%	11,10%	3,20%		7,08%	2,49%
FAVERGES	12,71%	3,02%	5,33%	12,30%	3,14%	7,65%	2,12%	54,97%	18,01%	23,02%	5,28%	11,94%	3,20%		7,08%	2,49%
GIEZ	4,57%	3,02%	5,33%	5,44%	3,14%	7,65%	2,12%	25,44%	18,01%	23,02%	5,28%	11,51%	3,20%		7,08%	2,49%
LATHUILE	6,74%	3,02%	5,33%	7,97%	3,14%	7,65%	2,12%	39,29%	18,01%	23,02%	5,28%	11,55%	3,20%		7,08%	2,49%
MARLENS	8,10%	3,02%	5,33%	8,75%	3,14%	7,65%	2,12%	73,00%	18,01%	23,02%	5,28%	12,22%	3,20%	15,05%	7,08%	2,49%
MONTMIN	8,00%	3,02%	5,33%	9,20%	3,14%	7,65%	2,12%	40,23%	18,01%	23,02%	5,28%	17,50%	3,20%		7,08%	2,49%
SAINT-FERRÉOL	8,43%	3,02%	5,33%	9,91%	3,14%	7,65%	2,12%	54,36%	18,01%	23,02%	5,28%	13,17%	3,20%		7,08%	2,49%
SEYTHENEX	19,50%	3,02%	5,33%	22,09%	3,14%	7,65%	2,12%	114,05%	18,01%	23,02%	5,28%	24,81%	3,20%		7,08%	2,49%

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République le 5 février 2009, la loi de finances pour 2010 supprime la taxe professionnelle à compter du 1er janvier 2010 et met en place, en contrepartie, de nouvelles ressources fiscales au profit des collectivités territoriales.

Pour les entreprises, les effets de la réforme seront immédiats. Pour les collectivités territoriales, sa mise en œuvre se fera en deux étapes :

– en 2010, les collectivités territoriales percevront le produit de la taxe professionnelle, avec la garantie que ce produit ne pourra pas être inférieur à celui perçu en 2009. Ainsi, les budgets 2010 ne seront pas affectés par la réforme ;
– à partir de 2011, les collectivités territoriales bénéficieront d'impôts nouveaux, d'un montant global équivalent à celui des recettes fiscales actuelles. Un mécanisme pérenne de garantie individuelle des ressources permettra d'assurer à chaque commune, à chaque EPCI, à chaque département et à chaque région la stabilité de ses moyens de financement.

Il conviendra cependant de rester vigilant sur l'évolution de cette réforme dont une clause de dite de « revoyure » était prévue au début de l'été 2010.

Ci-dessous les simulations réalisées par le Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi relatif aux effets de la réforme fiscale[2].

Ressources fiscales actuelles	Ressources fiscales après réforme	Dotation de compensation de réforme de la TP	Effet du FNGIR	Ressources après réforme
2 099 305 €	1 860 066 €	78 954 €	160 285 €	2 099 305 €

Détails de la composition des ressources actuelles (2010 avant réforme)								
TFNB 2010 ancien	TFPB 2010 ancien	TH 2010 ancien	Compensation relais	Prélèvement FDPTP 2010	Reversements FDPTP 2010	Prélèvement FT	Participation PVA 2009	Compensations d'exonération ancien régime
47 850 €	516 569 €	573 884 €	967 616 €	- €	- €	- 5 093 €	- 14 333 €	12 812 €

Détail de la composition des ressources futures (2010 après réforme)						
CFE	TFPB	TFNB	TH	Compensation d'exonération nouveau régime	IFER	CVAE
267 753 €	522 809 €	49 851 €	830 702 €	23 323 €	0 €	165 628 €

[2] Données disponibles sur http://www.economie.gouv.fr/themes/politique_fiscale/tp-cet/index.html

TFNB	TFPB	TH	CVAE	CFE	IFER	Compensations d'exonération nouveau régime	DCRTP	FNGIR	**TOTAL**
2011									
50 020 €	545 643 €	869 384 €	172 587 €	279 413 €	- €	23 323 €	78 954 €	160 285 €	**2 179 608 €**
2012									
50 189 €	569 474 €	909 866 €	180 383 €	291 581 €	- €	23 323 €	78 954 €	160 285 €	**2 264 055 €**
2013									
50 359 €	594 346 €	952 234 €	188 530 €	304 278 €	- €	23 323 €	78 954 €	160 285 €	**2 352 309 €**
2014									
50 529 €	620 305 €	996 574 €	197 046 €	317 529 €	- €	23 323 €	78 954 €	160 285 €	**2 444 545 €**
2015									
50 700 €	647 397 €	1 042 979 €	205 946 €	331 356 €	- €	23 323 €	78 954 €	160 285 €	**2 540 941 €**

Ces simulations présentent des limites méthodologiques en raison des hypothèses qui sont retenues et des données utilisées. Concernant les hypothèses, les principales concernent les taux d'imposition, pris constants au niveau de 2009 sur toute la période étudiée, et l'évolution des bases fiscales, prise égale à l'évolution constatée sur la période 2002-2009. Concernant les données, les informations nécessaires à la réalisation des simulations ne sont pas toutes disponibles avec un bon degré de fiabilité : les données concernant les FDPTP et la territorialisation de la CVAE sont ainsi largement lacunaires. Si les résultats présentés à une échelle territoriale large (régions ou départements) sont plus robustes, ces lacunes affectent très fortement les projections au niveau le plus fin (communes et groupements). Au total, les résultats présentés doivent être analysés avec la plus grande précaution.

Lexique spécifique :

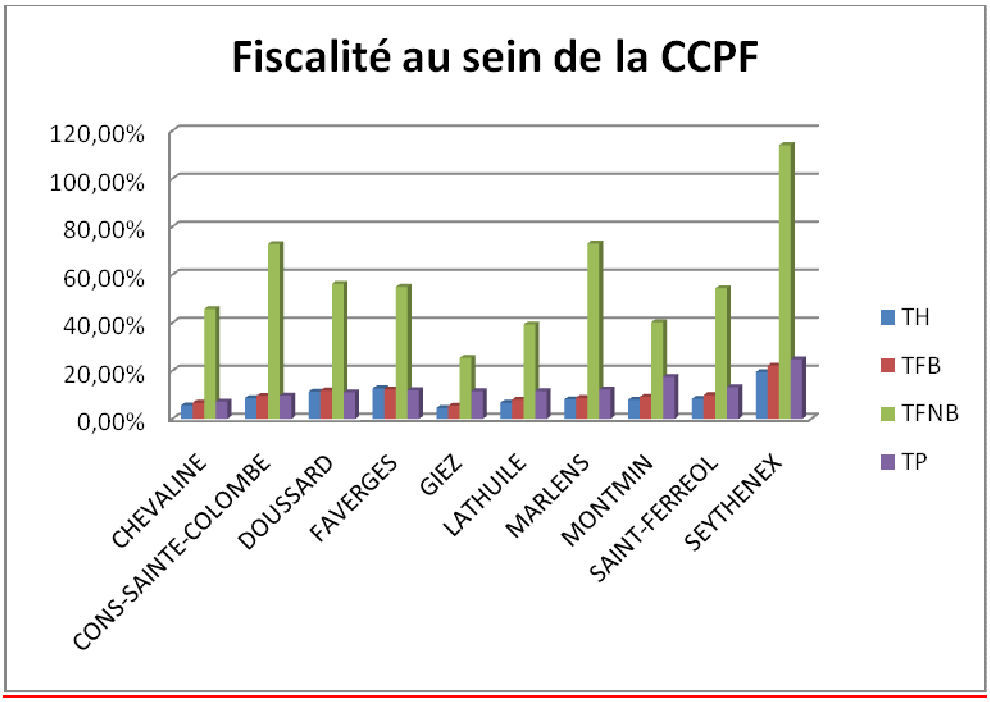
- TP : Taxe professionnelle
- FNGIR : Fonds national de garantie individuelle des ressources
- Prélèvement France Télécom
- Participation PVA : Participation au plafonnement en fonction de la valeur ajoutée
- TFPB : Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
- TH : Taxe d'habitation
- CFE : Cotisation foncière des entreprises
- IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Il conviendra cependant de rester vigilant sur l'évolution de cette réforme dont une clause de « revoyure » est prévue au début de l'été 2010.

Rappelons également que la politique fiscale de l'EPCI se rajoute à celle déjà appliquée par les communes à l'exception de la TP dans les zones intercommunales.

La situation sur le territoire est assez hétérogène notamment du fait de la situation fiscale particulière de la commune de Seythenex.

	TH	TFB	TFNB	TP
CHEVALINE	5,56%	6,72%	45,73%	7,23%
CONS-SAINTE-COLOMBE	8,68%	9,62%	72,82%	9,73%
DOUSSARD	11,36%	11,78%	56,28%	11,10%
FAVERGES	12,71%	12,30%	54,97%	11,94%
GIEZ	4,57%	5,44%	25,44%	11,51%
LATHUILE	6,74%	7,97%	39,29%	11,55%
MARLENS	8,10%	8,75%	73,00%	12,22%
MONTMIN	8,00%	9,20%	40,23%	17,50%
SAINT-FERRÉOL	8,43%	9,91%	54,36%	13,17%
SEYTHENEX	19,50%	22,09%	114,05%	24,81%



4.5. Conclusions

Dans le cadre du projet de territoire, les marges de manœuvres qui s'offrent à la CCPF sont correctes et **permettent d'appréhender l'avenir avec une certaine sérénité**. En effet, l'augmentation croissante de la population sur le territoire a pour conséquences une évolution assez dynamique des bases.

Cette évolution s'accompagne aussi d'une évolution importante des dotations de l'Etat.

Avec une capacité d'autofinancement confortable, la CCPF apparaît comme une structure avec une capacité certaine pour réaliser des investissements structurant.
Par ailleurs les simulations proposées par le ministère des Finances sur l'évolution des recettes fiscales du territoire semblent rassurantes.

En effet, entre 2010 et 2015, les perspectives d'évolutions de ces recettes sont de +21% en 5 années soit une progression de l'ordre de 4.2% par an.
Ces simulations sont réalisées avec un taux d'imposition inchangé ce qui laisse encore une marge supplémentaire.

5. Egalité des chances

5.1. Thème n°1 : Population et santé

5.1.1. Contexte

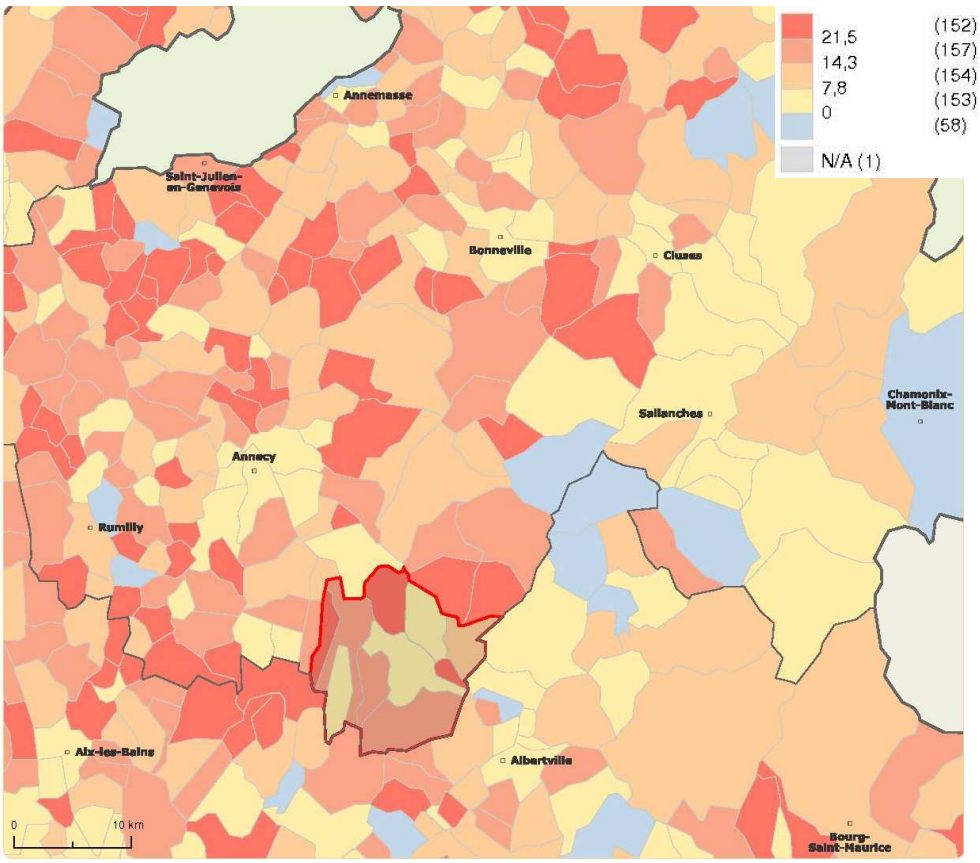


Illustration n°3 : Evolution relative (en %) de la population entre 1999 et 2007 (INSEE)

La connaissance de l'évolution de la population de la CCPF et de ses besoins est, pour ses acteurs politiques, une **condition essentielle afin de mettre en place des stratégies de développement local adaptées**. L'évolution de la population d'un territoire et de sa structure est en effet un **signe de l'évolution de son attractivité et de sa vitalité**, qui elles-mêmes déterminent son avenir, de territoire prospère ou en déclin.

La **gestion des causes et des conséquences** de l'évolution de la population en matière économique, environnementale, culturelle, sociale et de services ainsi que **l'anticipation des évolutions à venir** sont donc des priorités essentielles pour un territoire.

5.1.2. Diagnostic

5.1.2.1. Etat de la population : un territoire entre zone urbaine et zone très rurale

Selon les données officielles publiées par l'INSEE au 1er janvier 2010, le territoire de la CCPF comptait en 2007 un total de **14 516 habitants**. La densité de la population dépasse dès lors les **87.1habitants au km²**, contre une densité d'environ 100 hab. /km² en France. LA CCPF a une densité de population très largement inférieure à la moyenne départementale (158,7 hab. /km²). La CCPF joue, en quelque sorte le rôle d'une zone tampon entre les zones urbaines de l'agglomération d'Annecy et de la communauté de communes d'Albertville.

Données INSEE au 1er janvier 2010	Population						Evolution de la population totale				
	1975	1982	1990	1999	2006	2007	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	1975-2007
Chevaline	69	73	135	196	208	208	5,80%	84,93%	45,19%	6,12%	201,45%
Cons-Sainte-Colombe	158	231	227	261	325	327	46,20%	-1,73%	14,98%	24,52%	106,96%
Doussard	1543	1725	2070	2780	3276	3347	11,80%	20,00%	34,30%	17,84%	116,92%
Faverges	5186	6177	6334	6305	6533	6562	19,11%	2,54%	-0,46%	3,62%	26,53%
Giez	283	344	341	448	527	608	21,55%	-0,87%	31,38%	17,63%	114,84%
Lathuile	369	495	668	729	902	927	34,15%	34,95%	9,13%	23,73%	151,22%
Marlens	637	609	656	699	785	806	-4,40%	7,72%	6,55%	12,30%	26,53%
Montmin	208	180	192	192	290	304	-13,46%	6,67%	0,00%	51,04%	46,15%
Saint-Ferréol	641	646	758	799	842	848	0,78%	17,34%	5,41%	5,38%	32,29%
Seythenex	387	392	440	478	567	580	1,29%	12,24%	8,64%	18,62%	49,87%
TOTAL	**9 481**	**10 872**	**11 821**	**12 887**	**14 255**	**14 517**	**14,67%**	**8,73%**	**9,02%**	**10,62%**	**53,12%**

A l'image de ce que l'on observe à l'échelle départementale, le territoire de la CCPF bénéficie d'une très large attractivité et draine ainsi une population nouvelle de plus en plus importante.

Les chiffres du recensement publiés au 1er janvier 2010 ne font que confirmer les évolutions déjà identifiées avec les données publiées au 1er janvier 2009.
Afin de garder une uniformité des données statistiques nous resterons uniquement sur les données de 2007 publiées au 1er janvier 2010 et disponibles depuis le 1er juillet 2010 pour les aspects démographiques de l'étude.

	Superficie en km² *(IGN)*	Densité en hab. /km² 2007
Chevaline	13.98	14.7
Cons-Sainte-Colombe	3.47	94.2
Doussard	22.48	166.2
Faverges	25.88	253.7
Giez	12.70	48.1
Lathuile	8.95	105.8
Marlens	15.16	52.9
Montmin	16.20	18.7
Saint Ferréol	16.73	50.5
Seythenex	33.25	17.4
TOTAL	**168.88**	**87.1**

La disparité de la densité de la population de la CCPF est à l'image du territoire. Ces variations peuvent être assez facilement suivies avec la géographie ou la topographie du territoire.
Plus on se déplace vers les zones de montagne, plus la densité est faible. La CCPF fait cohabiter ainsi une zone relativement dense autour de Doussard et Faverges et des zones faiblement peuplées aux frontières Sud et Est de la CCPF.

A l'intérieur de la CCPF la situation est relativement contrastée entre les différentes communes membres. Les 2 plus grosses communes représentent plus de 68% de la population totale et la commune de Faverges représente à elle seule quasiment la moitié de la population de la CCPF.

Une seule commune (Faverges) dépasse le seuil des 5000 habitants et une seule autre commune dépasse les 2500 habitants (Doussard avec plus de 3300 habitants) Toutes les autres communes sont en-dessous de 1000 habitants dont 3 en-dessous de 500 habitants.
Toutes les communes on eu une croissance supérieure à 40% durant les 40 dernières années et le territoire de la CCPF enregistre une évolution de +71%. On peut distinguer 3 catégories d'évolutions:

- « Explosion démographique » : (évolution > à 100% en 40 ans) la moitié des communes ont eu une croissance supérieure à 100% notamment la commune de Chevaline (+215%) puis Lathuile (+183%), Doussard (+170%), Cons-Sainte-Colombe et Giez (+110%)
- « Croissance forte » : (évolution > à 50%) avec notamment les communes de Seythenex (+73%) et Montmin (+50%)
- « Croissance soutenue » : (évolution > à 25%) avec les communes de Saint Ferréol (+43%), Faverges (+41%) et Marlens (+31%)

Ce sont des évolutions très importantes qui se traduisent à l'échelle du territoire par une évolution de 71% de la population sur une période de 40 ans.
La ville centre de Faverges à elle seule accueille 2000 habitants de plus.

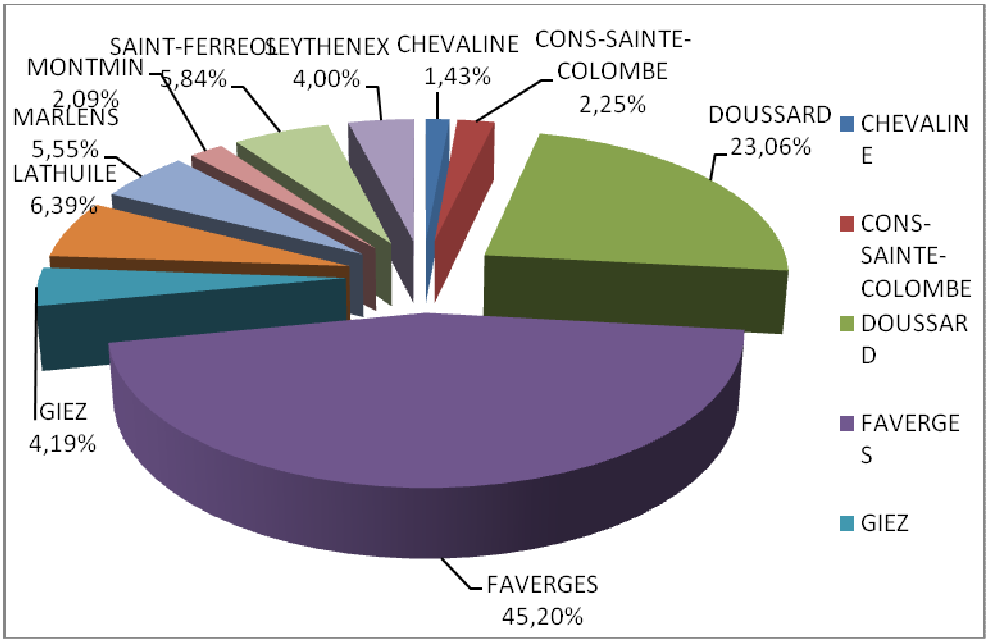


Illustration n°4 : répartition de la population de la CCPF (INSEE)

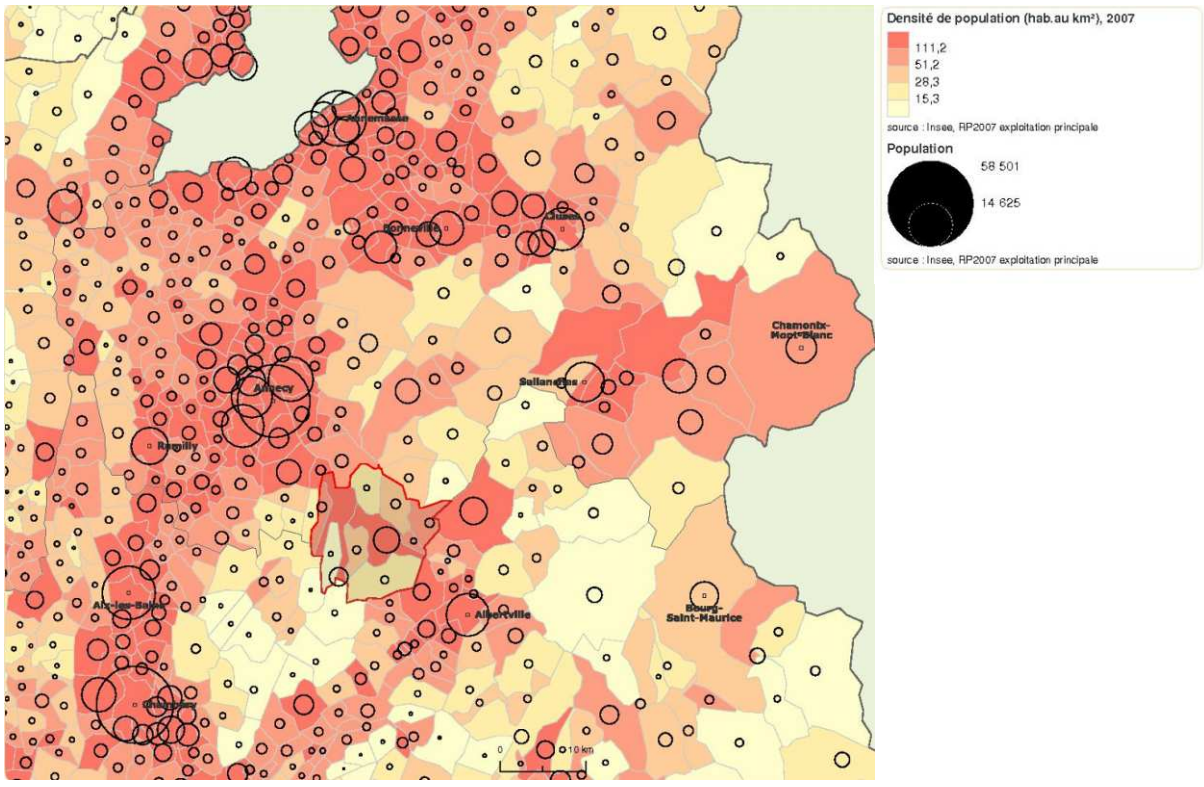


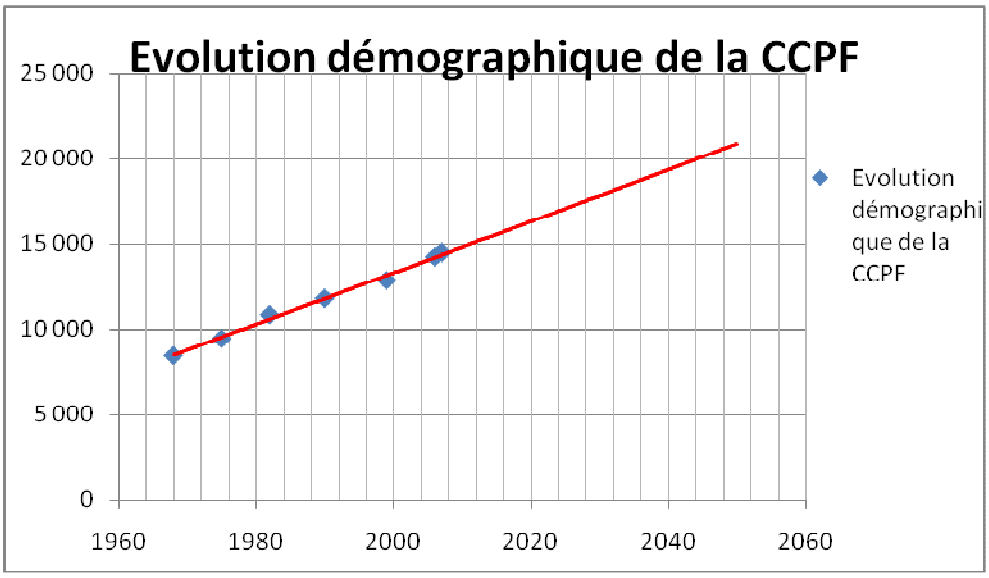
Illustration n°5 : Densité de population en 2007 (INSEE)

Dynamique démographique : une population qui connaît une croissance forte sur la totalité du périmètre de la CCPF – situation créatrice de défis pour offrir les services que la population nouvelle attend.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	évolution en %
Annecy	54 484	53 262	49 965	49 644	50 324	51 119	-6,18%
Albertville	15 739	16 961	16 970	17 411	17 335	17 814	13,18%
Annecy Aire urbaine	109 711	134 331	148 630	169 459	189 654	208 033	89,62%
France	50 798 112	53 764 064	55 569 542	58 040 659	60 151 239	63 600 455	25,20%
Rhône Alpes	4 423 055	4 780 684	5 015 947	5 350 701	5 645 847	6 065 948	37,14%
Haute Savoie	378 550	447 795	494 505	568 286	631 963	706 708	86,69%
Savoie	288 921	305 118	323 675	348 261	373 350	403 094	39,52%
CCPF	**8 478**	**9 481**	**10 872**	**11 821**	**12 887**	**14 517**	71,23%

Sur les 40 dernières années, le territoire de la CCPF a vu progresser sa population de manière très importante à l'image de ce qui a pu être observé à l'échelle départementale.

En effet, la progression démographique du territoire de la CCPF est 2.9 fois supérieure à mais un peu plus faible qu'au niveau départemental. Ces évolutions n'en restent pas moins particulièrement importantes et pose nécessairement des questions sur l'étalement urbain, la consommation d'espaces naturels et de l'accueil en matière de services de ces populations nouvelles.



La courbe ci-dessus démontre une certaine linéarité relativement homogène dans l'évolution de la population de la CCPF. Ainsi la tendance qui en résulte, démontre une dynamique évidente du territoire alimentée par un étalement urbain de la région Annécienne et la volonté probable de ces nouveaux habitants de disposer d'un cadre de vie plus rural mais avec une qualité des services à la population identiques aux zones urbaines d'Annecy ou d'Albertville.

Ainsi, la CCPF devrait se situer à 15 000 habitants à l'horizon 2015 et à 20 000 habitants à l'horizon 2045.

Il est également à noter que les communes de Faverges et Doussard ont absorbé à elles seules près de 66% de la progression démographique entre 1968 et 2007.

Sur le territoire de la CCPF :
Évolution population (1999-2007) : +10,61 %
Évolution population (var. ann. moy.) (1999-2007) : +1,5 %
Évolution pop. due au solde nat. (1999-2007) : +0,5 %
Évolution pop. due au solde ent-sort (var. ann. moy.) (1999-2007) : +0,9 %

Cela signifie que le territoire reste très attractif, et cette attractivité tend à s'accroitre avec le temps. Cette attractivité est le résultat d'une migration de la population doublé d'une évolution positive due au solde naturel.

	1990-1999 : taux de variation annuel de la population dû au…		1999-2007 : taux de variation annuel de la population dû au…	
Données INSEE au 1er janvier 2009	Solde naturel	Solde migratoire	Solde naturel	Solde migratoire
France entière	0,40%	0,00%	0,40%	0,30%
Rhône Alpes	0,50%	0,10%	0,50%	0,40%
Haute-Savoie	0,70%	0,50%	0,60%	0,80%
Chevaline	-4,60%	8,90%	-4,00%	4,80%
Cons-Sainte-Colombe	0,70%	0,80%	0,70%	2,20%
Doussard	0,90%	2,40%	0,90%	1,40%
Faverges	0,40%	-0,50%	0,40%	0,10%
Giez	1,00%	2,10%	1,00%	2,90%
Lathuile	0,40%	0,60%	0,60%	2,50%
Marlens	0,20%	0,50%	0,40%	1,40%
Montmin	0,70%	-0,70%	1,80%	4,10%
Saint-Ferréol	0,20%	0,40%	0,50%	0,30%
Seythenex	0,40%	0,50%	0,70%	1,80%
CCPF	**0,40%**	**0,50%**	**0,50%**	**1,00%**

L'évolution démographique est assez disparate sur la grande région autour de la CCPF mais se caractérise par une hausse modérée à forte sur tous les territoires. Néanmoins, la Communauté d'Agglomération Annecienne présente une hausse bien plus modérée (+0.7% annuel), c'est la CCPF qui concentre la plus grande hausse autour du Lac d'Annecy (+1.5% annuel) avec la CC de la rive gauche du Lac d'Annecy.

CA Annécienne : +0.7%
CCPF : +1.5%
CC de la rive gauche du Lac d'Annecy : +1.57%
CC de la Tournette : +1.07%
CC de la vallée de Thônes : +1.23%

De l'autre côté de la frontière départementale, la situation est encore plus contrastée avec la CC de la région d'Albertville qui présente une hausse de +0.67%, alors que la CC du pays des Bauges présente une évolution de +2,48% et la CC Haute Combe de Savoie +1.96%.

Les croissances démographiques se concentrent davantage en zone rurale ou « rurbaine ».

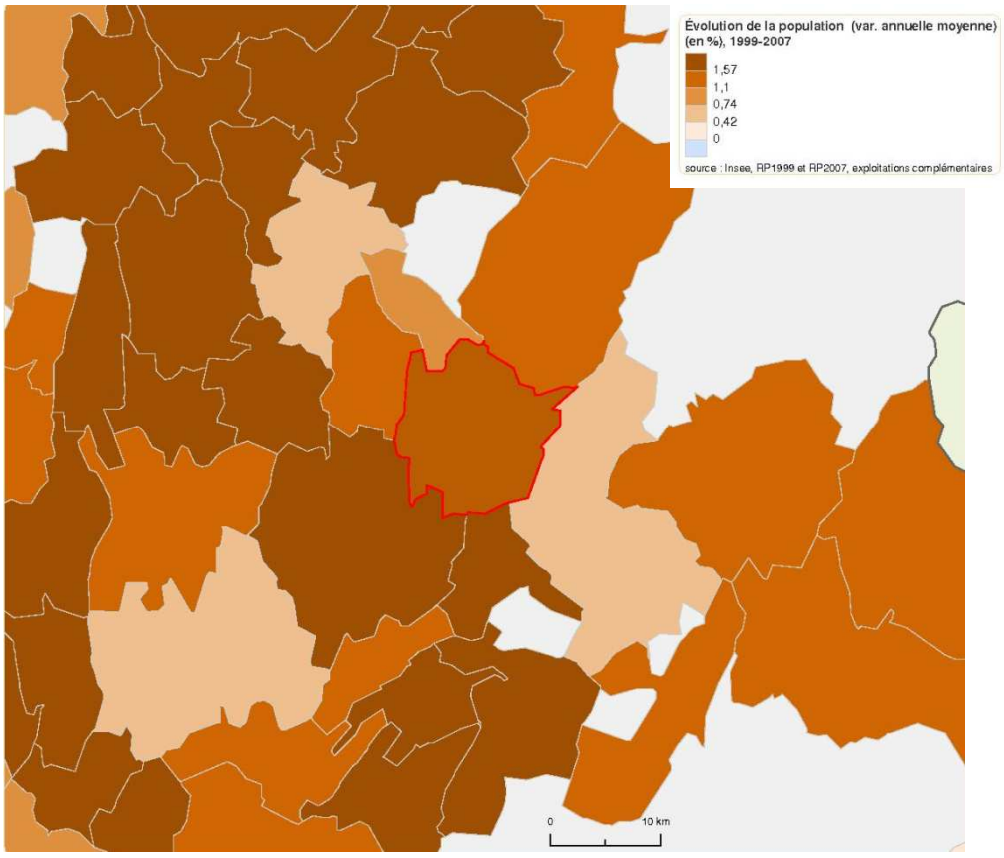


Illustration n°6 : Evolution de la population en % (var. annuelle moyenne) par EPCI 1999-2007 (INSEE)

Ces chiffres confirment le dynamisme démographique du territoire de la CCPF de l'ordre de 2 fois supérieure à celui de l'Agglomération Annécienne.

Notons que les Communes d'Annecy, Cran Gevrier présentent des soldes migratoires négatifs (respectivement -0.2% et -0.76% entre 1999 et 2007). De même, la commune d'Albertville présente une baisse de 0.02% dans la même période.

L'agglomération Annécienne, certes toujours en légère croissance, devient moins attractive, au bénéfice des autres EPCI du secteur qui bénéficient d'une croissance plus marquée y compris au sein de la CCPF.

Ce constat **met en évidence l'attractivité du territoire de la CCPF pour des populations venant de l'extérieur**, et notamment pour la population cherchant à éviter l'agglomération d'Annecy pour s'installer dans un territoire agréable, mais qui est aussi simplement attirée par un territoire où le prix du foncier et de l'immobilier reste globalement inférieur (cf. thème 7 « Organisation du territoire, urbanisme, habitat »).

Cette attractivité explique également **la diversité et le brassage de population qui caractérisent la CCPF** : le territoire accueille en effet régulièrement de nouveaux arrivants, venant d'horizons divers.

En revanche, le niveau de détail des chiffres de l'INSEE ne permet pas de faire la part, au sein de cette attractivité, entre ce qui relève effectivement de l'arrivée de populations extérieures qui s'installent sur le territoire de la CCPF, et ce qui relève uniquement de la mobilité interne à la CCPF (les familles qui déménagent d'un village pour s'installer dans un autre et qui sont comptabilisées dans le calcul du solde migratoire des communes concernées, et donc de la CCPF dans son ensemble) – il **semblerait toutefois que les deux phénomènes contribuent à expliquer le solde migratoire positif dans son ensemble**.

Par ailleurs, l'attractivité démographique du territoire de la CCPF **doit être mis en perspective** dès lors que l'on compare le niveau du solde migratoire de la CCPF avec celui de ses territoires voisins (cf. cartes ci-dessous).

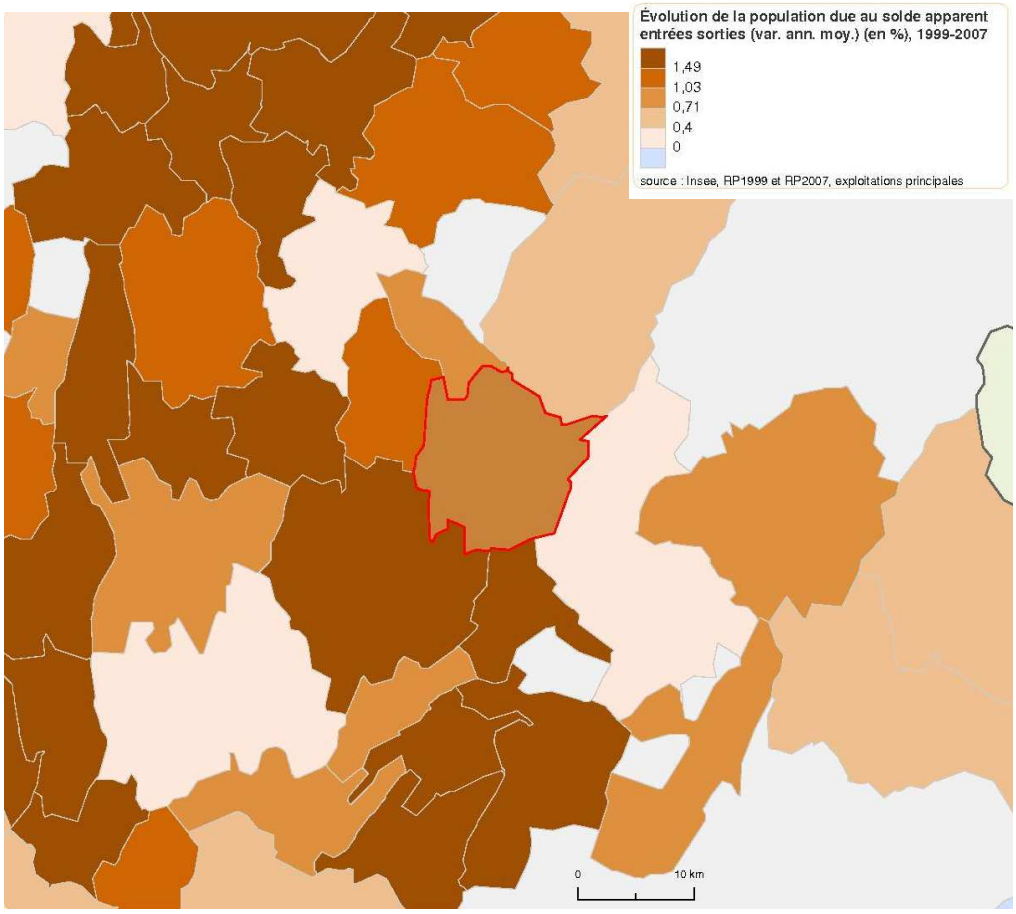


Illustration n°7 : Variation de densité de populat ion due au solde apparent des entrées sorties (hab. au km²), INSEE 1999-2007

Ainsi, le territoire de la CCPF affiche une évolution migratoire positive alors que les secteurs plus denses présentent une certaine désaffection.
Néanmoins, cette désaffection « urbaine » est compensée par un effet plus net du solde naturel. Une analyse plus détaillée permet d'affirmer de manière encore plus claire que le territoire de la CCPF devient un territoire attractif.

Un territoire qui semble gagner en attractivité, alimenté notamment par la périurbanisation annécienne, mais qui n'est pas à l'abri de la concurrence de ses voisins notamment de la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy, et davantage encore par les Communautés de Communes de la Savoie dans le secteur des CC du pays des Bauges ou de la Haute Combe de Savoie.

Enfin, à l'intérieur même de la CCPF, on constate que l'importance relative du solde naturel et du solde migratoire comme facteurs explicatifs de la croissance de la population de ces dernières années **varie fortement d'une commune à l'autre**.

Ainsi, entre 1999 et 2007, certaines communes ont connu un fort apport migratoire, qui explique largement la forte croissance de leur population : c'est le cas par exemple de Montmin (+4.09%), Chevaline (+4.8%) ou Giez (+2.92%). Seules 2 communes présentent des évolutions inférieures à 1% - Saint Ferréol + 0.26% et Faverges +0.13%

Variation annuelle moyenne pour 1000 habitants		
Indicateur	**CCPF**	**France**
1999-2006 totale	15	7
due au solde naturel	*5*	*4*
due au solde migratoire	*10*	*3*
1990-1999 totale	10	4
due au solde naturel	*5*	*4*
due au solde migratoire	*5*	*0*

L'évolution de la structure de la population est donc principalement portée par un solde migratoire important mais le solde naturel reste toujours dynamique et supérieur à la moyenne nationale.

5.1.2.2. Structure de la population : une population vieillissante qui soulève de nombreux défis

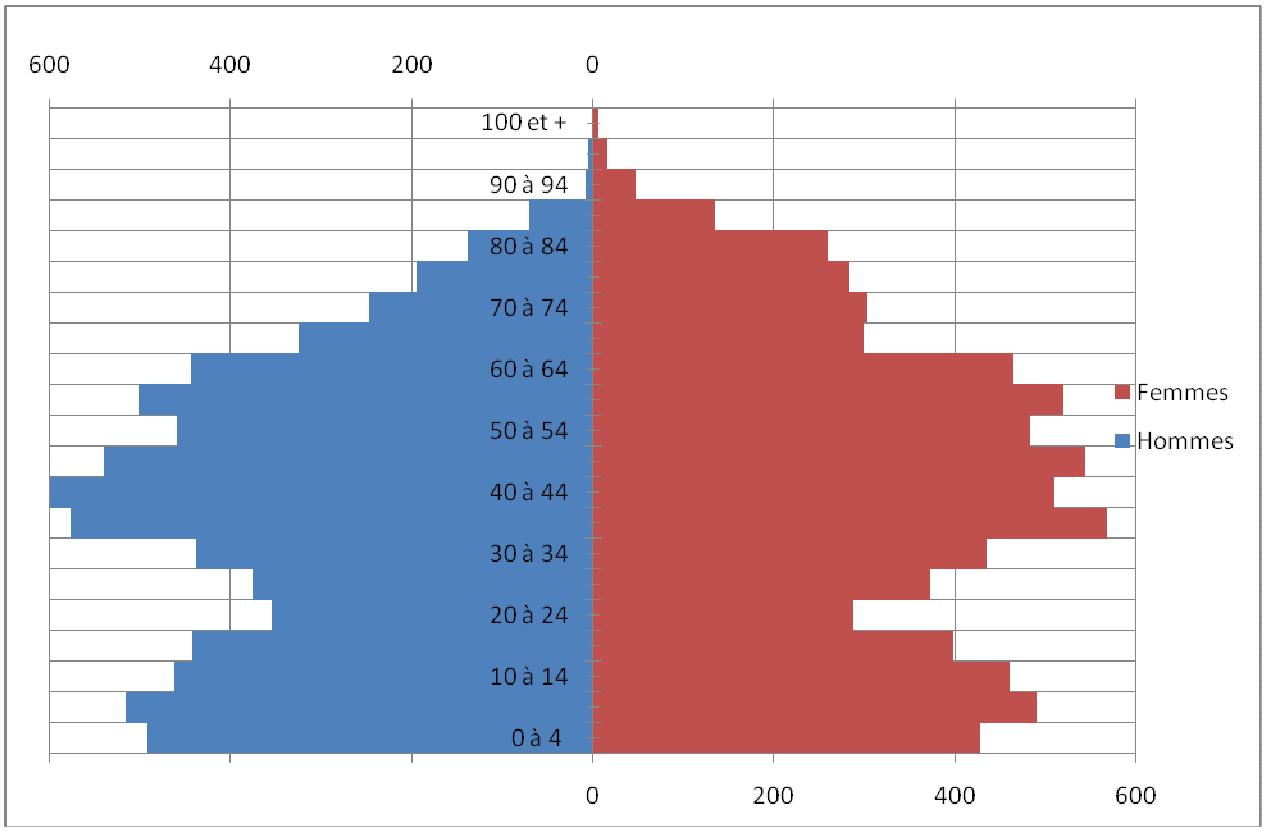
Concernant la natalité, la situation du territoire est dans la moyenne nationale puisqu'elle se traduit par une natalité équivalente à la moyenne mais la CCPF se distingue par une mortalité largement inférieure, à l'image des données régionales et départementales.
Ces éléments démontrent une vitalité démographique qui pose clairement les enjeux du vieillissement de la population et de son accueil.

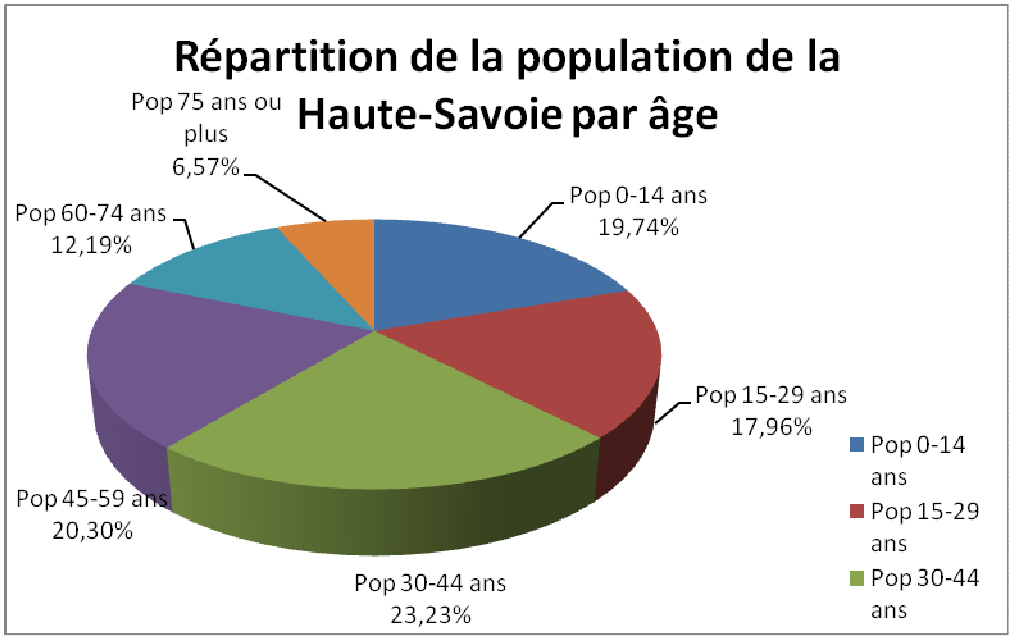
A noter néanmoins le taux de mortalité sur Chevaline qui est 5,3 fois supérieur à la moyenne de la CCPF.
Ce chiffre est à mettre en corrélation avec la présence d'un EHPAD sur le territoire de la commune qui tend à fausser les chiffres pour celle-ci.

Données INSEE au 1er janvier 2009	Taux moyen annuel 1982-1990		Taux moyen annuel 1990-1999		Taux moyen annuel 1999-2007	
	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux de natalité	Taux de mortalité
France entière	14,0 ‰	9,6 ‰	12,9 ‰	9,1 ‰	13,0 ‰	8,7 ‰
Rhône Alpes	14,1 ‰	8,8 ‰	13,2 ‰	8,3 ‰	13,1 ‰	7,9 ‰
Haute-Savoie	14,4 ‰	7,8 ‰	13,8 ‰	7,1 ‰	13,2 ‰	6,8 ‰
Chevaline	21,3 ‰	3,9 ‰	11,8 ‰	58,2 ‰	5,6 ‰	46 ‰
Cons-Sainte-Colombe	9,3 ‰	6,5 ‰	11,5 ‰	4,1 ‰	12,6 ‰	5,6 ‰
Doussard	15,0 ‰	7,5 ‰	15 ‰	6,0 ‰	14,8 ‰	5,4 ‰
Faverges	15,1 ‰	8,6 ‰	12,9 ‰	8,9 ‰	12,8 ‰	9,1 ‰
Giez	14,9 ‰	11,7 ‰	12,9 ‰	3,2 ‰	14,3 ‰	4,6 ‰
Lathuile	9,9 ‰	6,2 ‰	11,3 ‰	7,2 ‰	11,2 ‰	5,4 ‰
Marlens	11,3 ‰	11,1 ‰	10,4 ‰	8,1 ‰	10,4 ‰	6,4 ‰
Montmin	12,1 ‰	5,4 ‰	12,7 ‰	5,8 ‰	23,7 ‰	5,3 ‰
Saint-Ferréol	10,6 ‰	6,8 ‰	9,6 ‰	7,9 ‰	11,3 ‰	6,4 ‰
Seythenex	10,3 ‰	11,5 ‰	11,7 ‰	7,3 ‰	13,4 ‰	6,7 ‰
CCPF	**13,9 ‰**	**8,4 ‰**	**12,8 ‰**	**8,4 ‰**	**13,1 ‰**	**7,9 ‰**

Cependant, malgré cette démographie plutôt dynamique sur le territoire on observe une population des moins de 14 ans légèrement supérieure à la moyenne nationale, mais la situation sur la tranche des 15-29 ans est assez préoccupante avec un taux à peine de 15.37% qui démontre une désaffection importante du territoire pour cette population.

	Pop 0-14 ans	Pop 15-29 ans	Pop 30-44 ans	Pop 45-59 ans	Pop 60-74 ans	Pop 75 ans ou plus
France	18,53%	18,98%	20,80%	20,27%	13,06%	8,39%
Haute-Savoie	19,74%	17,96%	23,23%	20,30%	12,19%	6,57%
CCPF	**19,62%**	**15,37%**	**21,65%**	**20,99%**	**14,34%**	**8,02%**





La pyramide des âges montre les difficultés sur la tranche des 20-30 ans avec une réduction massive de près de 20 à 30% par rapport aux autres catégories d'âge.

Le décrochage se fait aux alentours de la 16ème année ce qui est relativement jeune. Outre les phénomènes de variabilité des générations liés au nombre de naissances, ce décrochage est interrompu entre 17 et 18 ans, puis on observe un effondrement à partir de 18 ans pour atteindre son niveau le plus bas entre 21 et 25 ans.

La « reconquête » générationnelle prend une dizaine d'années, pour retrouver son équilibre autour de l'âge de 35 ans.
Le phénomène de fuite de la jeunesse est accentué pour les filles et on ne retrouve une population féminine « normale » qu'après la 37ème année.

L'évolution de l'indice de vieillissement tend néanmoins à conforter le dynamisme démographique global du territoire de la CCPF par l'accueil de familles nouvelles avec notamment une présence soutenue de jeunes enfants (la part des étudiants étant plus orientée vers la zone d'Annecy).

	CCPF 2006	CCPF 1999	France 2006	France 1999
Indice de vieillissement	82,4	-	84,4	84,9

Note : l'indice de vieillissement est le rapport de la population de plus de 60 ans sur celles des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 signifie qu'il y a à peu près autant de personnes de plus de 60 ans que de moins de 20 ans. Plus l'indice de vieillissement est élevé, plus la population est âgée.

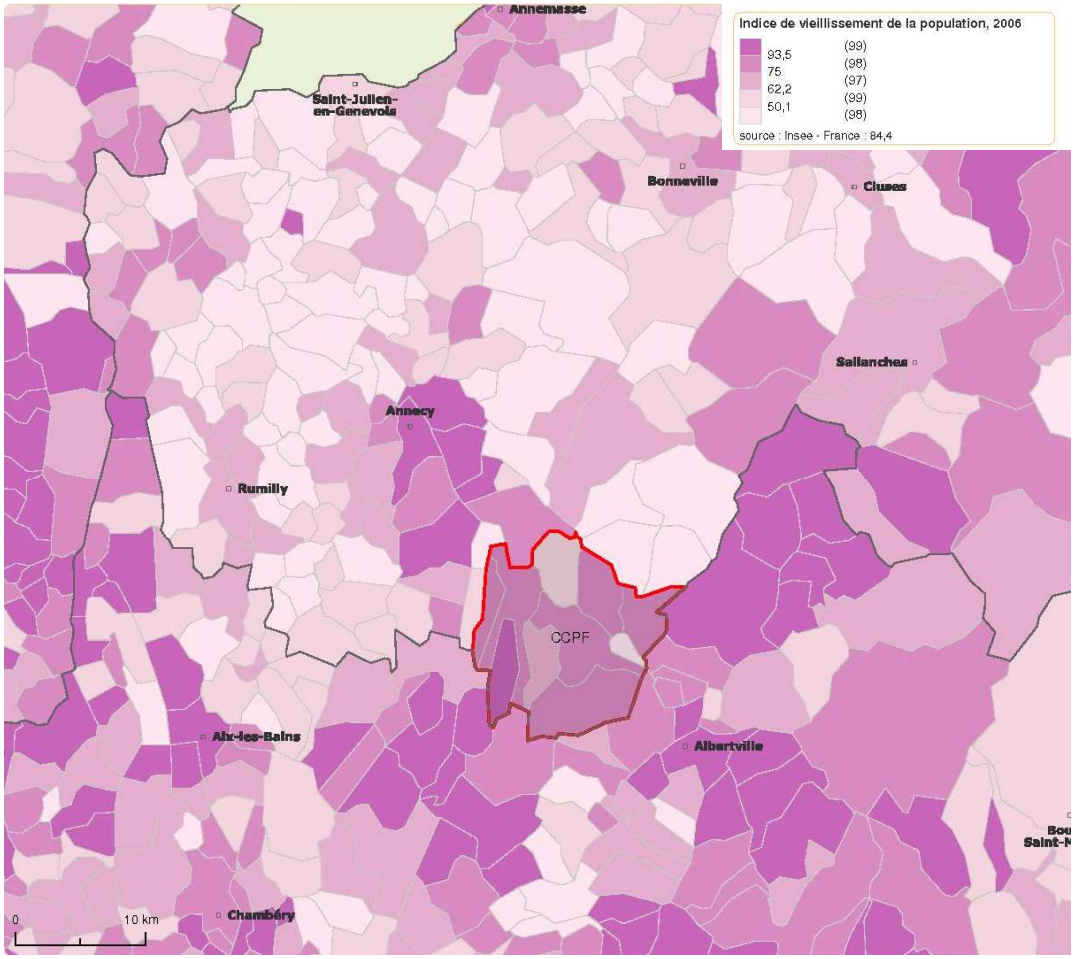


Illustration n°8 : Indice de vieillissement, 2006, INSEE 2006

Même si le territoire de la CCPF présente un indice de vieillissement inférieur à la moyenne nationale, elle apparaît comme plus importante à l'échelle départementale.

Ainsi, outre le secteur d'Annecy et de Samoëns, c'est le territoire de la CCPF qui présente les indices les plus élevés, à l'image de ce que l'on observe habituellement dans les zones industrialisées ou zones urbaines.

5.1.2.3. Les jeunes

Part des moins de 20 ans (2007)- CCPF : 25,4 %
Nombre de moins de 20 ans (2007) – CCPF : 3 690

Part des moins de 20 ans (2007) en Haute-Savoie : 25,9 %

La part des jeunes est en diminution au sein de la CCPF notamment pour la tranche d'âge des 0-14 ans. Les moins de 20 ans représentent un peu plus d1/4 de la population de la CCPF ce qui dans la moyenne.

Lorsqu'on élargit le spectre d'étude jusqu'à 30 ans, on se heurte à une réelle disparition des 20-30 ans dans le territoire. Ce phénomène est principalement dû à l'absence de vie étudiante sur le territoire.
Néanmoins on observe une représentation plus importante des 45-59 ans et surtout des 30-44 ans comparé aux moyennes départementales et nationales.
Ces chiffres tendent à confirmer l'attrait du territoire pour les familles nouvelles qui arrivent sur le territoire.
Néanmoins, la composition familiale démontre que les familles qui s'installent sont plutôt des familles sans enfants, d'un âge plus élevé et cherchent des espaces plus ruraux pour s'installer.

La part des moins de 20 ans est particulièrement élevée sur les communes de Cons-Sainte-Colombe (32.6%), Giez et Montmin, alors que c'est à Chevaline que la part est la plus faible (20.7%).
Sur la carte ci-dessus, on observe que la part de la jeunesse tend à s'affaiblir plus on se dirige vers Annecy ou Albertville.

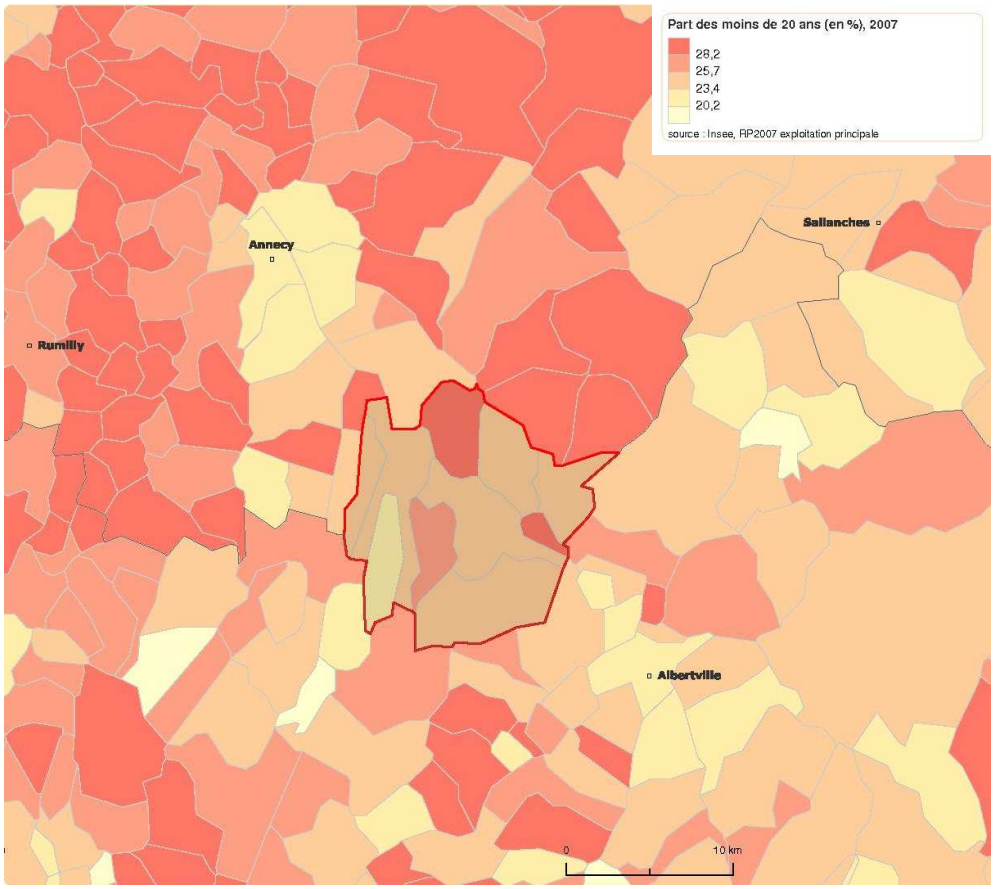


Illustration n°9 : Part des moins de 20 ans (en %) , 2007

Si le territoire de la CCPF est relativement attractif et connaît une croissance démographique certaine, il n'échappe pas au phénomène du vieillissement de sa population notamment pour le 4ème âge.

5.1.2.4. Les séniors :

Part des 75 ans ou plus (2007) – Haute-Savoie : 6,6 %
Part des 60 ans ou plus (2007) – Haute-Savoie : 18,8 %
Part des 60 ans ou plus (1999) – Haute-Savoie : 16,9 %

Part des 60 ans ou plus (2007) – CCPF : 22,4 %
Part des 60 ans ou plus (1999) – CCPF : 19,3 %

Part des 75 ans ou plus (2007) – CCPF : 8 %
Part des 75 ans ou plus (1999) – CCPF : 6 %

Entre 1999 et 2007, l'augmentation des plus de 75 ans est assez importante sur le territoire de la CCPF ; + 33.33%.

La CCPF doit donc faire face à une demande accrue des séniors pour répondre à leurs besoins. La CCPF subi donc une augmentation des plus de 60 ans et cette augmentation devrait encore se confirmer dans les années futures.
Ce chiffre intègre le poids de l'EHPAD de Gorze ce qui donne une carte assez disparate mais le poids des plus de 60 ans à Chevaline dépasse les 40%..

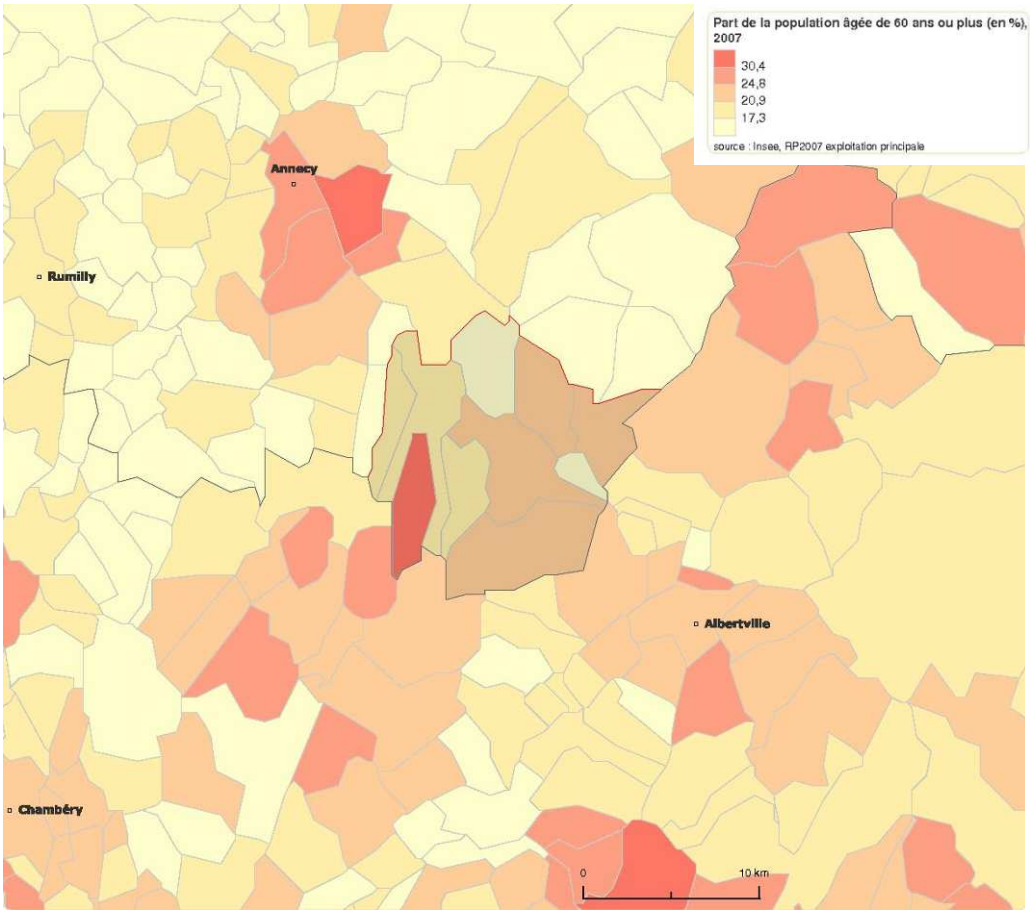


Illustration n°10 : Part des moins des 60 ans ou plus (en %), (INSEE) 2007

Dans l'ensemble toutefois, même si les situations des communes sont parfois différentes et que leurs besoins ne sont donc pas forcément les mêmes, le vieillissement touche l'ensemble des communes et soulève pour tous des défis importants notamment en termes de soins, de prise en charge et de services à la personne.

Ce vieillissement provient également de la **concurrence qu'exercent d'autres territoires plus urbanisés sur la tranche d'âge des 20-30 ans notamment**, surtout pour les personnes de cette tranche qui quittent le territoire de la CCPF pour suivre des formations supérieures ailleurs et qui éprouvent ensuite certaines difficultés à trouver un emploi local correspondant à leur niveau de formation – même si l'on constate quand même un certain attachement des jeunes au territoire, qui explique le retour de certains d'entre eux après 30 ans.

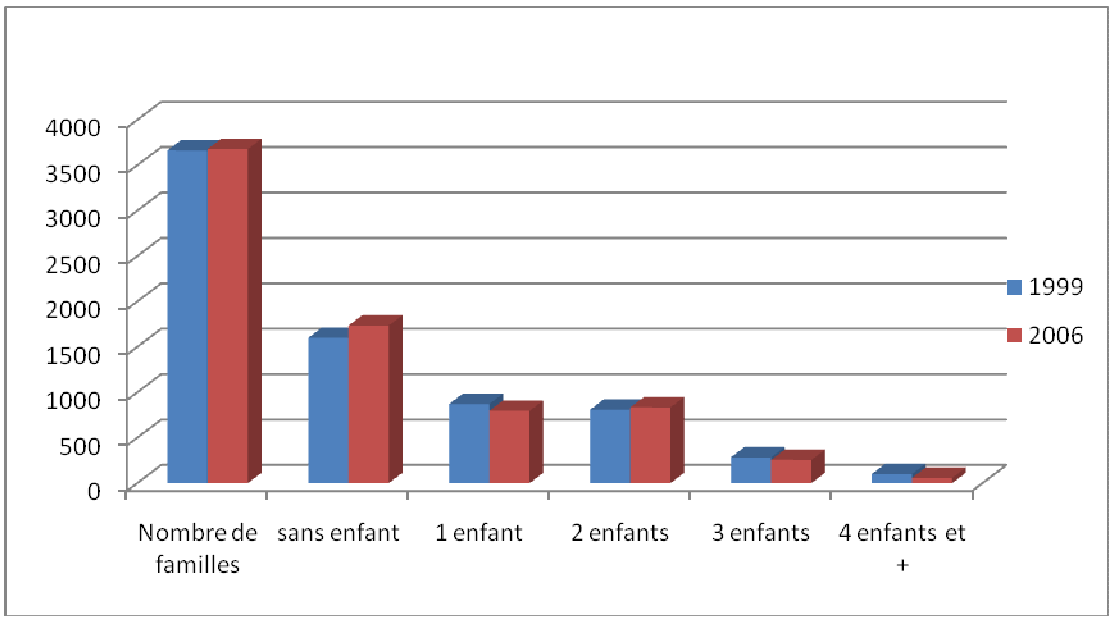
Dans l'ensemble toutefois, à l'image de l'ensemble des zones rurales, le territoire de la CCPF **semble moins adapté ou moins attractif pour les jeunes** que des territoires plus urbanisés à proximité ou dans l'agglomération Annécienne, ce qui soulève le défi du maintien de la part des moins de 20 ans ou des 20-30 ans, qui s'impose comme un **objectif essentiel pour maintenir la vitalité du territoire** et qui met en jeu, hormis les questions d'emplois et de logement, celles de l'animation du territoire via la vie scolaire et associative.

5.1.2.5. Composition des ménages : une augmentation du nombre de ménages de petite taille qui pose la question de l'adaptation de l'offre de logements

Evolution des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans

	1999	2006	évolution
Nombre de familles	3664	3679	0,41%
sans enfant	1600	1735	8,44%
1 enfant	872	796	-8,72%
2 enfants	808	834	3,22%
3 enfants	284	256	-9,86%
4 enfants et +	100	58	-42,00%

On constate une évolution légèrement positive du nombre de familles sur le territoire de la CCPF mais la baisse est relativement marquée sur les familles nombreuses avec 4 enfants, les familles avec 3 enfants et même avec 1 seul enfant. A contrario, seul le nombre de familles avec 2 enfants est en légère augmentation de 3.2%. Les familles sans enfant on majoritairement progressé (+8.44%) ce qui démontre une certaine désaffection des familles pour le territoire au bénéfice de retraités ou de ménages sans enfants.



Cette évolution se traduit également dans la composition moyenne des foyers de la CCPF présenté dans le tableau ci-dessous.

Composition moyenne des foyers de la CCPF			
	1990	**1999**	**2006**
Chevaline	2,65	2,68	2,49
Cons-Sainte Colombe	3,24	2,87	2,73
Doussard	2,87	2,55	2,36
Faverges	2,75	2,48	2,31
Giez	2,89	2,57	2,53
Lathuile	2,82	2,59	2,47
Marlens	2,79	2,53	2,5
Montmin	3,15	2,46	2,44
Saint-Ferréol	2,87	2,69	2,45
Seythenex	2,78	2,53	2,55
Moyenne CCPF	**nc**	**2,53**	**2,38**

Le nombre de personnes présentes dans un foyer a considérablement baissé entre 1999 et 2006 (-5.92%). Mais il s'agit d'un fait qui s'observe sur l'ensemble du territoire national.

Nombre de familles monoparentales		
	1999	**2006**
Chevaline	8	9
Cons-Sainte Colombe	0	4
Doussard	72	115
Faverges	192	145
Giez	8	12
Lathuile	12	23
Marlens	24	4
Montmin	4	4
Saint-Ferréol	16	24
Seythenex	4	17
Moyenne CCPF	**340**	**357**

Le nombre de familles monoparentales est en progression avec une évolution de + 5% entre 1999 et 2006. Cette évolution est conforme à ce qui s'observe sur le reste du territoire national, mais elle pose dans les zones rurales, l'épineuse question des solutions de garde pour les enfants pour permettre aux parents d'assumer une vie professionnelle.

Nombre de familles 3 enfants ou plus		
	1999	**2006**
Chevaline	0	8
Cons-Sainte Colombe	12	12
Doussard	64	65
Faverges	208	141
Giez	4	12
Lathuile	20	15
Marlens	24	21
Montmin	12	7
Saint-Ferréol	24	20
Seythenex	16	13
Total CCPF	**384**	**314**

L'analyse démographique et de la composition des familles tend à démontrer un attrait important du territoire pour des compositions familiales « peu dynamique » :

- Importance des cellules familiales composées de personnes isolées ou sans enfant
- Prédominance d'une migration de personnes d'un certain âge concourant à une évolution accrue de la part des plus de 60 ans.

5.1.2.6. Perspectives démographiques : une croissance de la population qui devrait se maintenir et un vieillissement de la population qui devrait se confirmer, accentuant le défi de sa prise en charge

L'analyse des données récentes de l'INSEE concernant l'évolution de la population de la CCPF a montré que ces dernières années, **la dynamique et l'attractivité démographique ont été aussi fortes pour le territoire de la CCPF que pour le département de la Haute-Savoie** dans son ensemble. Toutefois, d'autres territoires voisins de la CCPF, dont notamment les communautés de communes situés au Nord d'Annecy, plus proche de région genevoise, ont connu une augmentation semblable de leur population et affichent des niveaux d'excédents migratoires ou de natalité qui **laissent deviner une attractivité encore plus forte, potentiellement concurrente**.

Face à ces constats, **l'attractivité démographique du territoire doit donc être particulièrement surveillée et contenue**. D'autant plus que les dernières projections démographiques de l'INSEE concernant différentes échelles de territoire autour de la CCPF s'accordent pour envisager que d'ici à 2030, le taux de croissance de la population sera globalement positif à l'échelon départemental et régional (+14.5% d'ici à 2030). Ainsi, nous pourrions assister à un afflux toujours plus important de nouveaux arrivants notamment en faveur des zones rurales ou rurbaines. Ces évolutions démographiques imposeront, à l'évidence, des réflexions poussées de la part des territoires pour le développement de services à la population plus importants et plus performants.
Compte tenu d'une certaine stagnation de l'emploi sur le territoire, la problématique des transports va devenir de plus en plus épineuse dans les différentes vallées et notamment pour la CCPF (voir thématiques emplois et transports).

Prévision de l'INSEE de la population d'ici à 2030		
	2007 en Rhône Alpes	**2030 en Rhône Alpes**
part des - de 25 ans	31,90%	29.90%
part des 60 ans et +	21,20%	27,70%

A l'image de ce que l'on observe au niveau national, les prévisions de l'INSEE confirment à l'échelle régionale une évolution de la population toujours en large croissance et devrait également se caractériser par un vieillissement assez massif de la population puisque la part des 60 ans et plus devrait augmenter de près de 30% alors même que la population des moins de 25 ans devrait baisser d'environ 6%.

La part des -25 ans deviendra ainsi quasi égale à la part des + de 60 ans opérant ainsi un réel rééquilibrage de la population et des classes d'âges.
Plus que jamais se posera donc pour le territoire la question de la prise en charge de ces personnes et plus largement **le défi de la gestion du vieillissement de la population**.

La question de la prise en charge de la population vieillissante **apparaît donc cruciale pour le territoire de la CCPF.** La réflexion doit se mettre en œuvre vers une **politique de services d'accueil, d'aide et de soins adaptés** pour les personnes âgées, qui tienne compte aussi des évolutions des attentes et des besoins : outre les capacités d'accueil en structure d'hébergement, il semble nécessaire de s'adapter au fait que de plus en plus de ces personnes restent à leur domicile beaucoup plus longtemps, souvent seules (au niveau de la CCPF, environ 25% des 65 – 79 ans et 50% des 80 ans et plus vivent seules), et **nécessitent donc des capacités d'aide, de soins et de services à domicile de plus en plus développées et variés** (besoin de services allant au-delà des soins, démarches administratives ou compagnie, par exemple en matière de jardinage, bricolage, portage de repas y compris les jours fériés…), ainsi que du personnel qualifié en conséquence et capable de faire face notamment à la montée des cas lourds.

Enfin, et d'une manière générale, **la question se pose aussi de l'échelle la plus pertinente** pour la réponse à ces défis et l'organisation de l'accueil des personnes âgées sur le territoire, les communes, la communauté de communes, à ce jour, la CCPF ne dispose d'aucune compétence en matière de santé ou de prise en charge du vieillissement.

5.1.2.7. Offre de soins et état sanitaire de la population : un taux de mortalité qui baisse et une offre de soins correcte uniquement concentrée sur Faverges et Doussard.

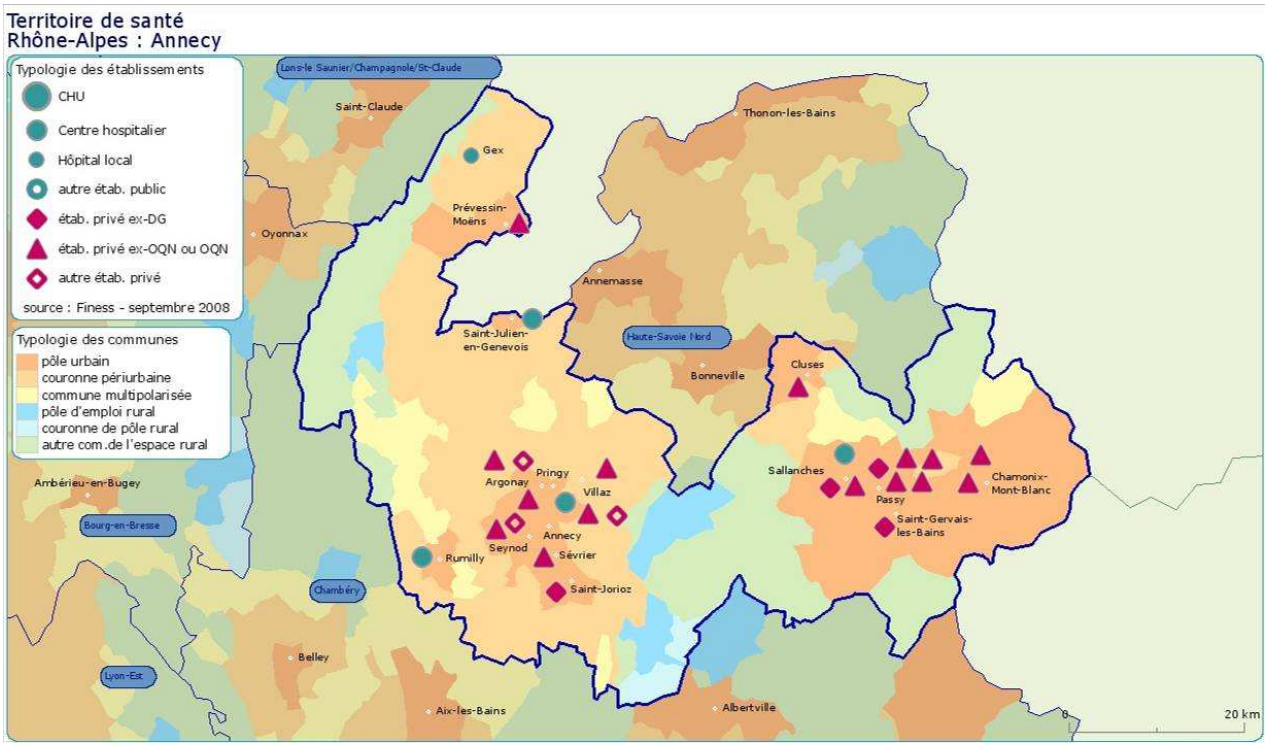
L'offre de soin sur le territoire de la CCPF est globalement correcte. La densité de médecins généralistes est de 82.6 médecins pour 100 000 habitants de la CCPF alors que la moyenne régionale est de 161/100 000, la moyenne départementale 164/100 000 et la moyenne nationale de 155/100 000 habitants.
Même si le ratio est de moitié celui de la moyenne départementale, il apparait comme étant une bonne moyenne pour une zone rurale. Notons également la proximité réelle des structures hospitalières de 2 agglomérations voisines :

- le centre hospitalier intercommunal d'Albertville-Moutiers situé à Albertville relativement bien doté (194 lits).
On y trouve notamment des services d'addictologie, anesthésie-réanimation soins intensifs, chirurgie orthopédique et traumatologique, chirurgie viscérale, gériatrie, gynécologie obstétrique, imagerie médicale, laboratoire d'analyse, médecine, médecine gastro-entérologie, pédiatrie, pharmacie, et un service d'urgence SMUR.
Le site d'Albertville est complété par la présence d'un EHPAD et d'une USLD regroupant 90 et 30 places

- le Centre Hospitalier de la région d'Annecy situé à Pringy, beaucoup mieux doté (715 lits).
On y trouve notamment des services d'addictologie, anesthésie, bloc opératoire, cardiologie, cardiologie USIC, chirurgie ambulatoire, chirurgie digestive, chirurgie urologique, dermatologie, diabétologie-endocrinologie, gériatrie, gynécologie obstétrique, hématologie clinique, hémodialyse-néphrologie, hépato-gastro-entérologie, HàD, imagerie médicale, laboratoire de biochimie, laboratoire de microbiologie-hémato-virologie, maladies infectieuses, néphrologie, neurochirurgie, neurologie, oncologie, ophtalmologie, ORL stomatologie, orthopédie-traumatologie, pédiatrie grands enfants, pédiatrie néonatologie soins intensifs, urgences pédiatriques, pédiatrie nourrissons, pédopsychiatrie, pharmacie, pneumologie, post urgences psychiatriques, radiothérapie, réanimation unité de surveillance, rhumatologie, SIEM, SMUR, soins palliatifs et urgences.

A noté également que l'on trouve à Sevrier une clinique psychiatrique privée et à Saint Jorioz une maison de convalescence privée.

Du côté des spécialistes, on ne dénombre que 4 médecins sur Faverges dans le domaine de l'ORL, gynécologie obstétrique, ophtalmologie et radiologie. On trouve également 6 chirurgiens dentistes dont 1 à Doussard.



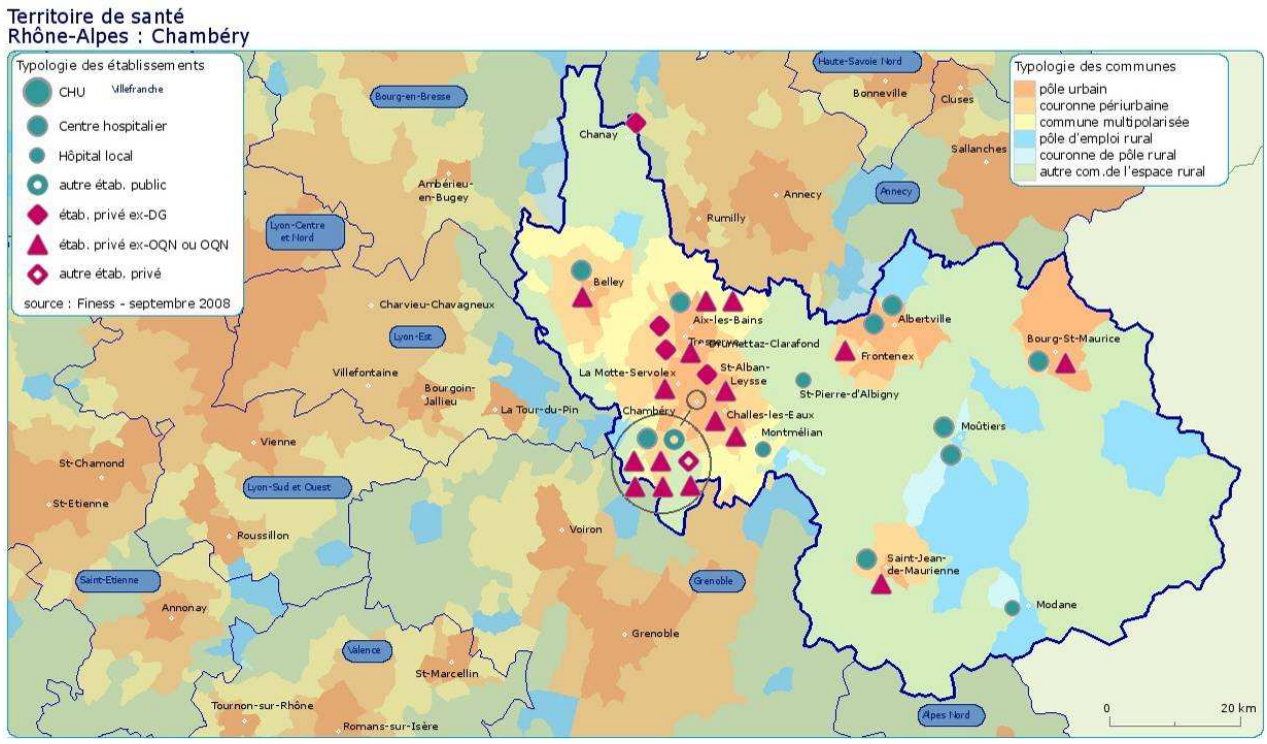
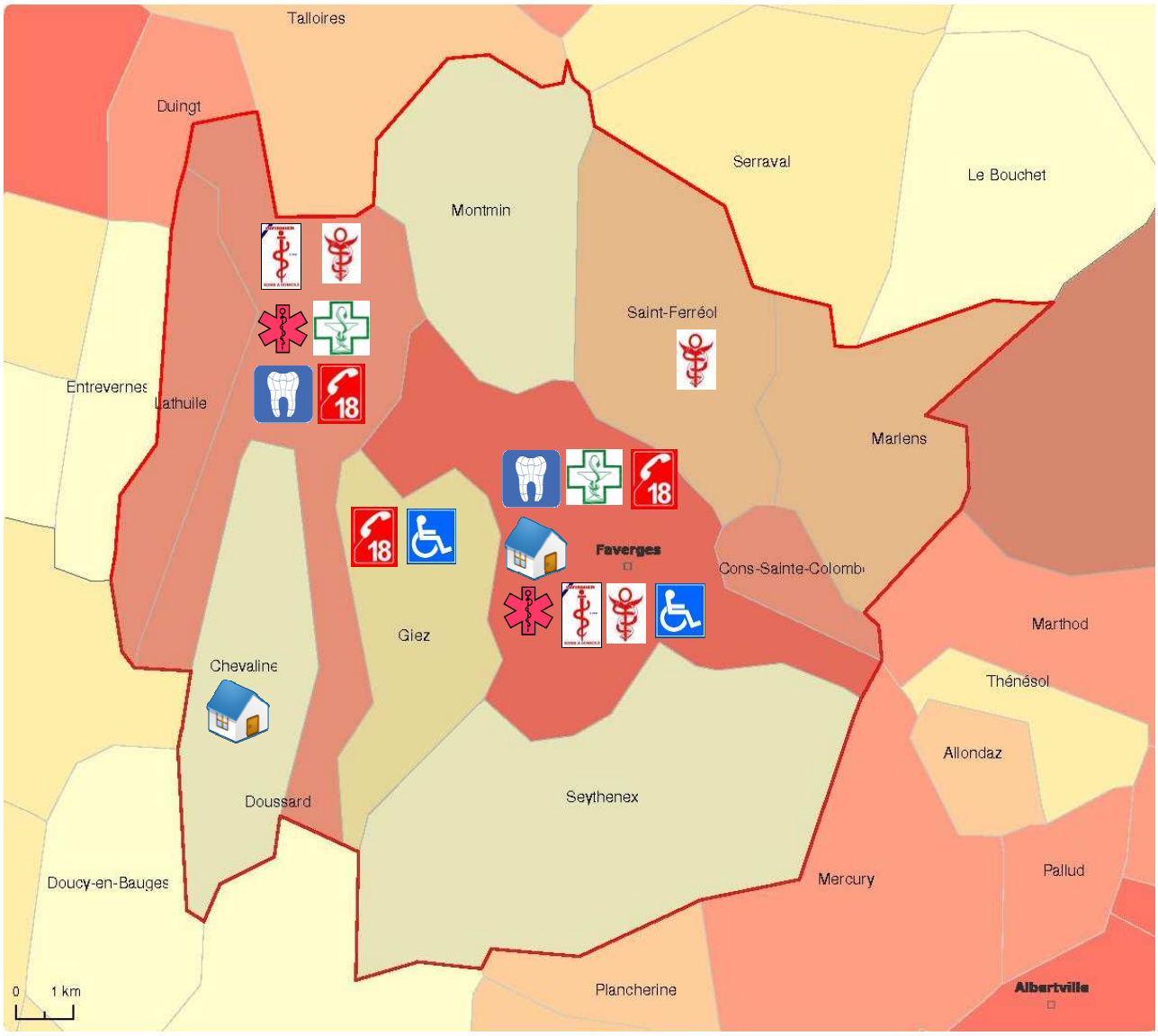


Illustration n°11 : Typologie et localisation des établissements de santé (sources PARTHAGE)



Infirmiers

Kinésithérapeute

Médecin

Structure d'accueil personnes âgées

Pharmacie

Structure d'accueil personnes handicapées

Chirurgien dentiste

Service de secours incendie

Illustration n°12 : Localisation des services de s oin sur le territoire en 2010 sur carte de la densité de population (2006-INSEE)

Le territoire dispose donc de la plupart des services médicaux et de secours et dans des proportions satisfaisantes on y trouve également un cabinet de radiologie et un laboratoire d'analyse. L'ensemble est quasi exclusivement concentré sur les communes de Faverges et de Doussard.

Le taux de mortalité est de 7.9‰ de 1999 à 2007 alors qu'il était de 8.4‰ de 1990 à 1999. Cette évolution de la mortalité démontre une certaine qualité de vie sur le territoire pour les séniors à l'image de ce que l'on observe à l'échelle régionale.

Seules les communes bénéficiant d'un EHPAD présentent des taux de mortalité plus élevé (Faverges – 9.1‰ et Chevaline 46‰)

Le territoire dispose de quasiment toutes les spécialités majeures et le tableau ci-dessous confirme la concentration sur les 2 communes principales.
Néanmoins, on observe quelques difficultés pour assurer des gardes sur les week-end et nécessite donc une réflexion sur une mise en réseau des professionnels de santé sur le territoire.
A noter également la présence de 2 cabinets vétérinaires (1 à Doussard et 1 à Faverges)

	Généraliste	Spécialiste	Chirurgien dentiste	Orthopédie Dento Faciale, orthodontie	Pharmacien	Laboratoire	Cabinet de radiologie	Infirmier	Kinésithérapeute	Orthophoniste	Orthoptiste	Pédicure/podologue	Sage-Femme	Transport sanitaire	Fournisseur matériel
Chevaline	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cons-Sainte-Colombe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Doussard	5	0	1	0	1	0	0	3	4	2	0	0	0	0	2
Faverges	7	4	5	0	3	1	1	7	11	1	0	2	0	1	6
Giez	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lathuile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marlens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montmin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint Ferréol	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Seythenex	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**12**	**4**	**6**	**0**	**4**	**1**	**1**	**10**	**16**	**3**	**0**	**2**	**0**	**1**	**8**

Source : *http://ameli-direct.ameli.fr/*

Personnes âgées

Depuis le 1er janvier 2004, les 2 établissements ont fusionné : MAPAD résidence Chante Merle de Chevaline avec l'EHPAD Alfred Blanc de Faverges.

✓ *Chevaline*

- Maison de retraite (EHPAD) - 54 places

✓ *Faverges*

- Maison de retraite (EHPAD) – 70 places
- Dont une unité spécifique Alzheimer de 12 places

Avec un total de 124 places d'accueil, le territoire de **la CCPF est un petit pôle d'accueil des personnes âgées dépendantes** couvrant à peine les besoins de son territoire. En effet avec 8.54 places en EHPAD pour 1000 habitants, le territoire apparaît comme « sur doté » en structures médicalisées puisque la moyenne nationale est de 6.83/1000.
En revanche, si on intègre l'ensemble des lits permanents, notamment ceux des logements-foyers, attendu qu'aucun établissement de ce type n'est présent dans la CCPF, le territoire apparaît comme « sous doté ».
En effet, la moyenne nationale des places permanentes est 9.86/1000 habitant (sources DRASS-FINESS).

Ainsi, même si le territoire dispose de structures médicalisées correctes, il manque à ce jour une structure plus légère de type « foyer » pour personnes âgées et ainsi répondre à un besoin qui sera croissant à l'avenir.

Par ailleurs, le diagnostic du SCOT révèle que le territoire dispose du plus faible taux d'équipement du département à destination des personnes âgées.

En effet, sur la zone Annecy Est dans laquelle est intégrée la CCPF dans le cadre du Schéma gérontologique 2008-2012, le taux d'équipement pour les 75 ans et plus n'est que 102.6/1000 habitants.

Avec aucune autorisation d'ouverture de lits programmée et avec un besoin estimé de 152 lits, le territoire va continuer à accumuler du retard dans ce domaine.

Le territoire doit absolument se placer pour accueillir de nouveaux équipements dans le cadre du prochain schéma gérontologique

Personnes handicapées

✓ *Faverges :*

- Institut Médico Educatif (IME) : 72 places d'internat et 15 places de semi-internat

✓ *Giez :*

- Centre d'aide par le travail (CAT ou ESAT) : 30 places

L'IME de Faverges est une institution ancienne puisque l'établissement est ouvert depuis 1954 et s'est spécialisé pour les personnes atteintes de retards mentaux légers avec troubles associés.
La commune de Giez bénéficie depuis 2006 d'un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) qui participe à une complémentarité évidente avec l'IME.

Les deux structures sont portées par les Œuvres des Villages d'Enfants (OVE) – Association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique.

Ainsi, la CCPF est véritablement un espace d'accueil d'établissements spécialisés dans le handicap et la dépendance.
Avec les structures handicaps et 3ème et 4ème âge, c'est près de 1.45% de la population de la CCPF qui est hébergée de manière permanente ou temporaire dans une structure.

5.1.2.8. Stratégie des services d'incendie et de secours

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute Savoie assure quotidiennement des missions de secours d'urgence pour 706 708 habitants.

La Haute-Savoie est un département aux caractéristiques particulières avec de nombreux risques à couvrir :
- risques naturels (inondations, avalanches, tremblements de terre, glissements de terrain, chutes de blocs, crues torrentielles, ...),
- risques industriels et technologiques (dépôts pétroliers, tunnels routiers et ferroviaires, pollutions, ...),
- risques de la vie courante (accidents liés aux activités de loisirs - accrus en période touristique, à la densité du réseau routier et aux accidents domestiques).

Face aux besoins spécifiques, le SDIS 74 s'est doté de 7 groupes spécialisés :
- le Groupe Montagne Sapeur-pompier de la Haute-Savoie (GMSP 74),
- le groupe aquatique comprenant notamment les plongeurs,
- le groupe animalier,
- le Groupe d'Exploration de Longue Durée (GELD) spécialisé dans l'évolution en milieu confiné,
- le groupe sauvetage et déblaiement intervenant lors de catastrophes naturelles et effondrements de bâtiments,
- le Groupe Risques Technologiques (GRT),
- le groupe cynotechnique, spécialisé en décombres et en recherche d'avalanche

En 2009, 46 829 interventions ont été effectuées dont 71% relevant du secours à la personne.

Les ressources humaines du SDIS de la Haute Savoie comptent 3341 hommes et femmes :
- 2498 sapeurs-pompiers volontaires
- 532 sapeurs-pompiers professionnels
- 173 membres du service de santé et de secours médical
- 138 personnels administratifs techniques et spécialisés

Sur le territoire de la CCPF

Centre de Secours de Faverges :

Le secteur de chaque Centre de Secours correspond à peu près au canton auquel il appartient. Doté des moyens de lutte contre l'incendie et de secours à personnes, il est capable d'assurer la gestion de la plupart des interventions courantes qui se déroulent sur son secteur. Il intervient en renfort des centres de première intervention situés sur son secteur. Les effectifs de sapeurs-pompiers des centres de secours sont essentiellement volontaires. Néanmoins, il a été nécessaire d'affecter quelques sapeurs-pompiers professionnels dans les centres de secours les plus importants, afin de répondre aux problèmes de disponibilité rencontrés par les volontaires pendant les heures ouvrables.

Aussi le CS de Faverges dispose de moyens humains et matériels important :

- 43 sapeurs pompiers volontaires
- 10 sapeurs pompiers professionnels
  - dont 1 infirmier
- 1 Fourgon pompe tonne grande puissance (FPTGP)
- 1 grande échelle
- 2 véhicules de secours aux victimes (VSAV)
- 1 véhicule toutes utilités (VTU)
- 1 véhicule léger (VL) pour le chef de groupe
- 1 véhicule léger (VL) pour l'infirmier
- 1 véhicule de secours routier (VSR)
- 1 camion citerne feux de forêt (CCFF)
- 1 remorque poudre pour les risques technologiques



Illustration n°13 : photo du Centre de secours de Faverges

962 interventions en 2009 (+35% en un an)

L'activité croissante est principalement liée à l'urbanisation avec une progression importante des secours à victimes

jeunes séniors et jeunes – phénomènes de dépression et mal être)

A noter également la présence d'un défibrillateur automatique sur le complexe sportif de Faverges qui permet une intervention rapide par le grand public dans une zone potentiellement à risques.

Centre de Première Intervention de Doussard :

Le qualificatif qui semble convenir le mieux aux Centres de Première Intervention est bien celui proximité. Intervenant sur le territoire de sa commune (et parfois sur une ou deux communes avoisinantes), les sapeurs-pompiers sont très rapidement sur les lieux et peuvent prendre les premières mesures, dans l'attente de l'arrivée de moyens supplémentaires (ceux du centre de secours ou du centre de secours principal). Certains, dotés de VSAB (des véhicules de secours aux asphyxiés et blessés ou "ambulances") ont la capacité de gérer en autonomie des missions de secours à personnes.
Les effectifs de sapeurs-pompiers des Centres de Première Intervention sont exclusivement volontaires. Ils constituent la part la plus importante des sapeurs-pompiers volontaires du département.
Ce centre dispose de :

- 16 sapeurs pompiers volontaires
  - Dont 2 sauveteurs aquatiques de surface
- 1 VTU hors route (4x4)
- 1 VTU
- 1 remorque feu
- 1 Camion citerne incendie (CCI) (vocation départementale)
- 1 défibrilateur

220 interventions en 2009 (+5 à 10% par an)
On observe une grande saisonnalité notamment autour de l'été et fortement liés à une activité de secours à victime sur le lac ou en relation avec les activités de parapente.

Centre de Première Intervention de Giez :

Le centre dispose de :

- 11 sapeurs pompiers volontaire
  - Dont 1 animalier
- 1 VTU Hors route
- 1 remorque feu
- 1 moto pompe d'une capacité de 60m3
- 1 véhicule de transport de personnes (VTP) à vocation de secteur

35 à 50 interventions par an – (en légère diminution cette année)
On observe également une grande saisonnalité notamment autour de l'été et fortement liée à une activité de secours aux victimes.

Section des Jeunes Sapeurs Pompiers du pays de Faverges (intercommunal) :
Cette tradition assez ancienne sur le territoire perdure et compte aujourd'hui un effectif intéressant avec 17 JSP dont 5 filles.

Ainsi, la CCPF apparaît comme un territoire correctement doté de moyens de premières interventions avec une quinzaine de véhicules, 80 pompiers volontaires ou professionnels pour plus de 1200 interventions par an.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) prévoit une intervention pour les secours courant un temps de 15 à 20 min. Compte tenu des moyens mis en œuvre, même la commune de Montmin, pourtant éloignée reste dans la norme fixée par le schéma.

Le centre de secours collabore en excellente intelligence avec les 2 CPI du territoire permettant ainsi aux sapeurs pompiers volontaires d'effectuer des gardes sur Faverges et ainsi gagner en compétence et en expérience.

5.2. Analyse AFOM et principaux enjeux

5.2.1. Atouts

- une population globale en très forte et régulière augmentation, notamment chez les jeunes de moins de 14 ans et chez les plus de 40 ans
- réel potentiel démographique avec des capacités d'accueil sur un territoire bénéficiant d'un cadre de vie identifié de qualité
- un solde migratoire et naturel très positif
- territoire situé entre 2 aires urbaines – Albertville et Annecy et bénéficiant à travers elles de toutes les offres de services
- des structures d'hébergement spécialisées pour personnes âgées plus nombreuses que dans les cantons voisins
- des structures d'hébergement spécialisées pour personnes handicapées constituant un véritable pôle d'accueil du handicap
- un indice de vieillissement plus bas que la moyenne nationale
- une offre en matière de santé et d'urgence très correcte en complémentarité de l'offre complète située dans les zones urbaines

5.2.2. Faiblesses

- une très faible attractivité en faveur des jeunes de 20 à 30 ans du fait de la concurrence des zones urbaines voisines
- une forme de fuite du territoire de la part des jeunes de 16 à 24 ans principalement liée avec l'impossibilité de poursuivre des études sur le territoire
- des cellules familiales qui se réduisent considérablement et un territoire qui concentre plutôt les personnes seules ou couples sans enfant
- augmentation importante de la population vieillissante et dépendante, phénomène accentué par un taux de mortalité particulièrement bas
- une évolution de la démographie qui n'est pas favorable aux espaces urbains mais plutôt à l'avantage des zones plus rurales
- tensions sur le foncier du fait de l'étalement des zones urbanisées
- une sous dotation en lits d'accueil pour les personnes âgées de plus de 75 ans aggravée par une absence de programmation dans le cadre du schéma gérontologique 2008-2012

5.2.3. Opportunités

- une proximité avec la capitale départementale Annecy accompagnée par une certaine désaffection des zones urbaines d'Annecy et Albertville
- consolider l'attractivité démographique du territoire qui progresse depuis quelques années pour attirer de nouvelles catégories de population, dont notamment des jeunes ménages et des cadres ou professions intellectuelles
- suivre de manière plus précise les mouvements migratoires endogènes et vers l'extérieur du territoire pour affiner les politiques et stratégies à mettre en œuvre dans ce domaine
- vieillissement qui peut aussi représenter une source de revenu (seniors aisés) et de développement d'emplois (gisement d'emplois) spécialisés et innovants dans le domaine de la prise en charge du vieillissement et des services à la personne (pas seulement des soins, aussi d'autres services)
- créer une véritable stratégie d'accueil de la petite enfance et de l'enfance pour répondre aux besoins de familles du territoire et ainsi renforcer son attractivité pour les familles migrantes
- développer une politique de transport pour diminuer le risque toujours latent du manque de mobilité des personnes dépendantes
- inscrire le territoire dans le schéma gérontologique au-delà de 2012 comme priorité départementale

5.2.4. Menaces

- dynamique démographique et attractivité résidentielle importante qui peuvent constituer un risque pour le maintien de la qualité du cadre de vie et de l'environnement et pour le maintien d'une vie commune dans les villages (menace du phénomène de « cités dortoir »)
- un éclatement urbain qui est un frein à la mise en œuvre de services de transports efficaces
- la consommation des espaces peut avoir des conséquences majeures sur les paysages du territoire
- concurrence toujours réelle des territoires voisins au nord à l'ouest et au sud en matière d'attractivité démographique
- fuite des jeunes populations (entre 20 et 30 ans) et des cadres, le territoire étant moins adapté et moins attractif pour eux, ce qui fait peser un risque de diminution de la main d'œuvre compétitive (jeune, diplômée) et du dynamisme et de l'innovation dans la population
- insuffisance des logements adaptés à la nouvelle composition de la population et des ménages (augmentation de leur nombre mais diminution de leur taille)
- problème de mobilité croissant avec le renforcement du nombre de personnes âgées et à mobilité réduite
- insuffisance des services, structures et compétences spécialisées dans la prise en charge des personnes âgées à domicile, qui devient de plus en plus contraignante (techniquement et financièrement) avec de forts enjeux de politique sanitaire (offre de soins à renforcer)

6. Egalité des chances

6.1. Thème n°2 : Equipements et services à la population, accès à la culture et aux loisirs

6.1.1. Contexte

A côté de l'activité économique et de l'environnement, la qualité, l'accessibilité et la variété des services à la population dans tous les domaines (culture, loisirs, santé, éducation, enfance, commerce, éducation etc.) constituent un **élément majeur de détermination de l'attractivité d'un territoire**. Ces services permettent en effet de répondre aux besoins exprimés par la population, d'améliorer ainsi la **qualité de la vie quotidienne** sur le territoire et de le rendre plus attractif non seulement pour la population, mais également pour des entreprises et leurs salariés. A ce titre, le développement des services à la population et des équipements de proximité apparaît comme l'une des vocations premières d'une intercommunalité et comme un **vecteur indispensable du développement local**.

La CCPF n'a pas suivi cette règle puisque ces thématiques ne font pas ou peu partie de ses **priorités d'intervention.**

Toutefois, les besoins et les attentes d'une population en matière d'équipements et de services variant constamment en fonction des évolutions socio-économiques (vieillissement de la population, évolution des modes de vie, arrivée sur le territoire de nouvelles populations avec des besoins différents…), **cette question doit sans cesse être appréhendée de manière nouvelle pour maintenir la qualité des services et ainsi l'attractivité du territoire**.

6.1.2. Diagnostic

6.1.2.1. Couverture du territoire : un territoire tampon entre deux zones urbaines en expansion et bénéficiant d'un dynamisme certain.

D'une manière générale à l'échelle de la CCPF, **l'offre d'équipements et services à la population est plutôt limitée** dans la plupart des domaines, notamment en matière de soins, de petite enfance, de sports et de loisirs de diffusion culturelle. Mais ces faiblesses tendent à se réduire et la CCPF bénéficie à plein de la proximité des services spécialisés que l'on peut retrouver autour de l'agglomération annécienne ou autour d'Albertville.

A l'échelle de la CCPF, on observe logiquement la plus forte concentration des équipements et services de proximité dans l'axe de la départementale 1508 et notamment autour des 2 communes les plus importantes (Faverges et Doussard)

La plupart des fonctions de centralité sont principalement assumées par Faverges, chef lieu de Canton, mais compte tenu du poids particulièrement important de l'agglomération annécienne, la place que peut se faire le territoire de Faverges est plus limitée. Néanmoins, l'évolution particulièrement importante de la population sur le territoire du Pays de Faverges, incite à un optimisme réaliste quant à une évolution positive de ces offres de services.

En effet, compte tenu de cette évolution relativement linéaire et particulièrement soutenue, le territoire devrait approcher les 20 000 habitants à l'horizon 2040.

En fait, la CCPF apparaît comme un territoire intermédiaire clef entre 2 aires urbaines et est une porte d'entrée et de sortie du département de la Haute-Savoie sur la route des plus grandes stations d'hiver.

Forte de son passé industriel, la CCPF continue à être un territoire attractif et voit évoluer la composition de sa population à très grande vitesse. L'offre de proximité s'est donc développée et continue à se développer dans une dynamique également portée par le secteur du tourisme.

Ainsi, avec une base plutôt rurale, le territoire de la CCPF n'a pas à rougir des équipements de services à la population présents.

- De nombreux équipements d'hôtellerie et de restauration
- Une offre de service correcte dans le domaine de l'éducation, formation, enfance et jeunesse
- Des équipements sportifs relativement complets permettant la pratique des sports traditionnels mais aussi l'accès une palette de sports d'hiver, nautiques ou aériens
- Une offre commerciale correcte de proximité avec la possibilité d'accéder à une offre large et haut de gamme à moins de 40 minutes.
- Une offre culturelle naissante sur la ville centre tant en diffusion qu'en enseignement ainsi que des espaces locaux

	Chevaline	Cons Sainte Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex	TOTAL
Hôtellerie/ restauration											
Restaurants			4	7		1	3	4	1	2	**22**
Hôtels			3	2		1			1	1	**8**
Refuges, gîtes d'étape						1	1	1		4	**7**
Locations de vacances	1		6	15		5	1		4	7	**39**
Résidence de tourisme					1						**1**
Chambre d'hôtes		2	4	1		2		3			**12**
Campings			6			5	1		1		**13**
Cafés/brasseries				3					1		**4**
Enfance, éducation, sport et loisirs											
Collèges				1							**1**
Lycées				1							**1**
Ecoles Maternelles		1	1	3	1	1	1		1	1	**10**
Ecoles Primaires		1	1	3	1	1	1	1	1	1	**11**
Ecole de musique/cours privé				2	1						**3**
Equipement socioculturel				1							**1**
Salle communal	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	**10**
Bibliothèques		1	1	1	1			1	1	1	**7**

	Chevaline	Cons Sainte Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex	TOTAL
Musées				2							**2**
Cinéma	sur Albertville, Annecy, Ugine et salle de la soierie à Faverges et Doussard pour des séances temporaire										**2**
Terrain de football/rugby			1	2			1		1		**5**
Piste d'athlétisme				1							**1**
Stand de tir				1							**1**
Mur d'escalade/via Ferata				1				1			**2**
Golf					1						**1**
Mini-golf				1	1						**2**
Piscine publique	à Ugine, Gilly/Isère, Annecy et Seynod										**0**
Piscine privée (nb de bassins)			3		1	8	1				**13**
Station de Ski								1		1	**2**
Dojo/ salle des sports de combat				1	1						**2**
Base de loisirs nautique			1								**1**
Plateau sportif extérieur/city stade			1	2			1				**4**
Plateau sportif intérieur			1	2							**2**
Skatepark				1							**1**
Boulodrome		1	1	1		1	1		1		**6**
Centre Equestre/parc animalier				1							**1**

	Chevaline	Cons Sainte Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex	TOTAL
Cours de Tennis public			4	5							**5**
Cours de Tennis privé						3					**0**
Aire de dép/atterrissage vol libre			1	1		1	2	2		2	**9**
Assistantes maternelles	2	4	27	42	6	5	3	1	5	5	**100**
Relais d'assistantes maternelles				1							**1**
Crèches ou multi-accueil			1	1							**2**
Accueil des ados				1							**1**
Périscolaire		1	1	1	1	1	1	1	1	1	**9**
ALSH/extrascolaire				1							**1**
Santé/sécurité											
Médecins généralistes			5	7							**12**
Dentistes			1	5							**6**
Laboratoire				1							**1**
Cabinet de radiologie				1							**1**
Pharmacie			1	3							**4**
Hôpital	sur Albertville ou Annecy										**0**
Gendarmerie				1							**1**
Pompiers			1	1	1						**3**

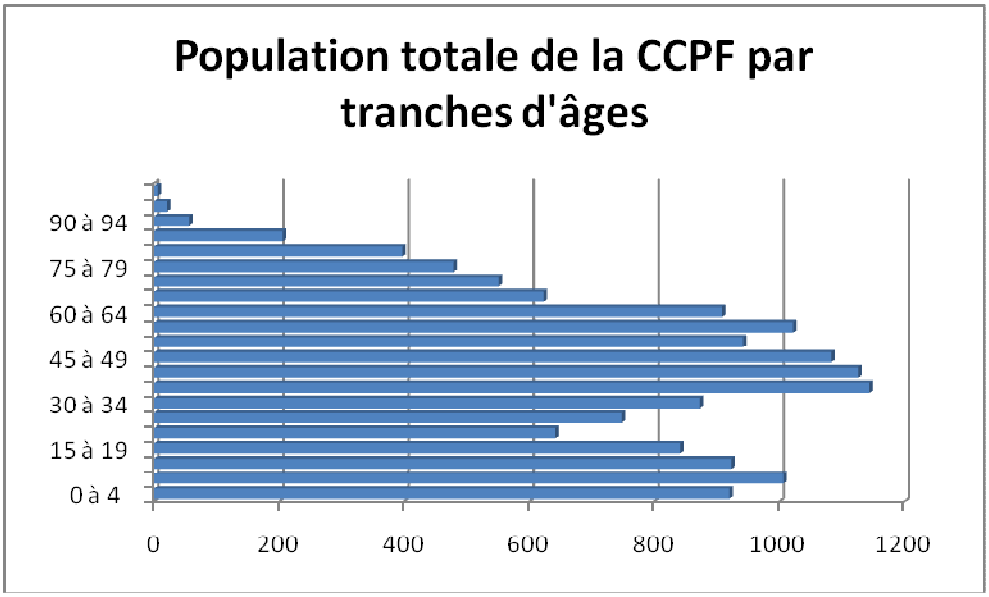
	Chevaline	Cons Sainte Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex	TOTAL
Divers											
Poste			1	1							**2**
Trésorerie Publique				1							**1**
Service de la PMI				1							**1**
Centre technique DDE				1							**1**
Gare	aucune ligne SNCF sur le territoire- gare routière à Faverges										**0**
Vétérinaire			1	1							**2**
coiffeur			3	10	1	1					**15**
Hyper /supermarchés/épicerie			2	4							**6**
Boulangerie			2	5			1				**8**
Boucherie - Charcuterie		1	1	1							**3**
Banques			1	6							**7**
Garages			3	4					1		**8**
Points d'apport volontaire (tri)											**37**
Déchetterie				1							**1**
Entreprises (hors libéraux)	12	18	242	391	51	70	44	24	47	34	**933**

6.1.2.2. Enfance et jeunesse : un territoire qui perd sa jeunesse.

La jeunesse reste encore bien présente sur le territoire jusqu'à la majorité, cela se traduit d'ailleurs par une bonne représentation et une certaine dynamique de la classe d'âge des 0-14 ans. Cette classe d'âge représente 19.62% de la population totale. Les 0-19 ans représentent 25.41% de la population totale.

Néanmoins, si les 0-14 ans représentent 19.62%, les 15-29 ne représentent plus que 15.37% de la population de la CCPF

C'est surtout sur la classe d'âge des 20-24 ans que l'on observe la plus grande rupture avec une chute de l'ordre de 25 à 45% par rapport aux classes d'âges voisines.



Si les enfants sont encore assez nombreux sur la CCPF, il n'en est donc rien sur la jeunesse particulièrement après le Lycée.

Cette désaffection de cette tranche d'âge s'observe naturellement dans les zones rurales pendant les périodes d'études. Néanmoins, sur le territoire de la CCPF, cette distorsion est particulièrement importante et notamment chez les filles.

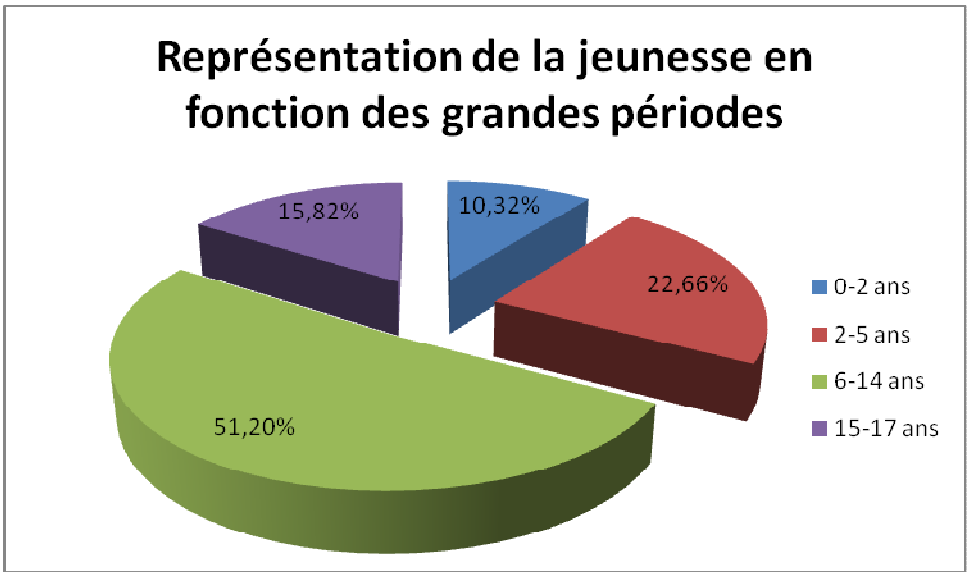
La réduction des effectifs de la classe d'âge des jeunes se répercute encore jusque sur la tranche des 25-29 ans et dans une moindre mesure des 30-34 ans.

Données INSEE au 1er janvier 2007	enfants de 0 à 14 ans			
	Hommes	Femmes	Total	%
Chevaline	16	14	30	*1,05%*
Cons-Sainte-Colombe	39	41	80	*2,81%*
Doussard	358	322	680	*23,89%*
Faverges	651	618	1269	*44,59%*
Giez	68	53	121	*4,25%*
Lathuile	102	68	170	*5,97%*
Marlens	64	78	142	*4,99%*
Montmin	36	36	72	*2,53%*
Saint-Ferréol	78	80	158	*5,55%*
Seythenex	58	66	124	*4,36%*
Total CCPF	**1470**	**1376**	**2846**	***100,00%***

Données INSEE au 1er janvier 2007	population totale	0-14 ans	% 0-14 ans
Chevaline	208	30	14,42%
Cons-Sainte-Colombe	327	80	24,46%
Doussard	3347	680	20,32%
Faverges	6562	1269	19,34%
Giez	608	121	19,90%
Lathuile	927	170	18,34%
Marlens	806	142	17,62%
Montmin	304	72	23,68%
Saint-Ferréol	848	158	18,63%
Seythenex	580	124	21,38%
Total CCPF	**14517**	**2846**	19,60%

Avec les tableaux ci-dessus, on constate une certaine disparité de la représentation des enfants en fonction des communes. Outre la commune de Chevaline qui est fortement impactée par la présence de l'EHPAD, on observe que les 3 communes où la jeunesse est proportionnellement la plus nombreuse sont celles situées aux extrémités les moins peuplées (Cons-Sainte-Colombe et Montmin et Seythenex) avec près de 20 à 25 de 0-14 ans.

Représentation des moins de 18 ans dans la CCPF (Base INSEE - 2007)					
	Nb des 0-2 ans	Nb des 2-5 ans	Nb des 6-14 ans	Nb des 15-17 ans	TOTAL
Chevaline	2	4	24	9	39
Cons-Sainte-Colombe	9	27	44	17	97
Doussard	90	180	410	112	792
Faverges	146	335	788	252	1521
Giez	19	35	67	23	144
Lathuile	25	42	103	38	208
Marlens	18	34	90	32	174
Montmin	15	28	29	8	80
Saint-Ferréol	12	47	99	33	191
Seythenex	13	34	77	11	135
TOTAL	**349**	**766**	**1731**	**535**	**3381**



6.1.2.3. La petite enfance

Le territoire de la CCPF dispose de 2 structures d'accueil de la petite enfance ainsi qu'un réseau d'assistance maternelle (RAM) qui rayonne bien au-delà de la commune de Faverges :

Crèche de Doussard :
Il s'agit d'une ancienne structure en régie municipale (35 années d'existence) de 25 places qui présente un taux d'occupation particulièrement important puisque la crèche accueille régulièrement 30 enfants.

La structure n'assure pas ou très occasionnellement les fonctions de halte garderie et assure un son fonctionnement avec des présences sur la base de gros contrats horaires pour lesquels une période d'adaptation est privilégiée.
On note actuellement environ 43 inscrits ce qui représente peu d'enfants au final.

A noter que la fréquentation de la structure est également assurée par des enfants des communes environnantes, notamment Lathuile et Chevaline (environ 20% des effectifs

Autre point marquant, la présence de quelques enfants de la région d'Annecy, déposés par leurs parents qui travaillent sur la CCPF (notamment chez Staubli).

L'encadrement est assuré par 8 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale et pour la quasi-totalité, diplômés du secteur de la petite enfance

- 1 infirmière puéricultrice
- 5 auxiliaires de puériculture
- 1 agent de restauration
- 1 agent d'entretien

Les moyens matériels et financiers sont très agréables pour assurer le fonctionnement et la directrice bénéficie d'une large autonomie de fonctionnement.

Pour assurer ses recrutements la structure observe quelques difficultés pour offrir des emplois à temps non complet avec un argument régulier de distance/temps par rapport au temps de travail.

La structure communale assure l'intégralité du financement et par conséquence la couverture de déficit de fonctionnement. Aucune participation n'est demandée aux autres communes.

Crèche de Faverges :
Il s'agit d'une structure assez ancienne gérée en régie municipale depuis 1991 (19 années d'existence).
Le centre de la petite enfance de Faverges est composé :

- d'un multi accueil de 40 places
- Halte garderie de 10 places
- RAM – à ½ temps uniquement pour les nourrices de la commune

En 2009 : le multi accueil a accueilli 113 enfants et la halte-garderie, 111 enfants. Le taux d'occupation de la halte-garderie est de 70% et celui du multi-accueil n'est que de 60% (en-dessous des objectifs de la CAF).

La difficulté de remplir la structure s'explique par le grand nombre d'intervenants sur le secteur, notamment les assistantes maternelles. Par ailleurs, en zone rurale on retrouve encore des cellules familiales qui permettent de prendre le relais (grands-parents). En attendant, la structure peut offrir une grande souplesse d'accueil pour le plus grand bonheur des parents et des enfants.

Les enfants de Faverges représentent environ 70% des fréquentations mais la structure est ouverte aux autres communes extérieures y compris en-dehors de la CCPF. Les présences d'enfants de familles venant d'Annecy sont excessivement faibles et souvent de courte durée compte tenu des problèmes de transport rencontrés sur le territoire.

Le multi-accueil est composé de 14 agents :

- 1 Infirmière puéricultrice à mi temps
- 1 directrice adjointe - Infirmière
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants à 80%
- 7 auxiliaires de puériculture à 80%
- 4 agents d'entretien

La halte-garderie est composée de 3 agents :

- 1 Educatrice de Jeunes Enfants
- 1 Auxiliaire de Puériculture
- 1 agent d'entretien titulaire du CAP petite enfance à 30/35ème

Tout comme à Doussard, la commune de Faverges éprouve des difficultés de recrutement pour les emplois nécessitant un diplôme. Sur Faverges la difficulté est accrue par la proposition même de la commune de Faverges d'emplois à 80%.

Compte tenu du nombre limité d'auxiliaires de puériculture sur le marché, ces jeunes professionnelles refusent les emplois à temps non complet et préfèrent les structures plus grandes qui offrent de véritables perspectives de carrières.

En effet, les auxiliaires de puéricultures sont des agents de catégorie C dont la grille indiciaire est proche du SMIC. A 80%, pour des emplois souvent occupés par des jeunes, la proposition n'est absolument pas attractive.
De même le facteur distance domicile/travail est un frein complémentaire.

Les moyens matériels et financiers sont corrects mais avec des contraintes de fonctionnement via la ligne hiérarchique de plus en plus forte et donc une autonomie de la directrice plus limitée.

La charge financière pour la commune est croissante et pèse de plus en plus lourd et la situation devrait encore se tendre davantage puisque le contrat enfance arrive à échéance à la fin de cette année et sera transformé par un nouveau contrat enfance jeunesse qui sera moins soutenu par la CAF.

En effet, d'un taux de participation à 66%, le taux devrait passer à 55% en 2011.

RAM :
Par ailleurs, la commune de Faverges dispose depuis peu d'un relais d'assistantes maternelles et permet ainsi une mise en relation efficace des usagers avec ces professionnelles de la petite enfance et trouver des solutions d'accueil des très jeunes enfants non scolarisés.

Ce RAM a une aire d'intervention théorique qui couvre uniquement la commune de Faverges, mais il n'est pas rare qu'elle intervienne auprès d'ASMAT sur l'ensemble du territoire.

	Nombre des 0-3 ans	Nombre d'ASMAT	Capacité d'accueil
Chevaline	3	2	7
Cons-Sainte-Colombe	23	4	10
Doussard	178	27	87
Faverges	306	42	138
Giez	37	6	18
Lathuile	43	5	15
Marlens	36	3	11
Montmin	32	1	3
Saint-Ferréol	34	5	15
Seythenex	35	5	12
TOTAL	727	100	316

Les 100 assistantes maternelles réparties sur le territoire de la CCPF sont à ce jour pour la plupart titulaires d'un agrément pour 3 ou 4 enfants. Les ASMAT réunies ont donc une capacité d'accueil qui représente 43% des enfants concernés.

Les « taties » ou « nounous » de Faverges sont donc aujourd'hui suivies et accompagnées par le RAM pour faire face aux parents et disposent d'un espace de ressources et d'échange sur les pratiques professionnelles, d'un soutien administratif, technique ou pédagogique. Mais cet accompagnement se limite pour l'instant, officiellement, au territoire de la commune de Faverges.

Compte tenu de l'évolution des cellules familiales, de la séparation plus fréquente des liens avec les grands-parents, la qualité des conditions d'accueil des 0-3 ans est un véritable enjeu pour l'attractivité d'un territoire.

Néanmoins, compte tenu de l'offre « plurielle » dont dispose le territoire, on peut considérer que l'offre dans le domaine de la petite enfance est plutôt correctement satisfaite.

L'offre permet aux familles de faire également un choix entre des équipements collectifs ou des accueillants à domicile et répondre de manière assez cohérente aux besoins des 727 enfants de moins de 3 ans.
54% des enfants du territoire sont susceptibles d'êtres accueillis soit en structure collective soit en structure familiale.

Les 46% restant se ventilent donc entre :

- Les parents qui assurent la garde de leur jeune enfant
- La structure familiale élargie (grands-parents)
- Des aides maternelles en travailleur dissimulé
- Des enfants qui sont gardés à l'extérieur du territoire

Compte tenu de l'équilibre qui règne autour de cette thématique, elle n'apparait pas comme une priorité majeure pour le territoire et ne nécessite pas dans l'immédiat une réflexion à l'échelle intercommunale.

Cependant, compte tenu de l'évolution démographie que de la CCPF, il conviendra d'évaluer en permanence le nombre des moins de 3 ans afin d'anticiper en amont les besoins nouveaux. Compte tenu des investissements qu'ils peuvent représenter, la solidarité intercommunale devra jouer pour continuer à offrir un service de qualité aux parents et aux enfants du territoire.

De même, le service actuellement offert par les 2 communes Doussard et Faverges couvrent de fait une vision intercommunale mais sans participation des communes aux investissements ou au fonctionnement.

Nous sommes clairement sur des services à vocation intercommunale, une évolution est possible, notamment pour renforcer le RAM à l'échelle de tout le territoire de la CCPF. Actuellement la personne en charge du RAM employée à ½ temps couvre environ 50% des ASMAT du territoire. Un passage de cette compétence à l'intercommunalité permettrait de disposer d'un agent à temps plein sur l'ensemble du territoire de la CCPF.

6.1.2.4. L'enfance

Dans ce domaine, il convient de différencier à la fois les catégories d'âges auxquelles les activités s'adressent mais aussi les activités réalisées dans le cadre du périscolaire par rapport aux activités dites extrascolaires (mercredi et vacances scolaires).

	Nombre des 4-6 ans	**Nombre des 7-11 ans**	**TOTAL**
Chevaline	5	10	15
Cons-Sainte-Colombe	17	22	39
Doussard	139	238	377
Faverges	271	428	700
Giez	27	39	66
Lathuile	37	59	96
Marlens	23	59	82
Montmin	16	18	34
Saint-Ferréol	35	55	90
Seythenex	19	49	68
TOTAL	**590**	**978**	**1568**

On observe un public potentiel assez important dans la tranche des 4-11 ans avec 1568 jeunes principalement situés à Faverges et Doussard. Ces 2 communes représentent 68.68% des jeunes de 4 à 11 ans du territoire.

L'organisation des structures d'accueil varie en fonction des communes qui assurent ce service mais le modèle associatif semble largement privilégié.

6.1.2.5. Le périscolaire :

- **Sur Cons-Sainte-Colombe,** la gestion est assurée par une association qui assure l'accueil périscolaire le matin, le midi et le soir.

  Il y a un accueil le matin et le soir, ainsi qu'un accueil le midi avec repas.
  Le personnel est composé d'un seul agent pour environ 51 enfants inscrits avec en moyenne de 6 à 17 enfants selon les périodes de la journée.

  Les frais de fonctionnement du périscolaire s'élèvent à environ 15 000€ et la structure n'est pas déclarée en ALSH et ne bénéficie d'aucune subvention de la CAF.

- **Sur Doussard,** la gestion est assurée en régie municipale par le service de la Directrice de la crèche et couvre les besoins pour les élèves de maternelle et du primaire
  Il y a un accueil le matin et le soir avec un service d'accueil et de repas à midi.
  Le personnel est composé de 15 agents (6.5 ETP) pour environ 200 enfants inscrits avec en moyenne entre 54 et 200 enfants accueillis.

  Les frais de fonctionnement du périscolaire s'élèvent à 336 000€ et la structure n'est pas déclarée en ALSH et ne bénéficie donc d'aucune subvention de la CAF.

- **Sur Faverges,** la gestion du périscolaire est assurée en régie municipale et couvre les élèves de maternelles et de primaires.
  Il y a un accueil le matin et le soir, mais pas d'accueil le midi avec repas.
  Le personnel est composé de 7 agents pour environ 123 enfants inscrits avec en moyenne 58 enfants accueillis.

  Les frais de fonctionnement du périscolaire s'élèvent à 46 936€ et la structure est déclarée en ALSH et bénéficie de subventions de la CAF.

- **Sur Giez,** la gestion du périscolaire est assurée par une association subventionnée par la commune et couvre les élèves de maternelles et de primaires.
  Il y a un accueil le matin et le soir avec un service d'accueil et de repas à midi.
  Le personnel est composé de deux agents pour environ 28 enfants inscrits avec en moyenne une vingtaine d'enfants accueillis.

  Les frais de fonctionnement du périscolaire s'élèvent à 8 000€ et la structure n'est pas déclarée en ALSH et bénéficie de subventions de la CAF.

- **Sur Lathuile,** la gestion du périscolaire est assurée par une régie municipale et couvre les élèves de maternelles et de primaires.
  Il y a un accueil le matin et le soir avec un service d'accueil et de repas à midi.
  Le personnel est composé d'un à deux agents en fonction de la fréquentation et 4 agents assurent l'accueil pour le temps de cantine. Sur le périscolaire on est sur une base de 10 à 12 enfants inscrits et près de 68 enfants inscrits pour le temps du repas de midi.

  Les frais de fonctionnement du périscolaire n'ont pas pu être évalués et la structure n'est pas déclarée en ALSH et bénéficie de subventions de la CAF.

- **Sur Marlens,** la gestion du périscolaire est assurée par une association locale et couvre les élèves de maternelles et de primaires.
  Il y a un accueil le matin et le soir, mais pas d'accueil le midi avec repas.
  Le personnel est composé d'un seul agent pour environ 18 enfants inscrits avec en moyenne 10 enfants accueillis.

  Les frais de fonctionnement du périscolaire s'élèvent à 6 532 € et la structure est déclarée en ALSH et bénéficie de subventions de la CAF.

- **Sur Montmin,** la gestion du périscolaire est assurée par une régie municipale et couvre les élèves de maternelles et de primaires.
  Il y a un accueil le matin et le soir avec un service d'accueil et de repas à midi.
  Le personnel est composé de 3 agents pour environ 26 enfants inscrits avec en moyenne entre 8 et 24 enfants accueillis.

  Les frais de fonctionnement du périscolaire s'élèvent à environ 7 000 € et la structure n'est pas déclarée en ALSH et ne bénéficie d'aucune subventions de la CAF.

- **Sur Seythenex,** la gestion du périscolaire est assurée par une association locale et couvre les élèves de maternelles et de primaires.
  Il y a un accueil le matin et le soir mais pas d'accueil le midi avec repas.
  Le personnel est composé d'un seul agent pour environ 27 enfants inscrits avec en moyenne entre 7 et 11 enfants accueillis.

  Les frais de fonctionnement du périscolaire s'élèvent à 9 700 € et la structure n'est pas déclarée en ALSH et ne bénéficie donc d'aucune subvention de la CAF.

6.1.2.6. L'extrascolaire

Outre le fonctionnement associatif particulièrement dense sur le territoire, à ce jour la fonction « extrascolaire » est exclusivement assurée par la commune de Faverges. Notons l'initiative de la commune de Montmin qui assure également des possibilités d'accueil extrascolaires mais dans le cadre de stages d'été

Parmi l'offre proposée par « la soierie » on trouve :

- Des activités à la carte 6-12 ans : cette offre se rapproche d'un principe d'animation de rue et permet des actions gratuites dans les quartiers dits « sensibles » et des actions/sorties à la carte dans un cadre moins contraignant que les accueils de loisirs (anciennement CLSH) – ce service fonctionne le mercredi et les vacances
- Un accueil de loisirs sous la gestion directe de « la soierie » pendant les vacances scolaires de février, Pâques, Toussaint.
- Pour l'AL (accueil de Loisirs) d'été, « la soierie » a délégué la gestion administrative à la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) avec qui l'association a un partenariat. Ce partenariat s'est avéré indispensable compte tenu des faibles moyens de l'association pour assurer la logistique administrative d'un tel AL.

Les accueils de loisirs bénéficient d'un agrément du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ce service ouvert à toute l'intercommunalité accueille de nombreux enfants y compris de tout le canton dans des locaux vétustes et qui ne bénéficient pas de l'agrément pour assurer un accueil des 3-6 ans. Ainsi, compte tenu aussi de la faible taille des locaux, l'AL de l'été et des petites vacances est transféré dans des écoles de la commune.

Mercredi : entre 15 et 30 enfants – 17 en moyenne mais uniquement sur la tranche d'âge des 6-12 ans
Vacances scolaires : environ 80 enfants de 3 à 12 ans
Vacances d'été ; environ 115 enfants de 3 à 12 ans

Pour les activités à la carte : environ 30 enfants (pas d'activité à la carte le mercredi)
Un service de repas est réalisé le midi (sauf le mercredi où les enfants viennent avec leur repas tiré du sac). Le service de repas est assuré en liaison chaude.

Notons ici la présence de cet outil particulièrement stratégique qu'est « la soierie » qui assure à elle seule la totalité de 3 fonctions essentielles du territoire bien que structure associative basée à Faverges.

Avec un budget de 433 000€ cette structure assure en situation de monopole des fonctions sur la diffusion culturelle, l'extrascolaire et la jeunesse. Elle porte une douzaine d'ETP et traite environ 30 fiches de paye par mois.
Cette structure est portée à 18% par les rentrées financières directes, et à 82% par les subventions.

Au premier rang des financeurs on trouve la commune de Faverges, seule commune cofinanceur à hauteur de 53% des recettes globales (228 000 €). Le Conseil Général finance à hauteur de 7% et principalement l'activité culturelle.

« La soierie » est un équipement structurant de centralité pour le territoire du pays de Faverges.

6.1.2.7. La jeunesse

La CCPF ne dispose d'aucune compétence en la matière et le service dédié à cette population est principalement assumé par la ville centre.
La ville de Faverges dispose pour cela de « la soierie » et s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans. L'objectif de la structure étant d'accompagner les jeunes dans leurs projets moyennant souvent une participation financière modique aux activités.

Créé dans les années 1990 – ce service a d'abord été imaginé uniquement au travers de l'aspect prévention, puis s'est lentement transformé en animateur jeunes plutôt orienté vers les quartiers. La personne chargée de ce secteur travaille seule ce qui semble largement sous-dimensionné, même uniquement pour la commune de Faverges.

Avec un budget limité de 40 000 € principalement porté par la masse salariale, ce service pourtant stratégique sur le territoire bénéficie de très peu de moyens.
Sur le territoire on note également l'intervention régulière de 2 éducateurs de l'association « passage » qui a touché 243 jeunes sur la CCPF d'une moyenne d'âge de 16.5 ans.

Les jeunes accueillis par passage présentent le plus souvent des problématiques liées à la famille, des fragilités personnelles ou des signes de précarité ou de pauvreté financière.
Les jeunes s'expriment également régulièrement sur la problématique de l'accès à l'emploi ou sur la difficulté de transport.

Sur le territoire, la représentation de la jeunesse semble erronée car souvent décrite comme une jeunesse difficile alors qu'on est très loin des phénomènes de banlieues.

A noter qu'il n'existe aucun outil de prévention à l'échelle du territoire et que la mise en œuvre d'un CLSPD ou d'un CISPD est demandée depuis longtemps

Pour le reste, on peut considérer qu'un relais efficace est pris par les structures associatives du territoire qui assurent un lien social efficace avec les jeunes de ces tranches d'âges, notamment au travers d'activités sportives attractives (ski alpin, voile,….)

6.1.2.8. Vie associative : un territoire caractérisé par un dynamisme associatif soutenu qui participe à l'animation et à l'attractivité de la CCPF.

De façon globale, le territoire semble correctement animé par le tissu associatif qui concourt de manière efficace à la notion du vivre ensemble et génère du lien social.

On trouve ainsi des associations sportives, culturelles, cultuelles, patriotiques ou encore d'occupation du temps libre notamment à l'attention du public des séniors.
Le dynamisme associatif de la ville centre est particulièrement riche avec près d'une centaine d'associations différentes.

	Nombre d'associations	dont sportives
Chevaline	2	1
Cons-Sainte-Colombe	7	0
Doussard	46	18
Faverges	99	24
Giez	13	2
Lathuile	7	0
Marlens	18	5
Montmin	2	0
Saint-Ferréol	11	3
Seythenex	13	6
TOTAL	**218**	**59**

6.1.2.9. Accès à la culture : la force d'un réseau de bibliothèques, d'une école de musique, de 2 musées et une activité de diffusion culturelle naissante.

L'activité culturelle se concentre également autour de la Ville centre notamment grâce à l'équipement culturel « la soierie » qui apporte un réel outil de diffusion culturel complémentaire aux actions des communes rurales.

A cela, s'ajoute « le ciné village » de Doussard et la salle de « la soierie » qui permettent la diffusion de films dans des conditions de confort très correctes sans avoir à se déplacer sur Ugine ou encore sur Annecy ou Albertville. Des séances de plein-air l'été viennent compléter le programme cinématographique du territoire avec une réelle dimension populaire.

L'ensemble de ces 2 structures permet de disposer d'une offre complémentaire et adaptée à la taille du territoire.
Avec 6 bibliothèques dans les communes plus petites et une médiathèque moderne sur Faverges, l'offre culturelle semble complète sur le territoire.

Outre la diffusion, la CCPF bénéficie sur son territoire d'une école de musique associative assez dynamique qui propose une palette d'activités tout à fait intéressante :

- Eveil musical
- Formation musicale jusqu'en 2ème cycle
- Pratique individuelle d'instrument (13 instruments)
- Pratique collective avec présence d'une harmonie
- Formation vocale et présence d'un chœur d'adolescents
- Une classe de Jazz

L'école de musique accueille majoritairement des personnes extérieures à la commune de Faverges.

A noter également la présence sur le territoire de 2 musées dont un à portée historique et l'autre de portée thématique.
En effet, le musée archéologique de Viuz présente des collections remarquables issues de fouilles sur des sites gallo-romains de la cité ancienne de Casuaria qui s'étalait sur près de 25ha.

Le 2ème musée est en fait un muséum sur le thème des papillons et présente une collection de plus de 4500 papillons et insectes. Situé dans le château de Faverges, le muséum dispose également d'une galerie de vivariums avec des espèces rares de phasmes.

Dans cette thématique culturelle, il apparaît de manière évidente un rôle de centralité pour la commune de Faverges qui assure la quasi-totalité des actions de diffusion culturelle au travers de « la soierie ».

Cette ancienne MJC actuellement sous forme associative bénéficie d'un soutien privilégié de la commune de Faverges. Cette structure était pourtant déjà intercommunale par le passé et l'on peu s'interroger aujourd'hui sur son dimensionnement.

En effet, 30 à 40% du public de la Soierie est extérieur à Faverges. La salle de spectacle qui accueille une jauge de 180 places offre entre 20 et 30 spectacles par an. Avec l'arrivée d'un nouveau public toujours un peu plus exigeant, la structure est aujourd'hui à refuser régulièrement du public et joue souvent à guichet fermé.

Le succès est reconnu et « la soierie » bénéficie d'un label « pôle de développement culturel » du Conseil Général et possède une licence d'entrepreneur de spectacle portée par son directeur Philippe BURGUET.

Avec une programmation culturelle de l'ordre de 30 à 40 000€ par an, la dimension communale de cette structure devient un frein pour pouvoir émarger à des subventions nouvelles (de la région par exemple).

Les projets d'avenir passent inévitablement par des investissements pour redimensionner l'outil aux besoins du territoire qui passe par une véritable vision intercommunale. En effet, même si la commune de Faverges est la plus riche ou la plus dynamique, c'est aussi elle qui concentre davantage de difficultés sociales (1/3 de logements sociaux) et c'est pourtant cette population qui contribue le plus à cet équipement qui en bénéficie le moins.

La solidarité intercommunale en la matière apparaît comme indispensable pour éviter de trop grandes distorsions.

6.1.2.10. Sports et loisirs : une offre sportive de qualité dans un environnement qui se compare à un véritable écrin pour certaines disciplines.

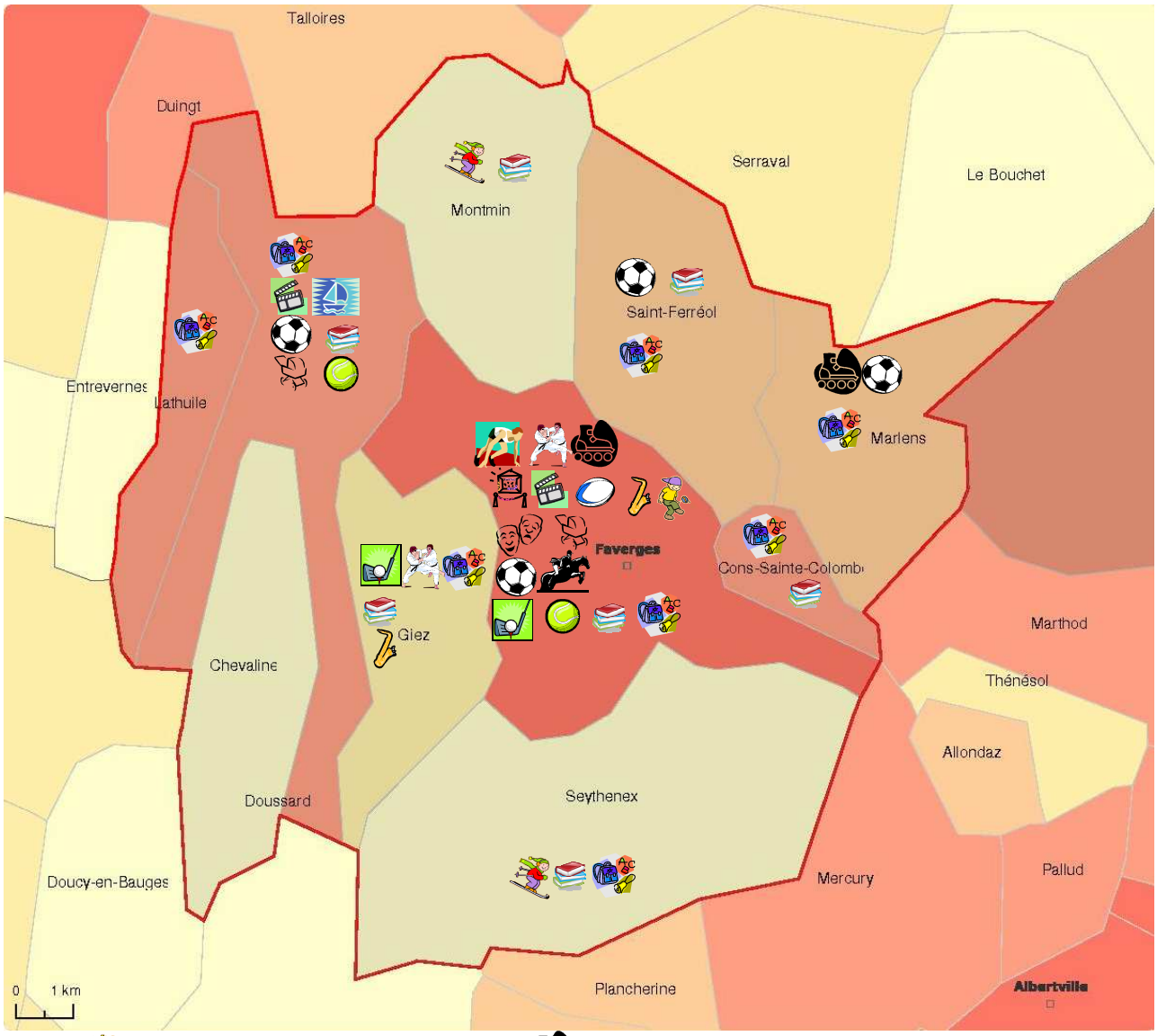
La liste des sports pouvant être pratiqués sur le territoire de la CCPF est incroyablement riche. L'environnement permet à la fois de décliner les offres traditionnelles en salle avec des offres de Montagne et une offre nautique qui fait du territoire du pays de Faverges un spot touristique sportif d'excellente qualité.

- Nautique :
  - Plongée
  - Voile / planche à voile
  - Canoë /kayak
  - Ski nautique
  - Pédalo
  - Plage
  - Kyte surf
  - Pêche
- Vol libre (5 sites de décollage et 5 sites d'atterrissage)
  - Delta plane
  - Parapente et école de parapente
- Terrestre
  - Tennis
  - Golf (27 trous)
  - Mini golf
- Montagne
  - Ski alpin
  - Snowboard
  - Luge
  - Marche nordique
  - Ski nordique
  - Raquette
  - Escalade
  - VTT / VTC
  - Luge d'été
  - Canyoning
  - Via Ferata
- Autres :
  - Roller / skate
  - Cyclotourisme
  - Tir
  - Athlétisme
  - Football
  - Rugby
  - Parc animalier avec équitation

Cette présentation non exhaustive des disciplines pratiquées sur le territoire démontre une attractivité claire pour un tourisme de plein air et sportif avec une dimension « famille » tout à fait intéressante.

La présence de la montagne et du Lac d'Annecy offre à la CCPF un écrin de qualité pour un public en recherche de sensations fortes en lien avec la nature.

Complété par une vie associative dense, le territoire regorge d'atouts pour réussir le pari de l'accueil touristique qui se traduit également par une offre de service complète aux habitants.



- Station de ski
- Court de tennis
- Terrain de football
- Terrain de rugby
- Base nautique
- Centre équestre
- Dojo
- Crèche
- Structure périscolaire
- Skate Park
- Musée
- Cinéma
- Bibliothèque
- Théâtre
- Golf/mini golf
- Athlétisme
- Musique
- Structure extrascolaire

Illustration n°14 : Localisation des équipements s ur le territoire

6.2. Analyse AFOM et principaux enjeux

6.2.1. Atouts

- Organisation de services complémentaires sur l'ensemble du territoire à destination des enfants et de la petite enfance,
- Une offre culturelle globale répartie sur le territoire avec des structures de centralité sur Faverges bénéficiant à toute la population,
- Un potentiel sportif extraordinaire, atout majeur du territoire dans un écrin naturel d'exception. Cette offre sportive est également ouverte vers des activités modernes et prisées par les jeunes ou la famille.
- Des équipements sportifs permettant l'exercice d'une palette impressionnante d'activités sportives complémentaires d'une offre touristique.
- Une école de musique de rayonnement intercommunale basée à Faverges.
- Forte densité de services à la population
- Un réseau associatif dense qui assure une mission de lien social sur l'ensemble du territoire de la CCPF

6.2.2. Faiblesses

- Une multiplicité des acteurs du territoire (institutionnels, associatifs, professionnels) avec un manque de coordination
- Concentration des équipements structurants sur 1 ou 2 communes
- Une absence de stratégie de la CCPF sur la constitution d'une offre cohérente déclinée sur chacun des secteurs
- L'absence de réseau de transport efficace sur le territoire est porteuse de contraintes pour les familles, les touristes

6.2.3. Opportunités

- Utiliser la structure de « la soierie » pour coordonner et développer des actions de services à la population dans le domaine de la culture, de l'enfance et de la jeunesse
- Potentiel dans le domaine du périscolaire et de l'extrascolaire pour définir une stratégie d'accueil homogène et commune à l'échelle de la CCPF
- Faire évoluer le lycée privé pour maintenir ou accueillir davantage de jeunes sur le territoire de la CCPF
- Développer les activités du RAM pour lui donner une dimension intercommunale
- Capitaliser sur les équipements sportifs, culturels et de loisirs existants pour renforcer l'attractivité du territoire et notamment sur l'aspect touristique

6.2.4. Menaces

- L'arrivée d'une nouvelle population porteuse de demandes fortes en matière de services en capacité de peser sur les choix politiques.
- Un territoire qui continue de se « vider » de sa jeunesse en faveur des territoires voisins par manque de structures d'accueil adaptées (scolaire, logement,…)
- La détérioration de certains services actuels gérés par des associations qui seraient contraintes à des investissements lourds pour maintenir ou développer leur activité
- Des services à la population, dits de centralité, coûteux uniquement portés par les communes plus importantes qui supportent les impacts financiers pour l'ensemble du territoire

7. Egalité des chances

7.1. Thème n°3 : Marché du travail, emploi et cohésion sociale

7.1.1. Contexte

Signe de la prospérité d'une région, la vitalité du marché du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale est primordiale pour offrir à chaque citoyen des chances raisonnables de ne pas connaître le phénomène d'exclusion qui frappe de plus en plus de personnes.

Tout comme les entreprises, les salariés ainsi que toutes les personnes susceptibles d'entrer sur le marché du travail constituent une richesse pour un territoire, qu'il s'agisse de développer et de préserver notamment en matière d'accompagnement, de formation et de développement du capital humain. A ce titre, les systèmes d'éducation et de formation initiale et continue sont des facteurs importants pour le développement local, mais également toutes les actions permettant de créer des emplois à partir notamment de nouveaux gisements d'emplois, de rapprocher l'offre et la demande de travail et de compétences sur le marché, ainsi que celles favorisant la réinsertion des personnes en difficultés sur le marché du travail.

Ces thématiques ne relèvent pas directement des compétences de la CCPF. Toutefois, elles sont essentielles à prendre en considération dans l'élaboration d'une stratégie de développement local efficace à long terme.

7.1.1.1. Evolution de l'emploi et de la population active : un niveau d'activité élevé et un pôle d'emploi important qui subit toutefois les conséquences du ralentissement de l'ensemble de l'économie nationale, notamment dans le secteur de l'industrie.

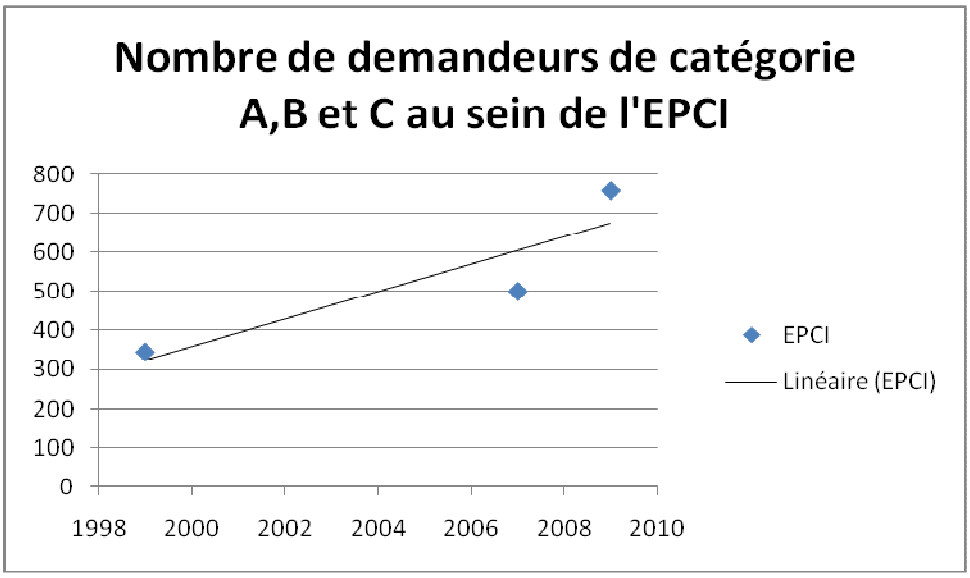
Le territoire de la CCPF et plus globalement la zone d'emploi du bassin d'Annecy apparaît comme une zone plutôt préservée sur le front du chômage mais l'analyse précise démontre une certaine fragilisation du tissu économique de proximité se caractérisant par une raréfaction de l'activité comparativement à l'évolution positive et rapide de la population.

	1999	2007	évolution
Population	12887	14517	**12,65%**
Actifs	6036	6741	**11,68%**
Nombre d'emploi de la zone	4440	4731	**6,55%**
Actifs avec emploi résidant dans la zone	5378	6433	**19,62%**
ICE	82,60	73,50	**-11,02%**
Taux de chômage	10,50%	7,20%	**-31,43%**
ICE : indicateur de concentration d'emploi – correspond au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi dans la zone			

La CCPF doit en fait, faire face à un défi majeur et disposer d'un plus grand nombre d'emplois à l'échelle du territoire puisque l'indice de concentration des emplois s'est dégradé de 11 points en 8 années.

Le nombre d'emplois de la zone augmente moitié moins vite que la population de la CCPF. Même si le département de la Haute-Savoie est plutôt privilégié en matière d'emploi, le problème du territoire réside plutôt dans le déplacement des actifs, contraints de quitter la CCPF pour se rendre soit vers la région d'Albertville, assez accessible, soit vers l'agglomération Annécienne.

Néanmoins, sur le territoire de la CCPF, le nombre de demandeurs d'emplois a plus que doublé en 8 ans (+119%).



Le nombre des demandeurs d'emplois a fortement augmenté avec les effets de la crise économique. Les effets se confirment davantage dans le secteur de l'industrie plus en clin aux variations rapides d'emplois.

La CCPF se caractérise encore par une très forte présence du secteur de l'industrie qui pèse pour plus de 40% des emplois. A noter donc la faiblesse du secteur tertiaire et notamment de la catégorie des services aux entreprises, et dans une moindre mesure du commerce.

A ce jour les sociétés STAUBLI et DUPONT représentent le vrai moteur économique du pays de Faverges, dans un secteur géographique historiquement marquée par l'industrie tout comme le canton d'Ugine.

A noter également le poids du secteur de la construction qui est un peu mieux représenté que dans le reste de la région ou à l'échelle nationale.

Les services aux particuliers se situent dans la moyenne.

Emplois selon secteur d'activité en 2006			
	CCPF	Rhône-Alpes	France
Agriculture	2,10%	2,50%	3,50%
Industrie	40,60%	18,90%	15,20%
Construction	7,80%	6,80%	6,40%
Tertiaire	49,50%	71,80%	74,80%
dont commerce	10,90%	13,30%	13,30%
dont services aux entreprises	7,90%	13,30%	13,30%
dont services aux particuliers	7,30%	7,40%	7,60%

L'emploi de l'agriculture s'est considérablement affaibli sur le territoire entre 1990 et 2007 avec des effectifs divisés par 2.

Le secteur historique de l'industrie s'est également fortement affaibli et représente la perte la plus importante en nombre des emplois. Si l'emploi industriel a réussi à se maintenir jusqu'au début des années 2000, l'emploi s'est fortement dégradé entre 2006 et 2007 et le territoire a perdu près de 700 emplois.

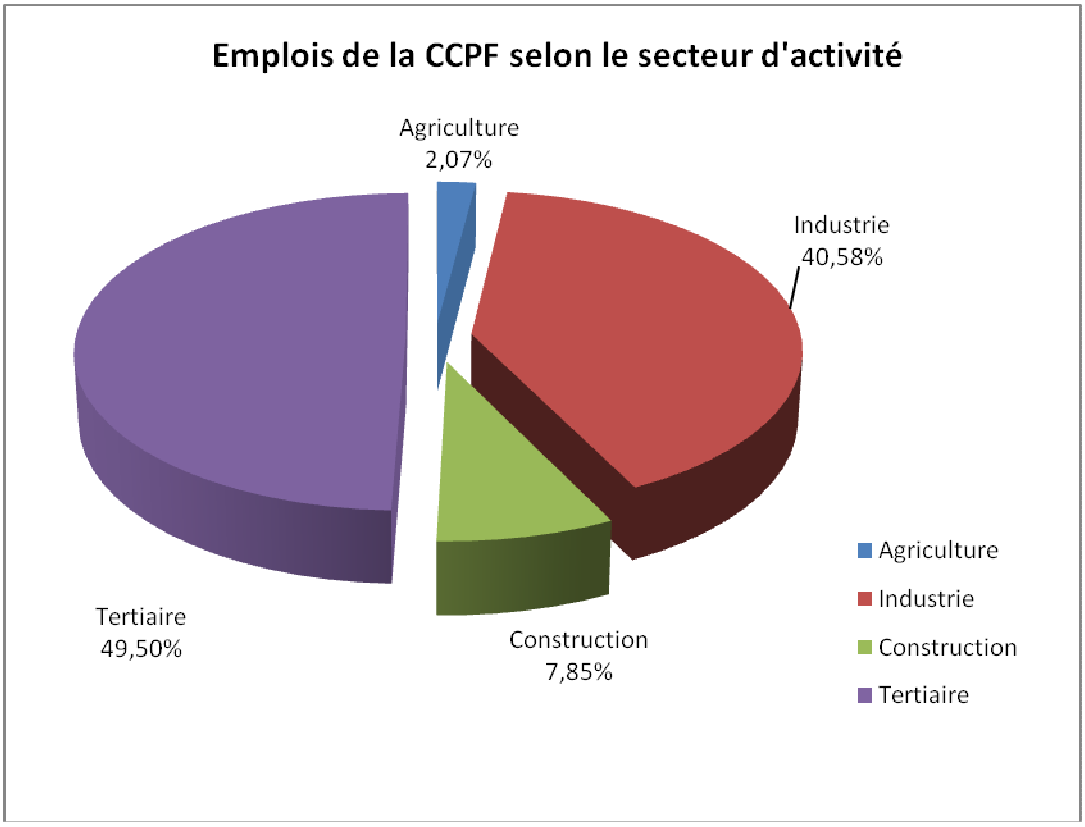
Si le secteur tertiaire a permis la création de près de 500 emplois et la construction environ une centaine, ces créations peinent à compenser les pertes du secteur industriel.

Combiné avec une augmentation forte de la population dans la même période d'analyse, le territoire souffre clairement d'un déficit de création d'emplois.

Le secteur de l'industrie, premier employeur du territoire, accuse un fort recul de l'ordre de 30% alors que le tertiaire augmente de près de 60%.

Au global, le nombre d'emplois a évolué de 6.15% alors que la population a augmenté de 22,8% dans la même période.

emplois dans la CCPF						
	1990	1999	2006	2007	évolution 1999-2006	évolution 1990-2007
Ensemble	**4404**	**4782**	**4778**	**4675**	**-0,08%**	**6,15%**
Agriculture	168	148	99	83	-33,11%	**-50,60%**
Industrie	2232	2234	1938	1573	-13,25%	**-29,53%**
Construction	296	245	375	390	53,06%	**31,76%**
Tertiaire	1668	2155	2365	2630	9,74%	**57,67%**
dont commerce		*514*	*522*		*1,56%*	
dont services aux entreprises		*390*	*379*		*-2,82%*	
dont services aux particuliers		*302*	*348*		*15,23%*	
Population totale	**11821**	**12887**	**14255**	**14517**	**10,62%**	**22,81%**



Le secteur de l'industrie, est un secteur privilégié sur le territoire de la CCPF mais l'industrie se délocalise et n'est pas, ou plus créateur d'emplois. A noter également que les centres de décisions pour les 2 plus grosses entreprises locales se trouvent à l'étranger (Suisse et Chine).

En période de crise, ce genre de situation est de nature à fragiliser davantage le tissu économique local.

Part de chaque secteur dans le nombre de postes salariés des établissements actifs (hors agriculture, défense et intérim)				
valeurs 31/12/2007	**Industrie**	**Construction**	**Commerce**	**Services**
Canton de Faverges	47,80%	6,30%	11,30%	34,60%
Canton d'Annecy le vieux	22,30%	7,80%	12,80%	57,20%
Canton de Seynod	17,30%	11,40%	19,20%	52,00%
Canton d'Ugine	43,70%	13,00%	6,50%	36,70%
Canton d'Albertville Nord	11,00%	15,90%	4,90%	68,10%
Canton de Gresy/Isère	22,30%	15,10%	16,10%	46,40%
Canton de Le Chatelard	18,80%	9,30%	9,30%	62,60%
Haute-Savoie	21,80%	7,40%	15,50%	55,30%
Rhône Alpes	20,30%	6,80%	13,60%	59,30%
France	16,20%	6,70%	13,90%	63,20%

7.1.1.2. Répartition géographique des emplois et migrations professionnelles : une très forte concentration de l'emploi sur Faverges, qui reste un pôle d'emploi industriel dont l'attractivité dépasse les frontières de la CCPF mais un risque de renforcement du phénomène de « cité dortoir » sur le reste du territoire.

Le tableau et le graphique ci-dessous démontrent le dynamisme et le poids de l'industrie sur l'ensemble de la zone d'emploi de la CCPF.
La commune de Faverges concentre à elle seule le ¾ des emplois de la zone avec une progression de 6.12% en 7 ans.

Cette situation donne une vision assez « monopolistique » du marché de l'emploi sur le territoire. La commune de Doussard est la 2ème commune en termes d'emplois mais elle ne représente que 11,6% des emplois dans la CCPF.

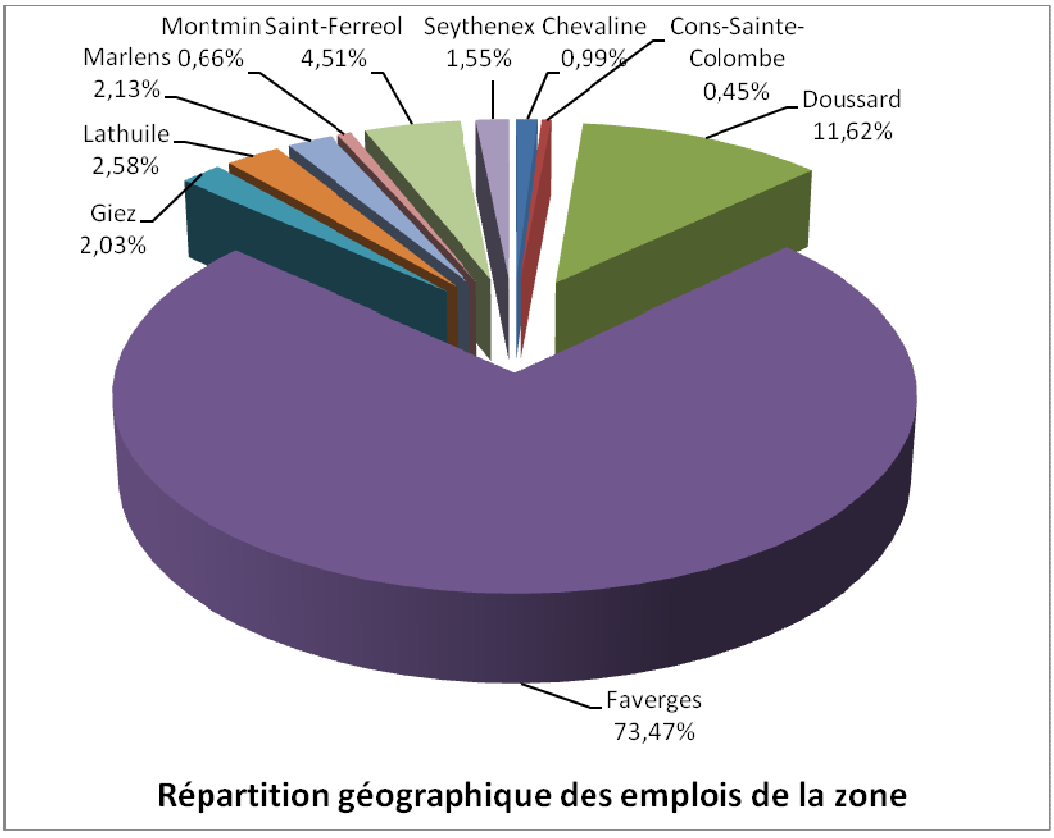
Les communes de Marlens, Giez et Saint-Ferréol ont eu une forte augmentation du nombre d'emplois en 7 années (entre +40% et +130%) et cette évolution n'a aucun lien avec l'évolution de la population communale.

A l'inverse, Montmin a perdu 1/3 de ses emplois en 7 années ce qui est considérable mais relativement faible en valeur absolue.

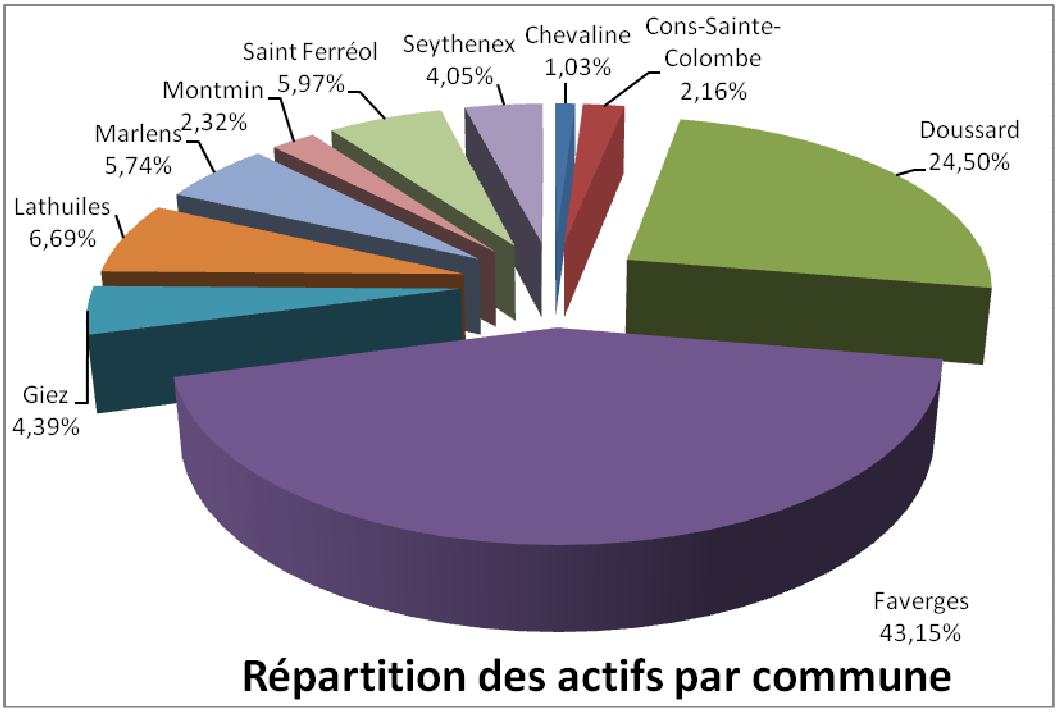
On peut noter, qu'en général, le développement économique est fortement lié à une capacité foncière à offrir aux entreprises. Ce territoire de montagne, également soumis à de fortes contraintes environnementales ne dispose que de peu d'espace pouvant être dédié à l'activité économique.

Les contraintes sont importantes entre zones inondables, zones de crues torrentielles, zones à risques de mouvements de terrains, avalanches ou zones écologiques protégées. Par ailleurs, les possibilités d'accueil sont faibles et la maîtrise du foncier ainsi que les outils de planification sont donc un enjeu majeur.

	1999	2006	évolution
Chevaline	48	48	0,00%
Cons-Sainte-Colombe	19	22	15,79%
Doussard	532	562	5,64%
Faverges	3348	3553	6,12%
Giez	65	98	50,77%
Lathuile	124	125	0,81%
Marlens	45	103	128,89%
Montmin	48	32	-33,33%
Saint-Ferréol	154	218	41,56%
Seythenex	57	75	31,58%
TOTAL	**4440**	**4836**	**8,92%**



Répartition géographique des emplois de la zone



Malheureusement l'INSEE ne donne aucune donnée brute permettant d'identifier les évolutions par commune.

Au travers des graphiques précédents on constate une très grande distorsion entre les emplois existants sur les communes et la population des actifs par commune.
Cette distorsion se traduit par des trajets domicile-travail particulièrement importants.

Le déplacement domicile travail est également une problématique qui se pose pour le territoire.

En effet compte tenu du déséquilibre géographique dans la zone d'emploi de la CCPF, près de 67.5% des actifs se déplacent et travaillent à l'extérieur de la commune de résidence. Ce chiffre est relativement important et correspond à la réalité savoyarde, supérieure à la moyenne départementale. Cependant, la situation tend à s'aggraver avec de moins en moins d'emploi par habitant sur le territoire.

Si on compare cette donnée au actifs employés dans le même département, on constate que le phénomène migratoire est principalement orienté à l'intérieur même du département et relativement peu (un peu plus de 10%) vers la Savoie.

Ce chiffre est assez étonnant si l'on prend en compte les facilités d'accès vers la Savoie et notamment vers le pôle d'emplois d'Albertville.

Ainsi, on constate que la population active reste tout de même très orientée vers la Haute-Savoie et vraisemblablement vers le pôle d'emplois de l'agglomération annécienne.

Lieu de travail des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi qui résident dans la zone					
	CCPF 1999	CCPF 2006	évolution	Haute-Savoie	France
dans la commune de résidence	37,40%	32,50%	-13,10%	30,70%	36,10%
dans une commune autre que la commune de résidence	62,60%	67,50%	7,83%	69,30%	63,90%
située dans le département de résidence	52,70%	55,60%	5,50%	50,30%	46,80%
située dans un autre département de la région de résidence	9,20%	10,50%	14,13%	2,50%	12,50%
située dans une autre région en France métropolitaine	0,50%	0,70%	40,00%	0,70%	3,30%
située dans une autre région hors France métropolitaine	0,20%	0,70%	250,00%	15,80%	1,20%

Dans le tableau ci-dessus on peut néanmoins s'étonner de l'extrême faiblesse de l'impact de l'emploi transfrontalier. Moins d'1% des employés de la zones sont des transfrontaliers ce qui est très inférieur à la moyenne départementale et même inférieur à la moyenne nationale.
Cette situation s'explique probablement par la faiblesse des modes de transport pour rejoindre Annecy et par conséquent la zone d'emplois de Genève. On distingue cependant un léger frémissement de la dynamique « frontalière » peut-être suite à l'ouverture de l'autoroute directe entre Annecy et Genève (+250%) mais la valeur est à relativisée en valeur absolue.

A noter néanmoins que le rééquilibrage semble se faire davantage sur Albertville-Ugine puisque le nombre d'employés se déplaçant vers le département voisin a augmenté de 14% en 7 ans.

Quand aux répartitions communales, on constate que la commune centre draine le plus d'emplois et que la majorité des employés vivant à Faverges travaillent à Faverges (52.5%). Dans le même esprit, on pourrait être surpris du taux de la commune de Chevaline, mais celui s'explique par la présence de l'EHPAD qui justifie une très grosse partie des emplois de la commune.

Lieu de travail des actifs de 15 ans et plus ayant un emploi qui résident dans la zone										
	Chevaline	Cons-Sainte-Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex
dans la commune de résidence	33,80%	11,20%	19,20%	52,50%	22,80%	15,00%	11,70%	19,40%	13,90%	18,30%
dans une commune autre que la commune de résidence	66,20%	88,80%	80,80%	47,50%	77,20%	85,00%	88,30%	80,60%	86,10%	81,70%
située dans le département de résidence	55,90%	68,50%	70,70%	36,60%	67,50%	75,40%	63,20%	69,70%	70,80%	70,60%
située dans un autre département de la région de résidence	8,80%	16,80%	7,90%	10,10%	8,50%	7,10%	24,50%	6,50%	15,10%	11,10%
située dans une autre région en France métropolitaine	1,50%	2,10%	0,90%	0,60%	0,80%	1,30%	0,30%	1,30%	0,00%	0,00%
située dans une autre région hors France métropolitaine	0,00%	1,40%	1,30%	0,30%	0,40%	1,10%	0,30%	3,20%	0,30%	0,00%

7.1.1.3. La qualité des emplois correspond simplement à la moyenne :

On ne distingue pas de situation spécifique ou particulière par le prisme de la qualité des emplois. Environ 75% des emplois disposent d'une situation pérenne (fonction publique ou CDI).

Les CDD ne représente que 8.2% et l'intérim environ 2% ce qui est totalement conforme aux moyennes nationale, départementale et régionale.
Les emplois de la CCPF sont donc majoritairement des emplois stables. On peut néanmoins observer une très légère surreprésentation de la catégorie des indépendants mais sans que cela soit véritablement statistiquement exceptionnel.

En 2007	CCPF						Haute-Savoie	Rhône-Alpes	France
	Hommes	%	Femmes	%	Total	%	%	%	%
Ensemble	**3 517**	**100,0%**	**2 782**	**100,0%**	**6 299**	**100,0%**	100%	100%	100%
Salariés	**2 963**	**84,2%**	**2 530**	**90,9%**	**5 493**	**87,2%**	87,2%	88,1%	88,21%
Titulaire fonction publique ou CDI	2 575	**73,2%**	2 112	**75,9%**	**4 687**	**74,4%**	74,0%	74,3%	74,82%
CDD	196	**5,6%**	322	**11,6%**	**518**	**8,2%**	8,4%	8,6%	8,24%
Intérim	93	**2,6%**	38	**1,4%**	**131**	**2,1%**	2,2%	2,2%	1,90%
Emplois aidés	19	**0,5%**	27	**1,0%**	**46**	**0,7%**	0,7%	1,0%	1,19%
Apprentissage - stage	80	**2,3%**	32	**1,2%**	**112**	**1,8%**	1,9%	2,0%	2,05%
Non salariés	**554**	**15,8%**	**252**	**9,1%**	**806**	**12,8%**	12,8%	11,9%	11,79%
Indépendants	284	**8,1%**	148	**5,3%**	**432**	**6,9%**	6,2%	6,0%	6,01%
Employeurs	264	**7,5%**	92	**3,3%**	**356**	**5,7%**	6,4%	5,6%	5,44%
Aides familiaux	6	**0,2%**	12	**0,4%**	**18**	**0,3%**	0,3%	0,3%	0,33%

Les situations individuelles de chacune des communes sont assez homogènes statistiquement mais on peut néanmoins observer une fragilisation un peu plus importante sur la commune de Faverges qui compte le plus grand nombre d'emplois aidés, de CDD ou d'intérimaires.

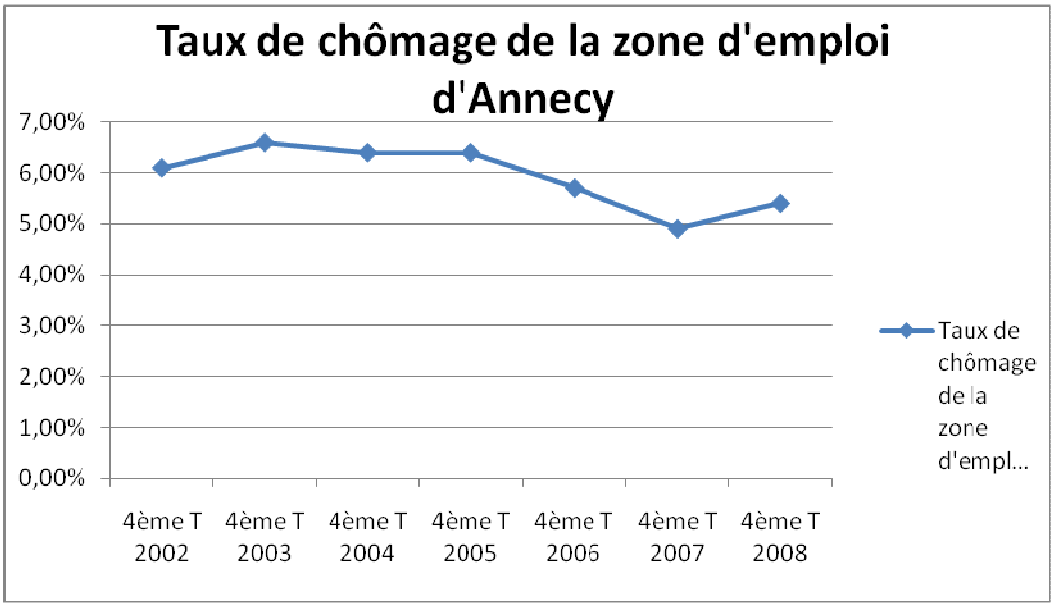
On peut également noter la représentation importante des indépendants dans toutes les communes à l'exception de Faverges, qui elle concentre le plus grand nombre de salariés.

On est donc face à une situation relativement équilibrée avec une vision pérenne des emplois contraire aux images que peut transmettre le territoire à l'extérieur. En effet, le monde industriel est trop souvent associé à une forme de précarité de l'emploi et à une fragilisation sociale.

En 2007	Chevaline	Cons-Sainte-Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Salariés	67,6%	84,6%	83,3%	91,8%	82,9%	80,0%	88,1%	84,4%	86,5%	87,5%
Titulaire fonction publique ou CDI	58,8%	77,6%	71,2%	77,4%	71,5%	67,6%	80,7%	73,0%	72,6%	73,4%
CDD	5,9%	4,2%	8,0%	9,2%	7,3%	8,4%	5,5%	5,7%	7,6%	8,5%
Intérim	1,5%	1,4%	1,7%	2,6%	1,6%	2,3%	0,8%	1,4%	2,0%	1,6%
Emplois aidés	0,0%	0,0%	0,4%	1,0%	0,8%	0,5%	0,0%	0,0%	2,0%	0,4%
Apprentissage - stage	1,5%	1,4%	2,0%	1,5%	1,6%	1,6%	1,1%	3,5%	2,3%	3,2%
Non salariés	32,4%	15,4%	16,8%	8,2%	17,1%	19,8%	11,6%	15,6%	13,7%	12,9%
Indépendants	27,9%	6,3%	8,6%	4,4%	11,0%	10,3%	5,8%	8,5%	6,6%	7,7%
Employeurs	4,4%	9,1%	8,0%	3,4%	6,1%	9,3%	4,7%	6,4%	6,9%	4,8%
Aides familiaux	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,0%	0,2%	0,8%	0,0%	0,3%	0,0%

7.1.1.4. Une évolution historique et préoccupante du chômage en 2009

Pourtant historiquement considérée comme un territoire dynamique, la Haute-Savoie, à l'image de toutes les autres régions de France, subi les mêmes effets de la crise. Les contrecoups de la crise sont également mesurables sur le territoire du pays de Faverges.
Même si l'on peut noter une aggravation de la situation du chômage, il convient de comparer avec le reste de la France.



Sources Insee recensement 2007

Zones d'étude	Nombre de demandeurs d'emploi (fin avril 2010)	Evolution mensuelle	Evolution annuelle	Taux de chômage	
Haute-Savoie	29 143	1,80%	8,60%	8,40%	4ème trim. 2009
Rhône Alpes	247 075	-1,40%	6,10%	9%	4ème trim. 2009
France	2 677 000	0,60%	7,80%	10%	4ème trim. 2009
Genève	21 942	-1,10%	7,30%	7,20%	en avril 2010

Même si l'année 2010 laisse espérer sur certaines zones et certains secteurs un début de reprise de l'activité, la Haute-Savoie enregistre une augmentation plus importante (+8.6%) du chômage que la moyenne nationale ou que la région Rhône Alpes. Ce fait se répète d'ailleurs dans d'autres départements où le chômage était plus bas qu'ailleurs (exemple du Bas-Rhin).

Ce qui est plus inquiétant, c'est l'analyse des secteurs touchés. Le tableau ci-dessous retrace les déclarations préalables à l'embauche sur une année glissante et laisse apparaître les grandes difficultés de l'industrie.

Certes, ce type d'information n'est pas surprenant mais il incite à la surveillance pour le territoire de la CCPF qui est très marqué par le poids du secteur industriel comme cela a été vu dans un chapitre précédent de la présente étude.

Déclarations préalables à l'embauche en Haute-Savoie Volume cumulé sur 4 trimestres glissants (1T2009/1T2010)	1er trimestre 2009	1er trimestre 2010	évolution en %
Agriculture	2 275	2 107	-7,4%
Industrie	10 229	7 871	-23,1%
BTP	9 537	8 936	-6,3%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	26 362	25 999	-1,4%
Transport et entreposage	11 661	10 802	-7,4%
Hébergement et restauration	40 914	42 355	3,5%
Information et communication	1 508	1 208	-19,9%
Activités financières et d'assurance	1 814	1 608	-11,4%
Activités immobilières	1 521	1 581	3,9%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5 246	4 351	-17,1%
Activités de services administratifs et de soutien	12 887	12 627	-2,0%
Administration publique	5 671	6 430	13,4%
Enseignement	1 963	2 458	25,2%
Santé humaine et action sociale	12 382	13 204	6,6%
Arts, spectacles et activités récréatives	17 880	16 970	-5,1%
Autres activités de services	6 203	6 028	-2,8%
Total Hors intérim	**168 053**	**164 535**	**-2,1%**
Total intérim	**116 793**	**104 337**	**-10,7%**
TOTAL GLOBAL	**284 846**	**268 872**	**-5,6%**

A l'échelle départementale, ce sont les séniors qui payent le plus lourd tribut à la crise.

En effet, le taux d'emploi des séniors n'a jamais été aussi bas depuis 11 ans et le taux de chômage des séniors est passé de 9.4% en 1999 à 15.5% en 2009.
Cette hausse du chômage des séniors a été de +27.5% en 12 mois et se traduit généralement par la suite par une aggravation du chômage de longue durée.

Ce point se confirme également avec une augmentation du nombre de ces derniers de 86.5% en 1 an. Les demandeurs qui ont plus de 2 ans d'inscriptions ont augmenté de 42.4% en un an.

Concernant le chômage des jeunes, s'il a également évolué, la proportion est de 13.2% contre 15% en Rhône Alpes et 16,2% en métropole ce qui est plutôt un meilleur résultat.

Demandeurs d'emploi de catégorie ABC - CCPF				
au 31/12/2009	Ensemble	%	Hommes	Femmes
Ensemble	756	100,0%	370	386
15 à 24 ans	129	17,1%	70	59
25 à 49 ans	450	66,1%	242	258
50 ans ou plus	127	16,8%	58	69
Chômeurs de longue durée	193	100,0%	90	103
15 à 24 ans	6	3,1%	c	c
25 à 49 ans	129	66,8%	62	67
50 ans ou plus	58	30,1%	c	c

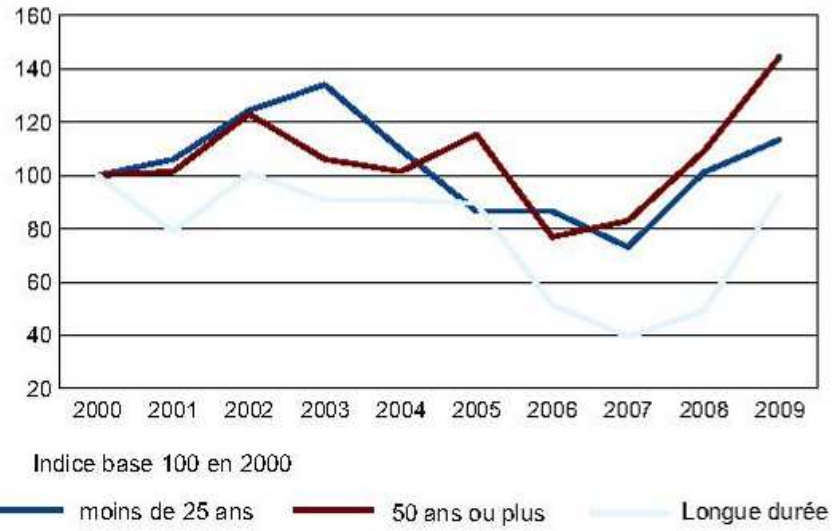
Comme cela a déjà mentionné plus haut, le chômage sur le territoire de la CCPF est en hausse sur les 2 dernières années mais c'est surtout le nombre de demandeurs d'emplois qui a fortement évolué.
Le taux de chômage n'évolue pas dans les mêmes proportions car le nombre de chômeurs s'explique aussi par l'arrivée importante d'une population nouvelle.

Les dernières statistiques démontrent un léger « mieux » sur le front de l'emploi sur les catégories ABC (1, 2, 3, 6, 7, 8).
En valeur absolue, sur toutes les catégories, ce sont tout de même 869 personnes qui sont inscrites dans les services de « Pôle Emploi ».

Demandeurs d'emploi de catégorie ABC - CCPF				
au 31/07/2010	Ensemble	%	Hommes	Femmes
Ensemble	731	100,0%	340	391
15 à 24 ans	101	13,8%	54	47
25 à 49 ans	466	63,7%	211	255
50 ans ou plus	164	22,4%	75	89
Chômeurs de longue durée	220	100,0%	nc	nc
15 à 24 ans	nc	nc	nc	nc
25 à 49 ans	nc	nc	nc	nc
50 ans ou plus	nc	nc	nc	nc

Sur le territoire de la CCPF, le chômage des plus de 50 ans est historiquement haut comme le démontre le graphique ci-dessous et risque malheureusement de s'inscrire dans la durée, tendance également confirmée par les derniers chiffres de juillet 2010.

CHOM G1 - Evolution des DEFM de catégorie A selon l'âge



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.
Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

La communauté de communes du Pays de Faverges présente de manière habituelle des taux de chômage souvent inférieurs à la moyenne départementale. Mais la crise économique débutée en 2008 et la déliquescence d'une partie du tissu industriel pourraient profondément modifier cette photographie.

Taux de chômage au sens du recensement		
	1999	**2007**
CCPF	10,5%	7,20%
Annecy unité urbaine	10,70%	7,90%
Albertville unité urbaine	11,10%	8,90%
Haute-Savoie	8,70%	7,50%
Rhône-Alpes	11,10%	9,50%
France	13,50%	11,50%

La carte ci-dessous retraçant le taux d'emploi des 15-64 ans en 2007 démontre s'il était encore nécessaire, le dynamisme de l'activité de cette partie du département. Même si les chiffres sont encore meilleurs dans la plupart des cantons voisins, l'ensemble du territoire large autour de Faverges apparaît comme un peu privilégié.

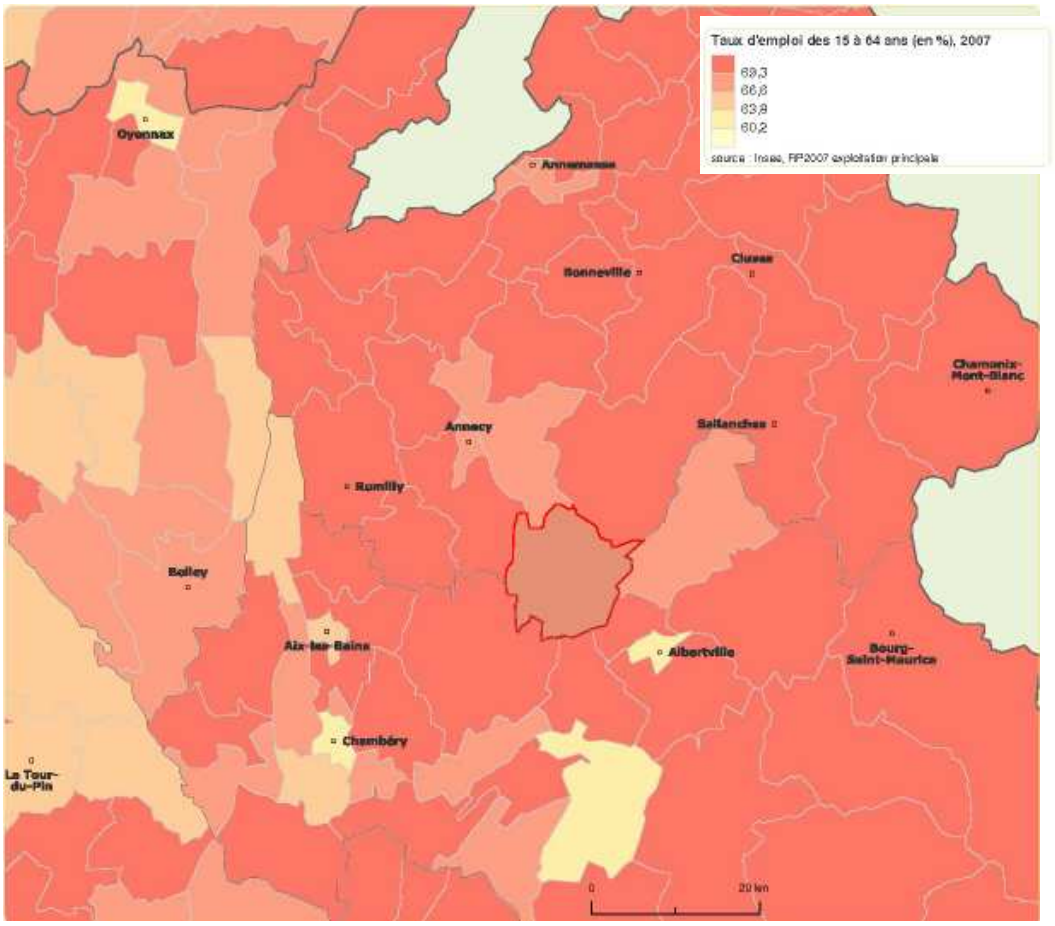


Illustration n°15 : Taux d'emploi des 15 à 64 ans (en %), 2007

On constate néanmoins un taux d'emploi plus faible sur le canton d'Albertville ce qui doit nous interroger non pas sur l'attractivité réelle de cette ville sur la CCPF mais sur sa capacité à absorber des demandeurs d'emplois venant éventuellement de la CCPF.

Le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans n'est que de 63% contre 73.8% pour les hommes pour un taux d'emploi moyen de 68.5% à l'échelle de la CCPF.

7.1.1.5. Les effets de la crise économique :

La situation s'est très fortement dégradée dans le bassin d'emploi du Pays de Faverges, situation également observée par les agents de la mission locale.

En effet, dès le mois de septembre par l'Espace Emploi Formation qui enregistré un public de plus en plus nombreux. Les situations individuelles sont assez homogènes et correspondent à des fins de contrats à durée déterminée et notamment d'intérim.

Avec 5488 accueil, l'augmentation de l'activité de l'EEF est de 85.6% entre 2008 et 2009, public qui généralement était plutôt masculin et clairement orienté vers l'industrie.

Autre point d'inquiétude, et phénomène nouveau observé par l'EEF, l'augmentation substantielle des demandeurs « séniors ». Outre ceux qui ont fait l'objet d'une fin de contrat, on observe un également un afflux nouveau de retraités qui cherchent des compléments de rémunération constatant une faiblesse des pensions de retraite.

A propos les évolutions, les professionnels rencontrés font part de l'augmentation des demandeurs bénéficiant déjà d'une formation.

L'entreprise STAUBLI représente un véritable thermomètre de la crise et du marché de l'emploi pour tout le territoire.

Les bonnes nouvelles sur le marché de l'emploi local semblent néanmoins se confirmer depuis le milieu du printemps 2010 avec une augmentation des offres d'emplois. L'entreprise STAUBLI a notamment repris des jeunes diplômés et non diplômés.

Pour les séniors la reprise n'est pas encore visible. Les chiffres de juillet 2010 apportent un éclairage complémentaire et démontrent également la durabilité de l'inscription au chômage avec une augmentation de 14% en 6 mois du nombre de chômeurs de longue durée.

7.1.1.6. Structure et niveau de qualification de la population : une prédominance des ouvriers et des employés mais une modification s'opère pour faire place à plus de professions intermédiaires ou des cadres et professions intellectuelles dans un territoire.

Les actifs de la zone

La typologie des actifs de la zone change et la catégorie des ouvriers tend à diminuer pour faire place à des catégories globalement de niveau supérieur. L'émergence des cadres et des professions intermédiaires semble se confirmer accompagnée aussi des employés.
Le nombre des agriculteurs, lui, s'est totalement effondré affichant une baisse de 42.86% en à peine 8 ans.

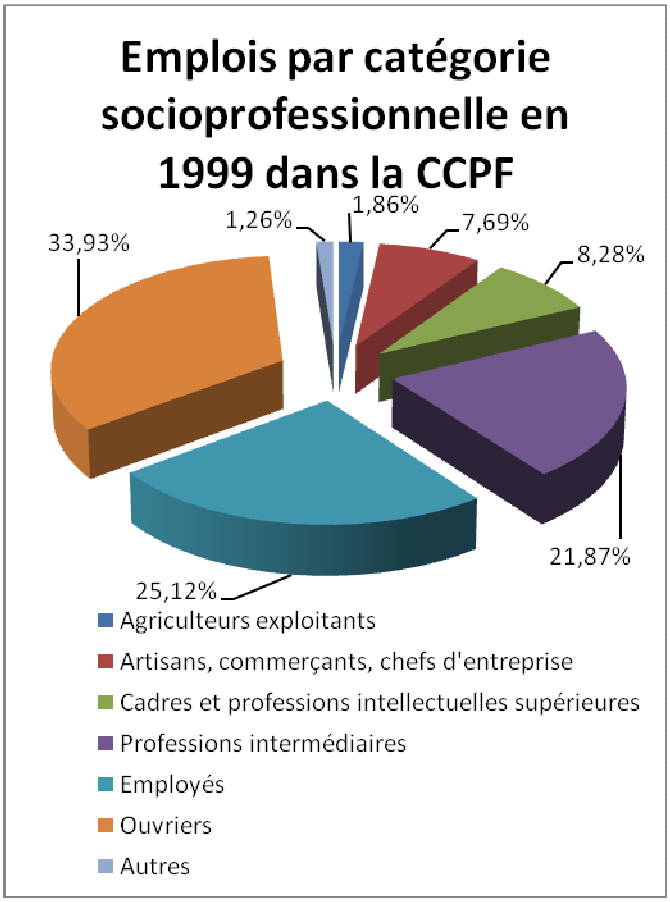
Emplois par catégorie socioprofessionnelle			
	CCPF 1999	CCPF 2007	évolution
Agriculteurs exploitants	112	64	-42,86%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	464	575	23,92%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	500	639	27,80%
Professions intermédiaires	1320	1 773	34,32%
Employés	1 516	1 831	20,78%
Ouvriers	2048	1 963	-4,15%
Autres	76	16	-78,95%
TOTAL	6 036	6 861	13,67%

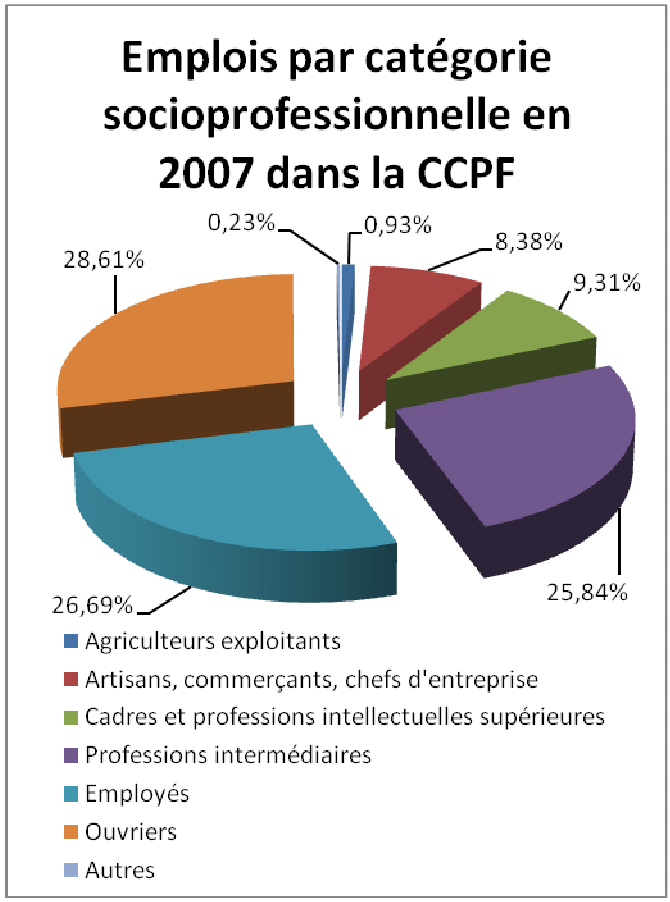
L'augmentation du nombre de cadres ou de professions intermédiaires dépasse les 25-30% en 8 ans et dans la même période le nombre d'employés a augmenté de 20.7% et le nombre d'ouvriers a baissé de près de 5%.

On note également le dynamisme des artisans, commerçants et chefs d'entreprises avec une hausse de près de 25%.

Ces évolutions démontrent un changement quant à la composition socioprofessionnelle du territoire qui tend à s'améliorer. En effet, les professions intermédiaires et les cadres disposent d'un niveau de revenu supérieur à celui des ouvriers ou des employés.

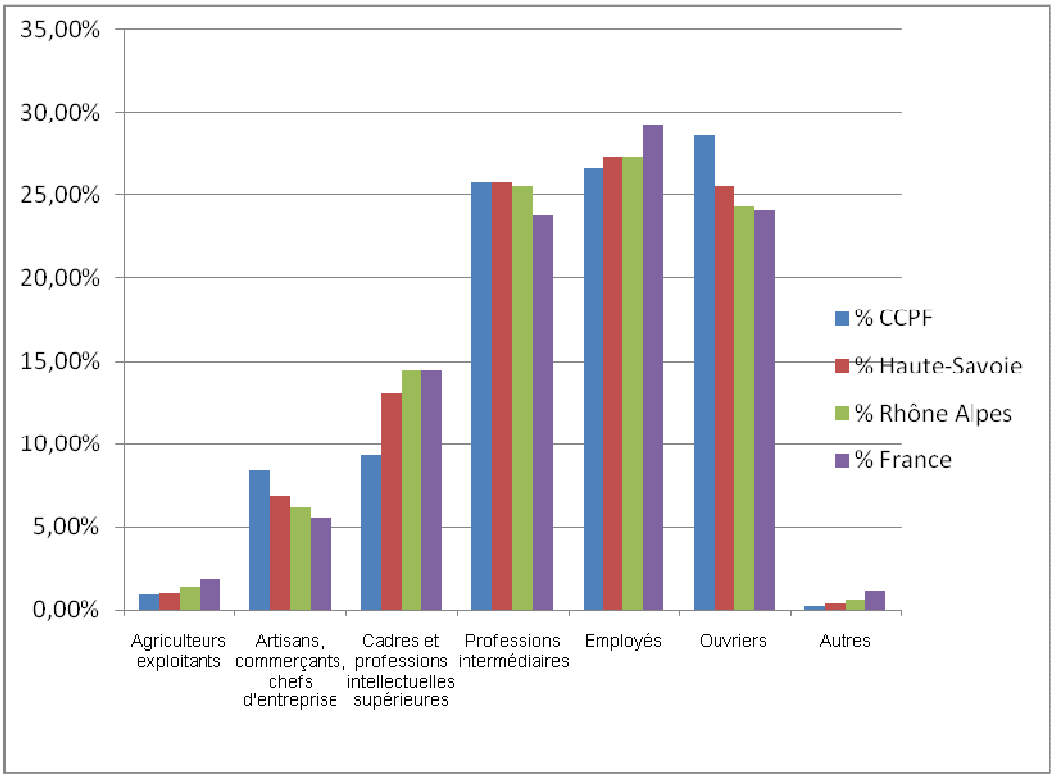
Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle				
en 2007	% CCPF	% Haute-Savoie	% Rhône Alpes	% France
Agriculteurs exploitants	0,93%	0,96%	1,34%	1,78%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,38%	6,92%	6,13%	5,56%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,31%	13,06%	14,47%	14,43%
Professions intermédiaires	25,84%	25,80%	25,54%	23,77%
Employés	26,69%	27,32%	27,38%	29,23%
Ouvriers	28,61%	25,55%	24,30%	24,10%
Autres	0,23%	0,39%	0,64%	1,12%





Il est important également de noter que les catégories qui ont le plus augmenté concernent les cadres et les professions intellectuelles supérieures qui confirme ainsi l'attractivité de la CCPF.

Les professions intermédiaires sont donc aujourd'hui une catégorie plutôt bien représentée et s'explique par une situation géographique idéale entre des pôles d'emplois et d'attractivité assez dynamiques au nord et au sud de la CCPF.



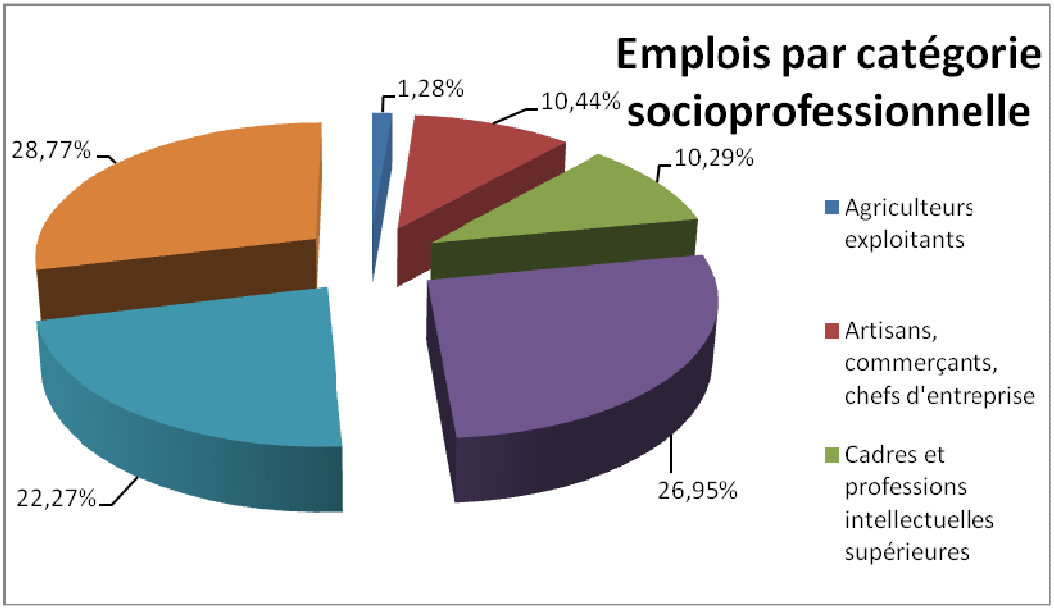
Forme de l'emploi sur le territoire de la CCPF

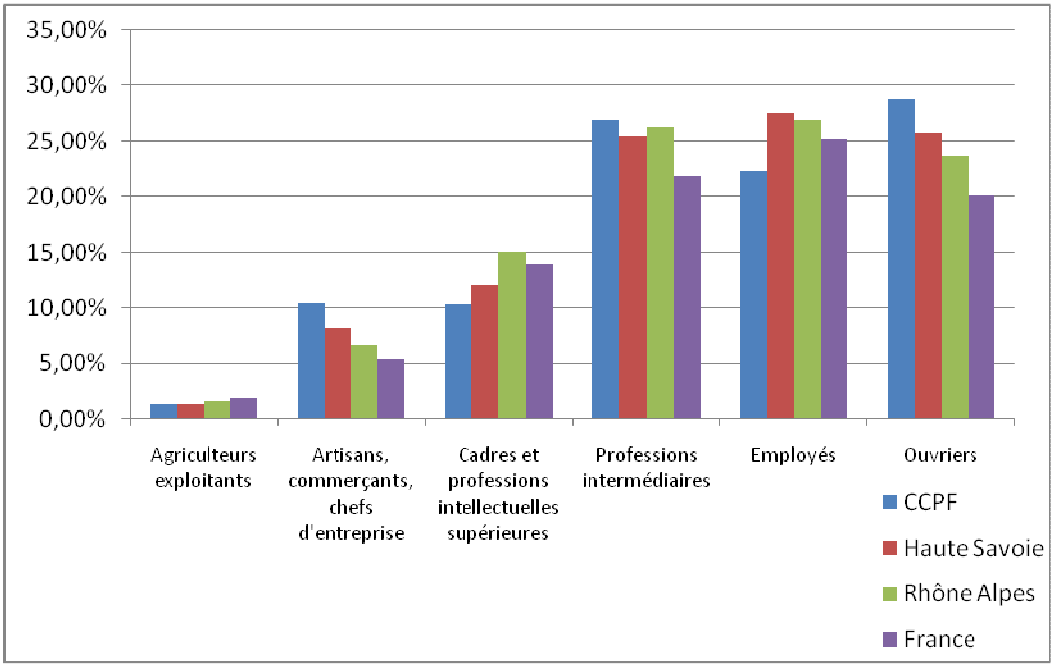
Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle				
en 2007	**% CCPF**	**% Haute-Savoie**	**% Rhône Alpes**	**% France**
Agriculteurs exploitants	1,28%	1,25%	1,55%	1,82%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10,44%	8,04%	6,61%	5,28%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10,29%	11,98%	15,05%	13,81%
Professions intermédiaires	26,95%	25,45%	26,21%	21,78%
Employés	22,27%	27,55%	26,93%	25,20%
Ouvriers	28,77%	25,74%	23,65%	20,14%

La photographie des emplois existants dans la zone n'est pas identique aux emplois des habitants de cette même zone.

Ainsi on constate que les emplois proposés au sein de la CCPF sont principalement axés vers de faibles catégories socioprofessionnelles avec une sous représentation de la catégorie des cadres et une légère sur représentation des professions intermédiaires.

La structuration est à peu près identique à la composition des emplois des actifs, il n'y a que peu de distorsion entre selon que l'on étudie la situation des actifs ou la composition des emplois proposés dans la CCPF.





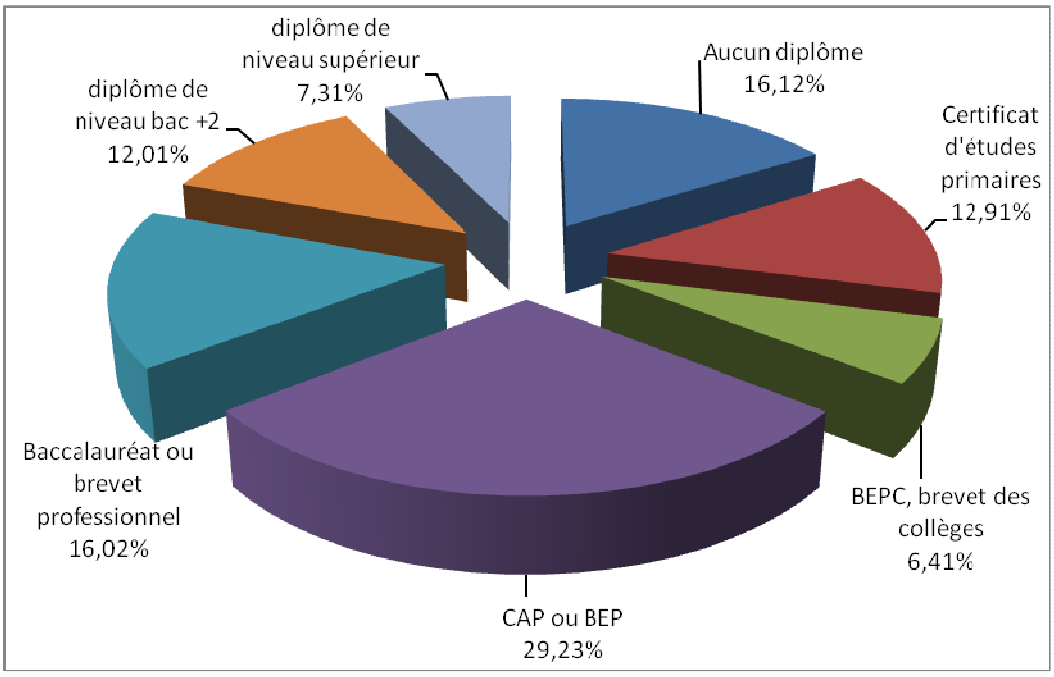
Qualification des actifs de la zone

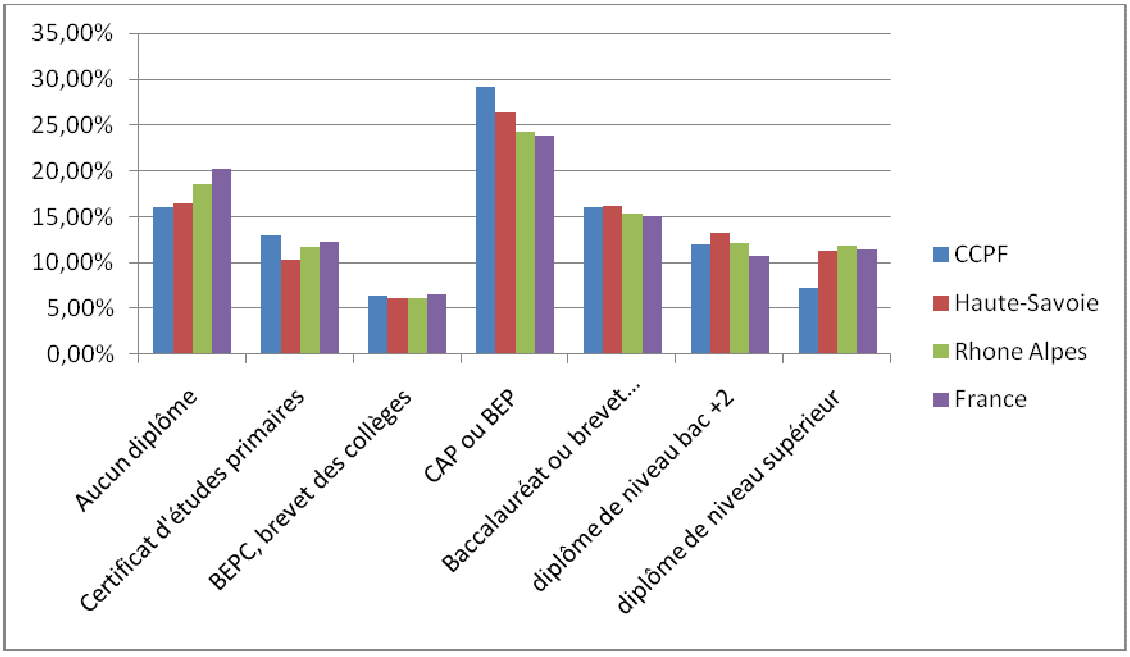
Pour le territoire de la CCPF on constate que les non diplômés sont en proportion beaucoup moins nombreux qu'au niveau régional ou national. A l'inverse les formations supérieures sont beaucoup moins représentées.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus				
	CCPF	Haute-Savoie	Rhône Alpes	France
Aucun diplôme	16,10%	16,40%	18,50%	20,20%
Certificat d'études primaires	12,90%	10,30%	11,70%	12,30%
BEPC, brevet des collèges	6,40%	6,20%	6,10%	6,50%
CAP ou BEP	29,20%	26,40%	24,20%	23,80%
Baccalauréat ou brevet professionnel	16,00%	16,20%	15,30%	15,00%
diplôme de niveau bac +2	12,00%	13,20%	12,20%	10,70%
diplôme de niveau supérieur	7,30%	11,30%	11,90%	11,50%

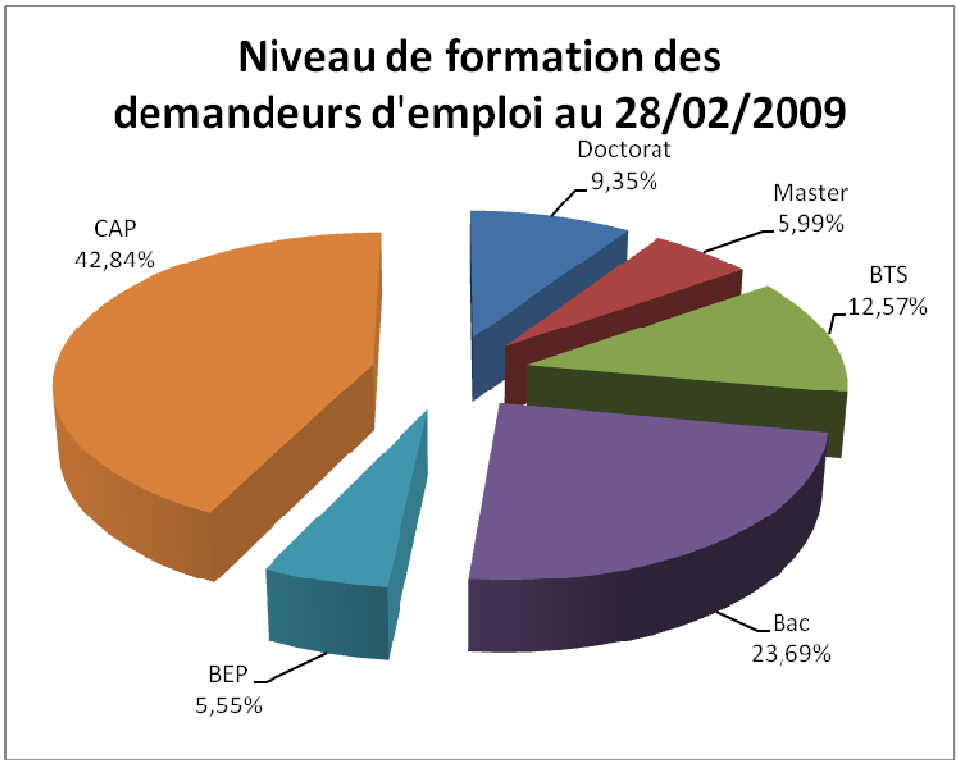
Sur les actifs formés au moins au niveau du baccalauréat, le taux de la CCPF est de 35.3% alors que dans le reste de la Haute-Savoie ce taux n'est que de 40.7% et est inférieure à la moyenne nationale fixée à 37.2%.

C'est un résultat qui tend à démontrer une certaine fuite des personnes qualifiées sur d'autres territoires que la CCPF. L'écart est même assez important à l'échelle départementale. Cela traduit encore, d'une certaine manière, l'image très industrielle du secteur.





Néanmoins, on constate que les non diplômés sont plutôt sous représentés, ce qui tend à confirmer que le territoire réussit à former les actifs pour les besoins de l'emploi local. Le caractère industriel de la CCPF se traduit ainsi également par une forte proportion de titulaires de diplômes de type CAP/BEP.



Par ailleurs, nous devons constater que les titulaires d'un diplôme de niveau V ou V bis éprouvent les plus grandes difficultés pour trouver un emploi.
60% des jeunes demandeurs d'emploi ayant fréquenté l'Espace Emploi formation sont titulaires d'un diplôme de ce niveau.

Cette tendance est confirmée par les chiffres du chômage de juillet 2010. En effet, à l'échelle du territoire, sur les 869 inscrits de pôle emploi, 58% sont des inscrits avec des qualifications de type VI, V, et V bis

Ces éléments confirment l'inadéquation des formations possibles localement avec le marché de l'emploi qui est particulièrement tourné vers l'industrie et ses sous-traitants.

Phénomène préoccupant, en février 2009, près de 10% des demandeurs d'emplois était titulaires de doctorats, plus de 15% si on intègre les titulaires de Master. Cela démontre l'absence d'une dynamique d'emploi pour les cadres ou pour les jeunes diplômés par manque cruel d'emplois qualifié sur le territoire de la CCPF.

7.1.1.7. Les acteurs et services de l'éducation, de la formation et de l'emploi : une offre de formation initiale dans la moyenne des territoires de taille équivalente et un nombre comparativement faible de services de formation continue, d'insertion et d'emploi

Les outils de la formation du premier et second cycle sont ceux d'un dispositif comparable traditionnellement dans les zones rurales.

La CCPF dispose d'un collège mais pour poursuivre leurs études dans la filière de l'enseignement général les élèves doivent se déplacer sur Annecy. Le temps de déplacement des élèves est particulièrement long et de plus en plus les élèves du Pays de Faverges s'orientent vers le Lycée d'Ugine qui offre de surcroit l'accès à des filières techniques beaucoup plus adaptées au marché de l'emploi local.

On note la présence d'un lycée professionnel privé sur Faverges qui assure les formations suivantes :

- CAP Coiffure
- CAP, Bac Pro, Brevet Professionnel d'Esthétique, cosmétique et parfumerie
- Bac Pro, de communication graphique
- CAP agent technique en milieu familial et collectif
- BEP carrières sanitaires et sociales
- CAP employé de vente spécialisé
- Bac Pro Commerce et vente

Pour les autres structures d'éducation il faut se déplacer sur Annecy, Seynod, Rumilly ou Thônes pour trouver notamment des CFA ou des formations supérieures.

Cependant, on observe de grandes difficultés pour les jeunes du territoire à trouver des CFA adaptés à l'emploi du territoire et sont souvent contrains de suivre une formation dans le département voisin et ne bénéficient pas ainsi d'aides pour le transport ou l'hébergement.

Désormais pour faire le lien entre les sortants de formations et le monde de l'emploi, la CCPF dispose de 2 outils pertinents :

- L'espace Emploi formation, d'abord créé sous la forme associative, cette structure est aujourd'hui totalement intégrée à la CCPF et est un service à part entière.
- « La clé » - pépinière d'entreprise permettant ainsi de capter les créateurs locaux et les fidéliser sur le territoire de la CCPF.

Néanmoins, entre Albertville et Annecy, la CCPF souffre encore d'une image peu dynamique riche d'un passé industriel aux aspects vieillissants.

Il est précisé que ce n'est qu'une image ressentie au travers de divers interviews contradictoires et que cela ne reflète en rien la réalité de terrain.

En effet, la société Staübli a su moderniser ses productions et semble aujourd'hui être une société saine avec des capitaux stables et un résultat financier honorable.

En complément des acteurs de la formation, on note également la présence de quelques acteurs de l'insertion sur le territoire.

- Chantier d'insertion sur Faverges porté par AGIRE 74 pour la rénovation des petits patrimoines bâtis,
- ASS'TUCES – petits travaux de jardinage / prestation homme à tout faire
- ATI Bois – Fabrication d'emballage en bois – Giez --

Ces structures, sous l'impulsion et le suivi du Conseil Général permettent d'assurer un accompagnement complémentaire ce qui est particulièrement utile notamment en période de crise économique.

7.2. Analyse AFOM et principaux enjeux

7.2.1. Atouts

- une croissance forte sur la totalité du périmètre de la CCPF
- un territoire avec des actifs avec un niveau de formation initiale proportionnellement (à toutes les échelles) plus important notamment dans les tranches techniques jusqu'à BAC+2
- fort taux d'activité de la population
- une zone d'emploi importante sur le territoire de Faverges et Doussard avec notamment la présence d'entreprises qui jouent le rôle de moteur économique pour tout le territoire
- une pépinière d'entreprise, véritable outil pour faire émerger et fidéliser de nouvelles entreprises sur le territoire de la CCPF
- le déclin de l'industrie a plutôt été absorbé avec le développement fort de l'emploi tertiaire
- un niveau de chômage plus bas par rapport aux moyennes départementales, régionales et nationales.
- un réseau adapté d'acteurs agissant en faveur de l'insertion particulièrement utile en période de crise économique
- un secteur tertiaire particulièrement dynamique en très nette progression

7.2.2. Faiblesses

- économie et emploi fortement dépendants du secteur industriel et notamment par la présence de 3 sociétés qui pèsent pour environ 1/3 des emplois du territoire
- une zone d'emploi principalement concentrée sur Faverges ce qui entraine de nombreux déplacements dans la zone d'emploi
- dépendance par rapport aux zones d'emplois extérieures puisque l'indice de concentration des emplois est de 73.5% et que plus d'1/3 des résidents vont travailler ailleurs – renforcement du phénomène de « cité dortoir »
- une image d'un « vieux » territoire industriel qui ne lui confère pas forcément une image de dynamisme économique
- un déplacement des élèves lycéens vers les territoires d'Annecy et d'Ugine par absence de structure secondaire publique
- une offre de formation peu ou pas adaptée au marché de l'emploi local
- une faiblesse marquée des offres de formations y compris sur la zone d'Annecy
- une agriculture en perte de vitesse qui a perdu la moitié de ses emplois 17 ans.

7.2.3. Opportunités

- développer davantage un réseau d'acteurs locaux pour identifier des offres d'emplois et de formation par l'apprentissage sur le territoire de la CCPF
- profiter de la proximité entre les agglomérations d'Annecy et d'Albertville pour attirer des entreprises, notamment des TPE et rentabiliser la disponibilité foncière en la matière
- présence d'un lycée professionnel qui dispose d'atouts pour éventuellement assurer son développement futur et le développement de nouvelles filières

7.2.4. Menaces

- une accélération des besoins d'emplois compte tenu de la dynamique démographique avec un secteur industriel qui continue de perdre des emplois
- un taux de chômage qui augmente plus rapidement à la hausse sous l'effet de la crise économique
- fuite des jeunes étudiants (principalement les 18-30 ans) qui vont faire leurs études ailleurs et qui ne reviennent pas forcément s'installer et travailler sur le territoire
- une formation inadaptée des jeunes aux besoins de l'emploi local
- insuffisance du niveau de qualification et de la variété des compétences disponibles au sein de la population active locale pour accompagner le développement de nouveaux créneaux économiques porteurs, à forte valeur ajoutée
- une augmentation importante du chômage des séniors, phénomène accentué dans un contexte très industriel de l'emploi local
- un chômage de longue durée qui s'aggrave et risque de nécessiter la prise en charge de situations de plus en plus difficiles à l'échelle du territoire
- dégradation pour l'environnement et le cadre de vie avec la multiplication des déplacements domiciles–travail et risque de croissance du phénomène de « cité-dortoir » qui constitue une menace pour la vie dans les villages
- une destruction des emplois agricoles qui apportent pourtant une image d'authenticité d'un territoire de montagne

8. Innovation et compétitivité

8.1. Thème n°4 : Développement économique et entreprenariat

8.1.1. Contexte

Le développement économique et la diffusion de l'entreprenariat sont des **facteurs de croissance importants** pour un territoire, qui lui permettent d'une part de développer l'emploi pour répondre aux besoins du bassin d'emploi local, et d'autre part d'assurer la richesse du territoire en dégageant les moyens nécessaires pour intervenir dans d'autres domaines et offrir des conditions de vie favorables aux habitants. Ils sont par ailleurs la **marque du dynamisme et de la compétitivité d'un territoire** dans un contexte de concurrence territoriale croissante et dépendent de la capacité à attirer des entreprises et des créateurs, à structurer une stratégie de développement économique et à l'asseoir sur un vivier de compétences diversifiées et adaptées. Au titre de ses compétences, **la CCPF est chargée d'assurer les conditions nécessaires à un développement économique efficace à l'échelle du territoire communautaire** : mise à disposition d'une offre foncière adaptée avec la création et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire, des structures d'accueil des entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises…), études en faveur de l'artisanat et du commerce, aides aux entreprises, soutien à la promotion économique du territoire… Dans le contexte actuel de mutation et de crise économique, **cette compétence apparaît plus que jamais déterminante**.

8.1.2. Diagnostic

L'analyse de la structure de l'emploi de la CCPF a montré la **place déterminante de l'activité industrielle** dans le marché du travail local, qui s'appuie principalement sur les 2 entreprises Staübli et Dupont.

Néanmoins, avec la baisse du secteur industriel et l'émergence du secteur commercial et de la construction, **l'économie de la CCPF se caractérise surtout par son hétérogénéité et sa diversité**. La CCPF n'affiche **aucune spécialité apparente** et conserve une économie fortement diversifiée jusqu'à l'échelle de ses communes membres, dont les profils économiques sont variables (tradition agricole, industrielle, ouvrière, commerciale).

Toutefois, si **l'existence d'un tissu relativement dense et diversifié d'entreprises** a permis au territoire de la CCPF d'échapper au phénomène de la crise d'une « mono industrie » qui a frappé d'autres zones en France et d'amortir les effets des variations de conjoncture, depuis quelques années **les effets des mutations structurelles se font ressentir dans une économie locale devenue plus vulnérable** et exigeant donc une vigilance accrue. Ce phénomène semble par ailleurs prendre des dimensions plus importantes avec la crise économique qui frappe l'ensemble du pays.

8.1.2.1. Secteurs d'activité économique - l'agriculture : une activité agricole en net recul mais qui reste développée et qui participe à l'entretien de la qualité des paysages

Le diagnostic a déjà montré que la part de l'emploi dans le secteur agricole a fortement diminué au sein de la CCPF, pour s'établir à un niveau aux alentours de 1,3% des emplois du territoire et représente 1% des emplois des actifs. Néanmoins, comme ailleurs, **l'activité agricole recule** mais ce recul mérite une analyse détaillée par commune et semble plus importante que la moyenne.

En effet, outre la baisse des emplois agricoles qui s'explique par une mécanisation et une modernisation des outils de production c'est aussi le nombre d'exploitations agricoles qui baisse de près de 25%.

Nombre d'exploitations agricoles			
	1988	2000	évolution
Chevaline	5	4	-20,00%
Cons-Sainte-Colombe	7	4	-42,86%
Doussard	19	16	-15,79%
Faverges	48	44	-8,33%
Giez	5	4	-20,00%
Lathuile	15	8	-46,67%
Marlens	29	17	-41,38%
Montmin	15	11	-26,67%
Saint Ferréol	25	17	-32,00%
Seythenex	18	15	-16,67%
TOTAL CCPF	**186**	**140**	**-24,73%**

SAU des exploitations sièges - nombre d'exploitations			
	1988	2000	évolution
CCPF	182	134	-26,37%
Haute-Savoie	7712	4896	-36,51%
Rhône Alpes	84968	55926	-34,18%

Si la réduction du nombre d'exploitation agricole semble moins importante que la moyenne régionale ou départementale, les tableaux suivants démontrent que c'est surtout en termes de surfaces que la CCPF se démarque par une disparition des surfaces exploitables 4x supérieures à la moyenne départementale.

Ainsi, le croisement des données entre le nombre d'exploitations et la surface exploitée par commune démontre une certaine hétérogénéité et pourrait s'expliquer en grande partie par la consommation d'espaces naturels pour accueillir les nouveaux résidents du territoire.

Mais l'agriculture **reste un acteur économique important du territoire, et représente 16.64%. La proportion est encore plus importante sur Faverges et Cons-Sainte-Colombe ou la surface dépasse 30% de la surface communale.**

La superficie agricole est en baisse de 8.41% à l'échelle du territoire mais avec des évolutions très variables selon les communes.

Une commune comme Faverges avec une image urbaine et industrielle a repris 56% de surface utile alors qu'au contraire un groupe de 4 communes enregistrent une baisse très importante entre 50 et 65%. (Giez, Lathuile, Marlens, Montmin).

Superficie agricole utile (en ha)			
	1988	**2000**	**évolution**
Chevaline	258	316	22,48%
Cons-Sainte-Colombe	108	120	11,11%
Doussard	254	264	3,94%
Faverges	501	784	56,49%
Giez	243	123	-49,38%
Lathuile	204	90	-55,88%
Marlens	227	94	-58,59%
Montmin	442	152	-65,61%
Saint Ferréol	273	277	1,47%
Seythenex	557	589	5,75%
TOTAL CCPF	**3067**	**2809**	**-8,41%**

Superficie agricole utile (en ha)			
	1988	**2000**	**évolution**
CCPF	3067	2809	-8,41%
Haute-Savoie	140757	137490	-2,32%
Rhône Alpes	1607125	1526716	-5,00%

En plus de reculer, l'activité agricole a surtout connu des mutations importantes ces dernières années. Notamment, la modernisation des exploitations agricoles du territoire s'est appuyée sur la concentration des structures, qui a elle-même bénéficié du remembrement pour adapter les pratiques agricoles actuelles et les structures foncières.

Ainsi, si le nombre d'exploitations agricoles a baissé d'environ 1/4 en 12 ans, les surfaces agricoles utilisées par ces exploitations ont diminué de 8.5% environ sur la même période et leur taille moyenne a fortement augmenté, passant de 16 ha à 20 ha en moyenne par exploitation.

Les exploitations sont tout de même très largement orientées vers l'activité bovine qui représente ¾ des surfaces agricoles de la CCPF. Les productions légumières ou fruitières déjà peu nombreuses, ont perdu près de 50% de leur surface.

Orientation technico-économique des exploitations					
	1988	%	2000	%	Evolution
Surface utilisée totale (en ha)	3067	100,00%	2809	100,00%	-8,41%
dont grandes cultures	*c*	*c*	*c*	*c*	c
dont légumes, fruits, viticulture	*11*	*0,36%*	*6*	*0,21%*	-45,45%
dont bovins	*2293*	*74,76%*	*2126*	*75,69%*	-7,28%
dont autres animaux	*544*	*17,74%*	*434*	*15,45%*	-20,22%

Si au niveau global la baisse des SAU est de 8.5%, les évolutions par type de cultures sont très diverses.

Le territoire de la CCPF est aujourd'hui fortement marqué par le fermage au détriment des grandes cultures, notamment céréalières qui baisse de près de 25%. La filière laitière est omniprésente et représente la très grande majorité de l'activité agricole du territoire.

	1988	2000	évolution
Superficie des SAU en ha	3067	2809	-8,41%
Terres labourables	432	426	-1,39%
dont céréales	*158*	*119*	-24,68%
Superficie fourragère principale	2879	2667	-7,36%
dont superficie toujours en herbe	*2615*	*2360*	-9,75%
Superficie en fermage	2129	2164	1,64%

Le nombre d'exploitations bovines a fortement diminué (près de 50%) et dans une moindre mesure la taille du cheptel a suivi le même phénomène.

On note cependant dans la même période l'émergence et le développement des exploitations de volailles en hausse de 7.87% et un cheptel en hausse de 22.5%

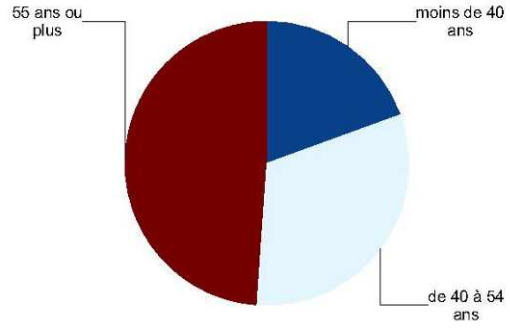
Analyse du cheptel de la CCPF						
	Nombre d'exploitations concernées			Effectif du cheptel		
	1988	2000	évolution	1988	2000	évolution
Bovins	109	55	-49,54%	2517	2226	-11,56%
dont vaches	91	44	-51,65%	1274	1035	-18,76%
volailles	89	96	7,87%	13765	16861	22,49%

Sur la période 1988-2000, le nombre de chefs d'exploitations et de coexploitants a baissé de 22% et le chiffre approche 28% si on parle de population familiale active sur les exploitations.

Autre source d'inquiétude quant à l'âge moyen des chefs d'exploitation qui est assez inquiétant et soulève la problématique de succession des exploitations :

- Près de 50% ont plus de 55 ans,
- environ 33% ont entre 40 et 55 ans,
- environ 17% ont moins de 40 ans.

Répartition des chefs d'exploitation et coexploitants selon l'âge en 2000



Source : AGRESTE, recensement agricole 2000

Cette donnée doit clairement engendrer une réflexion sur le renouvellement de l'activité agricole du territoire de la CCPF car la proportion des plus de 55 ans est beaucoup plus importante qu'à l'échelle départementale ou régionale, où généralement, on observe plutôt un taux de 33% pour cette catégorie d'âge.

Autre phénomène important à prendre en compte, l'augmentation du prix du foncier agricole (sources AGRESTE) en Haute-Savoie, augmentation qui a subi un coup d'arrêt important en 2006,2007 et probablement en 2008. Néanmoins, concernant la CCPF le prix de l'hectare est généralement moins important que dans le reste du département et le foncier a été beaucoup plus dévalué dans les Bauges qu'ailleurs.

Prix du foncier par ha	Terres labourables		évolution	Prairies Naturelles		évolution
	2006	2007	%	2006	2007	%
France	4370	4580	4,81%	3100	3200	3,23%
Pays des Bauges	5100	4000	-21,57%	3500	3500	0,00%
Haute-Savoie	10000	8410	-15,90%	6510	6260	-3,84%
Rhône Alpes	4450	4450	0,00%	3180	3210	0,94%

Enfin comme ailleurs, l'agriculture de la CCPF se modernise également prenant en compte les défis environnementaux et paysagers, le cas échéant avec le soutien des pouvoirs publics. Ainsi, il faut souligner qu'au-delà du rôle dans l'économie locale, notamment dans certains villages, l'activité agricole de la CCPF joue également un rôle essentiel en ce qui concerne l'entretien des espaces naturels et du paysage et la participation au **maintien du patrimoine naturel diversifié qui fait la richesse du territoire.**
Compte tenu de la modification en profondeur qui semble s'opérer dans le domaine agricole sur le territoire, il serait judicieux d'attendre le prochain recensement agricole dont les résultats sont prévus l'année prochaine, voire d'anticiper avec la Chambre d'agriculture afin de définir des priorités d'actions afin de venir en soutien du monde agricole.

8.1.2.2. Secteurs d'activité économique – l'industrie : une industrie qui continue à se démanteler pour faire place à une activité tertiaire de plus en plus importante mais de faible niveau de qualification

L'industrie sur la CCPF est titulaire d'une vieille histoire notamment par la présence de ressources naturelles (fer et eau).

On y trouve de très nombreuses entreprises de pointe et le pays de Faverges s'inscrit dans 2 des 66 pôles de compétitivité Français :

- Arves Industries Haute-Savoie Mont-Blanc : pôle de compétitivité de la mécatronique
- Sportalter : pôle de compétitivité pour l'industrie du sport et des loisirs.

Il convient également de noter que le Pays de Faverges est labellisé Pôle d'Excellence Rural bois au travers du Parc Naturel Régional des Bauges.

Aujourd'hui encore, et malgré une image de l'industrie en France pas toujours relevée à sa juste valeur, la CCPF est encore un vrai pôle industriel qui se traduit par un pôle d'emplois importants comme le démontre la carte ci-dessous.

Sur les 1573 emplois du secteur industriel de la CCPF en 2007, on peut quasiment dire qu'ils se répartissent autour de 3 entreprises :

- Société STAÜBLI : entreprise spécialisée dans les machines textiles, systèmes de connexion et robotique qui emploie environ 1000 salariés.
- Société DUPONT : entreprise de renommée mondiale dans la fabrication d'objets de luxe, métallerie, laqueur et métallier. Cette société emploie environ 300 salariés
- Société BOURGEOIS : société spécialisée dans la fabrication de fours mixtes qui compte un peu moins d'une centaine de collaborateurs et dont 70% des capitaux sont détenus par les salariés.

On trouve également des entreprises spécialisées dans la mécanique de précision, de montage ou de moulage mais qui sont exclusivement des sous-traitants de STAÜBLI :

- DEGIORGI – Sarl familiale de quelques salariés
- M.P.C. – Sarl d'une trentaine de personne
- ANCA – Montage
- Styl'monde – Montage et moulage

Cette situation est particulièrement fragilisante pour le territoire car quasi totalement dépendante de la santé de l'entreprise STAUBLI.

On dénombre 35 entreprises du secteur industriel sur le territoire de la CCPF mais avec des unités de production souvent artisanales.

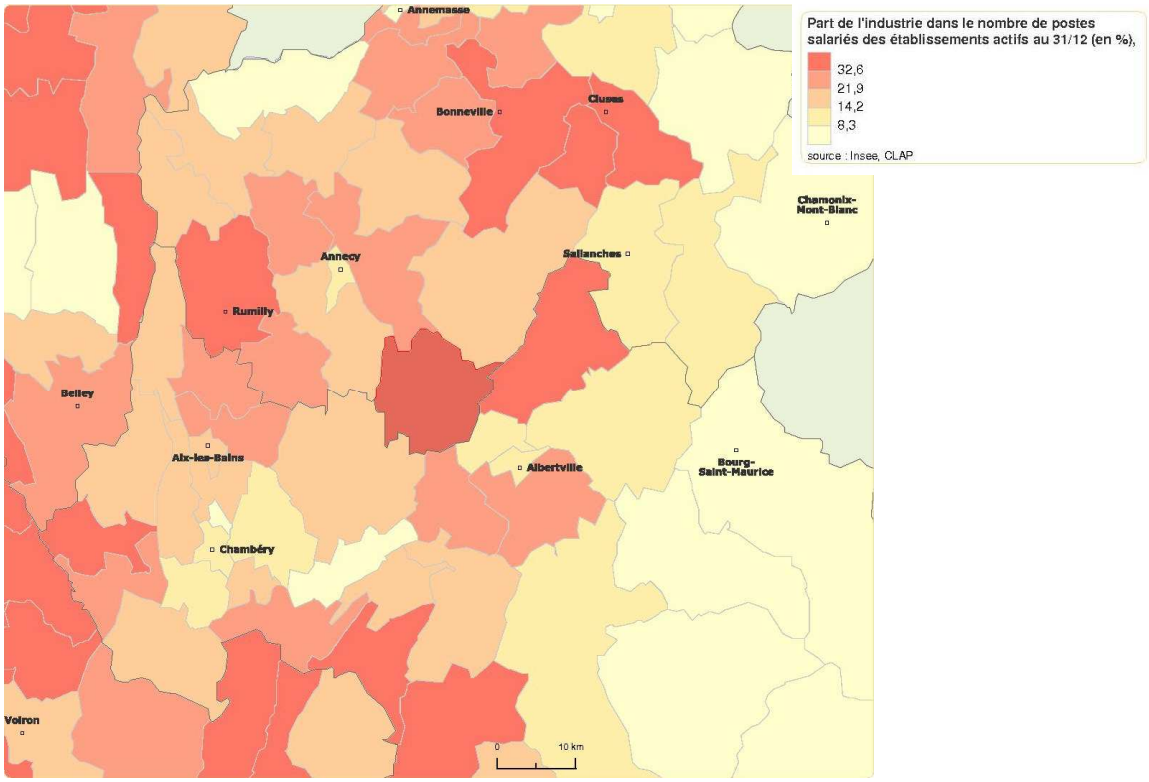


Illustration n°16: Part de l'industrie dans le nom bre de postes salariés des établissements actifs au 31/12/2007 (en %) INSEE

Malgré la forte prédominance des caractéristiques industrielles on constate néanmoins qu'outre le nombre d'emplois en déclin, le nombre d'entreprises du secteur a également baissé d'un peu plus de 1% entre 2000 et 2008

Les difficultés liées au transport et à l'accessibilité de la CCPF explique probablement pour partie cette désaffection. En effet, le territoire n'est pas accessible par le train et l'accès routier est assez contraint.

Ci-dessous la dynamique de la création d'entreprise démontre clairement que le secteur de l'industrie n'est pas porteur sur le territoire avec un taux de création très faible inférieur à 7%.
A contrario, les secteurs de la construction et des services dépassent un taux de création de 10%.

Présentation et évolution des activités marchandes hors agriculture						
Au 1er janvier 2008	Nombre d'entreprises	évolution 2000-2008	Création d'entreprises en 2008	Taux de création	Créations d'entreprises individuelles	Part en % de l'ensemble des créations
Industrie	87	-1,2%	5	6,8%	2	40,0%
Construction	159	71,0%	18	11,9%	9	50,0%
Commerce	173	25,4%	13	8,2%	6	46,2%
Services	402	46,2%	35	10,3%	18	51,4%
TOTAL	**818**	**38,4%**	**71**	**9,8%**	**35**	**49,3%**

Par ailleurs au 31/12/2007, on constate que le secteur industriel est porté à 80% par les 3 entreprises déjà évoquées ci-dessus et qu'il pèse pour presque 50% des emplois du territoire hors agriculture, défense et intérim alors qu'il ne représente que 9% des entreprises du territoire.

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31/12/2007 *hors agriculture, défense et intérim*							
	Total	%	0 salariés	1-9 salariés	10-19 salariés	20-49 salariés	50 salariés et +
Industrie	84	9,00%	28	39	9	5	3
Construction	166	17,79%	111	51	1	3	0
Commerce	180	19,29%	106	64	4	5	1
Services	503	53,91%	320	152	17	7	7
Ensemble	**933**	**100,00%**	**565**	**306**	**31**	**20**	**11**

Outre les 3 plus grandes entreprises du secteur industriel on constate que le poids des TPE est particulièrement important et représente près de 22% des emplois locaux.

Sur l'ensemble des emplois de la CCPF, le poids de l'industrie représente 33.7% des d'emplois.

Postes salariés par secteur d'activité au 31/12/2007 *hors agriculture, défense et intérim*							
	Total	**%**	**1-9 salariés**	**10-19 salariés**	**20-49 salariés**	**50-99 salariés**	**100 salariés et +**
Industrie	1868	47,76%	123	109	137	0	1499
Construction	248	6,34%	138	13	97	0	0
Commerce	441	11,28%	177	44	163	57	0
Services	1354	34,62%	415	212	202	415	110
Ensemble	**3911**	**100,00%**	**853**	**378**	**599**	**472**	**1609**

8.1.2.3. Secteurs d'activité économique – l'artisanat, le commerce, le tertiaire en général : des secteurs en croissance qui garantissent la densité et la diversité du tissu économique local et ont permis de pallier à la baisse de l'activité industrielle

La diversification de l'économie locale qui a accompagné les restructurations dans l'industrie s'est surtout appuyée sur les secteurs de l'artisanat, du commerce et plus largement du secteur tertiaire dans son ensemble.

Le secteur tertiaire représentait en 2007 un peu plus de 56.3% de l'emploi au sein de la CCPF et a augmenté de plus de 22% en 8 ans. Il répond d'une certaine manière aux besoins croissants d'une population qui elle-même a augmentée de 13% dans la même période.

Cependant, la localisation de ces emplois se concentre quasi uniquement sur la commune de Faverges, tout comme le tertiaire de l'administration publique, d'enseignement, santé ou action sociale.

En effet, la commune de Faverges concentre 713 des 1042 emplois tertiaires non marchand soit 68.5%.



Illustration n°17 : Nombre d'emplois dans le terti aire marchand en 2007 - INSEE

Le diagnostic du SCOT révèle également le dynamisme certain du territoire du secteur artisanal. Le nombre d'établissements artisanaux a augmenté de 29.2% entre 2002 et 2008 ce qui représente la 2ème plus grande variation à l'échelle du SCOT (après la CC Fier et Usses).

Le poids du tertiaire d'Annecy, et plus largement dans la banlieue Annécienne, représente un moteur non négligeable de l'économie locale au niveau de la zone d'emplois.

Etablissements actifs et postes salariés par commune au 31/12/2006 hors agriculture, défense et intérim										
	Etablissements actifs					Postes salariés				
	Industrie	Construction	Commerce	Services	Total	Industrie	Construction	Commerce	Services	Total
Chevaline	0	6	0	6	12	0	10	0	3	13
Cons-Sainte-Colombe	1	5	4	8	18	1	9	4	12	26
Doussard	22	45	50	125	242	114	39	78	138	369
Faverges	27	68	85	211	391	1617	66	281	1022	2986
Giez	10	7	11	23	51	44	4	5	38	91
Lathuile	8	9	7	46	70	27	6	3	30	66
Marlens	8	8	9	19	44	9	12	20	30	71
Montmin	0	1	2	21	24	0	0	0	18	18
Saint-Ferréol	8	11	8	20	47	56	12	49	40	157
Seythenex	0	6	4	24	34	0	0	1	23	24
TOTAL	**84**	**166**	**180**	**503**	**933**	**1868**	**158**	**441**	**1354**	**3821**

Le poids du tertiaire d'Annecy, et plus largement dans la banlieue Annécienne, représente un moteur non négligeable de l'économie locale au niveau de la zone d'emplois.

FISAC de la commune de Faverges :

Notons que la ville de Faverges s'est déjà engagée dans des opérations de revitalisations commerciales avec le dispositif du FISAC par le passé. Depuis, un diagnostic a été réalisé en 2009 par la CCI et la CMA.

Le diagnostic qui a été présenté permet de mesurer les progrès à réaliser en la matière :

- Une offre de première nécessité bien présente complétée par un marché attractif
- Commerces d'équipement à la personne et du foyer mois étoffé et souffrant d'un net « turn over »
- Des enseignes peu visibles, des vitrines peu modernes, peu éclairées
- Une information via internet insuffisante
- Un prix de l'immobilier peu attractif concourant à la désertification du centre ville
- Une signalétique globale peu efficace
- Un politique d'animation commerciale un peu timide

Axe 1 – renforcer l'attractivité du centre-ville

- Implantation d'une signalétique pour promouvoir le commerce du centre-ville aux entrées de ville,
- Aménagement d'un espace d'animation commerciale au centre-ville (armoire électrique pour les manifestations foraines et commerciales, extension de la sonorisation, réfection des toilettes publiques

Axe 2 – Requalifier l'environnement commercial des points de vente

- Etude relative au réaménagement de la place et de la rue Carnot (configuration de « vraie » place, commercialement plus attractive),
- Etat des lieux des cellules commerciales vides, mise en valeur des devantures vides (affichage, peinture…),
- Mise en place d'une ZPPAUP* au centre-ville.
- Elaboration d'une charte de qualité des devantures commerciales

Dans ce cadre, des aides seront versées directement aux professionnels pour la modernisation de leurs locaux et outils de production :

- modernisation des devantures et enseignes,
- rénovation des vitrines,
- aménagements pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- sécurisation des locaux d'activité,
- investissements de modernisation des locaux d'activité et équipements professionnels.

L'obtention de ces subventions est subordonnée au respect d'un cahier des charges et d'un règlement (documents téléchargeables en fin d'article). Le demandeur devra également suivre une formation (mise en valeur des vitrines, accueil…)

Le financement de ces travaux se découpera ainsi :
25% commune, 25% FISAC, 50% entreprise, avec un plafonnement de dépenses porté à 20000€ HT

Axe 3 – Engager les professionnels dans une démarche de progrès

- Audit effectué concernant le point de vente, le fonctionnement de l'entreprise, sensibilisation des artisans à l'éco-construction et aux énergies renouvelables

Axe 4 – Renforcer la dynamique collective de l'Union commerciale et artisanale

- Création d'un site web,
- Mise en place d'une stratégie de communication (refonte de l'identité visuelle de l'association, diversification des outils de communication),
- Animation estivale du centre-ville (marché de producteurs).

Axe 5 – Pérenniser le tissu commercial et artisanal

- Favoriser le maintien de la diversité commerciale et artisanale par des outils réglementaires :
- le droit de préemption sur les fonds de commerces et les baux commerciaux,
- le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) pour éviter la transformation des locaux commerciaux en locaux d'habitation.
- Accompagner les dirigeants dans leur projet de cession (¼ des établissements ont des dirigeants âgés de plus de 55 ans, 38 % d'entre eux ont un projet de transmission dans les cinq ans à venir et 26 % souhaiteraient un accompagnement).

Pour être plus efficace, il semblerait utile que le nouveau FISAC puisse être piloté par la CCPF pour lui donner une dimension plus importante dans une logique de maîtrise et d'accompagnement de l'espace.

8.1.2.4. Développement économique : Une stratégie économique intercommunale qui vise à créer les conditions du développement économique à travers l'aménagement et la gestion d'une offre foncière et immobilière adaptée et de qualité mais qui souffre de plusieurs insuffisances

La structure actuelle de l'économie et du marché du travail de la CCPF soulève de nombreux défis. Pour les relever, la CCPF dispose de plusieurs moyens d'intervention dans le cadre de sa compétence « développement économique », parmi lesquels notamment la gestion de l'offre immobilière et foncière à destination des entreprises.

L'absence ou l'insuffisance de l'offre foncière et immobilière ainsi que le coût élevé de l'offre sont souvent des facteurs importants qui limitent le développement des entreprises.

A travers cette compétence, la CCPF vise à créer les meilleures conditions possibles pour aider au développement des entreprises déjà présentes et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux savoir faire sur le territoire, permettant de renforcer la compétitivité du territoire et de développer l'emploi. Il s'agit, en d'autres termes, de développer un environnement local favorable aux nouvelles implantations pour améliorer l'attractivité économique du territoire.

L'aménagement d'une offre foncière et immobilière pour inciter les entreprises à s'installer se matérialise entre autres par **l'aménagement et la gestion de zones d'activités.** Dans ce domaine, **la CCPF a été particulièrement active et propose plusieurs espaces intercommunaux.**

La Zone de la Glière de Thermesay sur commune de Marlens
Zone d'activités artisanales, industrielles et de service
Disponibilité au 31 mars 2008 : 1,2 hectares

La Zone de Viuz sur commune de Faverges
Zone d'activités artisanales, industrielles et de service
Disponibilité au 31 mars 2008 : 7 hectares

La Zone des Vernays 2 sur commune de Doussard
Zone d'activités artisanales, industrielles et de service
Disponibilité au 31 mars 2008 : 5 hectares

Les 2 premières zones sont gérées directement par l'intercommunalité pour une surface disponible de 8,2 ha. Au total, la CCPF dispose donc de 13.2 ha immédiatement disponibles pour accueillir de nouvelles activités.

Par ailleurs, la CCPF a largement anticipé les mutations économiques qu'elle subit et s'est engagé dans la construction d'un outil important pour la création et le développement des entreprises en ouvrant une pépinière d'entreprises en février 2009.

« La clé » héberge déjà une dizaine d'entreprises qui se partagent les quelques 1000m² répartis en 16 bureaux et 2 ateliers.

Au travers d'un service permanent d'accueil, les entreprises bénéficient de toutes les facilités techniques et pratiques pour la création et l'hébergement de leur entreprise. « La clé » offre de nombreux services en termes d'accueil, d'orientation, de conseil mais permet aussi un accompagnement efficace pour les démarches administratives, un accès facilité aux services spécialisés développés par la CCI ou la CMA.

L'ensemble de ces services est accessible moyennant un loyer tout à fait modéré de 6€/m² utilisé.



Illustration n°18 : La Clé – pépinière d'entrepris e à Faverges

Cet outil est le résultat de la mobilisation de la CCPF, du Conseil Général, de la Région Rhône-Alpes et de l'Etat.

En complément de ce qui est déjà fort bien réalisé, la CCPF pourrait s'engager sur des structures de type « hôtel d'entreprises » à l'image de ce qui a été fait sur la commune de Cons-Sainte-Colombe.

Ce type de dispositif est tout à fait complémentaire et contribue au maintien de l'emploi en zone rurale.

La maison des entreprises située à Cons-Sainte-Colombe permet aujourd'hui d'accueillir bureaux et ateliers.



Illustration n°19 : Maison des entreprises de Cons-Sainte-Colombe

8.2. Les zones intercommunales

Toutes les zones de compétence intercommunale sont situées dans la continuité de zones d'activités communales, la Communauté de Communes n'ayant pour l'heure repris uniquement les terrains restant à aménager ou s'inscrivant en extension des zones communales. La Communauté de Communes n'a donc pas de prise sur un aménagement général des zones d'activités

La Zone de la Glière de Thermesay à Marlens

Zone d'activités artisanales, industrielles et de service
Disponibilité intercommunale au 31 mars 2008 : 1,2 hectares

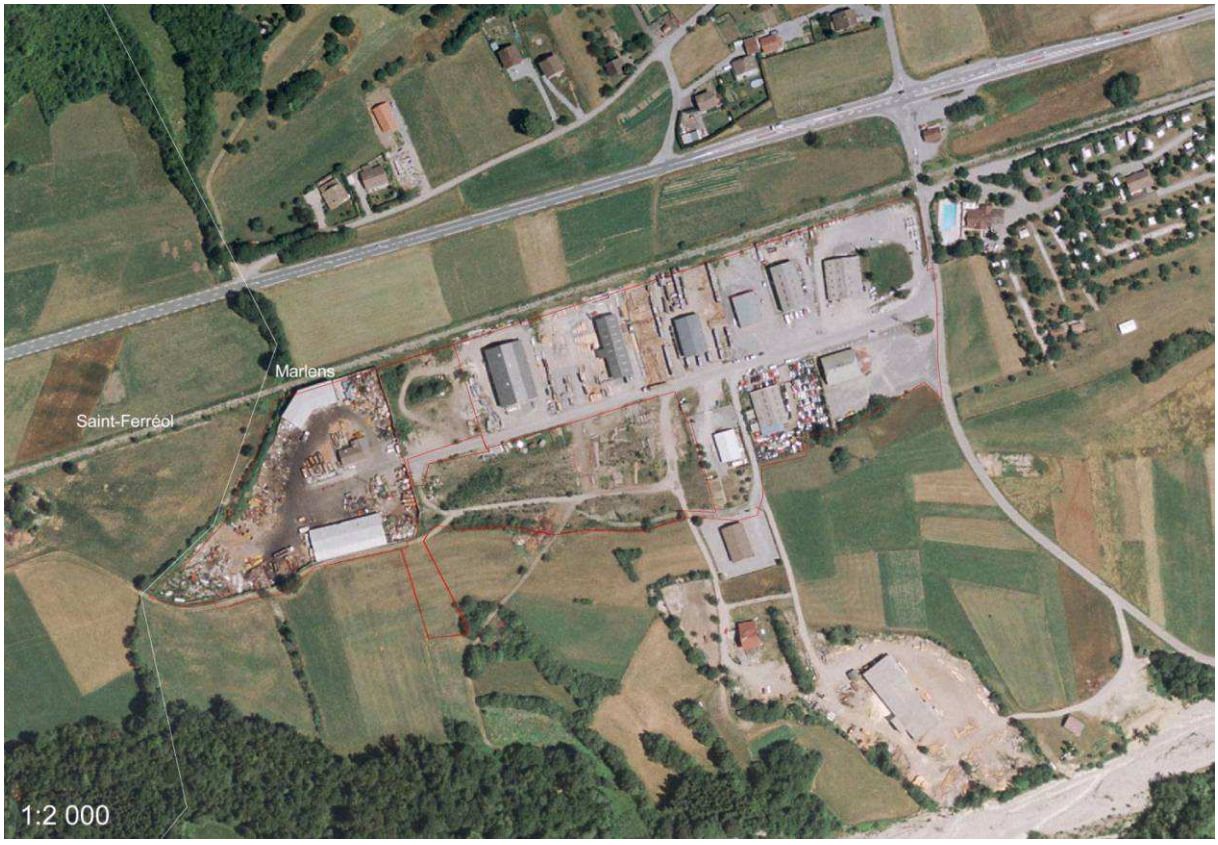


Illustration n°20 : ZA de Marlens

Cette zone a été aménagée en 1988 par la commune de Marlens dans le cadre d'un lotissement artisanal et industriel. Elle représente une superficie totale de 6 ha.

La zone est limitée au Nord par la piste cyclable et s'étend sur une profondeur d'environ 150 m à l'Ouest de la rue du pont d'Ombre. Elle s'inscrit sur des terrains plats dans la plaine alluviale de la Chaise.

En 1998, le règlement de lotissement n'a pas été prorogé par les colotis.
La zone relève donc à nouveau des dispositions du règlement national d'urbanisme, la commune de Marlens ayant opté pour l'établissement d'une carte communale.

La commune de Marlens a transféré sa compétence pour l'aménagement des terrains résiduels du lotissement initial. Ils représentaient 1,55 ha.

	Forces	Faiblesses
Accessibilité	La zone se situe à moins de 100 mètres de la route départementale. Elle est desservie par la piste cyclable qui traverse la CCPF	L'accès pour les véhicules s'effectue par un carrefour en T sur la route départementale. Le développement de la zone nécessiterait un aménagement sur la route départementale
Voirie interne	La voirie est d'une emprise confortable.	La voirie se termine en impasse dans une activité de recyclage. La voirie est très dégradée
Signalétique		La signalétique est quasi inexistante
Image	La zone est visible depuis les axes majeurs du territoire	L'ensemble des aménagements a été conçu en direction de la voirie de desserte et les fonds de parcelles ne sont pas traitées alors qu'elles sont données à voir tant sur la route départementale mais bien plus encore sur la piste cyclable qui constitue par ailleurs un atout touristique important pour le territoire. Les terrains non occupés servent de dépotoir aux activités voisines
Nature des implantations	Plusieurs activités présentent des convergences dans le domaine du travail du bois. A noter également la présence d'un garage	La présence d'une discothèque non exploitée en entrée de zone ainsi que celle d'une maison d'habitation à l'arrière de la zone perturbe sa lisibilité en termes de vocation industrielle et/ou artisanale. Le garage stocke de nombreuses épaves
Servitudes		La présence d'une ligne haute tension limite la constructibilité sur les terrains encore disponible



Carrefour sur la route départementale donnant accès à la zone d'activités de Marlens



Voie de desserte interne à la zone débouchant en impasse dans un site industriel





Emprises foncières susceptibles de permettre le développement de la zone





Des activités dans le domaine du travail du bois sont présentes dans la zone



Garage



Discothèque



Les terrains libres servent à de dépôts aux entreprises implantées dans la zone



Le passage de ligne haute tension grève de servitudes les terrains libres





Le traitement des fonds de parcelles le long de la piste cyclable ne permet pas toujours d'offrir une image valorisante

La Zone de Viuz à Faverges

Zone d'activités artisanales, industrielles et de service
Disponibilité intercommunale au 31 mars 2008 : 8,5 hectares

Cette zone a été aménagée par la Communauté de Communes dans le cadre d'une procédure de ZAC. Elle s'inscrit dans le prolongement des implantations industrielles des sociétés Dupont et Staubli et de la zone d'activités communale du Cudray.

La zone est limitée au Sud par la piste cyclable et à l'Est par la route de Thônes. Des terrains non intégrés à la zone sont encore disponibles au Nord de la piste cyclable.



Illustration n°21 : ZAC des Fins de Viuz

Une partie des terrains de la zone a été cédée par la Communauté de Communes à la société Staubli qui a souhaité s'assurer une réserve foncière.

	Forces	Faiblesses
Accessibilité	La zone est desservie à partir de la route de Thônes, elle-même directement raccordée à la route départementale. Elle est desservie par la piste cyclable qui traverse la CCPF	
Voirie interne	La voirie est neuve et adaptée aux implantations prévues.	La voirie se termine en impasse
Signalétique		La signalétique n'a pas encore été mise en place, la zone est en cours d'aménagement
Image	La zone est visible depuis les axes majeurs du territoire Elle bénéficie de la proximité des activités emblématiques du territoire	
Nature des implantations	En cours d'aménagement, la zone accueille un cabinet vétérinaire et la pépinière d'entreprise de la CCPF	
Servitudes		La zone est surplombée par une ligne haute tension.



Voie de desserte de la zone



Réserve foncière de Staubli



Ligne HT surplombant une partie de la zone



La pépinière d'entreprises, vitrine de la CCPF sur la zone

La zone des Vernays à Doussard

Zone d'activités artisanales et de service

La CCPF a engagé une procédure de ZAC pour développer dans le prolongement de la zone communale, la zone d'activités des Vernays à Doussard.



Illustration n°22 : ZAC des Vernays

La zone communale s'étend sur une superficie de 6 ha et son extension envisagée par la CCPF s'étend sur 5 ha ; mais une partie de ces terrains s'avère inondable et donc inconstructible. L'aménagement concernera donc une superficie limitée.

	Forces	Faiblesses
Accessibilité	L'accès à la zone intercommunale s'effectuera en traversant la zone d'activités communale La piste cyclable passe à proximité	L'accès pour les véhicules s'effectue par un carrefour en T sur la route départementale.
Voirie interne	La voirie est en relatif bon état.	La voirie se termine en impasse

	Forces	Faiblesses
Signalétique		Un panneau signale les activités présentes au bord de la route départementale
Image	La zone est perceptible depuis la route départementale Les constructions sont récentes et de belle qualité	Les constructions respectent des règles d'implantation régulières
Nature des implantations	Des activités diverses sont implantées, certaines d'entre elles souhaitent s'étendre	La présence de maisons d'habitation à l'intérieur de la zone ne participe pas à sa lisibilité.
Servitudes		Terrains d'extension en partie inondables



Terrains d'emprise de l'extension de la zone



Certains entrepreneurs ont installé leur habitation au sein de la zone – il ne s'agit plus de logements de fonction



Signalétique le long de la RD



Perception de la zone depuis la RD



La piste cyclable passe à proximité



L'intérieur de la zone communale

8.3. Les zones communales

La zone du Cudray à Faverges

Zone d'activités artisanales et de service

Cette zone a été aménagée par la ville de Faverges. Elle accueille des activités artisanales, commerciales et plus largement de services (ambulance, transporteur, …)

La zone est limitée au Sud par la piste cyclable et à l'Ouest par la route de Thônes.



Illustration n°23 : Zone de Cudray

	Forces	Faiblesses
Accessibilité	La zone est desservie à partir de la route de Thônes, elle-même directement raccordée à la route départementale. Elle est desservie par la piste cyclable qui traverse la CCPF	
Voirie interne		La voirie initialement en impasse se prolonge par un chemin non aménagé Pas de traitement particulier des voiries
Signalétique	Deux panneaux présentent à l'entrée de la zone les différentes implantations	Les deux panneaux ne sont pas homogènes et ne témoignent pas d'une cohérence d'ensemble
Image	La zone est visible depuis les axes majeurs du territoire Elle bénéficie de la proximité des activités emblématiques du territoire	La vocation de la zone semble évoluer au gré des implantations notamment commerciales
Nature des implantations	La zone accueille des activités variées	
Servitudes		La zone est surplombée par une ligne haute tension.



Signalétique de la zone



Voie en impasse et qui pourtant se prolonge





Des activités diverses y sont implantées

La zone commerciale de Faverges

Zone d'activités commerciales

Cette zone a été aménagée par la ville de Faverges entre la route départementale et la route d'Annecy. Elle accueille des activités commerciales autour d'une locomotive constituée par le centre commercial Intermarché. Un projet d'extension de la zone est à l'étude.
La présence d'une friche au Sud de la route d'Annecy pourrait servir de support à ce développement autour d'un accès sécurisé et mis en valeur à partir de la route d'Annecy.



Illustration n°24 : Zone commerciale de Faverges

	Forces	Faiblesses
Accessibilité	La zone est desservie à partir de la route d'Annecy, elle-même directement raccordée à la route départementale.	Elle ne bénéficie d'aucune desserte par mode doux sécurisée. Elle n'est pas raccordée à la piste cyclable.
Voirie interne		La zone est desservie par une voirie en impasses autour desquelles se distribuent les implantations commerciales Une qualité de voirie peu attractive pour une zone commerciale
Signalétique		
Image		Une zone entièrement pensée par rapport à l'automobile même si des trottoirs existent (ils sont dévolus au stationnement) Les entreprises sont tournées vers l'intérieur de la zone et présentent leurs arrières sur la route d'Annecy
Nature des implantations		
Servitudes		



La voirie de la zone



Les touristes qui circulent sur le territoire en vélo ne peuvent pas accéder à la zone de manière sécurisée



Une image peu valorisante le long de la route d'Annecy



Quelques implantations

La zone de Saint Ferréol

Zone d'activités industrielles et artisanales

Cette zone a été aménagée par la commune de Saint Ferréol de part et d'autre du cours d'eau. Elle accueille principalement des activités liées aux bâtiment et travaux publics.



Illustration n°25 : Zone de Saint Ferréol

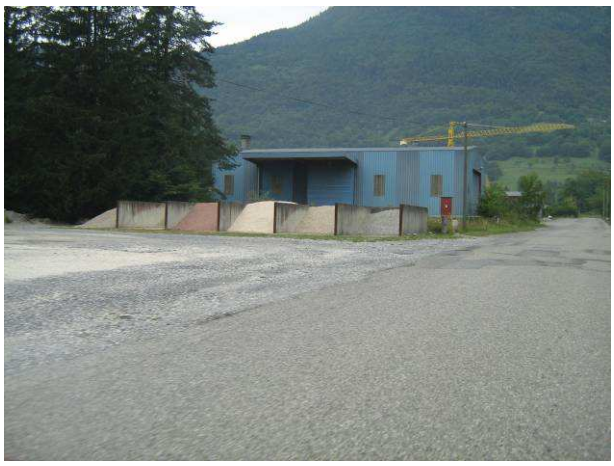
	Forces	Faiblesses
Accessibilité	L'accès est possible depuis la route départementale en évitant les zones habitées	La zone est desservie par des voies communales
Voirie interne	Les voies ont des emprises confortables	La zone est desservie d'un côté par une voie en impasse et de l'autre côté elle se poursuit dans le village. Les aménagements sont rudimentaires
Signalétique		Aucune signalétique n'indique la zone ni les activités qui y sont implantées
Image	Une zone bien intégrée paysagèrement et peu visible Une zone majoritairement dédiée au BTP, et qui répond donc à un déficit relevé par le diagnostic du SCoT (une vocation qui mériterait d'être affirmée et soutenue)	Le lit du cours d'eau n'est pas toujours respecté Présence de friches Des habitations en construction à proximité immédiate
Nature des implantations	La société CAP qui développe un concept publicitaire novateur est implantée dans la zone mais elle est n'est que peu mise en valeur	
Servitudes		



Un accès peu lisible



Une voirie de qualité rudimentaire



Des activités en grande partie liée au BTP



Des activités qui tranchent avec le reste des implantations

La zone de Giez

Zone d'activités artisanales

Cette zone a été aménagée par la commune de Giez à proximité de la route départementale le long de la route du pont de Laffin. Elle est limitée à l'Est par le cours d'eau.

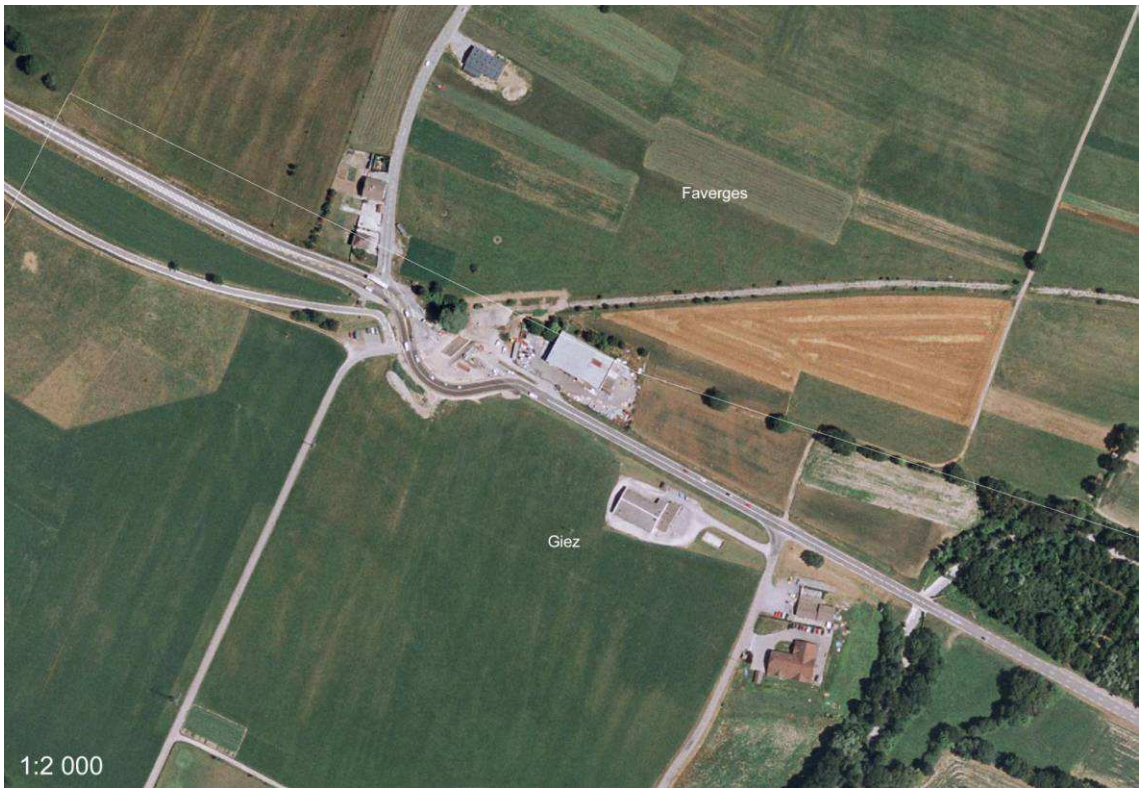


Illustration n°26 : Zone de Giez

	Forces	Faiblesses
Accessibilité	L'accès est possible depuis la route départementale	
Voirie interne	Aucun aménagement de voirie interne n'existe. Les implantations sont desservies directement par la route.	
Signalétique	La zone est signalée depuis la route départementale	
Image		La zone ressemble plus à une zone résidentielle du fait de l'implantation d'habitation. Sa vocation n'est pas affirmée
Nature des implantations		
Servitudes		



Signalétique sur la route départementale



Une zone à l'aspect plus résidentiel

La zone de Lathuile

Zone d'activités artisanales

Cette zone a été aménagée par la commune de Lathuile le long de la route du Bout du Lac. Elle est limitée à l'Ouest par le cours d'eau.



Illustration n°27 : Zone de Lathuile

	Forces	Faiblesses
Accessibilité	La zone d'activités est accessible à partir de la route départementale via la route du bout du Lac	La zone n'est pas desservie par la piste cyclable
Voirie interne		La voirie se termine en impasse et les aménagements restent rudimentaires
Signalétique	Une signalétique existe à l'entrée de la zone et aux abords de la route départementale	
Image	Un cadre très vert	Pas de visibilité depuis le réseau structurant, pas d'effet vitrine Les abords de certaines implantations sont peu entretenus et servent de dépôt ne permettant pas une appréciation qualitative du site. Une zone déconnectée du tissu urbain
Nature des implantations		La présence là aussi d'habitations au sein de la zone perturbe sa vocation L'hétérogénéité des activités (agroalimentaire, garage, ébénisterie, …) ne contribue pas à une perception qualitative de la zone
Servitudes		



Signalétique à l'entrée de la zone



Signalétique aux abords de la route départementale



Présence d'habitations



Des abords de bâtiments peu mis en valeur



Des activités valorisantes



Un accès par un carrefour en T mais un cadre verdoyant

<u>Une absence de vision de marketing économique :</u>

Se pose donc la problématique du marketing territorial avec le spectre d'une certaine désertion de parties de zones, zones elles-mêmes vieillissante et peu adaptée aux attentes des entreprises ou des commerces.

Par ailleurs, les zones d'activités du territoire bénéficient du **potentiel de main d'œuvre important** que représente l'ensemble du bassin d'emploi du Bassin Annécien et de la plus ou moins grande **proximité des nombreux services et partenaires institutionnels ou économiques** présents dans la ville capitale.

Force est de constater que le problème de la disponibilité du foncier et de l'immobilier d'entreprise reste un problème persistant.

Par ailleurs, certaines entreprises artisanales ou très petites entreprises industrielles installées en centre ville, et qui pourraient potentiellement sortir pour pouvoir s'étendre et développer leurs activités, rencontrent des difficultés pour trouver le foncier ou l'immobilier nécessaires. L'offre en immobilier d'entreprises n'est également pas assez conséquente pour anticiper les besoins nouveaux, ce qui entraîne un risque de perte nette pour le territoire si les entreprises concernées vont s'installer ailleurs.

Pour répondre à ce problème d'offre, le territoire compte encore quelques espaces qui pourraient faire l'objet d'une requalification en offre foncière ou immobilière pour les entreprises. Mais en plus de créer de nouvelles zones intercommunales, se pose également la question de l'exploitation optimale du potentiel représenté par les zones actuelles notamment au travers de requalifications à la fois urbanistiques et stratégiques de l'accueil des entreprises.

A des limites quantitatives s'ajoutent aussi des limites plus « qualitatives ». A cet égard, l'une des principales faiblesses tient du caractère vieillissant et désorganisé de plusieurs zones communales (problèmes de desserte et de stationnement, circulation souvent difficile à l'intérieur de la zone, mauvaise intégration dans le contexte paysager qui pèse sur l'image, faiblesse du mobilier urbain comme par exemple l'absence de poubelles ou autres solutions de collecte des déchets qui entraîne l'apparition de dépôts sauvage…) que dans leur gestion (mauvais entretien des espaces publics et privés, vocation parfois floue et mal définie, insuffisance des services ou de l'animation…).

De même, les zones d'activités sont assez mal reliées à des solutions de transport en commun ou de mobilité douce, il n'y a pas de véritable gestion des déplacements des salariés travaillant dans ces zones et d'une manière générale, l'environnement n'apparaît pas comme une préoccupation capitale des entreprises installées.

A partir de là, les enjeux de la CCPF concernant la gestion de l'offre foncière aux entreprises restent importants et peuvent se résumer dans la nécessité de procéder à la **requalification des « zones » d'activité du territoire**, tant physique que dans leur gestion, dans le cadre d'une réflexion stratégique à l'échelle de l'ensemble du territoire, afin d'**adapter l'offre aux besoins nouveaux des entreprises et de retrouver, maintenir ou renforcer l'attractivité des zones**, dans l'objectif non seulement de fidéliser les entreprises déjà présentes, mais également d'attirer de nouvelles entreprises.

Des efforts restent à accomplir, à deux niveaux surtout :

- **au niveau de la qualité environnementale et paysagère** : la qualité environnementale est un critère d'implantation de plus en plus important pour les entreprises ; il s'agit donc de parvenir à limiter les effets négatifs des défauts d'entretien qui pèse sur celle des communes et la CCPF, d'améliorer l'inscription des zones dans leur environnement (intégration paysagère) et de promouvoir leur développement durable, grâce à des actions de sensibilisation des entreprises et de soutien à la mise en place d'actions positives (aménagement d'espaces verts, raccordement aux transports en commun ou voies de circulation douce, promotion de l'utilisation des énergies renouvelables par les entreprises, mise en place de solutions collectives et innovantes de gestion des déchets qui permettent de mutualiser les moyens et de diminuer les coûts etc.),
- **au niveau des services et de l'animation** : en plus de la qualité du cadre et du paysage, les entreprises sont également de plus en plus attentives à la qualité des services qui leur sont proposés à l'intérieur ou à proximité immédiate des zones d'activité, ainsi qu'à leurs salariés (services « traditionnels » de type poste, banque, gestion des déchets, mais aussi solutions mutualisées de gardiennage, de maintenance de matériel divers, de logistique, de restauration, de garde d'enfants pour les salariés etc.), et à l'existence d'une animation et d'un pilotage bien identifiés (avec un interlocuteur connu), voire d'une association d'entreprises, vecteur de dynamisme pour la zone ; l'existence d'une animation et d'un pilotage durables, basés sur une volonté et un partenariat forts, est également indispensable au maintien de la qualité environnementale des zones et à la pérennité de leur stratégie de développement durable.

D'une manière générale, **les entreprises sont devenues aujourd'hui de plus en plus exigeantes quant à l'efficacité des collectivités locales** dans la mise en œuvre des conditions favorables à leur développement, à tous les niveaux (cadre, services proposés mais également qualité du partenariat avec le gestionnaire, qualité de la main d'œuvre disponible etc.). Pour répondre à cette demande et préserver et développer l'attractivité de sa zone d'activité face à la concurrence territoriale croissante, **la CCPF se doit donc de rester vigilante en permanence quant à l'adéquation entre l'évolution des besoins du territoire, des besoins des entreprises et de la qualité des services que le territoire leur propose**.

La question se pose donc du caractère insuffisant des moyens pour faire face aux enjeux économique forts du territoire (déclin de l'industrie à compenser avec le développement d'activités nouvelles). Ainsi par exemple, si un travail de cartographie des zones d'activités est réalisé, **quelques outils de pilotage économique semblent manquer encore au territoire**, comme une base de données régulièrement mise à jour des entreprises présentes et des mouvements d'entreprises sur le territoire, ainsi que des disponibilités de terrains et de locaux pour en accueillir de nouvelles (sorte d'observatoire du développement économique basé sur des indicateurs de suivi régulièrement actualisés).

Par ailleurs, en termes de moyens humains et d'organisation, il semblerait que les rôles des différents acteurs du développement économique au niveau local et leurs complémentarités ou différences **ne soient pas toujours clairement identifiables** pour le public et que **la multiplicité des interlocuteurs différents entraîne un manque de lisibilité**.

De même, il est évident que **les moyens sont insuffisants** au sein de la CCPF, notamment dans les domaines du marketing territorial, de la promotion économiques du territoire ou de la prospection et celui de l'accompagnement.

Toutefois, face à la montée de la concurrence mondiale, à la persistance du déclin industriel et aux risques croissants avec la crise actuelle, l'enjeu de la diversification de l'économie locale et de **son positionnement sur de nouveaux créneaux porteurs et moins vulnérables face à la crise** (tertiaire, haute technologie…) apparaît primordial.

En plus de l'amélioration de la stratégie de développement économique local endogène, la CCPF **devrait également se doubler d'une stratégie plus exogène**, visant à attirer de nouvelles entreprises et surtout de nouveaux savoirs faire sur le territoire, au travers d'actions de promotion économique du territoire plus offensives et ambitieuses et structurées autour de projets de filières ou cluster. Ce développement exogène doit s'accompagner d'une **démarche de prospection** permettant de connaître les opportunités et la demande des entreprises et d'adapter l'offre aux besoins. Il doit s'appuyer aussi pleinement sur les **opportunités liées au tourisme**.

Ce développement doit se faire également en lien avec **la mise en valeur des atouts concurrentiels du territoire** par rapport à ses voisins, à tous les niveaux (fiscalité plus faible, positionnement géographique, environnement, services de proximité, cadre de vie…), et avec une **politique d'adaptation du potentiel de main d'œuvre disponible** pour les entreprises qui s'installent, notamment de main d'œuvre qualifiée. Enfin, il doit se faire en lien également, et de manière inévitable aujourd'hui, avec **les enjeux du développement durable.**

8.4. Analyse AFOM et principaux enjeux

8.4.1. Atouts

- rôle important de l'agriculture dans le maintien de la qualité des paysages et du cadre de vie,
- un bassin d'emploi porté par de l'industrie qui se modernise regroupé autour de pôles de compétitivité,
- présence de quelques grandes entreprises ou enseignes commerciales (secteur tertiaire ou la construction) contribuant à une image dynamique du territoire
- dynamisme et croissance du secteur de l'artisanat qui est fortement employeur et qui participe à la diversification de l'économie locale (notamment secteur du bâtiment et de la production)
- disponibilités foncières encore existantes à l'échelle du territoire et notamment adaptées à la croissance des grosses entreprises locales (Staübli)

8.4.2. Faiblesses

- industrie en déclin avec des grands groupes qui ont subi des restructurations ayant entraîné des pertes d'emploi importantes dans presque tous les secteurs de l'industrie.
- une agriculture peu diversifiée et en déclin notamment sur l'activité montagne.
- dépendance de groupes mondiaux ou de centres de décision extérieurs pour la plupart des grandes enseignes, ce qui augmente les risques dans le cadre de la concurrence territoriale
- faiblesse de la diversité et de la densité du tissu économique local qui ne permet pas d'amortir les risques et effets de la crise en dispersant les conséquences (mono dépendance avec Staübli)
- pas d'intervention de la CCPF en matière de développement économique à travers des outils de mise à disposition d'une offre foncière adaptée
- absence d'une véritable stratégie de développement commercial qui explique le caractère un peu désordonné du développement commercial actuel et la difficulté à affronter la concurrence
- disparition du commerce de centre ville ou fort vieillissement dans les villages, ce qui pose un problème aux ménages non motorisés – fermeture des commerces
- persistance du problème de la disponibilité du foncier et de l'immobilier à vocation économique et absence de cohérence dans l'offre des zones d'activités qui ne sont pas exploitées au maximum de leurs possibilités
- manque de coordination dans l'accompagnement du monde économique et des créateurs d'entreprises et manque de lisibilité des acteurs, impression de dispersion ou absence d'interlocuteur identifiable
- insuffisance de la coopération interentreprises sur le territoire et d'une approche horizontale du développement économique

– insuffisance de certains outils de développement économique (outils de suivi, d'observation et de pilotage notamment) et insuffisance des moyens humains sur la thématique du développement économique (animation, promotion, prospection, accompagnement et gestion)
– concentration des emplois sur Faverges concourant à la problématique du déplacement.

8.4.3. Opportunités

– s'appuyer sur le secteur agricole local pour organiser et développer des filières nouvelles en lien avec le développement durable – filière bois, produits du terroir, filière bio, – et en lien avec le tourisme (tourisme vert, tourisme de territoire…)
– pour anticiper les risques, engager une stratégie de développement économique offensive et efficace qui intègre de nouvelles dimensions et cherche à positionner le territoire sur de nouveaux créneaux économiques porteurs et compétitifs (autour des maîtres mots nouvelles technologies, valeur ajoutée, qualification et spécialisation renforcée dans des domaines ciblés, excellence à l'échelle interrégionale, nationale ou européenne, innovation et qualité)
– développer des véritables filières ou cluster, dans des domaines de pointe, susceptibles de renforcer l'attractivité économique du territoire et d'être moteur pour l'économie locale
– maintenir le dynamisme de l'artisanat et le développer, soutenir le commerce de proximité, pour soutenir l'emploi et la vitalité du territoire
– s'appuyer sur la croissance des services aux entreprises sur le territoire pour les développer encore plus en lien avec les zones d'activité et les besoins des entreprises qui s'y installent (les entreprises se recentrent en effet sur leur cœur de métier et externalisent de plus en plus certaines fonctions qu'elles exerçaient auparavant elles-mêmes – comptabilité, maintenance, logistique, conseil juridique…)
– procéder à une requalification des zones d'activité pour qu'elles soient à nouveau en adéquation avec les besoins des entreprises et les orienter de telle sorte à ce qu'elles puissent accueillir de nouvelles entreprises, à haute valeur ajoutée
– utiliser le potentiel des zones actuellement laissées à l'état de « friches » et une optimisation du potentiel des zones d'activités communales pour répondre au problème du déficit de foncier et d'immobilier d'entreprises
– développer davantage le marketing territorial et la prospection économique en mettant en avant les spécificités et les atouts du territoire afin de compléter la stratégie de développement économique endogène avec une stratégie de développement économique exogène plus offensive
– encourager le développement de la coopération entre les entreprises dans le cadre de filières ou réseaux, en articulation avec les partenaires au niveau départemental ou régional voire au-delà
– Développer et mieux exploiter l'ensemble des compétences économiques de la CCPF.

8.4.4. Menaces

- problème de la reprise des exploitations agricoles et des entreprises artisanales avec le vieillissement des chefs d'exploitation et des chefs d'entreprises,
- dégradation de la qualité des zones d'activité et inadaptation croissante aux attentes et besoins des entreprises – risque de fermetures d'entreprises ou d'entreprises qui quittent le territoire,
- risque de propagation du phénomène de « ville dortoir » qui rend indispensable un dynamisme économique accompagnant l'attractivité résidentielle marquée

9. Innovation et compétitivité

9.1. Thème n°5 : Développement touristique et patri moine

9.1.1. Contexte

Le tourisme représente une opportunité importante pour le territoire de la CCPF qui dispose d'un patrimoine naturel remarquable et d'un patrimoine historique à valoriser.

Au pied du Parc Naturel Régional des Bauges avec la station de ski de Seythenex, à la croisée de l'économie, de l'emploi, de la culture, mais aussi du patrimoine, des services, des équipements, le tourisme est un domaine qui tire sa force de la valorisation de l'ensemble des atouts d'un territoire et de l'efficacité de leur articulation au sein d'une démarche d'offre et de promotion touristique structurée et réfléchie. Si le potentiel touristique est bien exploité, le tourisme peut devenir une réelle opportunité économique majeure : les dépenses des visiteurs ont des impacts directs et indirects sur l'économie locale en termes de revenus, d'activité, d'emploi, de valeur ajoutée, d'investissement, de production et de perspectives commerciales. Le tourisme contribue tout autant à la diversification de l'économie qu'à la protection de l'environnement et au développement social, culturel, économique et régional et à l'attractivité générale d'un espace. A ce titre, il apparaît comme un moteur essentiel du développement local de la CCPF.

9.1.2. Diagnostic

Au sein de sa compétence globale en matière de développement économique, la CCPF dispose d'une compétence en matière de réalisation et de gestion d'un office de tourisme doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. L'enjeu du développement touristique revêt en effet une dimension clairement intercommunale. Une compétence tourisme est également développée dans le cadre des compétences facultatives avec la réalisation de balisages et de l'entretien d'une liste restreinte de sentiers de randonnées.

Compte tenu du poids économique important de l'activité touristique, l'action de la CCPF semble particulièrement limitée. Par ailleurs, la gestion de la station de ski de la Sambuy est confiée à une autre structure intercommunale plus restreinte regroupant les communes de Faverges et Seythenex.

L'action en matière de tourisme semble manquer de cohérence et de coordination alors que le potentiel de développement du tourisme est réel sur le territoire mais aucune orientation pour le développement touristique local n'a pour l'instant été adoptée.

9.1.2.1. Caractéristiques du tourisme local : un poids relativement important du tourisme dans l'économie locale et une prépondérance du tourisme de « séjour », de nature et d'agrément en famille ou pour des retraités.

La Haute-Savoie est un département fortement touristique et notamment tourné vers le tourisme de montagne avec un effet de saisonnalité particulièrement important (49% l'hiver, 37% l'été). Avec les stations de sports d'hiver, la Haute-Savoie bénéficie d'une activité touristique importante, véritable moteur économique de toute une région.

Sur la Haute-Savoie, le tourisme c'est :

- 652 000 lits touristiques
- 27 400 emplois directs
- 22% des nuitées de la région Rhône-Alpes

Une récente étude menée par Annecy Tourisme démontre le poids croissant du tourisme dans l'économie du bassin annécien.
Le territoire du Pays de Faverges capte (chiffres 2008):

- 8% des recettes des hébergements marchands du bassin
- 7% des recettes des hébergements non marchands du bassin
- 11% des recettes des excursionnistes sur le bassin

En moyenne, Annecy Tourisme estime que 10% des recettes du tourisme du bassin concernent le territoire de la CCPF, soit une recette annuelle estimée à plus de 55 millions d'euros.

A l'échelle du bassin annécien, l'étude a estimé à 7000 le nombre d'emplois directement liés au tourisme. Pour le territoire de la CCPF cela représente 131 emplois, soit 2.8% des emplois du territoire, 4.98% des emplois tertiaires du territoire.

Alors que 2009 était une mauvaise année pour le tourisme, on a observé une forme de renversement de la typologie des séjours. Ainsi, alors que les hôteliers enregistraient une baisse de fréquentation, cette baisse a totalement été absorbée par les campings qui démontrent de manière régulière une certaine vitalité, notamment les campings locatifs de standing.

Malgré une capacité d'accueil touristique importante en matière d'hébergement, la CCPF dispose d'outils pour répondre à cette vocation mais qui semblent sous utilisés ou pas appropriés :

- L'office de tourisme avec 3 points d'informations
- Le syndicat de la Sambuy
- Le Parc Naturel Régional
- 2 musées

Tourisme sportif :

La Haute-Savoie est un terrain de jeu sportif grandeur nature. La proximité immédiate des plus grandes stations de ski en fait un territoire de prédilection avec une dynamique sportive historique. Cet espace de montagne est complété par un plan d'eau d'exception qui fait la fierté de tout le département et qui draine des milliers de touristes chaque année.

Cette situation privilégiée a permis la naissance de multiples activités sportives qui offre aujourd'hui de véritables opportunités de développement touristique au pays de Faverges : activités de montagne, activités aquatiques et activités dans les airs avec la possibilité de pratiquer des sports particulièrement attractifs pour une population jeune à la recherche de nouvelles sensations (Kyte surf, vol libre, luge d'été, ski hors piste…) et la pratique d'activités sportives populaires accessible à toutes la famille (randonnée, raquettes, cyclotourisme, VTT…)

Le territoire est également encore en course au travers de la ville d'Annecy pour être territoire d'accueil des 23èmes Jeux Olympiques de 2018. Même si les chances réelles de la candidature d'Annecy Mont-Blanc semblent limitées face à des candidatures de Munich (Allemagne) et de Pyeongchang (Corée), le territoire continue de bénéficier d'une image rayonnante et positive dans la continuité de l'esprit qui avait régné sur les Jeux Olympiques d'Albertville.

Tourisme d'affaires

Le tourisme d'affaires ne semble pas ou très peu concerner le territoire de Faverges, ou de manière très sporadique. En effet, 50% des nuitées hôtelières autour du Lac concernent le tourisme d'affaires. Compte tenu de la faiblesse du poids hôtelier de la CCPF (à peine 1,12% du poids hôtelier départemental – pour à peine 173 chambres), l'impact de ce marché est particulièrement faible. Par ailleurs, la problématique transports est un véritable frein pour générer cette activité sur la CCPF. Le temps de transport de 30-45 minutes pour rejoindre la ville centre, son aéroport ou sa gare, est un argument « massue » qui ne laisse que peu de place au territoire pour infiltrer ce marché particulièrement orienté vers Annecy.

Selon Annecy Tourisme, le chiffre d'affaire de ce secteur ne représente que 2 028 882€ de chiffre d'affaire, soit 3.68% du chiffre d'affaire global consolidé.
Même si une réflexion pourrait être lancée sur ce type de marchés, elle ne pourrait concerner qu'une niche thématique comme un centre de congrès ou de formation pour le vol libre.

Tourisme de proximité

Les statistiques semblent démontrer que le tourisme du secteur de Faverges, même s'il est particulièrement tourné vers le caravaning ou le camping avec une forte prédominance néerlandaise. Il semble que l'on observe également la présence d'un public local de week-end.

En effet, compte tenu de la qualité de l'environnement et des paysages, le territoire accueille également de nombreuses familles en fin de semaine pour des pratiques de pleine nature comme la randonnée.
Ainsi, pour la station de ski de la Sambuy, le public principal est un public de proximité venant notamment d'Annecy.

Il convient de ne pas négliger ce public dans le cadre de l'élaboration des produits touristiques que l'office de tourisme peut mettre en œuvre, car ce public permet notamment de lisser les effets de la saisonnalité.

9.1.2.2. Le potentiel touristique local : de nombreux atouts liés à la nature, aux paysages, au patrimoine historique et culturel local et aux équipements et animations, qui sont autant d'éléments pour développer l'attractivité touristique de la CCPF

Sans prétendre ici à une présentation exhaustive, il est possible de dresser une courte liste des atouts touristiques de la CCPF qui forment ensemble un **potentiel touristique important**.

Le principal atout du territoire, qui se situe en grande partie au sein du Parc Naturel Régional des Bauges, semble être son **patrimoine naturel particulièrement riche et varié**, qui ouvre des **opportunités importantes de développement du tourisme vert**. Sans aller dans le détail des éléments qui seront développés dans la thématique « environnement », on peut rappeler ici le partage du territoire de la CCPF.

Paysage côtier autour du lac d'Annecy et la réserve naturelle du Bout du Lac, paysage de plaine de montagne autour de Doussard, paysage de vallée de Faverges à Marlens, de montagne et d'alpage au nord et au sud de Montmin à Seythenex qui présentent chacun des qualités et des atouts à développer d'un point de vue touristique.

L'ensemble est propice à la **randonnée en forêt** à pied, à cheval ou en VTT, puis au **cyclotourisme,** la pêche, la **découverte des produits du terroir et le développement de l'agrotourisme** (produits de l'élevage, fromagerie,…).

Le territoire est également traversé par plusieurs cours d'eau : l'eau Morte, l'ire, la chaise, le ruisseau de Nanceau, le ruisseau de Rovagny, le ruisseau du Nant de Montmin, le torrent de Saint Ruph… qui structurent son paysage. Cette succession de paysages variés et de bouts de nature confère au territoire une **richesse et une diversité importante en termes de couleurs et de lumières**, qui varient en fonction des saisons, du climat ou même de l'heure de la journée et qui sont autant d'atouts pour promouvoir le territoire.

Si la CCPF recouvre donc de nombreux atouts à développer en termes de tourisme vert ou de tourisme de loisirs, elle dispose également d'**un patrimoine historique, architectural et culturel relativement bien fourni**. Ce patrimoine bâti est à la fois composé de monuments historiques classés ou inscrits, mais aussi d'ensembles de bâtiments d'habitation traditionnels savoyards remarquables, de maisons d'alpages.

Les Monuments Historiques du territoire et sites naturels:

- Chevaline :
  - vestige d'une villa gallo-romaine sur le hameau de Loche
  - Chapelle du XIIème siècle, Saint Martin
  - Cascade du Creux de l'Enfer
  - Alpages du Rosay et de la montagne du Charbon
  - La « croix du Roi » située au sommet de la montagne du Charbon
- Cons-Sainte-Colombe :
  - Ruines d'une maison forte
  - Four à chaux
  - Eglise néo-gothique du XIXème siècle
- Doussard :
  - Ruine de la maison forte de Beauvivier du XIIIème siècle
  - Eglise néo-classique Saint Maurice du XIXème siècle
  - Maison forte Blain du XVème siècle (hameau de Verthier) (classé)
  - Pont médiéval sur l'Eau Morte (classé) (hameau de Verthier)
  - Chapelle de Notre Dame de la Nativité de Verthier comprenant des statues classées
- Faverges :
  - Château de Faverges du XIème siècle (classé)
  - Eglise de Viuz-Faverges du XIIème siècle (classé)
  - Thermes de Faverges (50 après JC)
- Giez :
  - Château de Gye du XVIème siècle (classé)
  - Eglise néo-classique du XIXème siècle
- Lathuile :
  - Nécropoles mérovingiennes, lieu-dit Chichinal
  - Château de Lathuile
  - Château mairie-école
  - Eglise Saint Ours, du XIXème siècle
- Marlens :
  - Maison forte du Villard et son colombier
  - Eglise néo-gothique du XIXème siècle
- Montmin :
  - Belvédère du col de la Forclaz
  - Oratoire et chapelle des sept-Fontaines du XVIIème siècle
  - Eglise néo-classique du XIXème siècle
- Saint Ferréol :
  - Eglise du XIXème siècle abritant un tableau du XVIème siècle
  - Chapelle Notre-Dame de Grâce, hameau de Nantbellet
- Seythenex :
  - Eglise néo-classique Saint-Sigismont du XIXème siècle avec clocher gothique et un retable de type baroque tardif
  - Grottes et cascade de Seythenex
  - Pont de Seythenex

Toutefois, **l'enjeu de conservation et de mise en valeur de tout ce patrimoine reste très fort**, sa valorisation peut sembler parfois insuffisante (manque de signalisation aux touristes, ouvertures impossibles ou inadaptés, absence d'explications ou d'animations…)

Enfin, avec la présence d'**équipements culturels et de loisirs structurants sur le territoire** (cf. développements dans le thème 2 « Equipements et services à la population, accès à la culture et aux loisirs »), l'offre est donc relativement forte même si elle n'est pas toujours valorisée et structurée d'un point de vue touristique.

9.1.2.3. Les infrastructures touristiques : une offre d'hébergement variée en concurrence dans un territoire de montagne à forte connotation touristique.

En ce qui concerne les possibilités d'hébergement touristique, on recense 9 **hôtels sur le territoire**, dont 4 à Doussard et 2 à Faverges ce qui compte tenu du périmètre touristique semble relativement peu. Il s'agit d'hôtels de moyenne gamme plutôt des 2 étoiles de capacités d'accueil moyennes.
On note cependant des hôtels 3 étoiles à Saint Ferréol, Seythenex et Doussard correspondant d'ailleurs à des situations privilégiées proches de structures touristiques majeures (Station de Ski, bord du lac…)

Les structures hôtelières du territoire correspondent à 1.57% du nombre des hôtels du département pour à peine 1.12% du nombre de chambres. A l'échelle de ce département hautement touristique, l'activité hôtelière est minime mais non négligeable.

Néanmoins on observe une érosion importante du nombre d'établissements hôteliers depuis 1995 sur le Pays de Faverges. Alors qu'on dénombrait encore 25 établissements en 2005, la CCI de Haute-Savoie n'en dénombrait plus que 14 en 2005.

Compte tenu de l'attractivité touristique de la ville d'Annecy, la place permettant de capter une part du tourisme résidentiel ou hôtelier est particulièrement difficile. Le tourisme d'affaire est quasi impossible compte tenu de la très faible accessibilité du territoire autrement que par voiture. En 2010 on ne dénombre plus que 9 hôtels et certains nécessitent de lourds investissements à l'avenir pour pouvoir espérer la poursuite de leur exploitation.

Nombre d'hôtels						
au 01/01/2010	**0 étoile**	**1 étoile**	**2 étoiles**	**3 étoiles**	**4 étoiles**	**Total Hôtels**
Chevaline	0	0	0	0	0	0
Cons-Sainte-Colombe	0	0	0	0	0	0
Doussard	0	0	3	1	0	4
Faverges	0	0	2	0	0	2
Giez	0	0	0	0	0	0
Lathuile	0	0	1	0	0	1
Marlens	0	0	0	0	0	0
Montmin	0	0	0	0	0	0
Saint-Ferréol	0	0	0	1	0	1
Seythenex	0	0	0	1	0	1
TOTAL	**0**	**0**	**6**	**3**	**0**	**9**

Nombre de chambres d'hôtels						
au 01/01/2010	**0 étoile**	**1 étoile**	**2 étoiles**	**3 étoiles**	**4 étoiles**	**Total Hôtels**
Chevaline	0	0	0	0	0	0
Cons-Sainte-Colombe	0	0	0	0	0	0
Doussard	0	0	58	12	0	70
Faverges	0	0	42	0	0	42
Giez	0	0	0	0	0	0
Lathuile	0	0	23	0	0	23
Marlens	0	0	0	0	0	0
Montmin	0	0	0	0	0	0
Saint-Ferréol	0	0	0	27	0	27
Seythenex	0	0	0	11	0	11
TOTAL	**0**	**0**	**123**	**50**	**0**	**173**

L'analyse statistique concernant les aires de camping laisse apparaître une situation tout à fait originale pour le territoire. En effet, avec ses 13 campings et ses 12618 places, le pays de Faverges concentre 15.6% des places de camping du département et 3.02% des places au niveau régional.

Ainsi, la CCPF apparaît comme un site tout à fait privilégié pour le camping caravaning avec des 13 campings dont 9 sont classés 3 ou 4 étoiles.

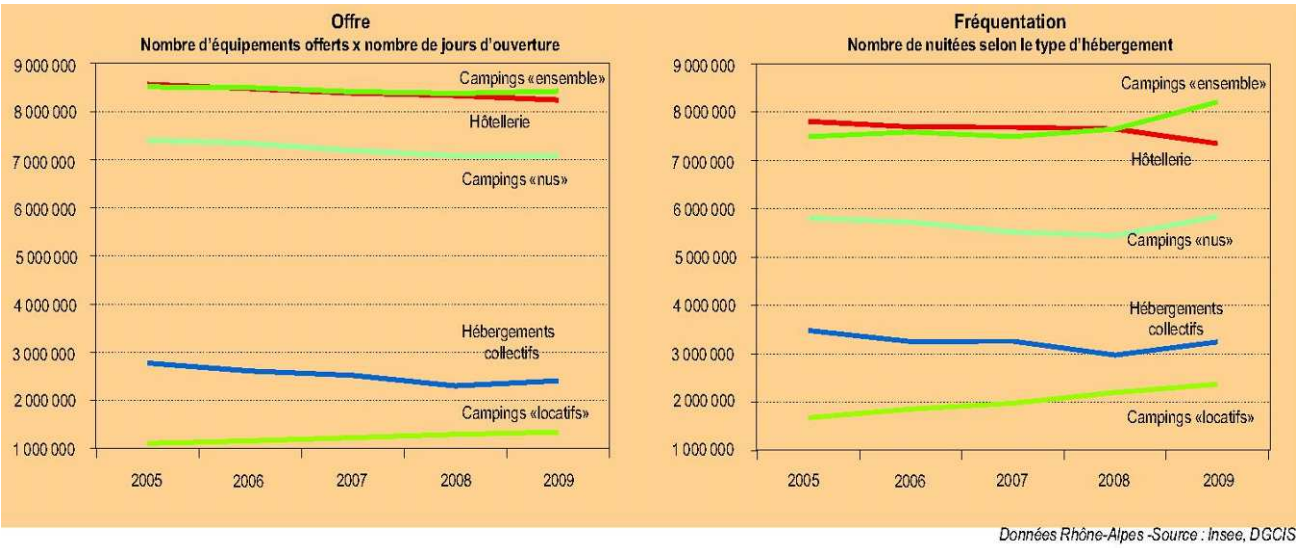
Plus étonnant encore, la CCPF concentre à elle seule 58.87% des places de camping 4 étoiles du département et presque 20% des places de camping 3 étoiles.
Le nombre des places en 2 étoiles ne représente à peine que 13,8% du par cet il n'y a aucun camping 1 étoile

C'est un chiffre considérable qui doit peut-être aiguiller la CCPF vers un accueil du tourisme dit de passage ou d'itinérance de standing.

Nombre de campings					
au 01/01/2010	**1 étoile**	**2 étoiles**	**3 étoiles**	**4 étoiles**	**camping Hôtels**
Chevaline	0	0	0	0	0
Cons-Sainte-Colombe	0	0	0	0	0
Doussard	0	2	1	3	6
Faverges	0	0	0	0	0
Giez	0	0	0	0	0
Lathuile	0	1	4	0	5
Marlens	0	0	1	0	1
Montmin	0	0	0	0	0
Saint-Ferréol	0	1	0	0	1
Seythenex	0	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**4**	**6**	**3**	**13**

Nombre d'emplacements de campings					
au 01/01/2010	**1 étoile**	**2 étoiles**	**3 étoiles**	**4 étoiles**	**Total campings**
Chevaline	0	0	0	0	0
Cons-Sainte-Colombe	0	0	0	0	0
Doussard	0	58	459	561	1078
Faverges	0	0	0	0	0
Giez	0	0	0	0	0
Lathuile	0	100	519	0	619
Marlens	0	0	157	0	157
Montmin	0	0	0	0	0
Saint-Ferréol	0	114	0	0	114
Seythenex	0	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**272**	**1135**	**561**	**1968**

Il est vrai que pour les campeurs et autres caravanes, les sites de camping au bord du lac d'Annecy sont rares, et la CCPF dispose de très nombreux atouts permettant aux touristes itinérants de passer un séjour de qualité.



Données Rhône-Alpes -Source : Insee, DGCIS

Alors que l'activité des campings à emplacements « nus » semblent stagner sur depuis 2005, le nombre de nuitées en camping locatif a presque doublé en Rhône-Alpes. Lorsqu'on sait que le Pays de Faverges absorbe à lui seul près de 15% de l'activité camping du département, ce marché représente véritablement un point fort pour le territoire.

A noter également que le nombre de nuitées en camping a largement dépassé le nombre de nuitées en hôtel en 2009.

Il apparaît évident que le phénomène de crise économique a accéléré la tendance mais le camping locatif, généralement de standing a le « vent en poupe » depuis 2005 et le territoire de Faverges a clairement su tirer son épingle du jeu.

Le nombre des résidences secondaires est également un élément majeur à prendre en compte dans les capacités d'accueil touristiques. Ainsi, on constate que 10,7% du parc de logements correspond à des résidences secondaires. A l'échelle de la Haute-Savoie, département particulièrement touristique avec les stations de montagne, ce chiffre n'est pas du tout anodin.

TCU T3 - Résidences secondaires en 2007 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Ensemble des logements	**7 486**	**100,0**
dont résidences secondaires	800	10,7
Résidences secondaires construites avant 2005	757	100,0
Avant 1949	296	39,0
De 1949 à 1974	135	17,8
De 1975 à 1989	141	18,6
De 1990 à 2004	186	24,5

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Ce chiffre est le plus important pour la zone périphérique du lac d'Annecy.

% des résidences secondaires en 2007	
CCPF	10,70%
Haute-Savoie	23,80%
Rhône Alpes	11,30%
France	9,00%

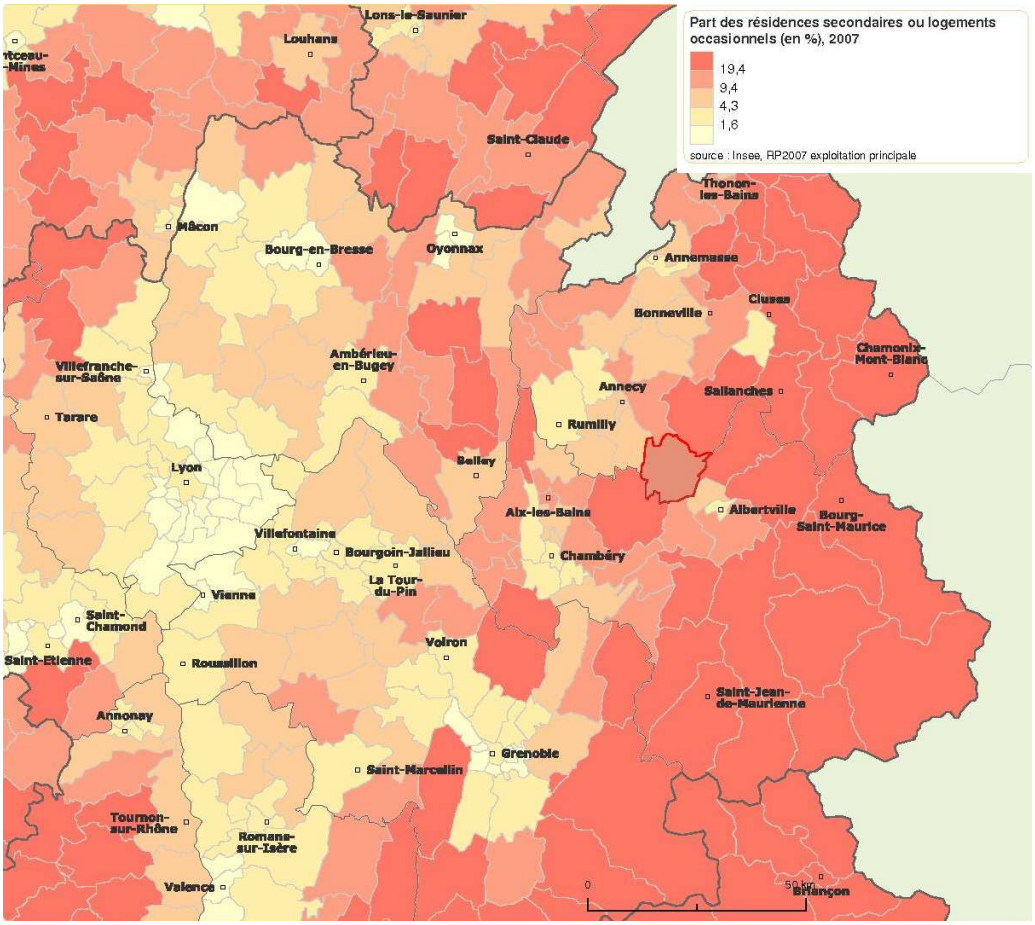


Illustration n°28 : Part des résidences secondaire s ou logements occasionnels en % (2007 INSEE)

Il faut se diriger vers les hauteurs et dans les vallées de haute montagne pour avoir des taux beaucoup plus important (Vallée de Thônes – 68%, Beaufort – 70%,…) correspondant plus à un tourisme sportif de haute-montagne.

Au vu de l'existant, le territoire de la CCPF a **des possibilités nombreuses d'hébergement mais principalement axées sur la famille et sur l'itinérance.**
Les capacités se sont notamment développées dans le domaine du camping de location avec les mobiles homes qui posent d'ailleurs parfois des problèmes d'intégration dans le paysage et contribuent parfois au mitage urbain.

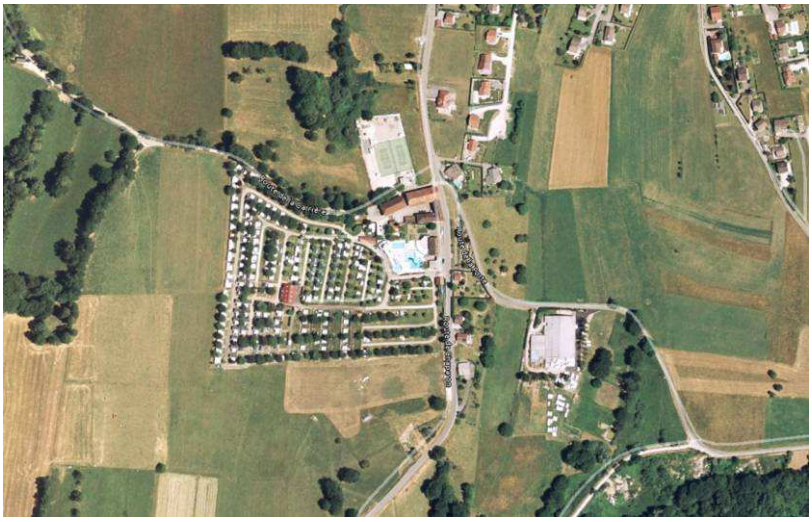


Illustration n°29 : photo aérienne d'un camping de Lathuile

Les campings du territoire bénéficient de travaux de mise aux normes et d'élévation régulière de la qualité (bornes WIFI, piscines, services complémentaires) et sont tenus par des familles locales offrant ainsi une belle lisibilité d'avenir.

Le virage du « haut de gamme » semble être une tendance lourde tant pour les campings que pour le secteur hôtelier. D'autres projets sont en gestation sur le territoire et l'on peut d'ores et déjà considérer que sur le secteur du camping, le territoire de la CCPF a un réel temps d'avance.

Office du tourisme et stratégie touristique

L'office du tourisme du Pays de Faverges a été imaginé par les élus de la CCPF avec une structure juridique assez lourde permettant son développement futur. Ainsi, l'OT est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Une réflexion est en cours pour le faire évoluer en EPIC

Ce dispositif peut sembler particulièrement lourd mais il a au moins le mérite de définir clairement le rôle de l'OT et de lui donner les moyens juridique d'intervenir dans son domaine. A noter que l'OT de Faverges est classé 2 étoiles et bénéficie donc d'un niveau de qualité reconnu et tout à fait acceptable.

Géré par un SPIC soutenu par la communauté de communes, **l'Office du tourisme de Faverges** peine cependant à s'imposer comme un véritable chef de file sur le créneau de l'hébergement et de l'animation touristique du territoire.

En effet, avec un budget annuel d'environ 200 000 €, les moyens mis à disposition de l'animation du territoire et à la conception de produits touristiques innovants est particulièrement réduit.

De ce budget, on note principalement des recettes provenant de la taxe de séjour à hauteur de 100 000€ et une subvention de la CCPF à hauteur de 35 000 €.

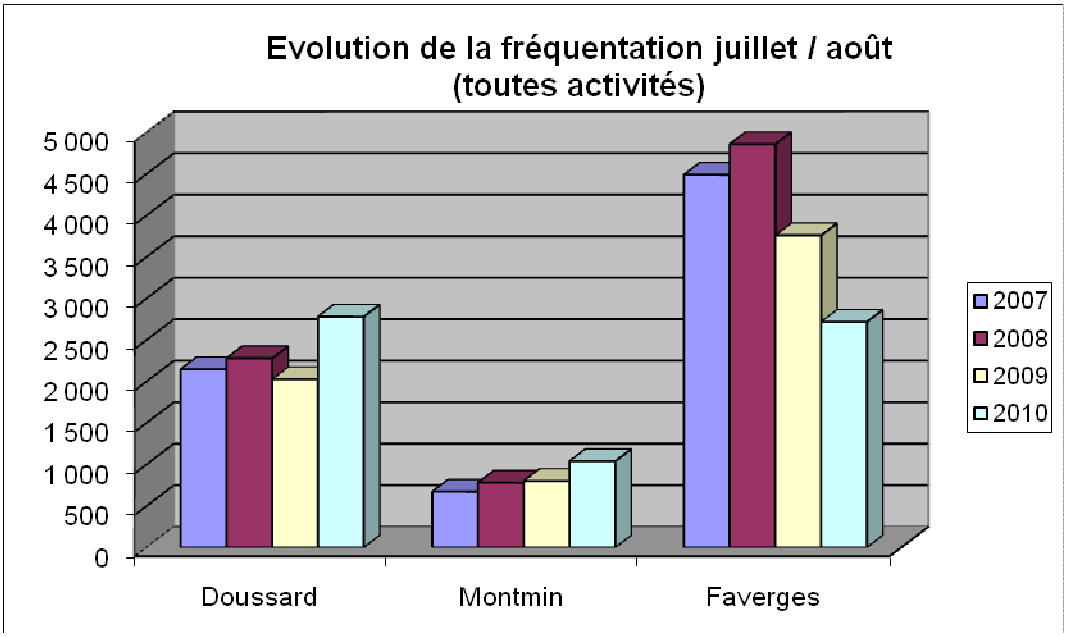
Les moyens humains disponibles pour l'accueil touristique apparaissent comme faibles au regard du potentiel touristique du territoire et de l'activité réelle et pour animer 3 points d'informations.
Les services de l'OT sont composés :

- d'un directeur à 100%
- d'un agent d'accueil à 100%
- d'un agent actuellement en contrat d'alternance sur un profil BTS
- 2 agents saisonniers sur les mois de juillet et août.

L'activité est principalement saisonnière mais l'OT de Faverges a un fonctionnement sur toute l'année. Ainsi toutes activités confondues (Faverges + Montmin + Doussard), l'OT draine une activité importante d'accueil.
Avec plus de 14 000 contacts dont plus de 5400 contacts physiques de touristes, l'OT répond à une demande importante.

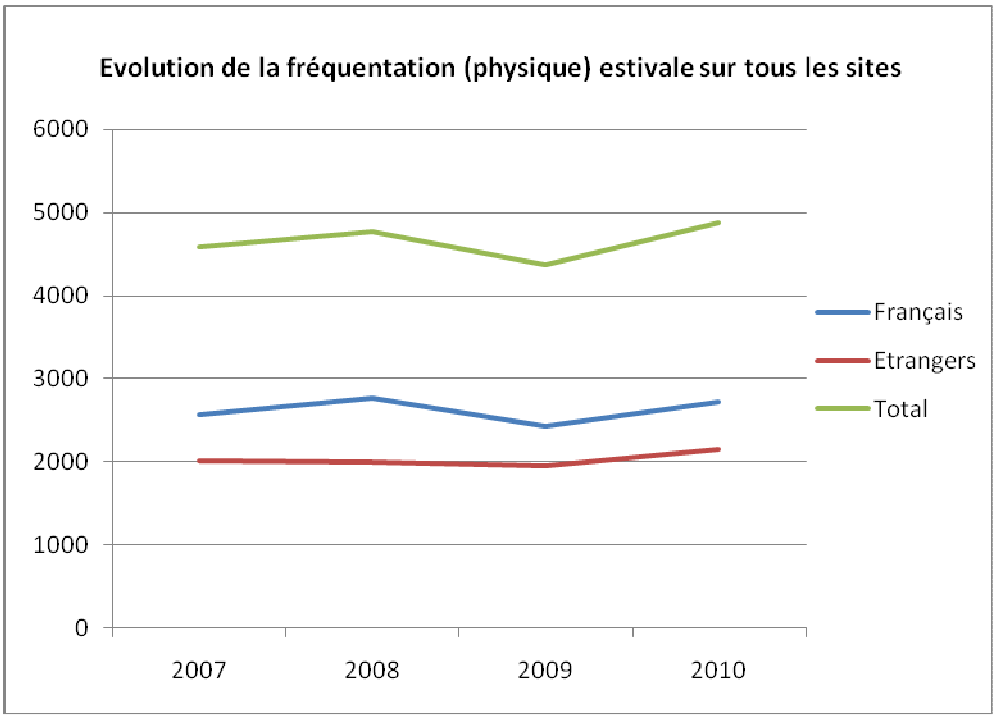
A noter le poids des touristes étrangers qui s'est maintenu en 2009, malgré les effets de la crise.

Même si l'accueil estival de 2010 est en baisse globale, une tendance de fond se dégage néanmoins avec une baisse importante de l'activité du point d'information de Faverges (-28% en 2010) et une augmentation importante de l'activité des autres points. (+37% sur Doussard et +30% sur Montmin).



Néanmoins, à l'aide du graphique ci-dessous on constate que l'activité d'accueil physique des touristes est globalement en hausse, et principalement portée par les touristes étrangers (notamment hollandais).

Après une année 2009 difficile pour le tourisme en général au niveau national, 2010 laisse deviner un renouveau avec une augmentation globale de l'activité du secteur.



L'aspect pérenne des recettes financières semble être un véritable enjeu pour permettre au SPIC d'assurer son travail dans le temps. En effet, on peut notamment s'étonner de la faiblesse de la taxe de séjour sur le territoire dont les tarifs semblent assez bas.

TYPE HEBERGEMENT par nuitée et par personne	CATEGORIE				
	NON CLASSE	1*	2*	3*	4*
HOTEL	0,20 €	0,50 €	0,65 €	0,76 €	0,91 €
RESIDENCE DE TOURISME	0,20 €	0,20 €	0,30 €	0,50 €	0,65 €
LOCATION DE VACANCES (meublé)	0,20 €	0,20 €	0,30 €	0,50 €	0,65 €
CHAMBRE D'HOTES	0,20 €	0,20 €	0,30 €	0,50 €	0,65 €
CAMPING / CARAVANING / HEBERGEMENT DE PLEIN AIR	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,35 €	0,35 €
GITE DE GROUPE / REFUGE	0,20 €				
	NON CLASSE	CATEGORIE 1 "confort"		CATEGORIE 2 "grand confort"	
VILLAGE VACANCES	0,20 €	0,20 €		0,30 €	

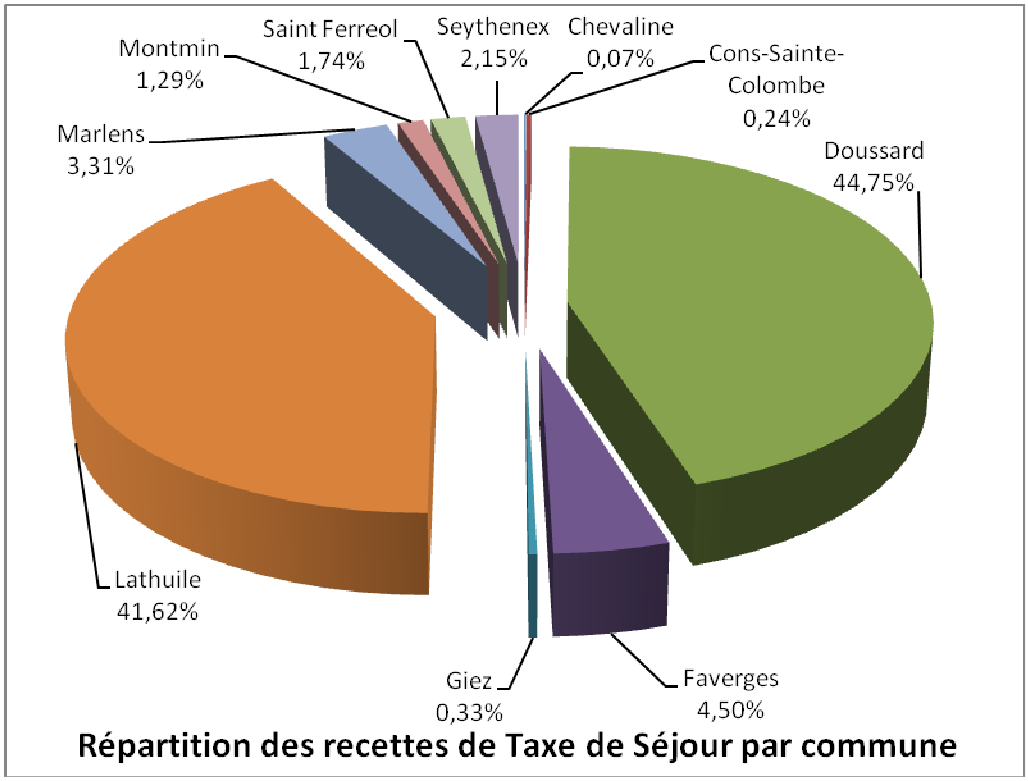
Sont obligatoirement exonérés de la taxe de séjour :

- *Les personnes bénéficiant d'aides sociales (art. D. 2333-48 du C.G.C.T.) (personnes âgées bénéficiant d'aide à domicile, personnes handicapées, personnes en centre d'hébergement et de réinsertion sociale)*
- *Les fonctionnaires des collectivités et agents de l'Etat appelés temporairement dans le secteur pour l'exercice de leur fonction (art. D. 233-48 du C.G.C.T.)*
- *Les enfants de moins de treize ans (art. L.233-31 du C.G.C.T.), ainsi que les mineurs en centres de vacances déclarés et homologués par les ministères de Jeunesse et Sports, et de l'Education Nationale*
- *Les personnes en déplacement professionnel (art L 2333-34 du C.G.C.T).*

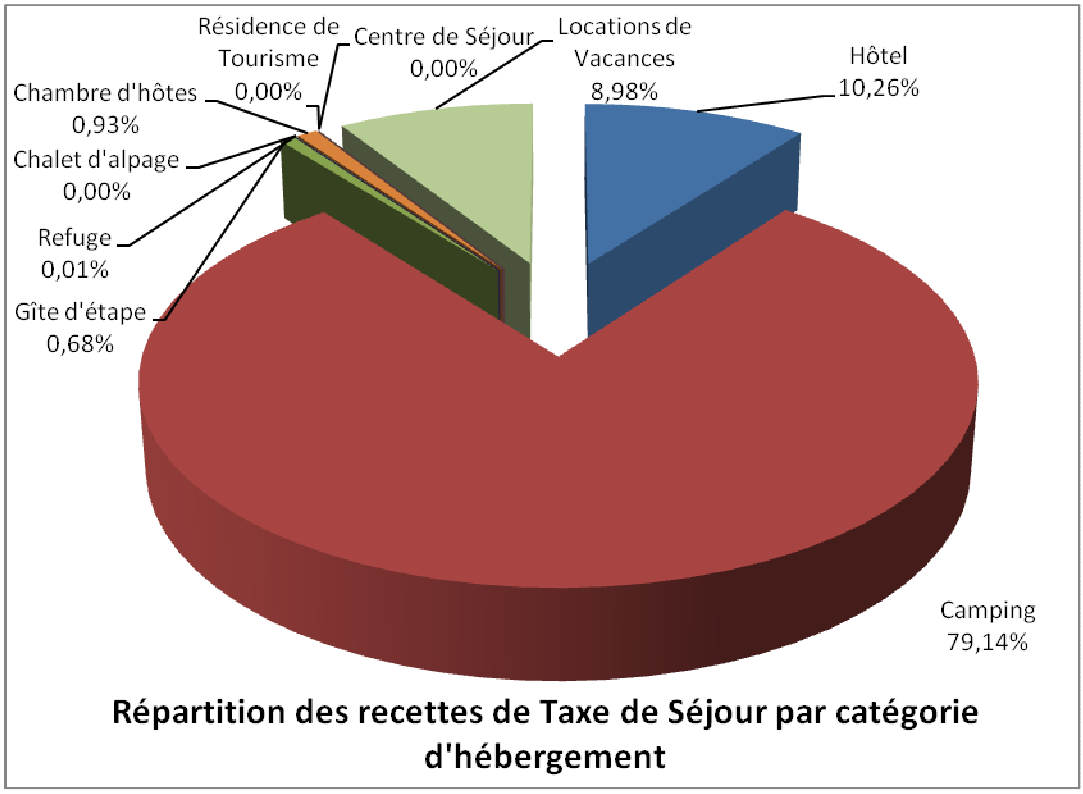
Bénéficient d'une réduction de :

- *30 % : les familles comprenant trois enfants de moins de 18 ans*
- *40 % : les familles comprenant quatre enfants de moins de 18 ans*
- *50 % : les familles comprenant cinq enfants de moins de 18 ans*
- *75 % : les familles comprenant six enfants de moins de 18 ans.*

Les graphiques ci-dessus démontrent le poids considérable des communes de Doussard et de Lathuile qui représentent à elles seules plus de 85% des recettes de la taxe de séjour. Cela s'explique naturellement par l'implantation des campings qui génèrent près de 80% des recettes de la taxe de séjour.



Répartition des recettes de Taxe de Séjour par commune



Répartition des recettes de Taxe de Séjour par catégorie d'hébergement

Une analyse complète de cet aspect semble indispensable car plusieurs informations laissent à penser que :

- La taxe de séjour est à un tarif particulièrement faible compte tenu du niveau de service existant
- Que la totalité de la taxe de séjour n'est probablement pas perçue car mal contrôlée
- Que les modalités de récupération de la taxe sont chronophages et de nature à instaurer un climat délicat entre les professionnels et les services de l'OT.

Le site internet est de qualité et est régulièrement mis à jour. Il permet notamment la recherche active de loisirs, d'événements, d'hébergements et lieux de restauration mais ne traite pas actuellement le principe de réservation.

On peut regretter, compte tenu du poids économique de l'activité « tourisme » sur le territoire, qu'une plate forme de réservation ou de disponibilité ne soit pas mise à l'étude.

Ce type d'outil, de plus en plus fréquent, permet de mieux organiser la vente de produits et de services aux visiteurs.

Sans intervenir directement dans le portage de manifestations, il pourrait participer à la promotion et à la vente de billets, organiser des visites guidées, faire office de centrale de réservation pour les gîtes et les meublés du territoire et coordonner certaines animations.

L'Office de tourisme du Pays de Faverges pourrait ainsi coordonner un **réseau de « référents tourisme »** qui pourrait se mettre en place dans l'ensemble des communes de la CCPF. Ces référents, bénévoles des villages (ou élus du conseil municipal), seraient chargés de faire le relais entre l'animation touristique locale et celle de l'ensemble de la CCPF. Le réseau ainsi formé avec l'Office de tourisme, sous le pilotage de la CCPF, doit permettre **d'améliorer la circulation de l'information sur les manifestations et produits touristiques et d'améliorer la coordination**, afin de rendre l'ensemble de l'offre du territoire plus attractive et plus compétitive (en évitant par exemple les offres concurrentielles et en favorisant au contraire la complémentarité).

Ainsi, une réflexion quant à une mutualisation de moyens avec le syndicat de la Sambuy et la station de Montmin semble largement utile pour permettre de composer une offre hiver avec l'usage d'un passe unique sur l'ensemble du domaine skiable du territoire.

Ainsi, il apparaît **qu'au niveau de l'ensemble du territoire, la coordination entre les acteurs du tourisme pourrait encore être améliorée** (office du tourisme, PNR, Annecy Tourisme, Syndicats, etc.) pour copiloter la stratégie touristique de la CCPF, développer l'offre touristique et renforcer sa promotion. Le manque de lien entre les acteurs et les offres touristiques à tous les niveaux **freine la mise en tourisme d'un territoire** : dès lors, l'enjeu de la mise en réseau des acteurs du tourisme, au sein de la CCPF est de parvenir à mettre en place une offre plus structurée et coordonnée et de **se donner les moyens d'assurer sur cette base une promotion touristique du territoire plus offensive et plus efficace**, via une communication renforcée mais coordonnée.

De ce point de vue, le territoire, n'a pas à rougir de ce qui est actuellement proposé, mais pourrait se démarquer davantage pour inscrire dans le marbre et surtout dans les esprits ses spécificités et offrir « autre chose » que le tourisme de masse tel qu'il peut s'observer sur l'agglomération annécienne.

L'offre nature, sportive et familiale est clairement une image de marque du territoire qu'il faut continuer à développer vis-à-vis d'un public national que d'un public étranger.

Ainsi, le territoire à tout intérêt à développer sa propre image touristique avec un profil radicalement opposé au tourisme tel qu'il s'observe sur l'agglomération annécienne.

La mise en tourisme équilibrée du Bassin Annécien passe nécessairement par un rapprochement des structures sur leurs méthodes de travail leurs actions de communication mais compte tenu de l'aspect stratégique, le Pays de Faverges a tout intérêt à s'engager davantage dans l'exercice de cette compétence.

Offre de produits et services touristiques : un vrai potentiel touristique avec une offre élaborée, insuffisamment coordonnée, organisée et valorisée, ce qui nuit à la mise en place d'une véritable stratégie touristique intercommunale efficace
Dans l'ensemble, l'offre proposée revêt toutefois une orientation majoritairement « verte », de tourisme de nature et de découverte à destination de toute la famille.

Parmi les offres touristiques locales, sans prétendre bien sûr à l'exhaustivité, on peut citer par exemple les **nombreux circuits touristiques ou itinéraires de découverte** qui quadrillent le territoire de la CCPF et qui viennent alimenter le potentiel de tourisme vert et de découverte du patrimoine local.

Parmi les offres touristiques locales, sans prétendre bien sûr à l'exhaustivité, on peut citer par exemple les **nombreux circuits touristiques ou itinéraires de découverte** qui quadrillent le territoire de la CCPF et qui viennent alimenter le potentiel de tourisme vert et de découverte du patrimoine local.

Ainsi, le territoire compte un nombre important de **sentiers de randonnée pédestre** dans le cadre du Plan Départemental d'Itinéraire de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

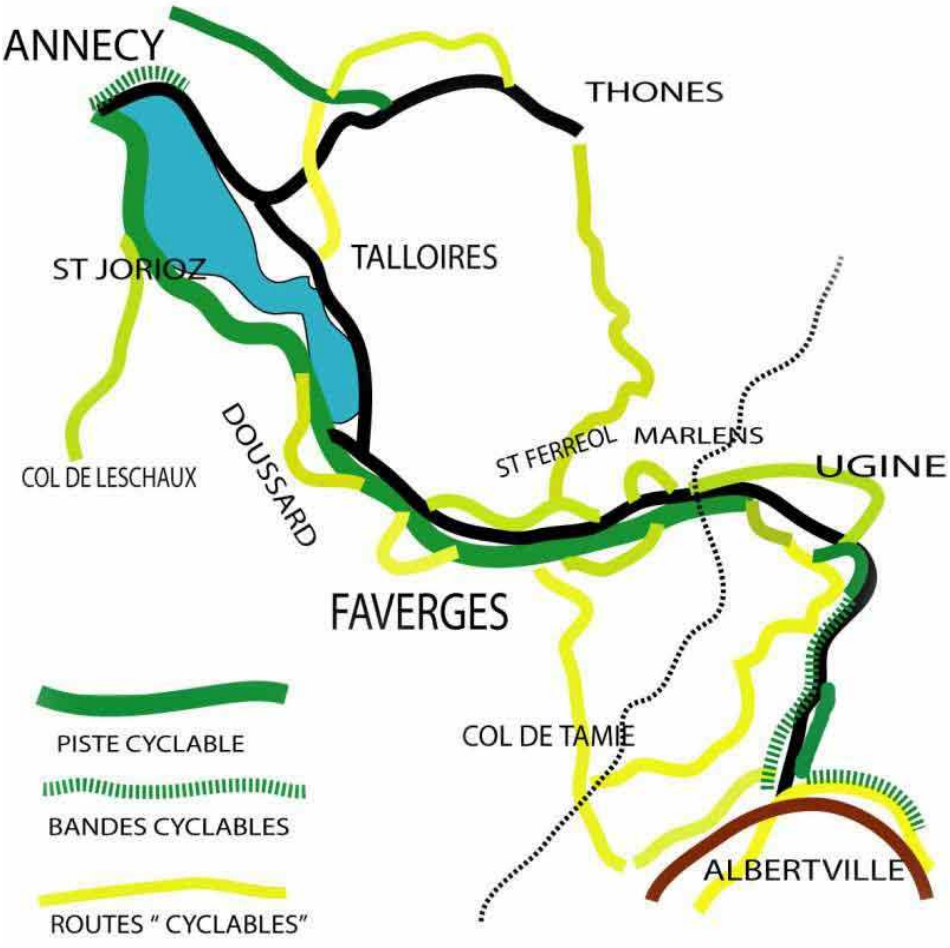


Illustration n°30 : carte des circuits cyclables du territoire

Ce réseau de sentiers compte 29 circuits pédestres de tous niveaux permettant de proposer plus de 120 heures de randonnée à l'échelle du territoire de la CCPF.

A ces circuits s'ajoutent 4 randonnées VTT pour un parcours total de plus de 140 km sans compter les parcours en piste cyclable ou de cyclotourisme.

La piste cyclable le long du lac d'Annecy propulse aujourd'hui le territoire dans une véritable logique « vélo » avec des milliers de pratiquants toutes saisons mais principalement l'été.
L'extension du réseau cyclable sur la rive droite du lac permettra de proposer un maillage particulièrement efficace avec des circuits de tous niveaux et tous publics, le tout dans un écrin environnemental en partie ancré dans le Parc Naturel Régional des Bauges.

L'offre touristique organisée du territoire ainsi que les atouts à exploiter sont donc **très nombreux** : cette grande diversité de l'offre conduit en effet de manière plus négative à une absence d'unité et **une atomisation, qui nuit à sa lisibilité et donc à sa valorisation et à sa mise en tourisme** et qui rend difficile la mise en place d'une véritable filière touristique concurrentielle.

Une autre limite tient du **manque d'accompagnement et d'animation autour de l'offre touristique locale** et des principaux produits, services ou sites touristiques, dans le sens d'une meilleure organisation des services et de l'offre complémentaire, notamment des commerçants, des restaurateurs ou bars ou des équipements de loisirs, qui permettrait de faire que les touristes restent sur le territoire..

D'une manière générale, l'offre touristique de la CCPF, bien que potentiellement importante, manque donc de lisibilité et de coordination, mais **souffre aussi de l'absence d'une stratégie touristique préétablie qui permettrait de la valoriser dans un cadre structuré**.

En effet, toute offre a priori touristique n'est pas forcément attractive et concurrentielle et tout ne doit donc pas forcément être commercialisé ou mis en tourisme au même degré : faire la promotion d'une offre touristique non concurrentielle n'apporte pas de résultats.

Ce constat est d'autant plus important que la CCPF dispose de sites qui drainent de nombreux visiteurs :

La grotte et la cascade de Seythenex est un site majeur à l'échelle du SCOT puisqu'il draine plus de 30 000 visiteurs par an ce qui le place en 5ème position hors plages (derrières le château d'Annecy, les gorges du fier, le musée du Palais de l'Isle et le château de Menthon).

Par ailleurs les 2 musées du territoire drainent également chacun entre 2300 et 3000 visiteurs sans compter les sites naturels (plage de Doussard, Station de Ski de Montmin et Station de ski de la Sambuy).

Dès lors, la mise en place d'une vraie stratégie touristique intercommunale par la CCPF nécessiterait d'abord **le choix d'un ou deux créneaux touristiques pour lesquels elle serait particulièrement concurrentielle et dans lesquels elles serait capable de proposer une offre structurante avec une valeur ajoutée réelle**, qui fédérerait l'ensemble des acteurs du tourisme local et sur laquelle elle mettrait l'accent en termes de promotion, de commercialisation et d'image de marque – les autres manifestations ou offres viendraient se greffer autour de cette offre centrale, **dans le cadre d'une offre « gigogne »** permettant de mettre en avant quelques éléments marquants du territoire qui pourraient servir de base à la mise en place d'une telle stratégie touristique, à savoir essentiellement des éléments tournant autour de la notion de nature et de découverte.

9.2. Analyse AFOM et principaux enjeux

9.2.1. Atouts

- vrai potentiel touristique avec de nombreux atouts en la matière : tourisme vert, d'agrément et de détente (paysages, nature, …), du tourisme sportif et de tourisme de découverte du patrimoine local.
- existence d'une réelle offre d'hébergement touristique variée.
- une offre d'hébergement de plein air haut de gamme qui tire une grande partie de ce secteur à l'échelle départemental
- forte fréquentation dans le domaine du tourisme vert (sentiers de randonnées, circuits cyclistes…)
- existence d'un Office de tourisme intercommunal 2 étoiles organisé et dynamique qui assure un premier travail d'animation et d'information
- un Parc Naturel Régional des Bauges – véritable image verte de qualité - qui englobe une grande partie du territoire de la CCPF.
- une activité économique induite par le tourisme particulièrement importante et en croissance notamment portée par le tourisme familial
- des sites touristiques qui drainent une population touristique et familiale

9.2.2. Faiblesses

- insuffisante maîtrise et valorisation du potentiel touristique local,
- atomisation et caractère très dispersé de l'offre touristique locale, impression de juxtaposition d'offres variées qui nuit à la lisibilité de l'offre et donc à sa valorisation et sa commercialisation,
- manque de cohérence, de coordination et de structuration de l'offre touristique locale
- manque de lien entre les différentes offres pour permettre de retenir les visiteurs et touristes plus longuement sur le territoire,
- insuffisance de la coordination entre les différents acteurs du tourisme local qui explique aussi le manque de coordination de l'offre proposée,
- faiblesses dans l'accompagnement et l'animation autour de l'offre touristique locale, dans le sens d'une meilleure organisation des offres complémentaires (restauration, commerce, culture, loisirs…) et d'un développement de l'aspect « ludique » du tourisme (animations diverses),
- absence d'une véritable filière touristique et d'une stratégie de développement touristique préexistante à l'échelle de la CCPF, coordonnée et organisée autour d'un ou deux créneaux particulièrement porteurs et concurrentiels

9.2.3. Opportunités

- offre large et diversifiée de produits touristiques dans tous ces domaines, notamment en matière de tourisme vert, sportif et de découverte
- utiliser la présence d'un potentiel réel de développement du tourisme dans plusieurs branches, dont notamment le tourisme vert et globalement le tourisme d'agrément, de détente – possibilité de valoriser la beauté du paysage pour un tourisme doux et durable, d'intégrer l'agriculture pour le développement d'une identité culturelle et de tourisme plus proche de la nature, utilisation des transports durables dans le cadre des loisirs et vacances (notamment autour de l'axe structurant de la véloroute)
- dans ce contexte, opérer un choix pour axer la stratégie de développement touristique sur le plus concurrentiel et spécifique de ces domaines et articuler les autres autour de cet axe prédominant, dans le cadre d'une offre « gigogne » - par exemple, mettre le tourisme de nature au centre du développement d'une offre concurrentielle et structurante
- mieux exploiter le potentiel lié à l'existence d'une clientèle familiale et d'une clientèle de retraités aisés qui ouvre une niche pour le développement de ces deux types de tourisme plutôt « haut de gamme » pouvant avoir des retombées économiques intéressantes pour le territoire (rechercher des services pour augmenter la dépense des clients à défaut de pouvoir augmenter la durée des séjours)
- mieux exploiter le potentiel lié à la proximité d'une clientèle urbaine, notamment en provenance de l'agglomération Annécienne, qui aspire à des possibilités de tourisme court, de détente et d'agrément, dans la nature, idéal pour un public local.
- mettre en place une stratégie touristique au niveau de la CCPF qui s'articule avec celle mise en œuvre par les autres communautés de communes, afin de mutualiser les moyens et de mieux se coordonner notamment en matière de communication et de commercialisation, pour améliorer les possibilités de capter la clientèle sur le territoire pour un temps plus long
- développer davantage encore la coordination entre les différents acteurs du tourisme (Office de tourisme, prestataires, associations) pour améliorer la coordination et donc l'attractivité et les possibilités de commercialiser efficacement l'offre touristique locale
- s'appuyer, avec les autres communautés de commune d'une manière générale, sur les territoires partenaires à proximité (Parc naturel régional)
- mettre en œuvre une plate forme dématérialisée de réservation par internet afin de permettre à l'Office de Tourisme d'assurer un meilleur marketing sur les produits et services
- profiter et capitaliser sur les équipements sportifs ainsi que sur les capacités « naturelles » du territoire pour un faire un « spot » de tourisme sportif reconnu

9.2.4. Menaces

- concurrence forte des autres sites de tourisme en Haute-Savoie et à proximité, notamment Annecy,
- concurrence du tourisme vert dans d'autres espaces savoyards – surtout pour des clientèles qui viennent de loin pour des séjours de longue durée, (clientèle étrangère)
- réalisation d'investissements en moyens humains et financiers pour la mise en tourisme d'offres qui sont a priori touristiques mais qui s'avéreraient ne pas être suffisamment concurrentielles, exploitables et commercialisables et qui n'apporteraient donc pas de véritable retour sur investissement,
- dispersion des interventions en faveur du tourisme du fait de l'atomisation de l'offre et de l'absence d'une stratégie de développement touristique structurée,
- superposition de nombreuses actions de tourisme non complémentaires et non coordonnées au détriment d'un projet collectif structurant pour le territoire.

10. Innovation et compétitivité

10.1. Thème n°6 : Nouvelles technologies et innovation

10.1.1. Contexte

Le développement de la compétitivité d'un territoire est une priorité politique centrale dans un environnement économique et social de plus en plus concurrentiel. A cet égard, des facteurs d'importance particulière sont, entre autres, la **capacité d'innovation** d'un territoire, à tous les niveaux, **l'accès aux nouvelles technologies** et **le degré d'intégration et de mise en réseau de son économie à l'intérieur d'une chaîne de production *(Cluster)*** qui peut impliquer des partenaires extérieurs au territoire et qui se déploie soit dans les secteurs industriels traditionnels, pour permettre de faire émerger de nouveaux potentiels d'innovation ou de renouvellement adaptés aux besoins du marché, soit directement dans un secteur d'avenir innovant.

Outre l'impact sur le dynamisme du territoire et son image de marque, l'intégration des nouvelles technologies, de la mise en réseau et de l'innovation au sens large est devenue aussi, dans le contexte actuel, un **facteur déterminant d'attractivité économique et donc de compétitivité d'un territoire** : les entreprises recherchent pour s'installer des endroits où elles ont accès aux techniques modernes qui répondent à leurs besoins et où l'environnement est propice à l'innovation et au développement.

L'existence d'un niveau d'infrastructure en nouvelles technologies suffisant et d'un contexte propice à l'innovation est devenue des conditions indispensables à un développement économique efficace. En ce sens**, l'enjeu de l'intégration de ces priorités par la CCPF dans son projet d'avenir est fort**.

10.1.2. Diagnostic

En matière de nouvelles technologies et d'innovation, **la CCPF ne dispose d'aucune compétence TIC** visant à développer les NTIC à faciliter les activités en réseau dans l'espace communautaire ou encore à favoriser les synergies entre les divers acteurs socio-économiques du territoire.
Seule la création d'un site internet intercommunal figure au titre des compétences ayant pour vocation de service de portail pour les 10 communes du territoire.
A ce jour, les pages dédiées aux communes ne sont pas réalisées elles se limitent à une présentation minimaliste des communes membres.

Aucune action réelle n'a été engagée par la CCPF si ce n'est que la création et l'animation de son propre site internet et ne consiste pas pour l'instant à définir et à mettre en place une **véritable stratégie de développement numérique et d'intégration de l'innovation** à l'échelle de l'ensemble du territoire.

En Haute-Savoie, 76% des ménages sont équipés d'ordinateurs et 67% peuvent se connecter à internet et 63% en haut débit.
49% des usagers sont dégroupés et bénéficient du téléphone par ADSL et 23% de la télévision.

Infrastructures d'accès aux nouvelles technologies :
Alors que la Région Rhône-Alpes connaît un développement important et rapide des TIC, le territoire du Pays de Faverges est encore en retard avec un accès au haut-débit particulièrement limité.
Le dégroupage ADSL présente encore de nombreuses zones de faiblesses et le débit proposé est souvent limité :

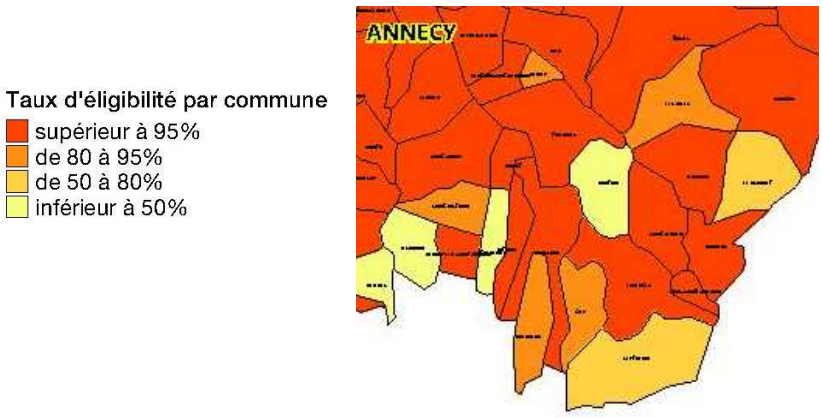


Illustration n°31 : Taux d'éligibilité à une offre haut-débit chez France Télécom (février 2009)

L'offre accessible par ce dispositif ne permet pas à tous les clients du territoire de bénéficier des offres globales ADSL dite « triple play » (téléphonie, internet et TV). Par ailleurs, sur certaines zones, compte tenu de l'affaiblissement mesuré, la plupart des opérateurs ne peuvent offrir l'accès à la télévision en HD.

Néanmoins, des travaux importants sont prévus par le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) qui devraient permettre le déploiement de la fibre optique et ainsi permettre de réduire les zones blanches et augmenter la couverture ADSL. Ainsi, après le hameau de Vesonnes cet été, les communes de Montmin et de Faverges devraient pouvoir améliorer leur éligibilité d'ici la fin de l'année 2010.

Toutefois, des défis importants subsistent non seulement pour l'accès optimal des ménages aux nouvelles technologies mais également pour celui des entreprises, celles qui sont déjà installées sur le territoire ou qui seraient amener à venir y développer des emplois. En effet, à ce jour, si toutes les zones sont raccordées, **la couverture n'est pas toujours optimale sur le territoire et certaines entreprises peuvent rencontrer des difficultés** qui peuvent nuire au développement de leurs activités. Par ailleurs, de plus en plus d'entreprises nécessitent aujourd'hui un accès non plus simplement haut débit, mais à « très haut débit », or **les infrastructures nécessaires au très haut débit (fibre optique) ne couvrent pas l'ensemble du territoire.**

Téléphonie mobile :

La totalité de la CCPF n'est pas couverte par le réseau mobile et les failles ou les faiblesses son très nombreuses et la commune de Montmin est concernée par le plan national de résorption des zones blanches.
Outre le cas spécifique de Montmin le constat global est de mauvaise qualité avec des zones d'ombres relativement importantes et également des zones grises (1 seul opérateur)

Ainsi chez les 3 opérateurs il y a des zones blanches assez importantes notamment aux abords des zones touristiques ce qui n'est pas une bonne chose en termes de développement économique dans ce secteur.

En effet, les zones de Seythenex et notamment autour de la station de la Sambuy ainsi que sur la commune de Montmin les zones blanches sont multiples voire totales.

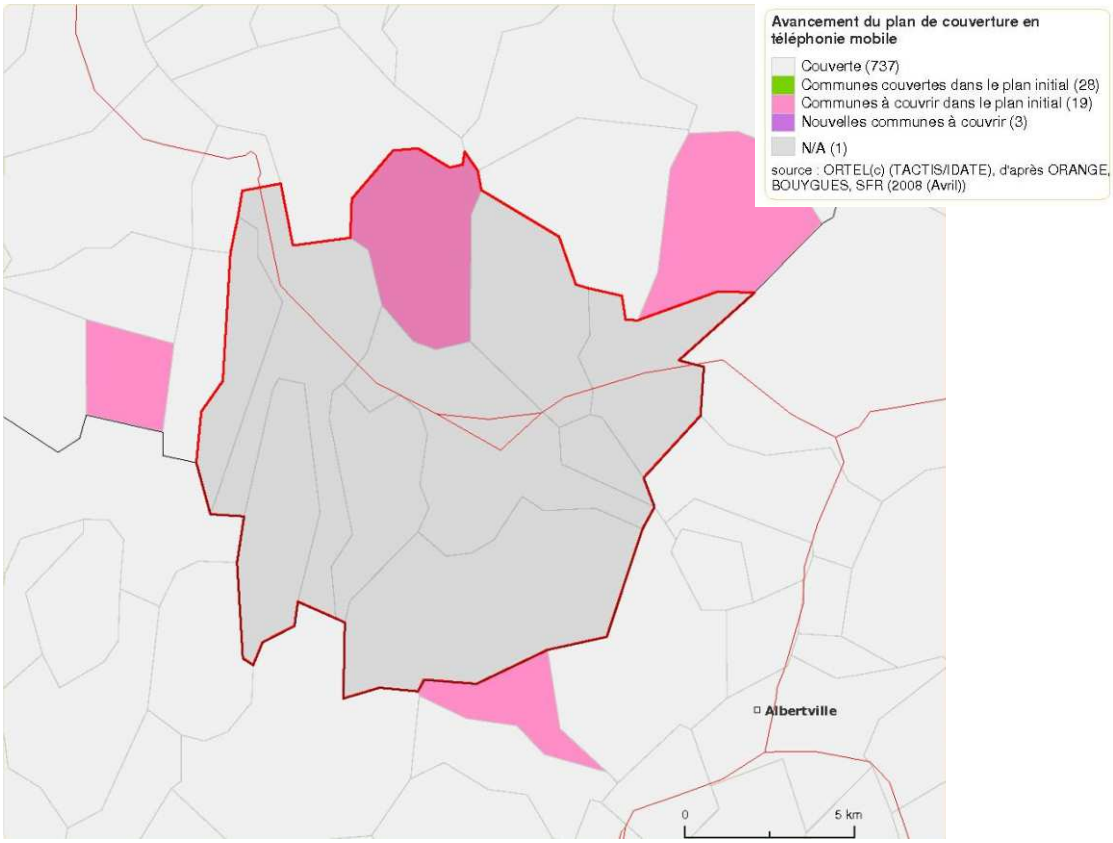


Illustration n°32 : situation de l'avancement du p lan de résorption des zones blanches

Pour Bouygues Télécom :

- La couverture 3G est très faible et ne concerne que les abords du bout du lac d'une zone allant de Brédannaz à Glière, le long de la D1508 jusqu'à la Balmette et s'arrête au pied de la commune de Chevaline jusqu'à Saury.
- Zone blanche : sur la quasi-totalité du ban communal de Montmin, la moitié du ban communal de Chevaline, certaines zones limités sur Faverges, une partie du ban de Marlens, notamment le hameau de Ombre jusque dans la commune de Cons-Sainte-Colombe et environ 2/3 du ban communal de Seythenex

Pour SFR

- Situation identique que pour Bouygues télécom concernant la couverture 3G
- Zone blanche : au sud de chevaline, et sur la commune de Montmin et environ 50% du ban communal de Seythenex et une petite partie de Marlens autours du hameau d'Ombre

Pour Orange :

- Une couverture 3G meilleure avec notamment la possibilité de capter la 3G sur Giez ainsi qu'à l'est du ban communal de Seythenex
- Zone blanche sur la quasi-totalité du ban communal de Montmin, la moitié du ban communal de Seythenex et une petite partir du ban au sud de Cons-Sainte-Colombe

En conclusion, de nombreuses habitations et divers équipements ne sont pas du tout couverts par des accès à la téléphonie mobile. De surcroit, la commune centre n'a aucun accès au haut-débit mobile 3G ou 3G+.

Prise en compte et promotion de l'innovation : une absence d'infrastructures spécialisées dans la recherche, le développement et l'innovation et un territoire plutôt à l'écart de l'innovation technologique disposant toutefois d'un réel potentiel de développement dans ce domaine

Comme cela a été décrit par ailleurs, le territoire de la CCPF reste très marqué par le poids de l'industrie traditionnelle, qui a connu une période de forte reconversion par le passé. Les **restructurations subies par l'industrie locale ont essentiellement entraîné dans leur sillage la diversification de l'économie locale** autour d'un réseau de petites entreprises dans le domaine de l'artisanat, du commerce et du tertiaire.

Toutefois, si l'accompagnement de la mutation économique a réussi le pari de la diversification, il n'a pas encore intégré pleinement l'enjeu de la prise en compte de l'innovation et des nouvelles technologies dans le développement économique local, au travers de la promotion d'activités nouvelles à haut niveau technologique et à forte valeur ajoutée, susceptibles de **donner au territoire une dimension d'excellence et de renforcer sa compétitivité en le positionnant sur un ou plusieurs créneaux économiques porteurs, ciblés, générateurs d'emplois durables pour la population locale**.

A ce jour en effet, le territoire de la CCPF est concerné par 2 pôles de compétitivité :

ARVES industrie :

Le pôle ARVE INDUSTRIES est spécialisé dans les activités de l'usinage complexe et de la mécanique de précision. Les thématiques du pôle couvrent les procédés, la mécatronique, et l'organisation. Le pôle fédère les énergies afin de faire évoluer des entreprises de la sous-traitance vers de nouvelles formes organisationnelles et vers l'intégration de nouvelles compétences pour concevoir, produire et vendre des produits plus complexes. Cette évolution vise notamment des produits mécatroniques alliant mécanique, électronique et informatique.

Ce tissu industriel, à la fois dense et dynamique, agit sur un très large panel de marchés mettant en œuvre un savoir-faire reconnu, transmis de génération en génération, depuis plus de 150 ans. La technicité de ses produits et ses compétences métiers sont très recherchées.

- 287 entreprises adhérentes (avec 90% de PME) représentant plus de 28 500 emplois
- 72% des entreprises adhérentes sont impliquées dans au moins 1 projet ou action du pôle
- 100 projets en action
- 168 chercheurs publics et ingénieurs privés impliqués dans les projets du pôle, 29 brevets et autres titres de propriété intellectuelle déposés en 2009, 28 laboratoires publics et 30 privés, 12 centres de formations techniques et universitaires (13 000 étudiants à l'Université de Savoie)
- 14 acteurs territoriaux, 7 communes et 2 intercommunalités
- des secteurs clés fournis par les sous-traitants: automobile, aéronautique, télécoms, médical, luxe, domotique etc...

Le département de la Haute-Savoie concentre à lui seul près des deux tiers des établissements et des effectifs nationaux de la filière :

- Nombre d'entreprises : 794 en France dont 483 situées en Haute-Savoie.
- Effectifs : 18 000 salariés en France dont 11 000 employés en Haute-Savoie.
  Près des trois quarts des entreprises emploient moins de vingt salariés :
- Entreprises de moins de 20 salariés : environ 350 dans le département sur les 580 en France
- Environ 10% des entreprises comptent plus de 50 salariés

Le poids de l'activité haut-savoyarde :

- 1634 M€ de CA pour la Haute-Savoie (sur les 2039 M€ réalisés en France) dont 35,8% réalisés à l'export
- Taux d'investissement : 13%
- Taux de valeur ajoutée : 37,7%

SPORALTEC :
Association loi 1901, SPORALTEC est le Cluster Rhône-Alpes au cœur du réseau des équipements de sport, loisirs, outdoor.
Il fédère les entreprises, les laboratoires universitaires et les centres de compétences oeuvrant pour le marché du sport, loisirs, outdoor.
Les industries du sport et des loisirs regroupent 5 activités :

- les équipements sportifs
- les équipements de protection
- les accessoires de sport
- les infrastructures de pratiques sportives
- les services sportifs

A la jonction d'industries connexes :

- textiles techniques
- plasturgie
- mécanique – décolletage
- électronique
- numérique

Malgré la présence de ces 2 pôles, il n'existe pas aujourd'hui, au niveau de la CCPF de **politique visant à accompagner le déploiement de l'innovation sur le territoire** et à l'intégrer dans la stratégie de développement économique local. Le **potentiel existe pourtant**, avec par exemple la **présence** réseau dynamique de TPE et PME artisanales, dans le cadre de la mise en place d'un **réseau de soutien à l'innovation** en partenariat avec d'autres acteurs (Région, DREAL etc.), au service du maintien et du développement de l'emploi sur le territoire.

La CCPF se doit d'utiliser à plein cette dynamique pour attirer vers elle des entreprises de pointe pour notamment élever la qualification des emplois du territoire et moderniser une image toujours ancrée d'une industrie vieillissante alors que ce n'est pas le cas.
Un axe de communication fort peut être un point de départ pour forger une nouvelle identité économique au territoire.

10.2. Analyse AFOM et principaux enjeux

10.2.1. Atouts

– Territoire concerné par 2 pôles de compétitivité Arves Industries et Sporaltec

10.2.2. Faiblesses

– qualité variable de la couverture en réseaux haut débit, non optimale dans certaines zones du territoire, ce qui représente une difficulté notamment pour les entreprises
– insuffisance des infrastructures pour l'accès au très haut débit sur le territoire (fibre optique), qui devient pourtant un besoin incontournable pour de plus en plus d'entreprises
– absence d'une véritable stratégie de développement numérique pour le territoire (essentiellement des actions ponctuelles) et pas d'intégration systématique de la question de l'utilisation des TIC et de l'accès au très haut débit dans les politiques et actions menées
– développement et exploitation encore insuffisants du site Internet de la CCPF à des fins de communication, d'échange et d'image
– absence d'une politique et d'un réseau d'acteurs spécifiquement dédiés à l'accompagnement du déploiement de l'innovation sur le territoire et notamment à l'accompagnement des entreprises locales dans leurs démarches de renouvellement de leurs produits et process pour rester compétitives,
– faiblesse de la couverture 3G/3G+
– présence de zones blanches, de zones grises pour l'accès à la téléphonie mobile

10.2.3. Opportunités

- exploiter les opportunités pour l'accès au très haut débit via le déploiement de la fibre optique en s'appuyant sur les possibilités de mutualiser les infrastructures de télécommunication déjà existantes pour éviter des investissements trop conséquents et des nuisances de chantiers
- prévoir un schéma de couverture numérique progressive du territoire concernant l'accès au très haut débit en définissant les zones prioritaires en fonction des besoins des entreprises notamment (zones d'activité et autres)
- déployer de nouveaux services ciblés et des formations pour réduire les risques de fracture numérique notamment tournés vers les séniors
- développer un site Internet performant de la CCPF en lien avec un travail sur son image et sur la communication et l'information dans tous ses domaines d'intervention, notamment sur les aspects économiques
- développer une démarche d'accompagnement à l'innovation sur le territoire dans le cadre d'un réseau ou d'une filière à définir, favorisant la coopération entre les entreprises et les acteurs de l'innovation et de la recherche et en partenariat avec d'autres acteurs à d'autres échelles (Région, DRIRE…), au service du maintien et du développement de l'emploi sur le territoire
- développer l'innovation et les activités à haute valeur ajoutée sur le territoire pour attirer une main d'œuvre hautement qualifiée

10.2.4. Menaces

- difficultés de développement pour les entreprises déjà présentes sur le territoire qui nécessitent un accès très haut débit ou au minimum un accès haut débit très performant,
- perte d'attractivité du territoire pour des entreprises nécessitant l'accès au très haut débit, notamment pour les entreprises de pointe potentiellement créatrices d'emplois durables sur le territoire,
- renforcement de la fracture numérique dans la population entre ceux qui ont un accès aisé aux nouvelles technologies et les autres (en termes d'équipements et de compétences),
- plus grande attractivité économique d'autres territoires ruraux qui se développeraient plus vite sur le champ de l'innovation et donc concurrence territoriale accrue pour attirer les entreprises.

11. Développement intégré et réseaux

11.1. Thème n°7 : Organisation du territoire, urbanisme et habitat

11.1.1. Contexte

L'aménagement du territoire est une **politique qui vise à envisager la meilleure organisation possible d'un territoire** en identifiant les besoins dans tous les domaines (développement économique, logements, équipements, services…) et en définissant les priorités correspondantes en termes de développement local et de projets à mettre en œuvre. Cette politique croise, en de nombreux points, l'ensemble des autres politiques sectorielles et revêt de ce fait **un caractère transversal qui oblige à penser l'ensemble des politiques sectorielles non pas de manière cloisonnée, mais au contraire de manière fortement articulée**. De même, au-delà de la dimension multisectorielle, l'organisation d'un territoire ne saurait plus s'envisager aujourd'hui sans prendre en considération les territoires aux alentours ainsi que l'ensemble des échelles de territoires organisés qui s'entrecroisent au niveau intercommunal, supra intercommunal, département, régional et même au-delà. Il en va en effet du **positionnement efficace et compétitif d'un territoire au sein de l'ensemble de ces espaces**.

Beaucoup de domaines qui touchent à l'aménagement du territoire sont analysés dans le détail dans d'autres fiches de ce diagnostic (développement économique et aménagement des zones d'activité, répartition des équipements et services à la population sur le territoire, organisation des transports etc.). Il s'agit dans cette fiche de **faire un point global sur l'organisation du territoire de la CCPF** et d'aborder cette organisation sous l'angle de la répartition entre les espaces urbains et ruraux et sous l'angle de la politique de l'habitat et du logement.

11.1.2. Diagnostic

Comme beaucoup d'espaces ruraux à proximité de pôles urbains d'importance, la CCPF est confrontée aujourd'hui à un enjeu important : la **maîtrise de la périurbanisation croissante et le maintien de l'environnement et du cadre de vie de qualité** qui font partie de ses atouts majeurs. En effet, même si elle est moins touchée que d'autres territoires ruraux plus proches de la métropole messine, la CCPF n'échappe pas à ce mouvement de périurbanisation qui **se manifeste notamment dans le solde migratoire positif et dans l'augmentation des déplacements domicile-travail**. Tout en soutenant l'attractivité du territoire la CCPF se doit donc, au travers des politiques qu'elle met en œuvre, de **protéger aussi ses habitants et son environnement** des effets néfastes de l'attractivité et de **maintenir les équilibres nécessaires**, au sein de son territoire, entre les différentes formes d'utilisation de l'espace et entre les différentes composantes de son territoire.

11.1.2.1. A l'échelle supra-intercommunale

➧ ***Les dispositions législatives particulières (lois Montagne et Littoral)***

La loi dite "montagne" du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne s'applique sur l'ensemble des communes du territoire de la CCPF.

Cette loi a pour objectif de concilier le développement économique et la protection de l'environnement. Ses dispositions énoncent les principes suivants :

- préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières. La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux (élevage bovin laitier). Doivent également être pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente, et leur exposition ;
- préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine culturel montagnard ;
- réaliser l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes. Il peut être dérogé à cette disposition en produisant une étude qui sera soumise "pour avis" à la commission départementale des sites dans le cadre de l'élaboration du SCoT ou d'un PLU ;
- s'assurer de la compatibilité de la capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation avec la préservation des espaces naturels et agricoles ;
- préserver les rives des plans d'eau naturels ou artificiels.

Dans son porté à connaissance au SCoT de l'agglomération annécienne, l'Etat rappelle que la réalisation de remontées mécaniques et les aménagements de domaines skiables (c'est à dire les travaux de pistes, et les retenues collinaires pour enneigement artificiel, mais pas l'enneigement artificiel lui-même sauf exhaussements ou affouillements relevant du R.445-2 c du CU) sont soumis à des autorisations relevant du Code de l'urbanisme et doivent en conséquence être compatibles avec les orientations du SCOT.

Il conviendra pour les élus de la CCPF d'être vigilant pour que les deux domaines skiables (y compris les espaces nordiques) du territoire soient délimités au document d'orientations et d'objectifs du SCoT.

La loi dite "littoral" du 3 janvier 1986 vise à concilier sur les espaces littoraux un développement maîtrisé des activités économiques et touristiques avec la protection des équilibres biologiques et écologiques et la préservation des sites et paysages.
Cette loi s'applique dans les communes riveraines des mers, océans et plans d'eau intérieurs de plus de 1 000 hectares dont le Lac d'Annecy. Elle concerne la commune de Doussard.

Son objectif est d'inciter l'urbanisation en profondeur et en continuité des bourgs et villages existant, et de préserver les espaces littoraux sensibles.

Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord

Le territoire de la CCPF s'inscrit en totalité dans le périmètre du projet de Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord.

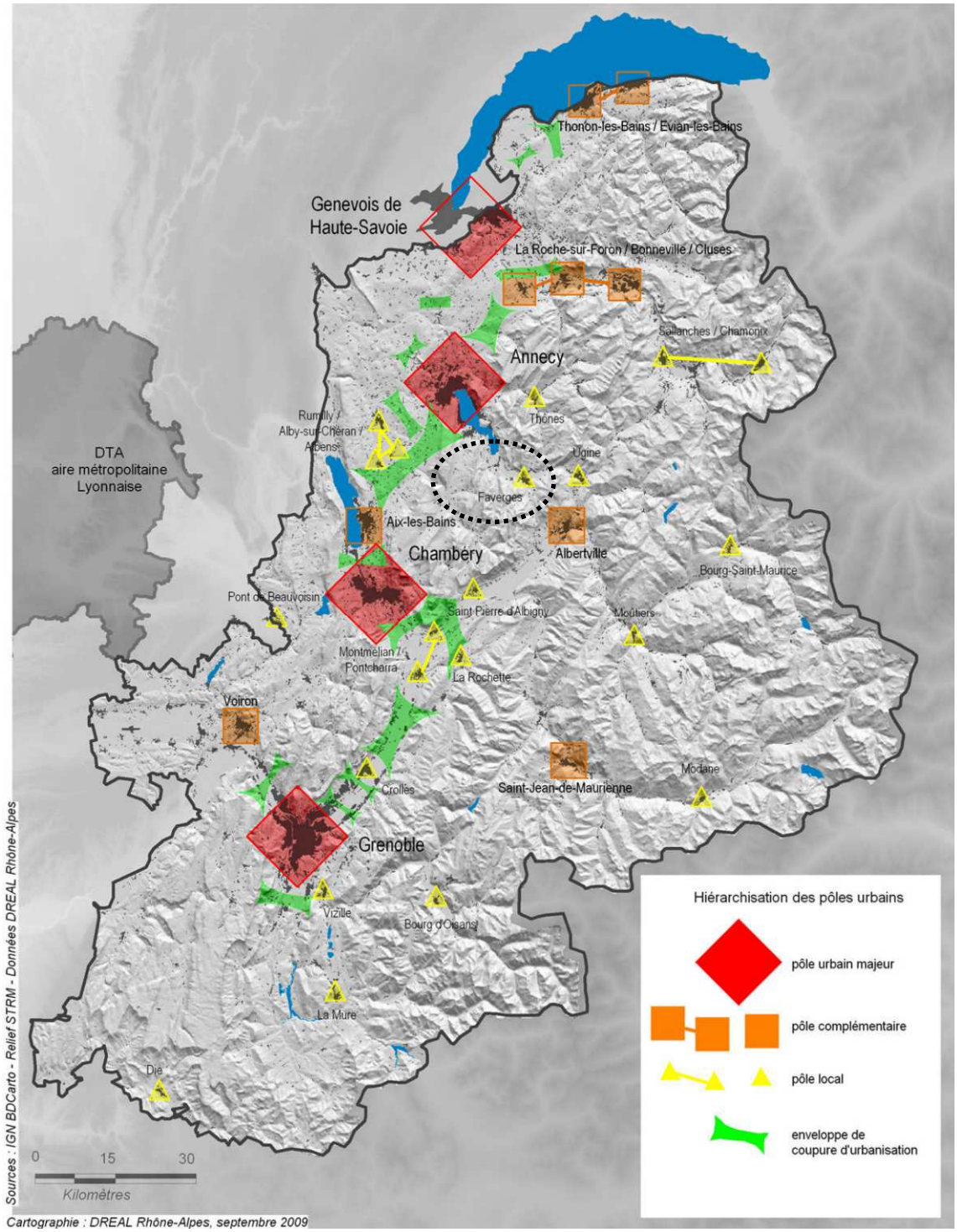
La directive territoriale d'aménagement (DTA) est un outil juridique permettant à l'État, sur un territoire donné, de formuler ses objectifs et orientations en matière d'urbanisme, de logement, de transports et de déplacements, de développement des communications électroniques, de développement économique et culturel, d'espaces publics, de commerce, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, des sites et des paysages, de cohérence des continuités écologiques, d'amélioration des performances énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans des territoires présentant des enjeux nationaux dans un ou plusieurs de ces domaines.

Les orientations de l'Etat pour les Alpes du Nord s'organisent autour de 4 axes :

– Structurer le territoire multipolaire des Alpes du Nord autour du Sillon alpin et des vallées.

  L'Etat reconnaît à Faverges un rôle de pôle local. Les pôles locaux doivent être conforté afin de jouer un rôle de polarisation du développement par rapport aux autres villages, et de constituer une alternative à la dispersion urbaine ; ils doivent fonder leur développement sur un taux de croissance démographique supérieur à celui du territoire de la DTA et assurer un taux de logements sociaux d'au moins 20%. Dans les bourgs et les villages, la croissance démographique doit être plus modérée.

  La DTA préconise également que les activités économique s'implantent en continuité des tissus urbains existant.


Thonon-les-Bains / Evian-les-Bains
Genevois de Haute-Savoie
La Roche-sur-Foron / Bonneville / Cluses
Sallanches / Chamonix
Annecy
Rumilly / Alby-sur-Chéran / Alpens
Thônes
DTA aire métropolitaine Lyonnaise
Ugine
Faverges
Aix-les-Bains
Albertville
Chambéry
Bourg-Saint-Maurice
Pont de Beauvoisin
Saint-Pierre d'Albigny
Moutiers
Montmélian / Pontcharra
La Rochette
Voiron
Modane
Saint-Jean-de-Maurienne
Crolles
Grenoble
Vizille
Bourg d'Oisans
La Mure
Die
0
15
30
Kilomètres
Sources : IGN BDCarto - Relief STRM - Données DREAL Rhône-Alpes
Cartographie : DREAL Rhône-Alpes, septembre 2009
Hiérarchisation des pôles urbains
pôle urbain majeur
pôle complémentaire
pôle local
enveloppe de coupure d'urbanisation

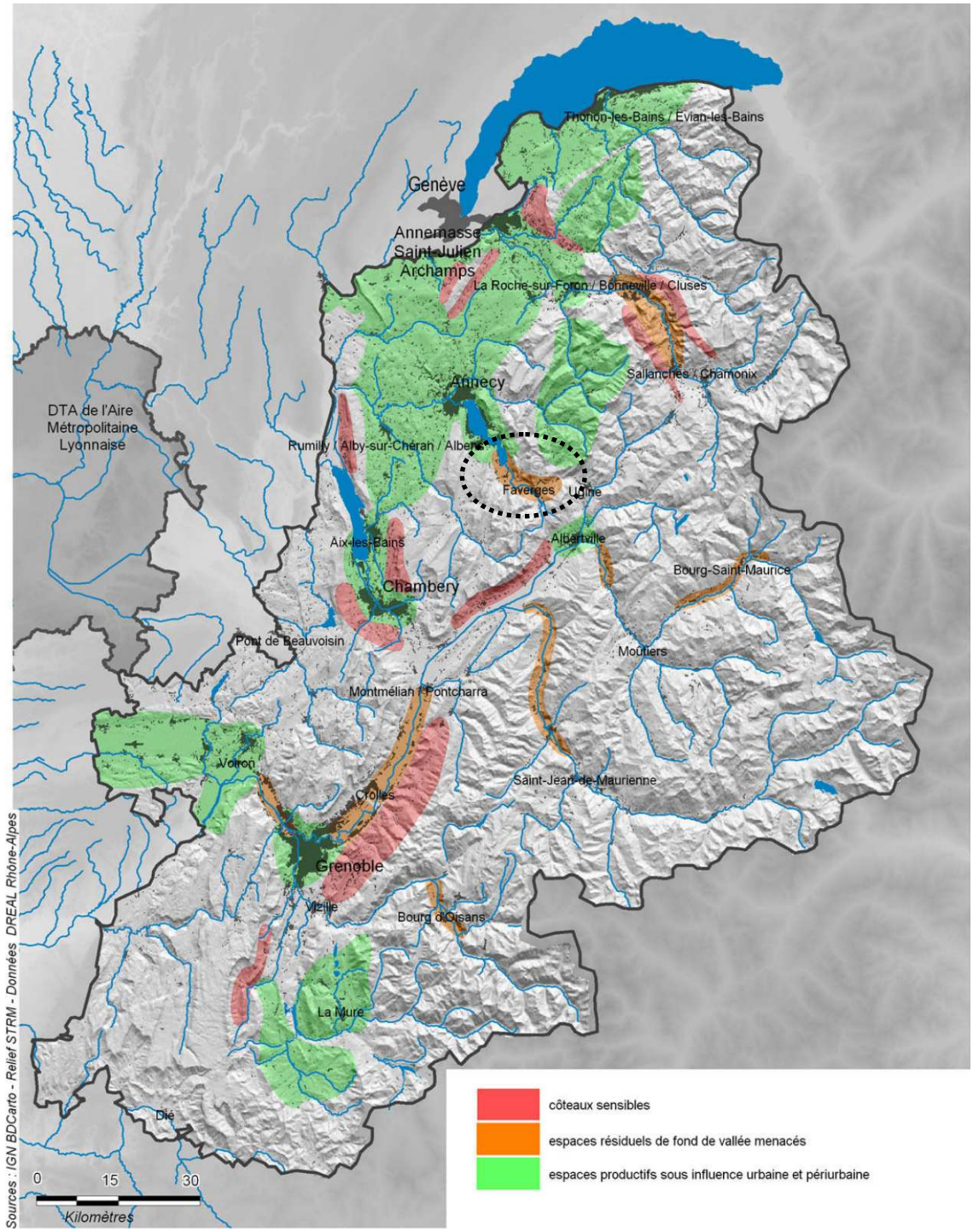
– Préserver et valoriser les espaces naturels et ruraux et les ressources

La DTA vise la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles d'intérêt majeur (zones centrales réservoirs), ou complémentaires (zones tampons), des corridors écologiques les reliant entre eux et des zones humides. Comme nous le verrons au thème 9, le territoire de la CCPF est riche de milieux naturels remarquables et est donc particulièrement concerné par cette orientation.

Pour assurer la préservation des espaces agricoles stratégiques, la DTA vise notamment la non réduction des espaces résiduels de fon de vallée menacée et à ce titre elle identifie les fonds de la vallée entre Doussard et Marlens sur lesquels s'étend la CCPF.

La DTA vise également la protection des paysages et la préservation de la ressource en eau. A travers cette orientation, l'Etat préconise une adéquation entre la disponibilité de la ressource et les capacités de traitement des effluents avec le développement urbain.

La DTA reprend pour ce qui concerne le lac d'Annecy, les objectifs de préservation de l'urbanisation des espaces proches des rives du lac soutenus par la loi littoral.


Thonon-les-Bains / Evian-les-Bains
Genève
Annemasse
Saint-Julien
Archamps
La Roche-sur-Foron / Bonneville / Cluses
Sallanches / Chamonix
Annecy
DTA de l'Aire
Métropolitaine
Lyonnaise
Rumilly / Alby-sur-Chéran / Albens
Faverges
Ugine
Aix-les-Bains
Albertville
Bourg-Saint-Maurice
Chambery
Pont de Beauvoisin
Moûtiers
Montmélian / Pontcharra
Voiron
Saint-Jean-de-Maurienne
Crolles
Grenoble
Vizille
Bourg d'Oisans
La Mure
Die
0
15
30
Kilomètres
Sources : IGN BDCarto - Relief STRM - Données DREAL Rhône-Alpes
côteaux sensibles
espaces résiduels de fond de vallée menacés
espaces productifs sous influence urbaine et périurbaine

– Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement

  A travers la DTA, l'Etat soutient la mise en réseau des infrastructures touristiques et leur développement dans une logique de développement durable.

– Garantir un système de transport durable dans les Alpes du Nord

  La DTA soutient le développement des infrastructures de transports dans la mesure où il prend en compte l'objectif de préservation des continuités écologiques.
  Un report modal pour des déplacements plus respectueux de l'environnement doit être favorisé.

  La DTA des Alpes du Nord n'ayant pas été approuvée avant l'adoption de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite "loi Grenelle 2", **elle ne sera pas opposable** aux documents d'urbanisme locaux (SCoT, PLU ou carte communale).

SCoT du bassin annécien

Le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine est en cours d'élaboration. Le syndicat mixte a été créé en juin 2005 et couvre un périmètre de 753 km² au cœur du sillon alpin, ce schéma concerne 63 communes au travers de 7 intercommunalités et plus de 214 000 habitants.

La participation active des élus de la CCPF à la définition des orientations stratégiques de l'organisation de cet espace est primordiale pour permettre de définir une véritable vision d'avenir.

La CCPF est inscrite dans le périmètre du SCoT du bassin annécien en cours d'élaboration.

Le PADD fixe les axes stratégiques qu'ont retenus les élus pour le développement de ce territoire. Quatre élus représentent la CCPF au syndicat mixte du SCoT et participent à l'élaboration de ce document d'urbanisme qui sera opposable à leurs documents locaux.

Les orientations du PADD en cours de discussion définissent une armature urbaine dans laquelle les communes de la CCPF assurent des rôles différents :

– Pole de rang 2, Faverges (6 533 habitants) offre non seulement les services et équipements répondant aux besoins hebdomadaires, mais plus de 2 650 emplois.

  C'est un pôle rural (au moins 5 000 habitants et au moins 1 500 emplois).

– Doussard constitue un des 4 pôles de rang 4 ; ces communes se singularisent des autres communes rurales par leur nombre d'habitants et d'emplois et leur niveau d'équipements et de services.
– Communes sous influence de Faverges : Cons Ste Colombe, Marlens, St Ferréol, Seythenex et Giez
– Communes périurbaines d'Annecy : Doussard, Chevaline, Montmin et Lathuile

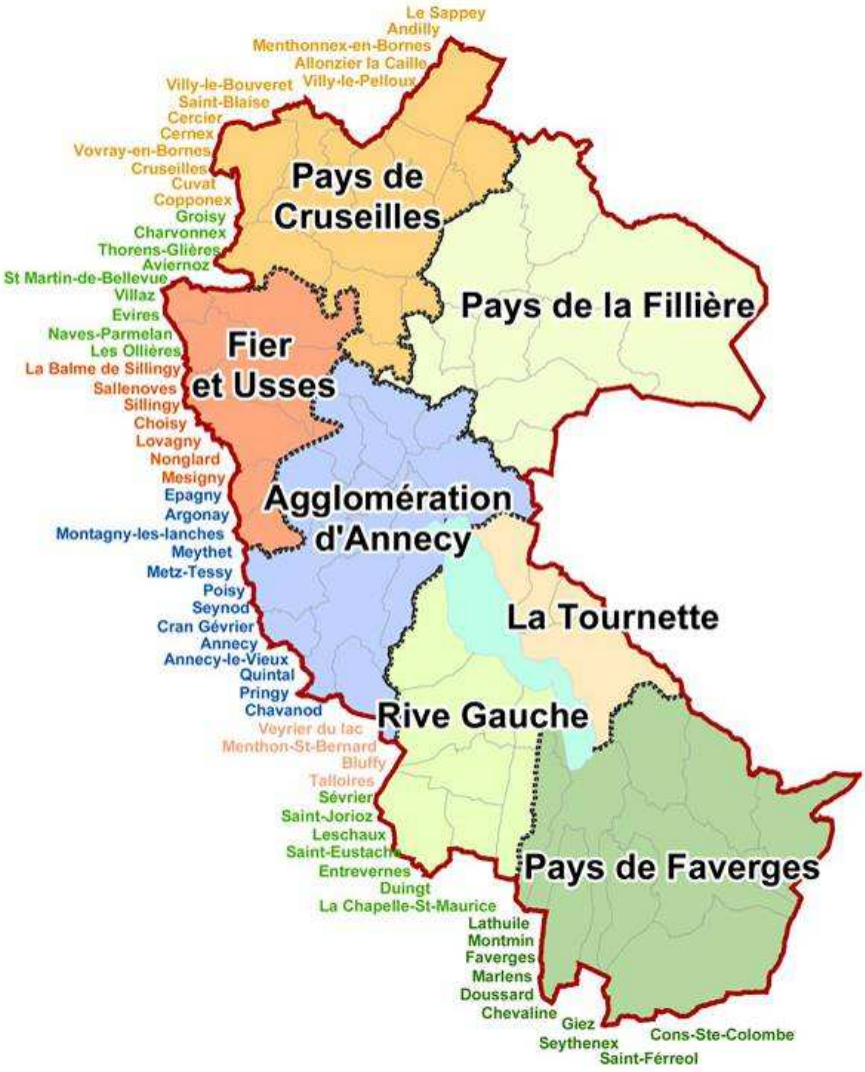


Illustration n°33 : la CCPF dans le territoire du SCOT du Bassin Annécien

De par son rang, la ville de Faverges a vocation à se développer de manière privilégiée notamment en termes démographique et de développement économique.

Ainsi Faverges a vocation a développé une zone d'activités emblématique régionale qui bénéficie d'une bonne accessibilité routière, en transports en commune et aux modes doux tout en offrant un panel de services aux entreprises.

Des zones d'activités de niveau intercommunal peuvent également être aménagées en alliant une bonne accessibilité au réseau routier, une couverture TIC, une accessibilité aux transports en commun et aux modes doux, …
Le SCoT affirme également un objectif de densification des zones existantes.

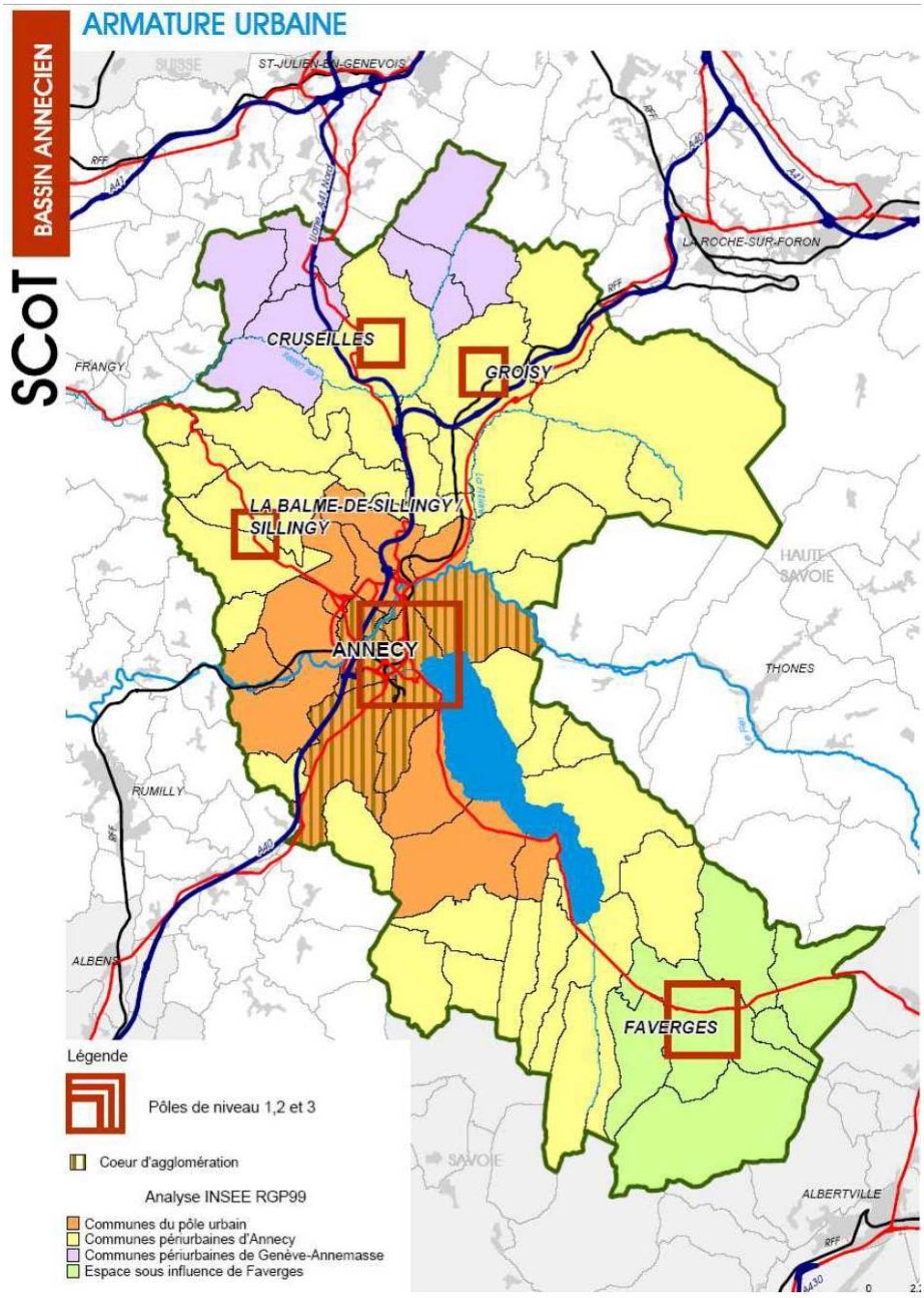


Illustration n°34 : Armature urbaine du SCoT du Bassin Annécien

Le PADD affirme également la nécessité de développer un système de transport en commune performant. Pour ce faire il soutient la mise en place d'un TCSP entre Annecy et Faverges mais la seconde phase de cette infrastructure, entre Duingt et Faverges, reste conditionnée aux développements démographiques.

Il appartiendra au territoire de la CCPF de s'assurer une dynamique démographique pour soutenir le développement de cette infrastructure.

Le développement du territoire doit également intégrer la préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.
Enfin dynamiser l'économie touristique constitue également un objectif affirmé du territoire en confortant notamment les moteurs du territoire : le lac, la montagne, le vol libre et la glisse, le tourisme vert ; en développant l'offre d'hébergements, …

11.1.2.2. A l'échelle des communes du territoire de la CCPF

L'ensemble des communes de la CCPF sont couvertes par des documents d'urbanisme. Seules deux d'entre elles restent soumises au Règlement National d'Urbanisme, ayant fait le choix d'une carte communale. Deux communes conservent un Plan d'Occupation des Sols.

Commune	Nature du document d'urbanisme
Chevaline	Plan d'Occupation des Sols
Cons Ste Colombe	Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration
Doussard	Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration
Faverges	Plan Local d'Urbanisme
Giez	Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration
Lathuile	Plan Local d'Urbanisme
Marlens	Carte communale
Montmin	Carte communale
Saint Ferréol	Plan d'Occupation des Sols
Seythenex	Plan Local d'Urbanisme

Les entretiens avec les élus ont mis en évidence le souhait partagé par la majorité d'assurer un développement maîtrisé du territoire qui permette de préserver les milieux naturels remarquables et surtout les espaces agricoles.

L'évolution législative issue de loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite "Grenelle 2" vise à développer des réflexions d'urbanisme à l'échelle intercommunale en préconisant la construction d'un PADD commun et en permettant une traduction réglementaire (zonage et règlement) à l'échelle communale. Le PLU intercommunal intègre de plus une réflexion approfondie en matière d'habitat, en développant des orientations du niveau d'un Programme Local de l'Habitat.

11.1.2.3. L'EPFL, un outil de gestion du foncier

Créé en décembre 2003 pour accompagner les communes dans le développement de leur territoire, l'Etablissement Public Foncier Local de la Haute-Savoie a pour principale mission la constitution de réserves foncières pour le compte des collectivités locales membres.

Dans le périmètre de la CCPF, seule la commune de Doussard a adhéré à l'EPFL.

11.1.2.4. Evolution du marché du foncier et de l'immobilier :

Une forte attractivité résidentielle qui renforce la périurbanisation du territoire et soulève des risques pour son environnement, sa qualité de vie et pour l'équilibre social au sein des villages

La dominante rurale et villageoise reste donc encore marquée au sein de la CCPF, à l'exception peut-être de Faverges qui développe une identité un peu plus urbaine.

Toutefois, d'après la typologie des espaces ruraux établie par la DATAR, le territoire de la CCPF se situe dans le rural en voie de périurbanisation, caractérisé par une densité urbaine relativement forte, notamment le long de la RD 1508 et notamment en bordure du lac.

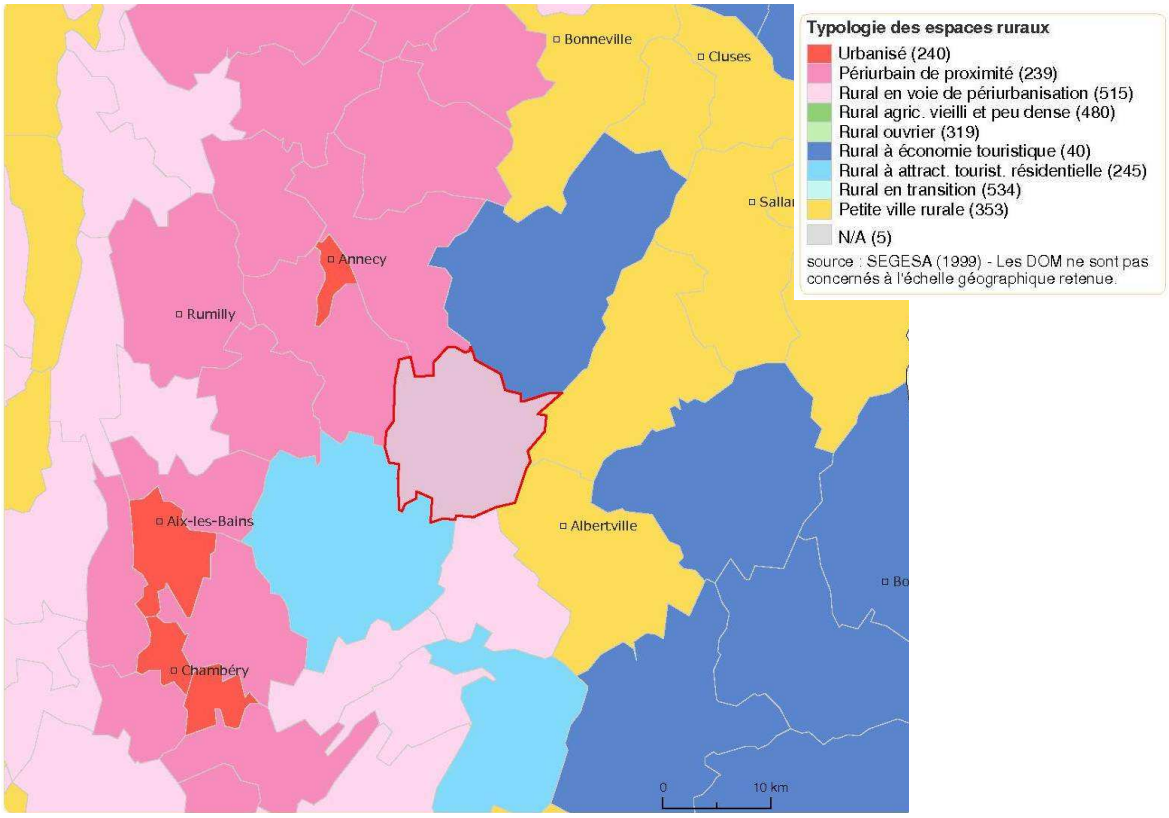


Illustration n°35 : Typologie des espaces ruraux (DATAR 1999)

En effet, le développement des transports et l'évolution des modes de vie a provoqué la dissociation progressive des espaces de vie, de travail et de loisirs et a renforcé la mobilité de la population entre villes et campagnes.

Les zones rurales sont donc de moins en moins des zones de production agricole et de plus en plus des zones d'habitation pour des personnes travaillant en ville mais en recherche de nature et d'un cadre de vie de qualité pour leur logement.

Or, comme l'illustrent les chiffres récents de l'INSEE concernant l'évolution du solde migratoire ces dernières années (cf. thème n°1 « Population et santé »), l'attractivité résidentielle de la CCPF est forte, notamment pour les habitants qui souhaitent sortir de l'agglomération Annécienne, à la fois du fait de l'environnement et la qualité de vie offerte, mais aussi du fait de l'attractivité des prix du foncier et de l'immobilier, qui restent inférieurs à ceux des zones très urbaines autour d'Annecy.

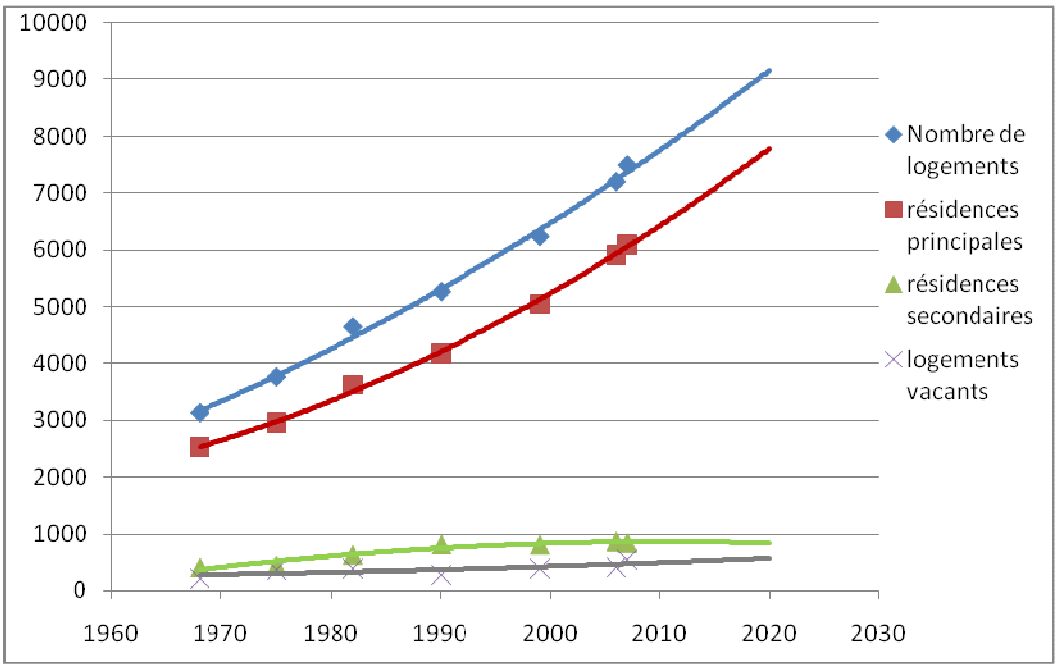


Illustration n°36 : Evolution du nombre de logements sur la CCPF

Ainsi, le nombre de logements créés ne cesse de progresser et semble même s'accélérer depuis le début des années 1990, la demande de terrain constructible étant importante sur le territoire. Le **nombre d'autorisations de chantiers sur le territoire de la CCPF a ainsi fortement augmenté depuis 1999** et environ 1255 logements supplémentaires ont été réalisés (collectives et individuelles).

Cette augmentation du nombre de logements doit également éveiller l'attention sur les capacités des communes à offrir régulièrement de nouveaux terrains à la construction et sur leur capacité à assumer l'offre de service induite à l'arrivée de nouveaux arrivants (écoles, périscolaire, petite enfance, activités de loisirs…).

La conséquence de **cette forte pression foncière qui caractérise l'ensemble du territoire de la CCPF** est double : d'une part, le nombre de terrains disponibles se réduit et dans certaines communes, des **disponibilités foncières se font de plus en plus rares**, surtout pour les communes situées le long des cours d'eau dont l'extension se heurte à des contraintes naturelles ; d'autres part, **les prix du foncier augmentent fortement et rendent de plus en plus difficile l'accès à la propriété en construction pour une certaine catégorie de la population**, dont les jeunes ménages locaux qui ont du mal à s'installer sur place.

Selon les Notaires de France, sur la zone du Bassin Annécien, l'indice des prix pour les appartements anciens et maisons anciennes a plus que doublé en 10 ans entre 1999 et 2009. Depuis mi 2007, une baisse importante a été amorcée et la baisse s'est prolongée jusque mi 2010 pour une baisse totale supérieure à 10% en 2 ans.
Le prochain trimestre devrait s'annoncer à nouveau à la hausse.

Sur le secteur de Faverges les appartements anciens se négocient entre 1940 et 2590€/m². Ces prix sont bien inférieurs aux chiffres de la moyenne départementale.

La visualisation du prix de l'immobilier à l'échelle du territoire démontre une distorsion assez importante en fonction de la proximité du Lac d'Annecy.

En effet, les belles zones côtières affichent des prix dépassant les 4500€/m² notamment sur la rive droite du Lac. Le prix baisse déjà aux abords du petit lac puis et le secteur de Doussard est déjà 25% moins cher (environ 3200 €/m²).

Puis plus on descend au sud de la CCPF moins le prix du m² est important (environ 2800€/m² sur Giez, environ 2300€/m² sur Faverges).

Ces chiffres sont confirmés par l'analyse diagnostique du SCOT qui fixe un prix de l'immobilier neuf entre 1500 et 2800€ (entre 2005 et 2006) sur le pays de Faverges. **Notons que ce prix est le plus bas du territoire du SCOT.**

Les tensions sur le marché du foncier et de l'immobilier au sein de la CCPF illustrent bien la montée du phénomène de périurbanisation, qui se mesure également à **l'explosion des flux de déplacement entre le lieu de travail et le domicile** qui a caractérisé le territoire dès les années 1980-1990 et qui n'a fait que se renforcer ces dernières années (cf. thème n°3 « Marché du travail ») : en moyenne, la part de la population active qui réside et travaille dans la même commune n'est plus que de l'ordre de 30.6% d'après les données issues du recensement de 2007, et tend à diminuer fortement dans la plupart des communes.

Dans l'ensemble, au-delà de l'aspect positif d'une forte attractivité résidentielle pour le dynamisme démographique du territoire, cette situation **renforce le phénomène grandissant et sous certains aspects menaçant de « cités dortoir »,** déjà évoqué par ailleurs, mais augmente aussi les **pressions négatives sur la qualité de l'environnement, du cadre de vie et du patrimoine local,** du fait de la multiplication des déplacements en voiture et du renforcement de la pression foncière illustrée par le fleurissement des lotissements dans les villages.

D'où la forte nécessité de **se donner les moyens de maîtriser le développement de leurs communes** et de limiter les effets négatifs de la périurbanisation, afin de maintenir un cadre de vie de qualité, une vie active au sein des villages et un équilibre social, tout en n'empêchant pas un certain dynamisme démographique. Cette volonté, qui se manifeste à des degrés divers selon les communes, s'appuie surtout sur **les documents d'urbanisme**, qui permettent de maîtriser la croissance des zones constructibles et le rythme des constructions.

Dans l'ensemble et au-delà de la question de l'habitat, la maîtrise de l'étalement urbain et de la périurbanisation **soulève également pour la CCPF le défi de l'articulation efficace entre l'ensemble des politiques ayant un impact direct sur l'organisation du territoire**, à savoir essentiellement la politique du logement et de l'habitat, la politique des transports, la politique d'aménagement d'équipements et services et la politique de développement économique et d'aménagement des zones d'activité. Toutes ces politiques ont en effet un impact sur les déplacements et l'utilisation des ressources foncières, et donc potentiellement sur la qualité du cadre de vie et de l'environnement. Dès lors, l'enjeu pour la CCPF consiste à parvenir à maîtrise la consommation du foncier et les déplacements **en privilégiant un maximum de mixité dans l'aménagement des espaces et les formes urbaines à l'échelle de l'ensemble du territoire**, afin de conserver la qualité du cadre de vie.

11.1.2.5. Offre de logements :

Un habitat diversifié dominé dans les villages par la maison ancienne, un parc de logements en croissance, avec une croissance importante de logements collectifs, de petits logements ou de logements locatifs à loyers modérés

La CCPF compte pas moins de 7486 logements en 2007 dont 838 résidences secondaires (11,2% des résidences occupées) ce qui est relativement important et traduit un territoire attractif pour le séjour ou une retraite paisible.
En 2007 on constate à peine 543 logements vides (7,25% du parc) sur un parc plutôt tourné vers un habitat en maison. En effet, plus de 60% des résidences sont des maisons contre 40% d'appartements. La CCPF rattrape petit à petit ce décalage et a produit davantage de logements collectifs que de logements individuels entre 1999 et 2007.

Autre élément incontournable du parc immobilier de la CCPF est son caractère relativement renouvelé. 22% du parc a été construit avant 1949, et ce sont moins de 50% des logements qui datent d'avant 1974.

65% des occupants sont propriétaires de leur logement (en hausse de 4% dans la période intercensitaire) et à peine 31% sont locataires.

Enfin, on note une **prédominance des logements spacieux,** 41% des logements font plus de 5 pièces (en hausse de 3.6%) et c'est près de 69% du parc qui présente 4 pièces ou plus.
Cette situation s'accompagne d'une **relativement forte stabilité résidentielle**, avec près de 50% de la population qui vit dans son logement depuis plus de 9 ans, contre 44% dans le département.

En revanche, **les petits logements sont sous représentés**, ce qui peut représenter un obstacle pour l'installation sur le territoire d'une population aux ressources modestes, mais aussi pour les étudiants, jeunes célibataires ou jeunes couples. Par ailleurs, l'offre de logements de petite taille risque d'être insuffisante face à l'évolution des ménages, dont le nombre augmente mais la taille diminue, avec le vieillissement de la population et l'évolution des situations et trajectoires familiales.

Seulement 3% du parc est un logement 1 pièce (ratio stagne depuis 1999), le nombre de 2 pièces baisse légèrement à 8.8%, et la proportion des 3 et 4 pièces baisse fortement passant de 50% à 47.1%.

Chiffres clefs sur le logement									
	Nb de résidence princ.		% des propriétaires		% des locataires		% de logement HLM		ancienneté dans le logement
	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006	
France	29 314 311	31 813 195	54,8%	57,2%	41,5%	42,4%	nd	14,9%	nc
Rhône-Alpes	2 273 853	2 531 122	53,9%	56,9%	41,8%	40,4%	16,0%	14,8%	nc
Haute-Savoie	253 813	292 051	57,3%	60,8%	37,2%	35,7%	11,4%	10,8%	nc
CCPF	5 046	5 920	61,4%	64,7%	33,6%	31,7%	16,7%	14,9%	**15**
Chevaline	53	61	81,1%	83,6%	11,3%	8,2%	0,0%	0,0%	14
Cons-Sainte-Colombe	91	119	83,5%	85,7%	13,2%	10,9%	0,0%	0,0%	18
Doussard	1 091	1 388	59,5%	65,1%	35,4%	32,3%	8,7%	7,7%	12
Faverges	2 516	2 779	53,4%	55,0%	41,9%	41,3%	27,3%	29,3%	15
Giez	174	208	68,4%	74,0%	25,3%	23,6%	0,0%	0,0%	18
Lathuile	281	365	74,4%	78,7%	19,2%	16,6%	0,4%	0,3%	15
Marlens	276	314	79,7%	82,6%	15,9%	13,8%	0,0%	0,3%	21
Montmin	78	119	65,4%	71,0%	26,9%	23,7%	1,3%	4,6%	12
Saint-Ferréol	297	344	80,1%	80,9%	15,5%	15,0%	0,0%	0,0%	19
Seythenex	189	222	77,8%	82,9%	14,3%	13,3%	3,7%	3,3%	20

Ce profil n'apparaît plus comme adapté aux nouvelles formes urbaines, et en décalage avec les besoins de la population. Cette offre immobilière n'est pas de nature à attirer les jeunes couples qui cherchent souvent un parc locatif moderne et bien équipé alors même que le potentiel du cadre de vie pourrait permettre une évolution favorable de cet habitat surtout s'il est intégré dans une approche environnementale.

De même, **on constate une réduction assez forte en logement aidés**, carence souvent observée dans les zones rurales. 13.6% des logements correspondent à un parc HLM correspondant à 832 logements et ce parc n'a pas évolué du tout depuis 1999, il a même reculé de 10 logements depuis 1999.

85 % de ces logements sont concentrés sur la seule commune de Faverges. En 2005, 7 communes seulement disposaient de logements aidés.

C'est le collectif qui a évolué le plus dans la période intercensitaire avec une progression de 43% en 7 ans..
Même si les besoins du territoire sont moins importants qu'ailleurs, notons que 39,1% des foyers sont non imposables comme dans le reste du département.

Dans l'ensemble le logement locatif **se développe de plus en plus dans les villages** et son potentiel risque d'y grandir encore avec l'évolution démographique, puisque les anciennes bâtisses aujourd'hui habitées par des personnes âgées vont progressivement se libérer, créant un potentiel pour la construction de nouvelles formes de logements dans les villages (par exemple création de plusieurs logements locatifs tout en conservant l'architecture originelle) – ces projets devront toutefois intégrer la problématique du stationnement pour les futurs résidents qui seront plus nombreux qu'aujourd'hui.

Pour la CCPF, l'enjeu est de taille : **l'offre de logements diversifiés capables de répondre à l'ensemble des besoins des ménages reste en effet déterminante pour soutenir l'attractivité du territoire tant vis à vis des ménages et que vis-à-vis des entreprises.** Dès lors, la stratégie de l'habitat doit se concrétiser dans l'adoption de plusieurs outils et documents de programmation.

11.1.2.6. Outils et acteurs de la politique de l'habitat et de l'aménagement

La faiblesse et l'absence d'une politique active de la CCPF en matière d'habitat est aujourd'hui, compte tenu de la tension sur le foncier et la consommation d'espaces naturels observée, un frein majeur à une évolution harmonieuse du territoire.

- ***OPAH :***

Compte tenu de la rareté du foncier encore disponible, la CCPF devrait mener la réflexion sur la prise de compétence urbanisme afin de disposer d'un outil unique mais adapté à chaque situation particulière.

Le vieillissement du bâti existant est une constante forte sur l'ensemble du territoire de la CCPF notamment dans les cœurs de village, il serait utile et souhaitable de pouvoir réhabiliter certains espaces au travers d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de revitalisation rurale.

Pilotées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), les OPAH constituent le **principal outil d'intervention publique sur les territoires conjuguant des difficultés liées à l'habitat privé.**

Ces dispositifs, plus centrés sur des projets que des politiques globales, contribuent à **déclencher chez les acteurs privés des dynamiques de réinvestissement** dans des secteurs délaissés. Les territoires concernés par ces programmes bénéficiant d'aides majorées par rapport au secteur diffus.

Les crédits de l'ANAH peuvent être délégués aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). On parle alors de délégation de compétence. Dans ce cas, ces collectivités peuvent décider de moduler les aides de l'ANAH. Quant à la décision d'attribuer les aides, elle est prise par le Président de la collectivité.

- ***Le PLH :***

Bien que non obligatoire pour les EPCI inférieurs à 50 000 habitants, la démarche en vue de l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat pourrait apporter à la CCPF une véritable vision prospective pour le territoire, démarche à initier en complémentarité avec les travaux du SCOT du Bassin Annécien.

Le constat est d'autant plus important que tous les autres territoires de la Haute-Savoie autour de la CCPF sont engagés dans un processus de PLH.

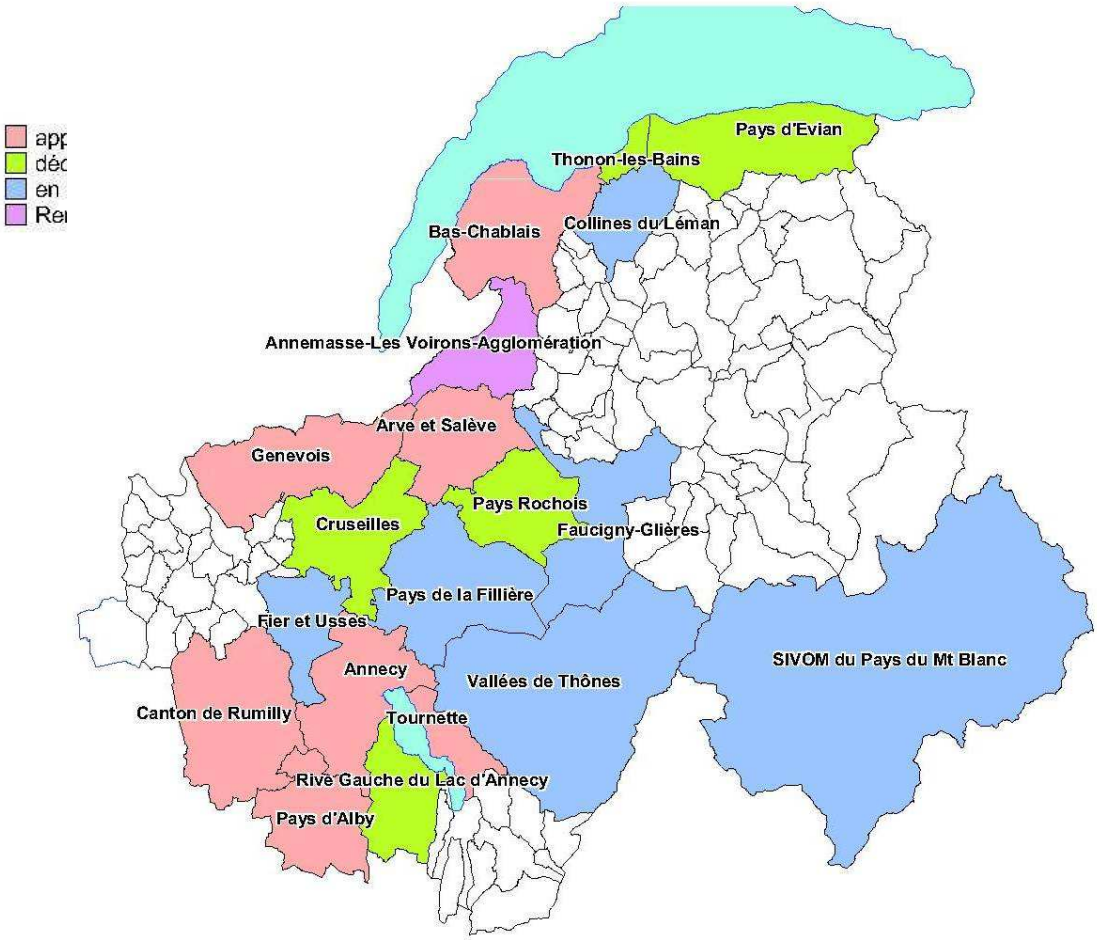


Illustration n°37 : les PLH de Haute-Savoie en jui n 2010

(Direction départementale des territoires)

Ce programme pourrait fort utilement guider les élus de la CCPF autour d'une vision claire, définie et partagée pour :

- l'accompagnement des communes dans leur démarche d'accueil de logements sociaux,
- la restructuration du parc immobilier bâti,
- le renforcement de l'accession sociale à la propriété,
- la remise sur le marché de logements vacants.
- maîtriser et orienter l'utilisation des dernières réserves foncières disponibles sur certaines communes.

11.2. Analyse AFOM et principaux enjeux

11.2.1. Atouts

– maintien d'une agriculture qui joue un rôle essentiel dans l'organisation des espaces et la dynamique des paysages et qui participe au maintien de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
– présence d'un pôle dynamique d'emplois et de relative proximité de l'ensemble des services et équipements quel que soit le lieu d'habitat compte tenu de la proximité avec Annecy et Albertville
– territoire à dominante rurale qui offre un cadre et une qualité de vie fortement attractifs, qui explique la forte attractivité résidentielle du territoire qui peut constituer un atout en termes de dynamique démographique
– un parc de logements avec un niveau de confort globalement élevé très orienté vers les familles
– une offre de logements collectifs en croissance pour répondre à une demande qui va continuer d'augmenter au vu des perspectives démographiques
– un prix de l'immobilier neuf globalement plus faible que sur le reste du Bassin Annécien

11.2.2. Faiblesses

– forte attractivité résidentielle qui peut devenir une faiblesse lorsqu'elle se traduit par une périurbanisation croissante qui pèse sur la qualité du cadre de vie et qui renforce le phénomène de « cité dortoir »
– explosion du nombre de déplacements domicile-travail qui produit des effets néfastes sur l'environnement et provoque la congestion croissante des principaux axes routiers aux heures de pointe et avec des difficultés de stationnement au cœur des villages à proximité des habitations
– pression foncière et immobilières fortes qui ont entraîné une forte croissance des prix du foncier et de l'immobilier et rendent difficiles l'accès à la propriété pour certaines catégories de la population, dont les jeunes ménages
– multiplication des lotissements dans les villages qui peuvent avoir des impacts mitigé sur le cadre de vie global
– raréfaction de l'offre de logements locatifs aux normes à loyers modérés, de l'offre de logements sociaux et de solutions d'hébergement pour les personnes en difficulté, qui provoque des difficultés pour se loger pour les revenus les plus modestes
– insuffisance de l'offre de logements de petite taille (F1 ou F2) pour répondre à une demande croissante liée à la diminution de la taille des ménages ou à la faiblesse de revenus
– Coût très élevé du logement et principalement du foncier sur tout le territoire

11.2.3. Opportunités

- développer une agriculture durable qui conduise les exploitants à rechercher de nouvelles voies pour l'optimisation de leurs systèmes de production et leur articulation avec les territoires, l'environnement et la qualité des produits,
- préserver la ruralité et le patrimoine naturel du territoire qui constituent un élément important de la compétitivité et de l'attractivité du territoire,
- profiter de l'attractivité résidentielle forte pour maintenir (de manière maîtrisée) le dynamisme démographique du territoire, notamment en direction des jeunes ménages et dans la perspective de l'augmentation du vieillissement de la population – notion de parcours résidentiel
- utiliser l'outil des documents de planification, y compris le SCOT, pour renforcer la maîtrise de la pression foncière et immobilière,
- utiliser le potentiel des grandes bâtisses dans les villages, qui sera libéré par l'évolution démographique, pour développer de nouvelles formes de logements dans les villages adaptés à la demande tout en évitant l'étalement urbain avec de nouvelles constructions (logements collectifs notamment, dont logements sociaux, logements HQE…),
- diversifier l'offre de logements du territoire pour répondre à la demande en exploitant en même temps le créneau du logement HQE, dans le cadre d'une OPAH le cas échéant, en partenariat avec l'ADEME, pour donner une nouvelle image de marque au territoire.
- Profiter des conclusions du diagnostic du SCoT qui place Faverges en pôle de rang 2 pour renforcer davantage son image
- définir un PLH pour en faire un outil de coordination intercommunal de l'habitat et de requalification du bâti actuel pour préserver au maximum les dernières capacités foncières,

11.2.4. Menaces

- renforcement de la périurbanisation, de l'étalement urbain et de la pression immobilière et foncière qui peuvent entraîner une diminution de la qualité de l'environnement et du cadre de vie local,
- croissance du phénomène de « cités dortoir » avec son corollaire, à savoir l'augmentation des déplacements domicile travail, qui représentent une double menace pour l'environnement (augmentation des déplacements en voiture) et pour le dynamisme et la vie dans les villages (peu d'implication des nouveaux habitants qui ne font qu'habiter sur le territoire et ne s'impliquent pas),
- risque de perte d'une identité et d'un patrimoine architectural typiques dans les villages et de banalisation en cas de développement non maîtrisé des lotissements et de l'absence d'une politique cohérente, voire contraignante en matière de préservation du patrimoine architectural,
- inadéquation croissante entre l'offre et la demande de logement en ce qui concerne la taille des logements et le niveau des loyers notamment,

- inadaptation croissante de l'offre de logements aux évolutions démographiques et notamment au vieillissement de la population et à la progression du nombre de personnes à mobilité réduite sur le territoire, qui interroge sur l'adaptabilité des logements et le maintien de l'autonomie de ces personnes dans la vie quotidienne.
- besoins de logements sociaux, part croissante de la population éligible au logement très social – en complément du contexte de crise économique, laisse deviner un renforcement de la précarité,
- Un parc de logements sociaux uniquement concentrés sur la commune de Faverges et qui cristallise les dérèglements sociaux sur une seule commune.

12. Développement intégré et réseaux

12.1. Thème n°8 : Transport et mobilité

12.1.1. Contexte

La capacité de développement d'un territoire est **fondamentalement déterminée par la qualité et la performance de ses infrastructures de transport,** qui impacte notamment directement son potentiel de développement économique.

Dans le même temps, la mobilité des habitants, phénomène qui s'accroît depuis plusieurs années, soulève des **contraintes fortes en termes d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement**. Pour la CCPF, qui ne dispose pas en matière de transport d'une compétence pour développer et gérer le système innovant de transport à la demande, la question de la promotion mais aussi de la maîtrise de la mobilité de ses habitants constitue un enjeu fort, à la fois pour venir en aide aux populations les moins mobiles mais aussi pour limiter les effets néfastes sur l'environnement et le cadre de vie de la multiplication des déplacements, notamment domicile-travail. La **promotion des transports en commun et de tous les modes de circulation alternatifs à la voiture** s'affirment, dans ce contexte, comme des priorités impératives.

12.1.2. Diagnostic

Dans l'ensemble, le territoire de la CCPF se caractérise par une accessibilité limitée et son offre de transports plutôt peu diversifiée pour sortir et entrer dans le territoire. L'absence de réseau ferré sur le territoire est un véritable frein aujourd'hui à son développement. Située en en bordure de lac et en fond vallée, le territoire reste cependant un axe routier privilégié de transit entre les 2 Savoies.

Zone touristique mêlant montagne et lac, le territoire est soumis à des pressions liées à la mobilité pour satisfaire à la fois les besoins du territoire, l'accueil du population touristique en expansion, des cyclistes à la découverte d'un territoire d'exception et un transit interdépartemental.

12.1.3. Mobilité

12.1.3.1. Mobilité des actifs

Répartition des emplois

Sur son territoire, la Communauté de communes offre 4.775 emplois au recensement de 2006.

Près de trois emplois sur quatre se trouvent dans la commune de Faverges (72 %, soit 3.444 emplois). La deuxième commune à offrir un nombre significatif d'emplois est Doussard avec 615 emplois et 13 % du total. Saint-Ferréol dispose de 209 emplois, soit environ 4 % du total. Les autres communes comptent une centaine d'emplois au maximum.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des emplois par communes et met en évidence le poids de la commune de Faverges.

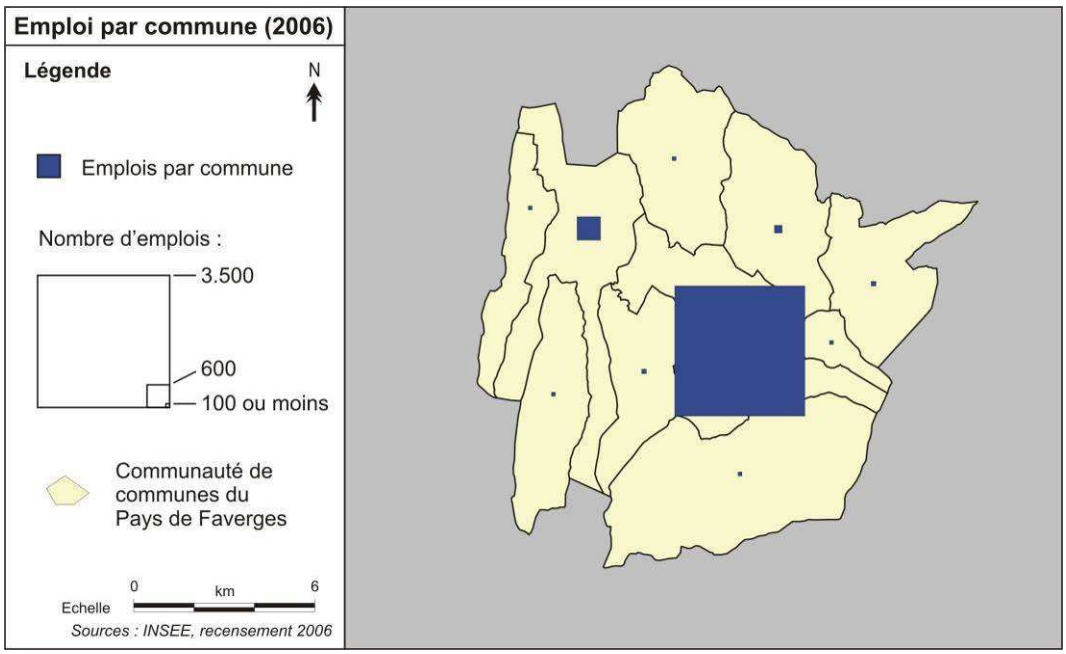


Illustration n°38 : répartition des emplois par communes

Caractéristiques des actifs

Les actifs ayant leur emploi dans leur commune de résidence sont recensés comme sédentaires. Ceux dont l'emploi se trouve dans une autre commune que celle où ils résident sont considérés comme nomades.

Commune	Nombre d'actifs	Sédentaires		Nomades	
		Qté	%	Qté	%
Chevaline	80	28	35,0	52	65,0
Cons-Ste-Colombe	133	20	15,2	113	84,8
Doussard	1.594	349	21,9	1.246	78,1
Faverges	2.718	1.352	49,7	1.366	50,3
Giez	305	79	25,8	226	74,2
Lathuile	448	47	10,4	401	89,6
Marlens	386	81	21,1	304	78,9
Montmin	115	11	10,0	103	90,0
St-Ferréol	400	88	22,0	312	78,0
Seythenex	293	69	23,7	223	76,3
Total	6.471	2.124	32,8	4.347	67,2

Tableau : Navette domicile-travail des actifs ayant un emploi (2006)

La répartition des lieux de résidence des actifs et des emplois oblige les deux-tiers des habitants de la Communauté de communes à rejoindre leur travail dans une autre commune que celle dans laquelle ils résident, générant ainsi des flux de déplacements domicile - travail.

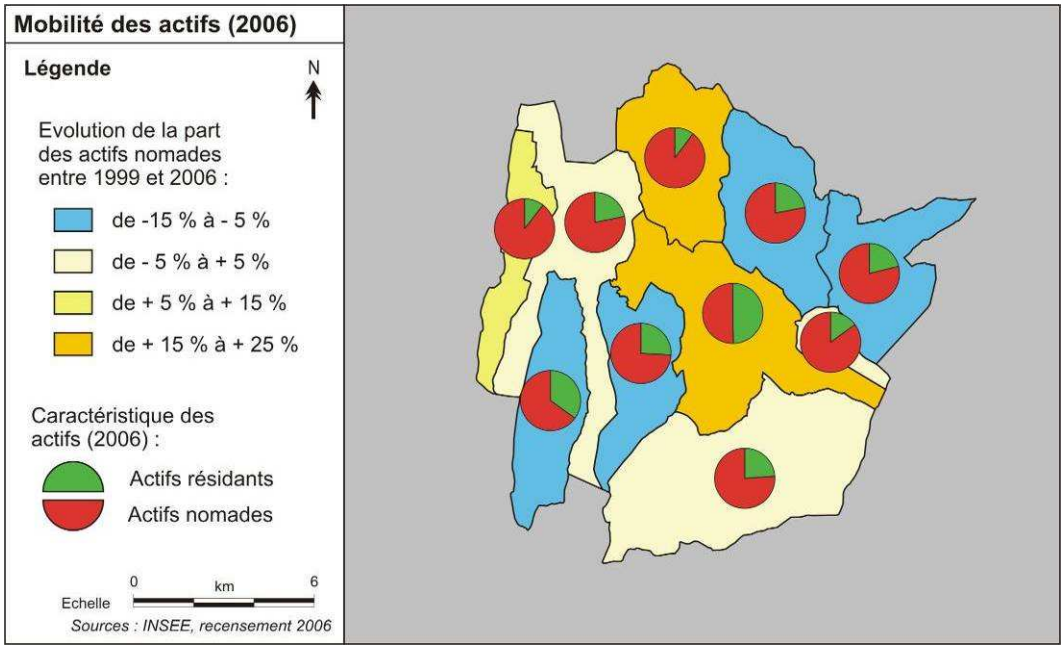


Illustration n°39 : caractéristiques des actifs

La commune de Faverges est celle qui génère le moins de déplacements vers une autre commune. Un actif de la commune sur deux y travaille également. Toutefois, cette caractéristique a tendance à s'atténuer, puisqu'elle accueille de plus en plus d'actifs nomades.

Navettes domicile-travail

Les emplois occupés par les actifs domiciliés dans la Communauté de communes génèrent 6.279 navettes.

La moitié des déplacements domicile-travail (49,9 %), soit la majorité, se situe à l'intérieur même de la Communauté de communes. L'autre moitié des déplacements rejoint un emploi situé à l'extérieur de celle-ci (3.144 navetteurs). Parmi ces derniers, la destination principale est la Communauté d'Agglomération d'Annecy qui attire 1.690 navetteurs, soit 26,9 % du total des actifs. Le deuxième pôle d'attractivité situé à l'extérieur de la Communauté de commune est l'agglomération d'Albertville comprenant notamment la commune d'Ugine. Elle attire 464 navetteurs, soit 7,3 % du total des actifs.

Les autres actifs se rendent dans le reste du département de Haute-Savoie pour 11,5 % d'entre eux, dans le reste du département de Savoie pour 2,9 % d'entre eux et dans le reste de la France à hauteur de 1,9 %. La Suisse n'est attractive que pour 0,6 % des actifs.

La Communauté de communes du Pays de Faverges offre des emplois qui attirent 1.640 actifs résidant en dehors de celle-ci. La main d'œuvre extérieure au territoire provient de l'agglomération d'Albertville pour 32,9 % des navetteurs et de l'agglomération d'Annecy pour 26,8 % des navetteurs.

La figure ci-dessous représente les différents flux domicile-travail et leur volume.

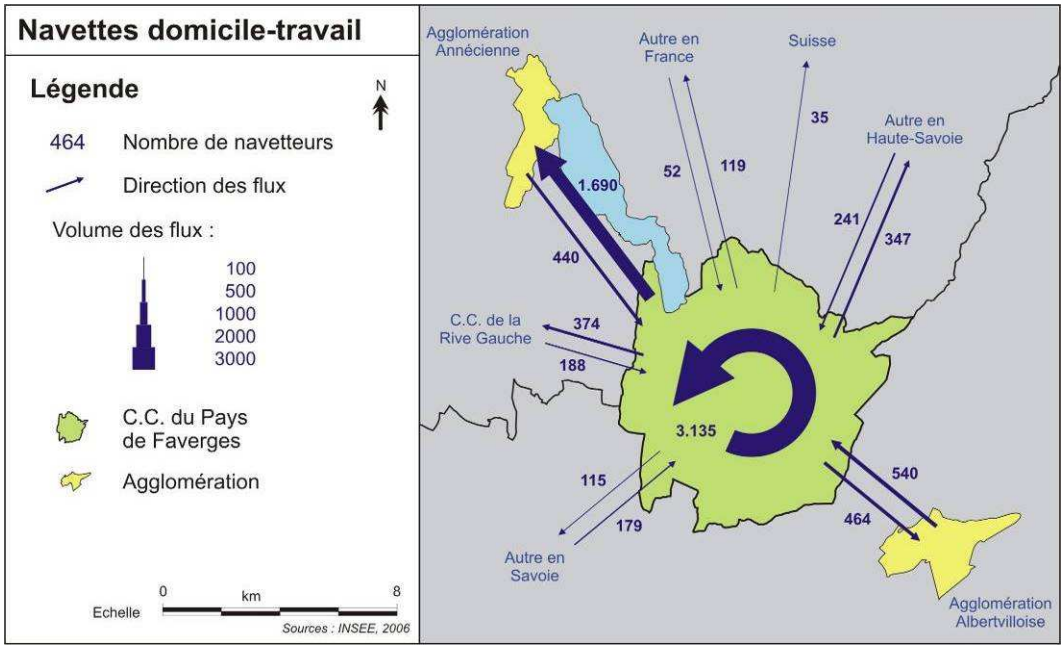


Illustration n°40 : flux domicile-travail

Le nombre de navetteurs originaires de la Communauté de communes du Pays de Faverges (6.279) est supérieur au nombre de navetteurs à destination de celle-ci (4.775). La différence se monte à 1.504 navetteurs, soit près d'un quart du total (24,0 %), qui sortent du territoire pour rejoindre leur travail, confortant ainsi le caractère résidentiel du territoire.

Répartition modale

Pour se rendre à leur travail, les actifs recourent à différents moyens de déplacement.

Les données disponibles auprès de l'INSEE nous permettent de distinguer les actifs qui ne recourent à aucun moyen de transport (car ils travaillent sur leur lieu de résidence) et ceux qui recourent principalement : à la marche, aux deux-roues (motorisés ou non), à la voiture ou aux transports en commun.

Sur l'ensemble des 6.471 actifs résidant sur le territoire de la Communauté de communes, la grande majorité recoure à l'automobile dans le cadre de ses déplacements domicile-travail. En effet, ils sont 83 % dans ce cas, faisant de la voiture le mode de déplacement dominant. Les modes alternatifs, ou modes doux (marche, vélo, transports en commun) captent de 10 à 14 % des actifs.

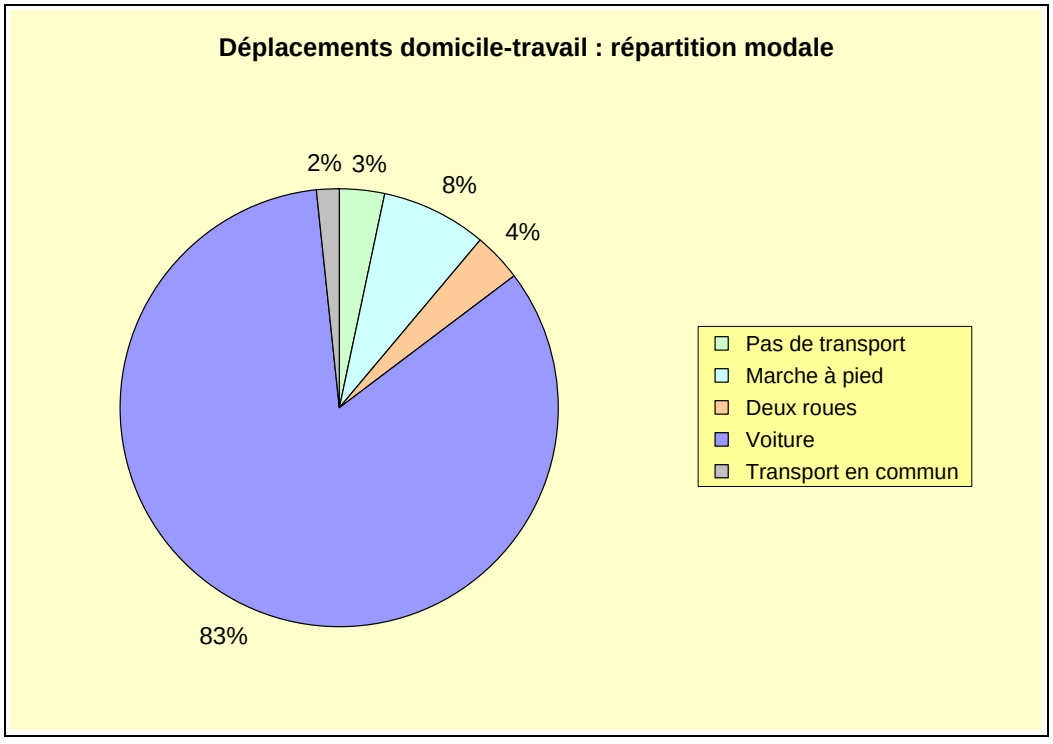


Figure : répartition modale dans le cadre des déplacements domicile-travail

Faverges est la commune qui réunit le plus d'actifs « sédentaires » (qui ont leur emploi dans leur commune de résidence).

A l'échelle de celle-ci, la part de la voiture est plus faible. En effet, elle atteint 75 %, au profit de la marche dont la part se porte à 15 %.

Sur l'ensemble des neuf autres communes, la part de la voiture grimpe à 89 % et la marche n'est pratiquée que par 4 % des actifs.

12.1.3.2. Mobilité des scolaires

La scolarisation génère des déplacements entre le domicile et le lieu de formation, pour la plupart quotidiens, appelés « navettes ».

La répartition des scolaires

Sur son territoire, la Communauté de communes accueille 2.548 scolaires, au recensement de 2006.

Plus de deux-tiers des scolaires sont accueillis par la commune de Faverges (68 %, soit 1.723 scolaires). La deuxième commune à accueillir un nombre significatif de scolaires est Doussard (357 scolaires représentant 14 % du total). Chacune des autres communes accueillent une centaine de scolaires au maximum, sauf la commune de Chevaline qui n'en compte aucun.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des scolaires sur le lieu de formation par communes et met en évidence le poids de la commune de Faverges.

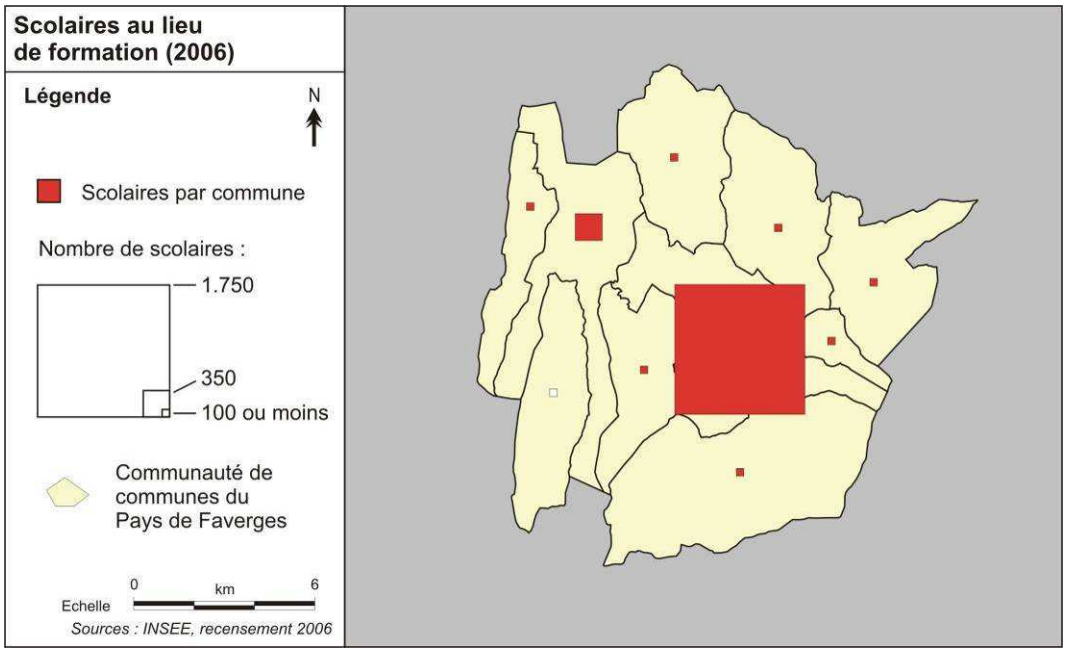


Illustration n°41 : répartition des scolaires par communes

Navettes domicile-études

Les déplacements domicile - étude génèrent des navettes, pour la plupart quotidiennes.

Le volume des flux concerne toutes les populations inscrites dans un établissement d'enseignement au moment du recensement (à partir de la maternelle). A cette période, 3.262 habitants de la Communauté de communes du Pays de Faverges étaient dans cette situation.

68,3 % d'entre eux sont scolarisés dans un établissement de la Communauté de communes, et effectuent un déplacement interne au territoire. Par conséquent, 31,7 % des scolaires résidant dans la Communauté de communes se rendent dans un établissement situé à l'extérieur : 13,4 % se rendent dans l'agglomération d'Annecy et 5,8 % se rendent dans l'agglomération d'Albertville, pour ce qui concerne les principaux flux.

La figure ci-dessous représente les différents flux domicile-étude et leur volume.

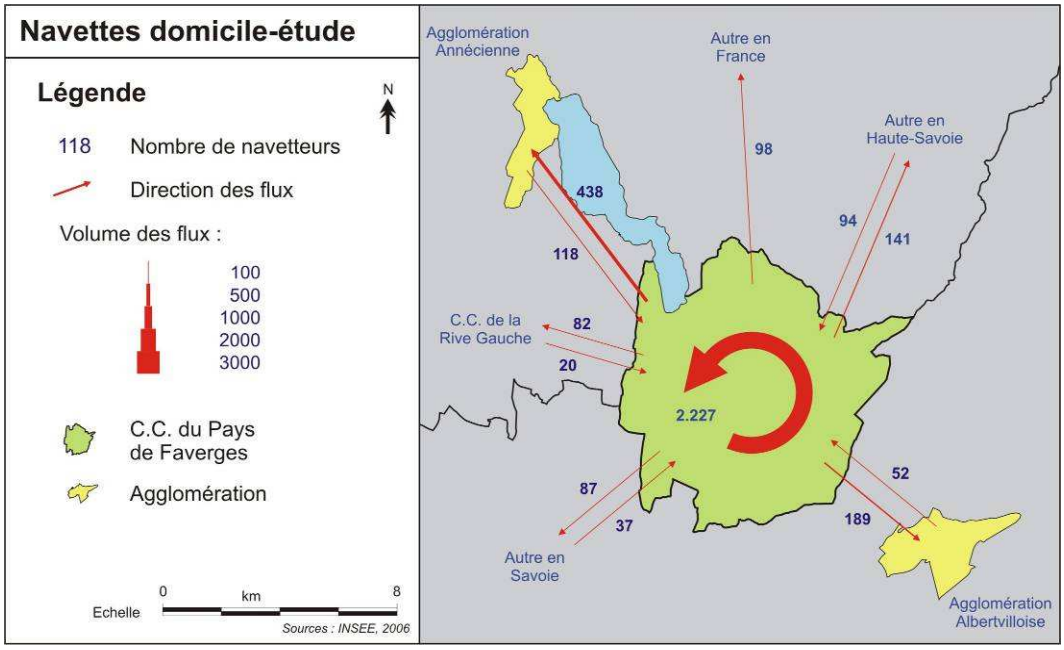


Illustration n°42 : flux domicile-étude

12.1.3.3. Motorisation des ménages

Le taux de motorisation renseigne sur le nombre de voitures personnelles qui équipent les ménages. Le tableau ci-dessous recense, par commune, le nombre de ménages total et leur répartition en fonction du nombre de voitures possédées.

Commune	Nombre de ménages	Nombre de voitures disponibles dans le ménage							
		0		1		2		3 ou +	
		Qté	%	Qté	%	Qté	%	Qté	%
Chevaline	60	4	6,7	16	26,7	40	66,7	0	0,0
Cons-Ste-Colombe	121	4	3,3	56	46,7	48	40,0	12	10,0
Doussard	1.418	98	6,9	635	44,8	615	43,4	71	5,0
Faverges	2.835	411	14,5	1390	49,0	884	31,2	150	5,3
Giez	236	9	3,9	83	35,3	115	49,0	28	11,8
Lathuile	374	12	3,1	121	32,3	199	53,1	43	11,5
Marlens	347	42	12,2	127	36,6	139	40,1	39	11,1
Montmin	122	8	6,3	53	43,7	53	43,7	8	6,3
St-Ferréol	344	12	3,5	164	47,7	148	43,0	20	5,8
Seythenex	243	4	1,6	116	47,6	108	44,4	15	6,3
Total	**6.099**	**603**	**9,9**	**2761**	**45,3**	**2350**	**38,5**	**385**	**6,3**

Tableau : taux de motorisation des ménages

Sur l'ensemble de la Communauté de communes, un ménage sur dix ne dispose pas de voiture personnelle. Ces derniers ont par conséquent recours à d'autres solutions pour se déplacer (marche, transports collectifs, solidarité entre voisins ou amis…) ou se limitent dans leur mobilité. A l'échelle du département de Haute-Savoie, 11,1 % des ménages sont dans ce cas. Deux communes affichent des taux de non équipement en voiture supérieurs à 10 %. Il s'agit de Faverges (14,5 % des ménages), commune centre qui dispose d'équipements et de services et de Marlens (12,2 % des ménages).

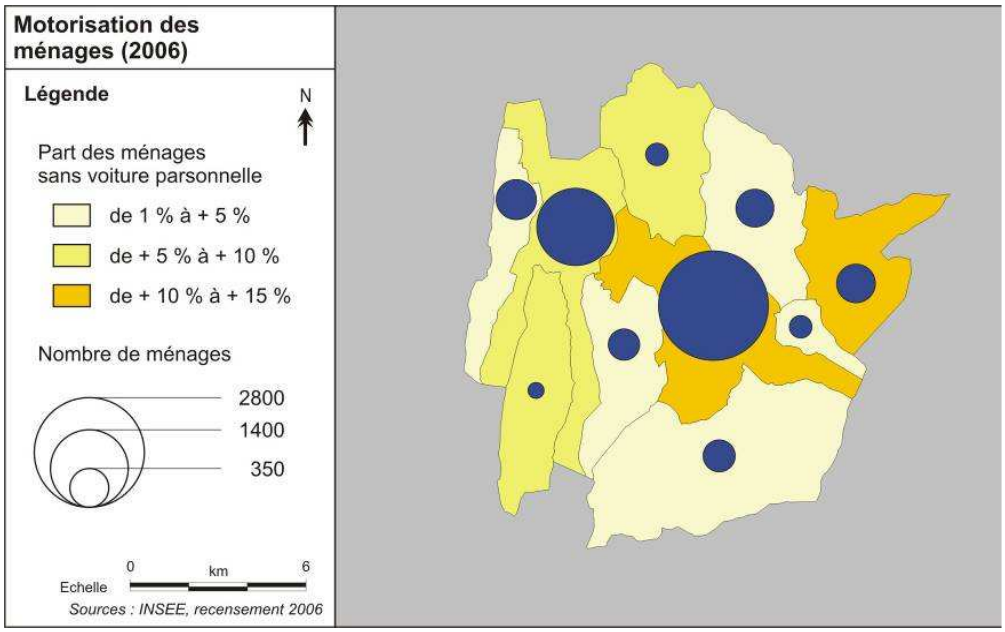


Illustration n°43 : motorisation des ménages par communes

Au sein de la Communauté de communes, qui compte 14.952 habitants, le parc total de voitures personnelles se monte à au moins 8.615 véhicules, soit 576 voitures pour 1.000 habitants. Cette valeur correspond à la moyenne du département de Haute-Savoie qui se monte à 560 voitures pour 1.000 habitants.

12.1.4. Transports

12.1.4.1. Transports collectifs routiers

Le service départemental à vocation commerciale

- ✓ *Offre*

La Communauté de communes du Pays de Faverges est desservie par une ligne régulière d'autocar du réseau « LIHSA (Lignes Interurbaines de Haute-Savoie) » : la ligne n°51 qui relie Annecy à Albertville.

Bien qu'à cheval entre les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie, son organisation a été confiée au Conseil Général de Haute-Savoie par convention entre ces deux collectivités. Elle est exploitée par la société des « Voyages Crolard » dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

A l'intérieur de la Communauté de communes, la ligne dessert les communes de Lathuile, de Doussard, de Giez, de Faverges, de Saint-Ferréol et de Marlens. Par conséquent, 4 communes ne disposent pas de service de transport régulier : Chevaline, Montmin, Cons-Sainte-Colombe et Seythenex.

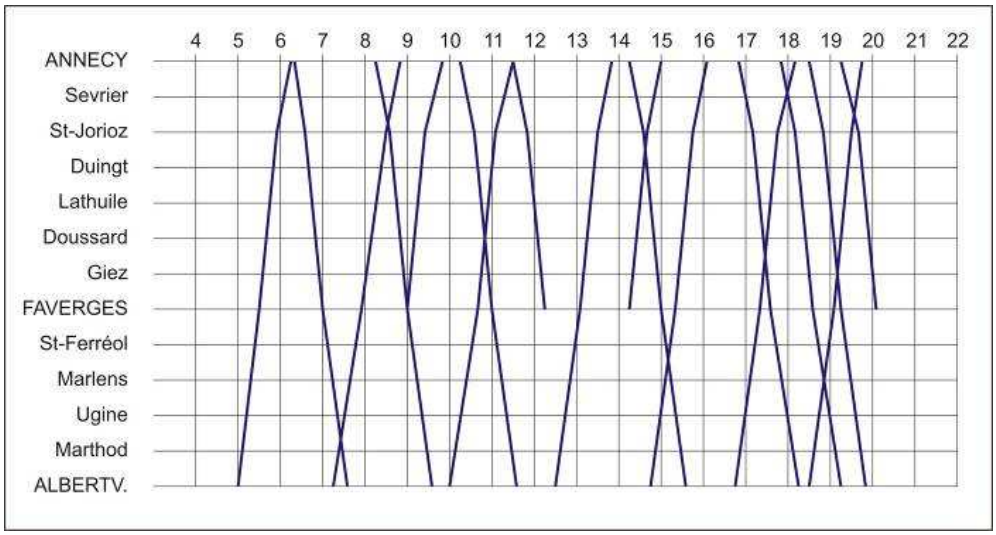


Figure : horaires de la ligne n°51 sous forme de gr aphique d'exploitation

La ligne n°51 offre 9 allers et retours quotidiens entre Annecy et Faverges et 7 entre Faverges et Albertville.
Le service fonctionne entre 5 et 20 heures et est réparti de manière régulière sur l'ensemble de la journée.

L'offre de transport permet à un voyageur d'effectuer un aller et retour sur la ligne dans la demi-journée. Un habitant de la Communauté de communes peut ainsi effectuer des démarches ou des courses à Annecy ou à Albertville dans ce laps de temps.

Deux autres lignes de car du réseau LIHSA à destination d'Annecy ont leur extrémité à proximité du périmètre de la Communauté de communes :

- la ligne n°52 : Annecy - Duingt également baptisée « Rivebus » qui dessert les communes de la Communauté de communes de la Rive Gauche du Lac ;
- la ligne n°61 : Annecy - Talloires qui dessert les communes de la communauté de communes de la Tournette.

La figure ci-après représente l'offre de transport disponible dans le secteur d'études.

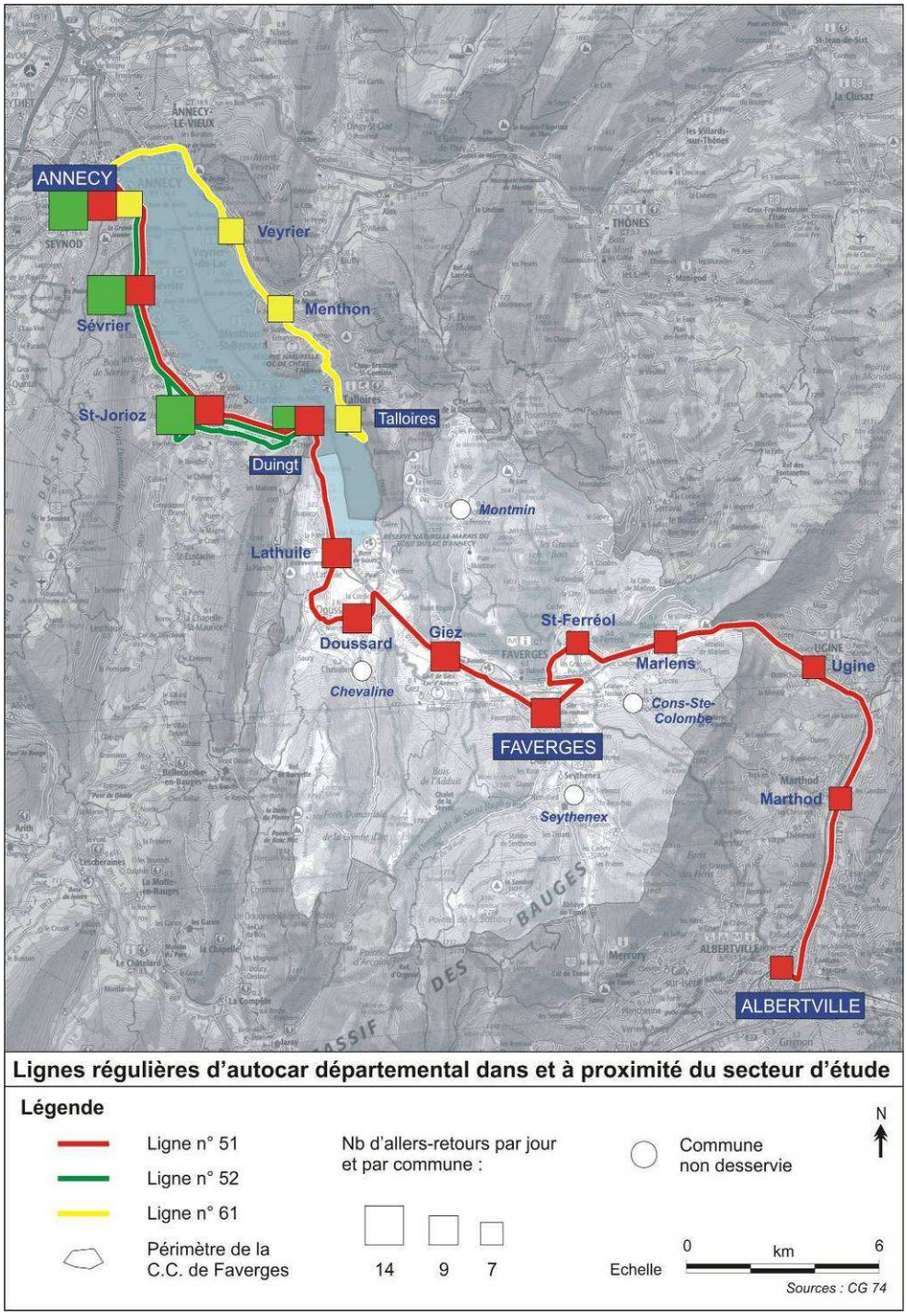


Illustration n°44 : réseau de lignes départementale s à vocation commerciale

✓ *Demande*

161.559 voyageurs ont été transportés sur l'ensemble de la ligne n°51 au cours de l'année 2009.

4.205 voyages, soit 2,6 % du total, se font en interne à la Communauté de communes du Pays de Faverges. Plus d'un tiers des voyageurs (37,1 %), soit 59.949, effectuent un trajet dont l'origine ou la destination se situe au sein de la Communauté de communes du Pays de Faverges. Les déplacements de ces derniers se font majoritairement de ou vers Annecy : 71,7 % des voyages ont un lien avec cette ville. Le deuxième pôle d'attractivité, pourtant loin derrière, est l'agglomération d'Albertville avec 14 % des déplacements. 7,3 % des déplacements sont en lien avec la Communauté de communes de la Rive Gauche du Lac.

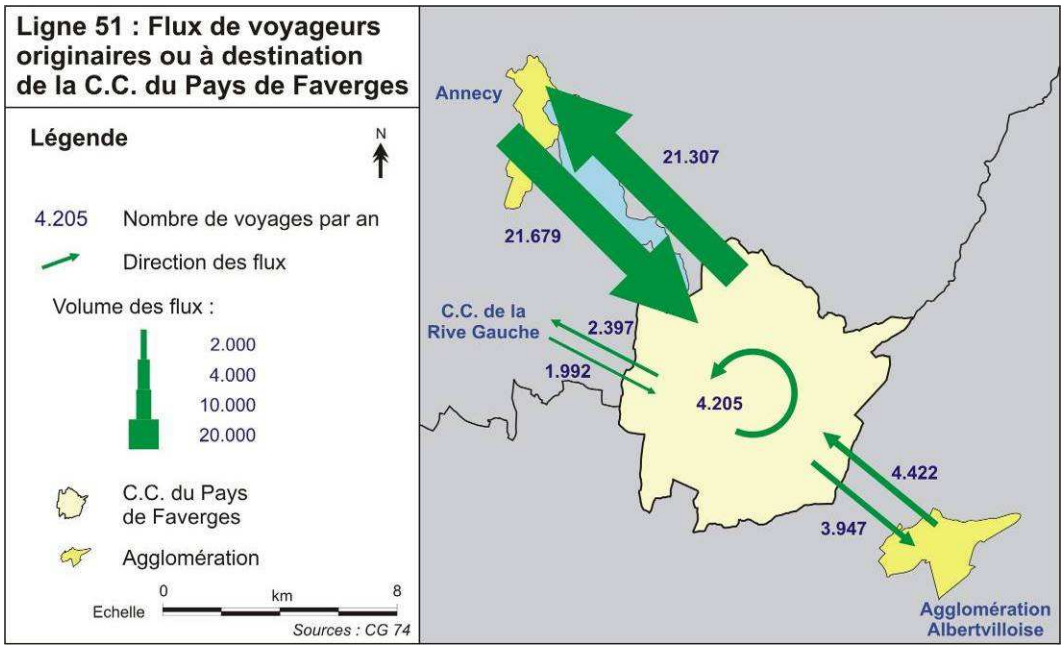


Illustration n°45 : flux des utilisateurs de la lig ne de car n°51

A l'intérieur de la Communauté de communes du Pays de Faverges, les arrêts les plus fréquentés se situent à Faverges et à Doussard. Ces deux communes regroupent les trois quarts des déplacements originaires ou à destination de la Communauté de communes :

- Faverges comptabilise 32.183 mouvements, soit 50,2 % du total ;
- Doussard regroupe 16.186 mouvements, soit 25,2 % du total.

Le trafic s'accroit surtout sur le tronçon entre Annecy et Duingt, pourtant doublé par une autre ligne du réseau départemental (Ligne n°52). L'offre de transport nécessaire pour absorber ce trafic permet d'offrir aux voyageurs montant au niveau de la Communauté de communes des conditions de confort satisfaisantes.

Les figures ci-après caractérisent d'une part l'attractivité des arrêts de la ligne et, d'autre part, le volume des flux générés par les voyageurs sur l'ensemble de la ligne.

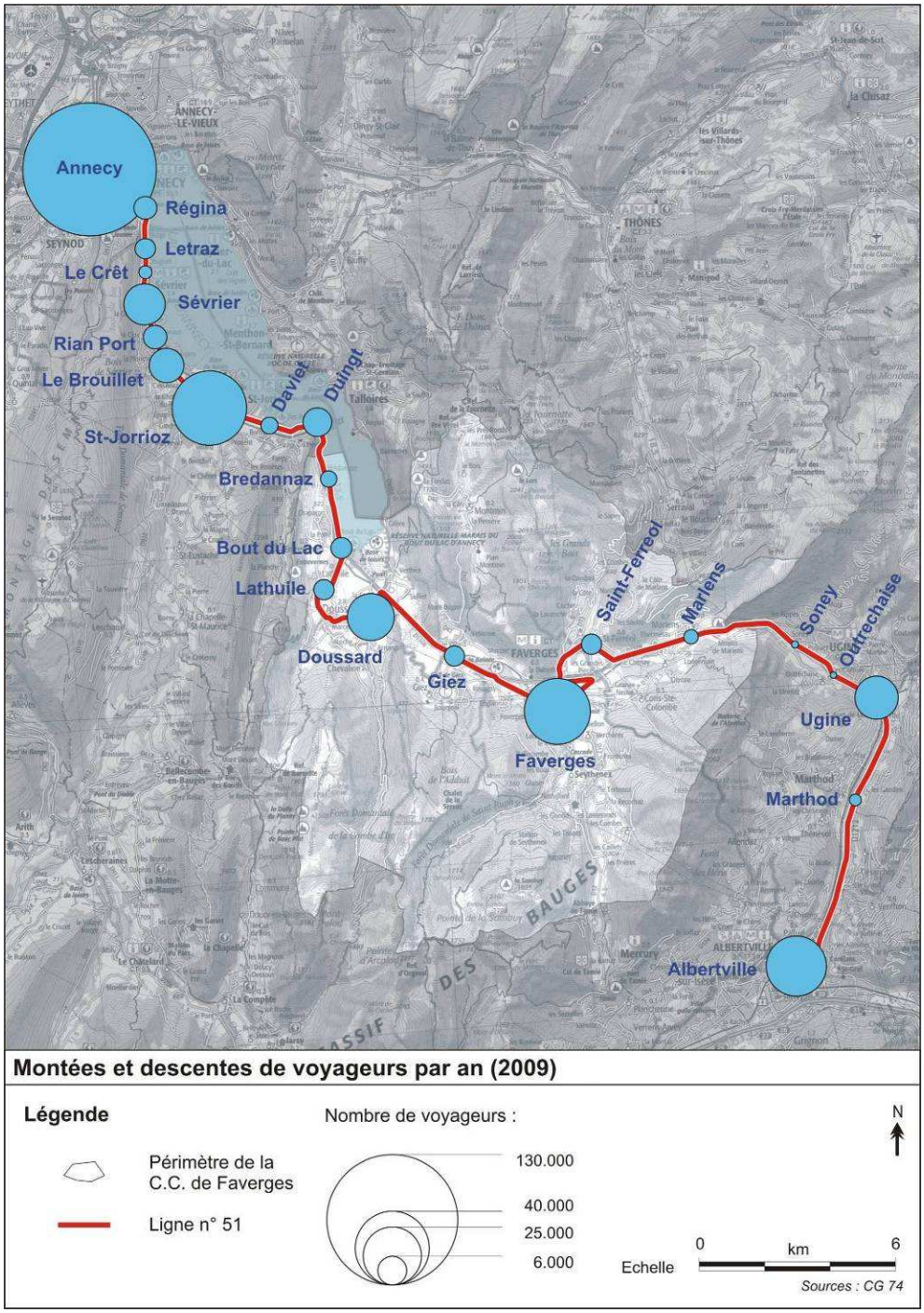


Illustration n°46 : poids des arrêts

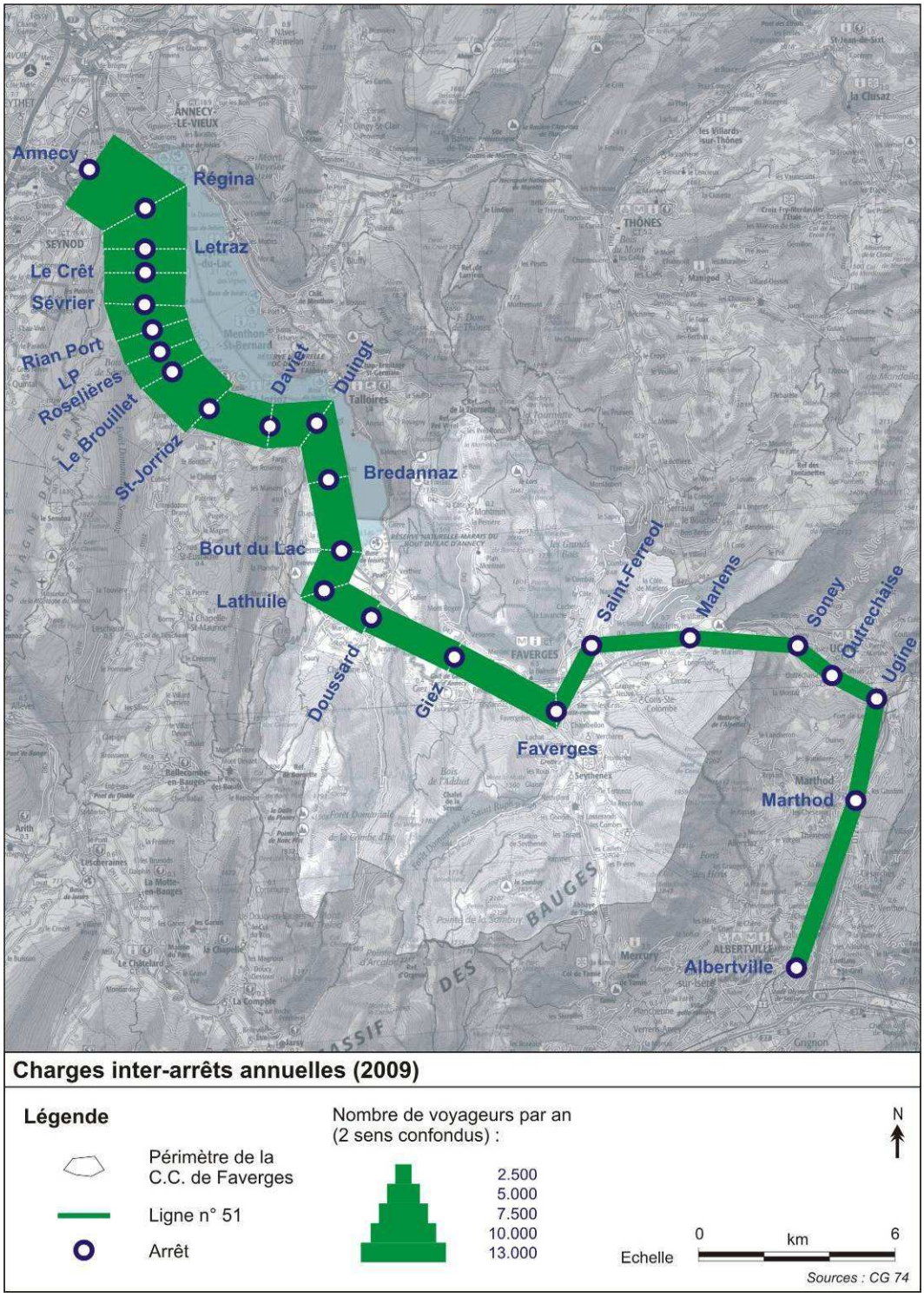


Illustration n°47 : Charges inter-arrêts

✓ *Tarification*

La tarification de la ligne n°51 est de type « origine - destination ». Le tarif dépend de la commune de départ et de la commune de destination.

Par exemple, le prix d'un billet aller simple entre Faverges et Annecy se monte à 5,60 euros.

✓ *Infrastructures*

Une agence commerciale accueille et renseigne les voyageurs, place de la Soierie à Faverges.

La qualité des points d'arrêt est variable. Certains sont sécurisés et répondent à des critères d'accessibilité (Faverges Soierie), d'autres sont dangereux (Le Chenay, Marlens Gare, …).



Agence commerciale du transporteur à Faverges



Arrêt sécurisé, bon exemple



Arrêt sécurisé, bon exemple



Arrêt non sécurisé, mauvais exemple



Arrêt non sécurisé, mauvais exemple

Le service de transports scolaires

Le Département de Haute-Savoie, autorité organisatrice des transports scolaires a, par convention, délégué à la Communauté de communes du Pays de Faverges l'organisation quotidienne des circuits scolaires sur son périmètre.

Ainsi, cette dernière gère 12 circuits qui transportent quotidiennement 408 élèves matin et soir.

12.1.4.2. Réseau cyclable

Infrastructures

Il existe différents types d'infrastructures cyclables :

- La **bande cyclable**. Il s'agit de la voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies.
- La **piste cyclable**. Il s'agit d'une chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues.
- La **voie verte ou véloroute**. Il s'agit d'une piste multi-usages en site propre ouverte à toutes les circulations non motorisées (cyclistes, rollers, piétons, personnes en fauteuil roulant, etc.).

Ces trois types d'infrastructure cyclable se trouvent sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Faverges, comme en témoignent les photographies ci-dessous.



Photo : véloroute vers Annecy à Faverges.



Photo : véloroute vers Ugine à Marlens



Photo : piste cyclable à Saint-Ferréol



Photo : bande cyclable à Faverges

La véloroute Annecy - Ugine

La véloroute, ou voie verte, reliant Annecy à Ugine et qui se poursuit jusqu'à Albertville sous forme d'une voie cyclable est aménagée sur une ancienne voie ferrée. Elle traverse la Communauté de communes du Pays de Faverges d'ouest en est. Elle longe la Route Départementale sur la majorité de son parcours.

La véloroute offre des aménagements caractéristiques de son statut :

- sa largeur est de 3,5 mètres ;
- elle est établie en site propre et bénéficie d'ouvrages d'art de franchissement des axes routiers principaux ;
- les carrefours avec le réseau viaire sont sécurisés.



Photo : passage de la voie verte sous un axe routier.



Photo : aménagements de sécurité au niveau d'un croisement routier.

Etablie sur le tracé d'une ancienne voie ferrée, la véloroute conserve les caractéristiques de cette dernière, parmi lesquelles :

- elle traverse le territoire de la Communauté de communes et n'offre donc pas de « boucle » pouvant attirer les cyclistes désireux de découvrir le territoire. Par conséquent, tout trajet effectué sur la véloroute est corrélé à un doublement des kilomètres à parcourir pour effectuer le trajet retour, ce qui est nettement moins attractif pour les touristes.

- elle est située au plus loin des zones d'habitations, le but ayant été d'éviter au maximum les nuisances du chemin de fer d'une part et d'offrir une bonne performance en disposant d'un tracé le plus rectiligne possible et évitant au maximum les croisements avec le réseau viaire. Par conséquent, la véloroute n'offre pas une desserte fine du territoire. Elle joue plutôt le rôle d'une « autoroute » cyclable. Elle est donc peu favorable à une utilisation à caractère utilitaire du vélo.

La figure suivante présente l'état des lieux de l'infrastructure cyclable sur le périmètre d'étude axé sur la véloroute.

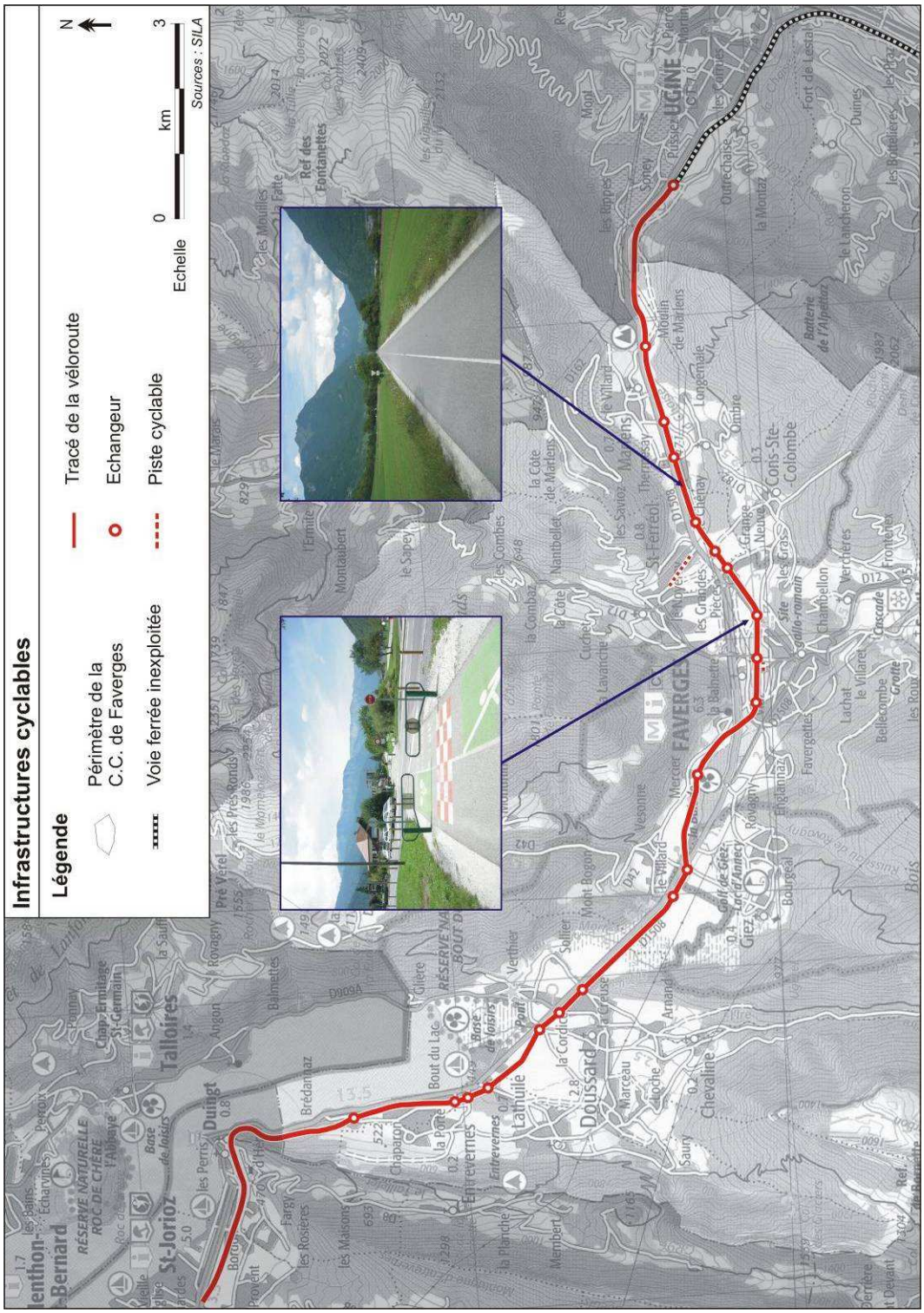


Illustration n°48 : tracé de la véloroute

Des potentiels touristiques inexploités

Sur le territoire de la Communauté de communes, les utilisateurs de la véloroute à des fins touristiques peuvent trouver des offres à leur attention. Toutefois, ces dernières ne présentent pas un confort optimal malgré leur potentiel.

Un restaurant et un bar, situés respectivement à Faverges et à Marlens, ont profité de la proximité immédiate de la véloroute pour organiser un accès direct avec cette dernière. Toutefois, ces initiatives privées ont un impact limité, le stationnement des vélos y étant spartiate voire inexistant.



Photo : Restaurant ouvert sur la piste à Faverges.



Photo : Bar ouvert sur la piste, à Marlens.

La base de loisirs de Marlens est un site attractif à proximité de la véloroute. Toutefois, il n'existe pas d'équipements permettant de stationner les vélos par exemple.



Photo : Base de loisirs et stationnement anarchique des vélos, à Marlens.

12.1.4.3. Réseau routier

Hiérarchisation du réseau routier

Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Faverges est traversé et desservi par la Route Départementale n°1508. Cette dernière relie les agglomérations d'Annecy et d'Albertville (Elle devient la Route Départementale n°1212 sur le territoire du Département de la Savoie).

Via cet axe routier, Faverges se trouve à 26 kilomètres d'Annecy et à 21 kilomètres d'Albertville.

La Communauté de communes est à l'écart du réseau autoroutier. Ce dernier est accessible depuis Annecy à l'ouest ou Albertville à l'est. Cette situation lui permet d'éviter d'accueillir les flux de transit issus ou à destination des principales agglomérations de la région, voire des flux originaires ou à destination de l'Italie.

La figure de la page suivante situe la Communauté de communes sur le réseau routier départemental principal et illustre le rôle protecteur que joue le réseau autoroutier face au trafic de transit, en contournant quasi-complètement le territoire.

	Temps de parcours
Annecy	31
Albertville	21
Genève	63
Chambéry	52
Lyon	118
Paris	344

en minutes depuis Faverges en voiture

A noter également que le temps de déplacement vers Annecy peut rapidement être doublé en période d'affluence (temps de transport domicile-travail, ou pendant les périodes touristiques).

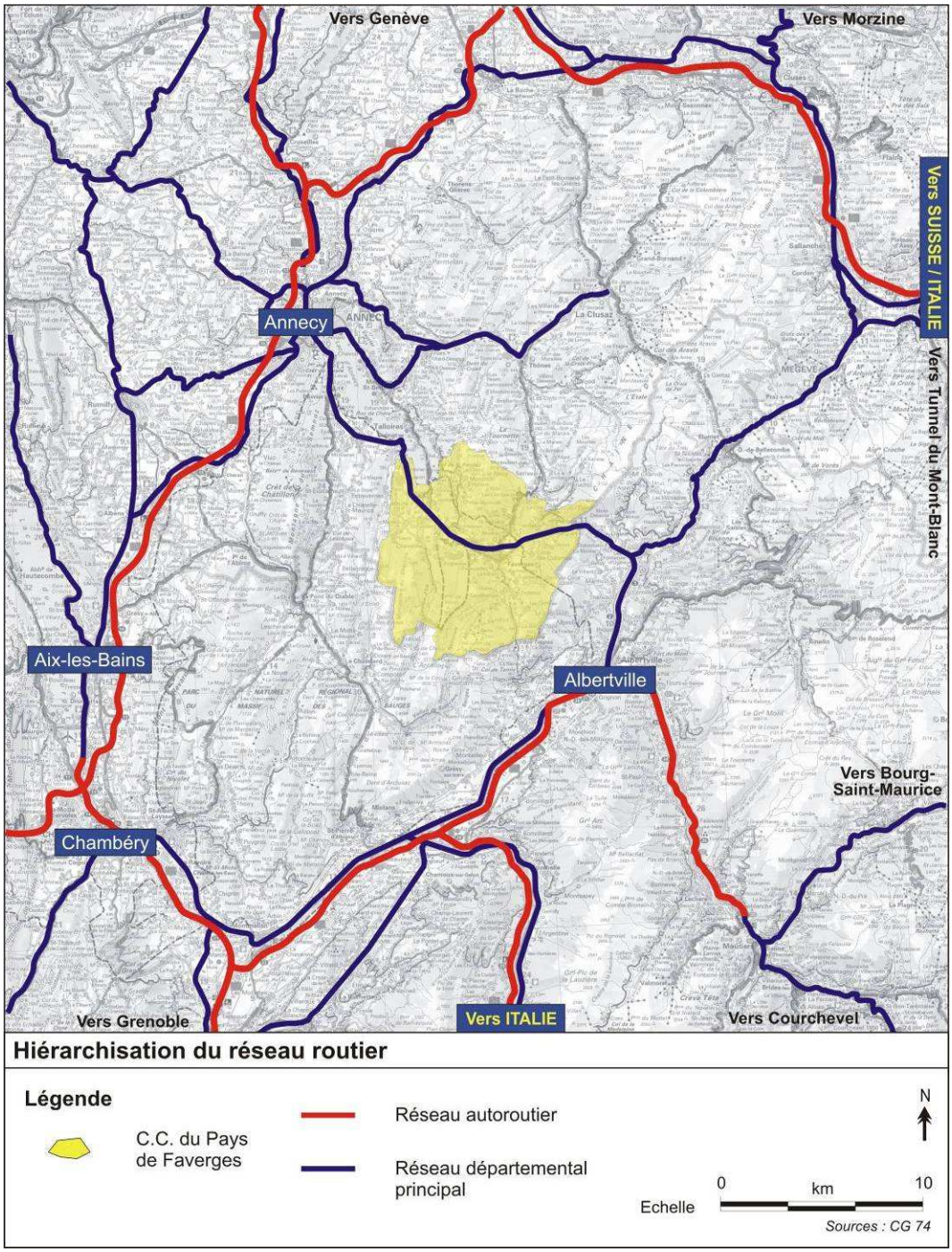


Illustration n°49 : réseau routier du territoire

Circulation

Le territoire de la Communauté de communes est desservi par un axe orienté est - ouest le reliant d'un coté à Annecy (via la rive gauche ou la rive droite du lac) et de l'autre à Albertville via Ugine.

Le graphique ci-dessous représente le volume des flux de circulation sur les principaux axes de la Communauté de communes et extérieurs en direction d'Annecy.

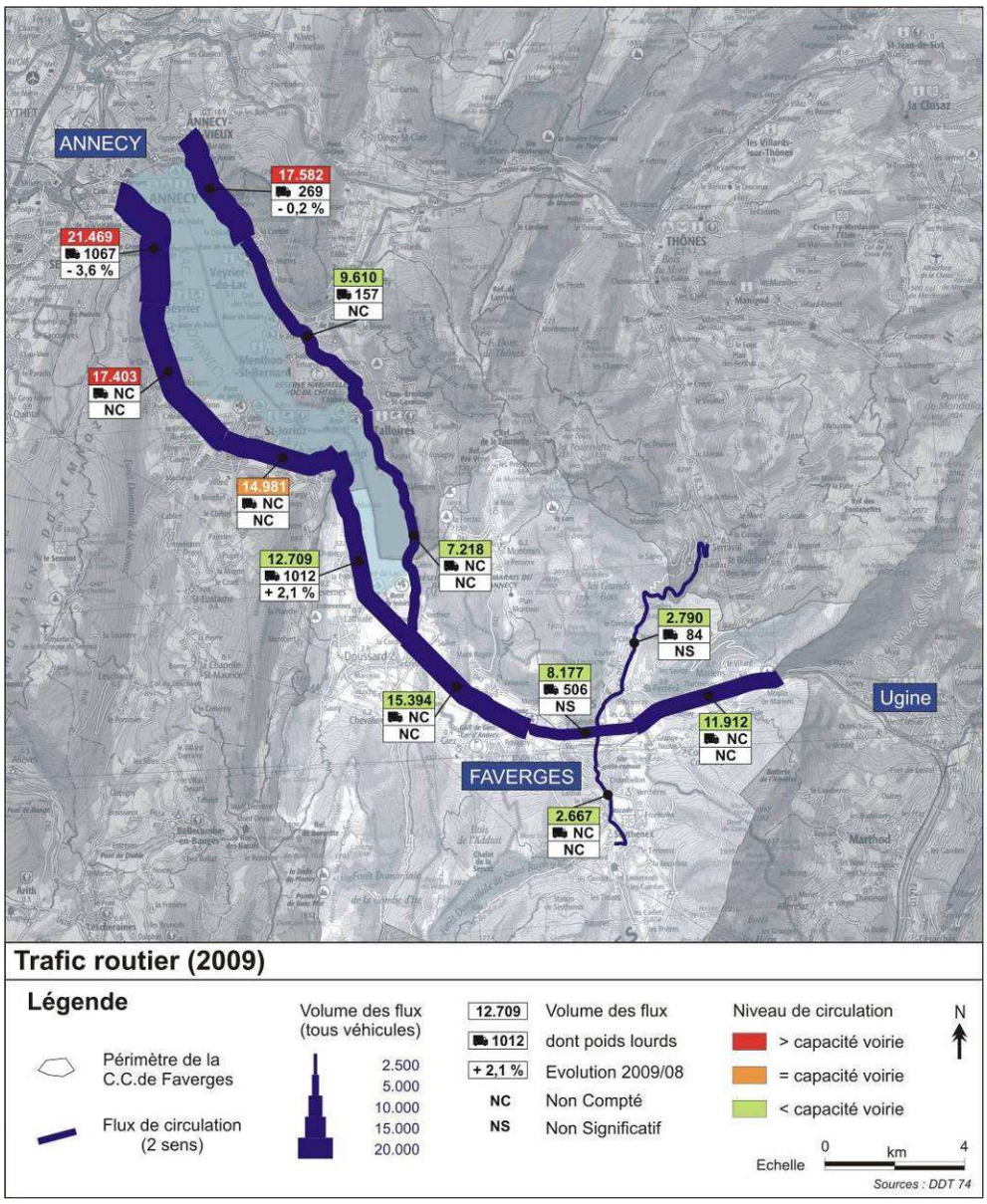


Illustration n°50: niveaux du trafic routier en 200 9

Le volume des flux quotidiens sur l'axe principal de la Communauté de communes (RD 1508) se monte à environ 12.000 véhicules aux entrées et sorties du territoire, et atteint jusqu'à plus de 15.000 véhicules à l'ouest de Faverges. Le contournement de Faverges accueille un trafic de plus de 8.000 véhicules par jour.

Le trafic des poids lourds représente jusqu'à 8 % du trafic total sur l'axe principal avec de 500 à 1.000 camions par jour, selon les endroits.

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer une tendance d'évolution du volume des flux de circulation sur le territoire de la Communauté de communes ou sur les axes menant à Annecy. Il semblerait toutefois que sur la période entre 2008 et 2009, la circulation ait baissé à proximité d'Annecy et augmenté au niveau de Doussard et de Lathuile.

A l'intérieur de la Communauté de communauté de communes, les voies routières sont adaptées aux volumes de trafic constaté. Il n'y a pas de problèmes récurent de saturation des voies. Ce type de problème se rencontre toutefois sur les axes longeant le lac, en direction d'Annecy. En effet, la capacité théorique des voies est atteinte par le volume des flux aux heures de pointe, notamment à hauteur de Duingt. Entre Saint-Jorrioz et Annecy, le volume des flux est supérieur à ce que peuvent absorber les infrastructures. Il en ressort une circulation difficile et génératrice de bouchons. Cette situation se constate également entre Veyrier-du-Lac et Annecy.

Accidentologie

Au cours de l'année 2008, 7 accidents corporels sont recensés sur le territoire de la Communauté de communes (soit 1,2 % des accidents de ce type à l'échelle du département de Haute-Savoie). Ils se concentrent tous sur la RD 1508. Leur gravité est élevée ; tous ont eu des blessés hospitalisés, voire des tués.

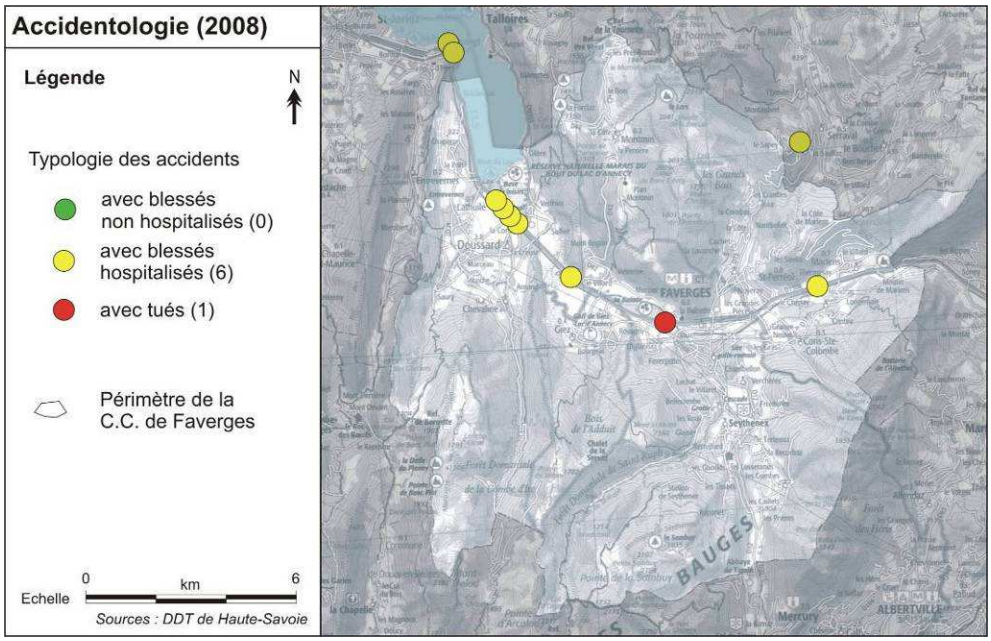


Illustration n°51: accidentologie routière en 2008

12.1.4.4. Intermodalité

- ***Véloroute et autocar***

Sur la majeure partie de son parcours au sein de la Communauté de communes du Pays de Faverges, la ligne n°51 est parallèle à la véloroute. Des points d'arrêts se trouvent à proximité de cette dernière, à divers endroits du territoire (Marlens, Giez, …).

- ***Voiture et autocar***

Sur le territoire de la Communauté de communes, deux arrêts de transport en commun présentent un environnement favorable au rabattement des automobilistes vers l'autocar. Il s'agit des arrêts « Soierie » à Faverges et « Route de Thônes » à Saint-Ferréol.

Ces deux arrêts disposent de places de stationnement à proximité immédiate d'où il est aisé de rejoindre les points d'arrêts.



Photo : arrêt Soierie, à Faverges.



Photo : arrêt Route de Thônes, à Saint-Ferréol.

12.1.4.5. Transports lacustres

- ***Offre***

La Compagnie des Bateaux du Lac d'Annecy exploite des croisières sur le lac d'Annecy.

Parmi ces dernières, un circuit effectue le tour du lac et dessert une escale située sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Faverges : Doussard.

Le circuit, à vocation touristique, est en service quotidien de fin avril à fin septembre. Il effectue le tour du lac en 2 heures, trois fois par jour. Les escales sont autorisées.



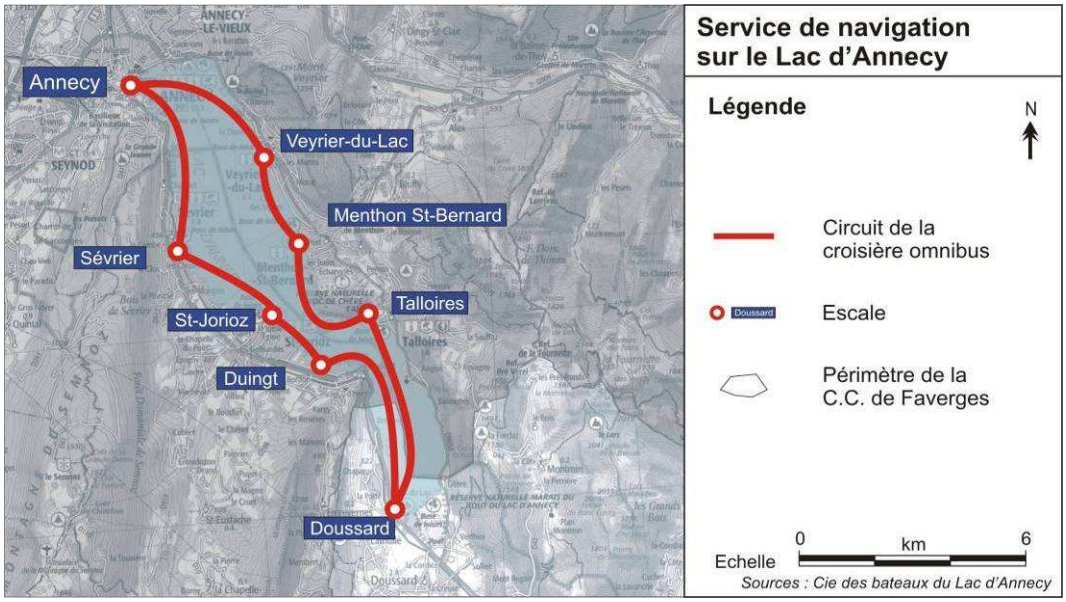


Illustration n°52 : circuit du tour du Lac

12.1.4.6. Initiative de l'entreprise STAÜBLI

Principal employeur privé sur le territoire de la Communauté de communes, l'entreprise STAUBLI emploie plus de 1.000 salariés dans son établissement de Faverges.

Afin de favoriser l'accessibilité de ses salariés au site, l'entreprise met en œuvre un politique de mobilité consistant en :

- l'organisation de deux circuits de ramassage du personnel en autocar ; l'un depuis Annecy, l'autre depuis Albertville. Chaque autocar effectue trois allers-retours par jour afin de prendre en charge les équipes du matin, du soir ou les personnels ayant des horaires « de bureau » ;

- la mise à disposition de minibus de 9 places à une vingtaine d'équipages de covoitureurs ;

- le versement d'une indemnité kilométrique au salarié se rendant au travail avec sa voiture (0,20 euros par kilomètres).

12.2. Analyse AFOM et principaux enjeux

12.2.1. Atouts

- La moitié des actifs de la Communauté de communes du Pays de Faverges trouvent leur emploi au sein même de ce territoire ;
- Une offre de transport public attractive qui dessert les principales communes du Territoire ;
- Une agence commerciale de l'exploitant de la ligne d'autocar Annecy - Albertville qui offre les services d'une gare routière à Faverges (information, vente de titres, fiches horaires, …) ;
- La Communauté de communes est entièrement traversée par une véloroute de qualité ;
- Le réseau routier interne à la Communauté de communes ne souffre pas de difficultés de circulation ;
- Des offres de stationnement permettent le rabattement sur les transports collectifs dans de bonnes conditions (St-Ferréol - Route de Thônes, Faverges - Soierie)

12.2.2. Faiblesses

- Les deux-tiers des actifs ne travaillent pas dans leur commune de résidence, engendrant une mobilité importante dans le cadre des déplacements domicile-travail ;
- Un ménage de la Communauté de communes sur dix ne dispose pas de voiture ;
- 4 communes sur les 10 que compte la Communauté de communes ne disposent pas d'offre en transport public ;
- Certains points d'arrêts de la ligne d'autocar sont dangereux pour les utilisateurs du transport collectif ;
- La véloroute est inadaptée aux déplacements à vocation utilitaire ;
- Il n'existe aucun réseau de diffusion des cyclistes depuis la véloroute vers le reste du territoire (pas d'attractivité et dangerosité) ;
- L'offre de services aux touristes cyclistes est incomplète ;
- Le tracé de la véloroute peut être dissuasive aux touristes cyclistes ;
- L'axe routier principal (RD 1508) est fortement accidentogène avec un taux de gravité important;

12.2.3. Opportunités

- Deux lignes de transport public reliant Annecy ont leur extrémité à proximité immédiate de la Communauté de communes ;
- Des réflexions ont lieu sur l'opportunité d'une amélioration des performances des transports publics entre Duingt et Annecy ;

12.2.4. Menaces

- Un quart des actifs résidants dans la Communauté de communes dépend d'un emploi dans l'agglomération annécienne ;
- La tarification des transports publics peut paraître dissuasive ;
- Les niveaux de circulation automobile créent un effet entonnoir le long de la rive gauche du lac d'Annecy ;
- Une non attractivité du territoire due à un couple coût transport et coût immobilier trop important et particulièrement dissuasive pour les jeunes ménages
- L'attractivité démographique est susceptible d'augmenter les problématiques de circulation en l'absence durable d'une solution alternative

13. Développement intégré et réseaux

13.1. Thème n°9 : Environnement et cadre de vie

13.1.1. Contexte

La protection de l'environnement et la gestion prudente et durable des ressources naturelles représentent pour tout territoire **un enjeu essentiel pour son attractivité et son avenir**. Cet enjeu s'affirme comme une priorité de plus en plus pressante à toutes les échelles, où des programmes et politiques sont mises en œuvre et comportent un certain nombre de contraintes qui s'imposent progressivement à toutes les collectivités, y compris les communautés de communes. C'est le cas **à l'échelle de l'Union européenne**, avec l'adoption en décembre du « paquet énergie-climat » qui définit des objectifs contraignant pour chaque Etat membre en termes de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables.

C'est le cas aussi à l'échelle nationale avec **le programme du « Grenelle de l'environnement »**, qui décline au niveau national les objectifs à atteindre pour respecter le cadre du paquet européen. Et c'est le cas enfin au niveau régional, la **Région Rhône Alpes** ayant placé l'environnement et la question énergétique au rang de ses principales priorités. Enfin à l'échelle locale, **la CCPF a d'ores et déjà intégré les questions environnementales et énergétiques dans sa stratégie de développement local**.

13.1.2. Diagnostic

En matière d'environnement et de cadre de vie, au-delà de sa compétence générale pour l'aménagement de l'espace, la CCPF dispose de plusieurs compétences :

– aménagement hydraulique du territoire
– mise en œuvre d'un plan de gestion local de l'espace
– gestion des ordures ménagères

La qualité du cadre de vie au sein de la CCPF fait partie de ses principaux atouts, tant pour la population résidente que pour l'attractivité du territoire vis-à-vis de l'extérieur (des entreprises, des ménages…).

La **préservation de cet environnement de qualité et de sa diversité** passe par la mise en œuvre de politiques et projets qui intègrent non seulement la question de la protection « immédiate » de l'environnement et du respect de l'intégration paysagère des projets, mais également celle des **moyens à envisager pour diminuer aujourd'hui et à l'avenir les impacts négatifs du développement local sur cet environnement**, dans le cadre d'une démarche « durable » intégrant notamment la question de l'utilisation plus rationnelle et plus durable de l'énergie.

13.1.2.1. Analyse paysagère

Le territoire de la CCPF présente une diversité paysagère reconnue. Ainsi il s'étend sur les unités paysagères suivantes :

	Chevaline	Cons Ste Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex
Paysages naturels : Les deux grandes caractéristiques associées généralement à ces paysages sont d'une part l'impression visuelle ou sensitive d'être dans une nature vaste et sauvage, d'autre part un sentiment plus intellectualisé que ces pans de territoires ont une valeur naturaliste précieuse ou menacée. L'appréciation des paysages naturels est liée à des notions de nature « sauvage », de liberté et d'aventure, souvent associées à la pratique de sports extrêmes. Les activités de l'homme restent discrètes mais perceptibles.										
Petites vallées parallèles au sud du lac d'Annecy	x		x		x	x				x
Versant Est des Aravis							x			
Vallon de Bellevaux										x
Paysages agraires : Ils sont constitués d'éléments repères qui varient selon les « pays »: le clocher, le chemin, la rivière, le pré, le troupeau… A cet égard, les stéréotypes et les références esthétiques sont abondants et largement diffusés. Mais la représentation de ce type de paysage n'est pas simple. Tandis que la valeur agronomique liée à la productivité déterminera la qualité du paysage pour l'agriculteur, les autres habitants attendent une image plus traditionnelle liée au bon entretien des espaces										
Vallon d'Entrevernes			x			x				
Combe de Savoie et bassin d'Albertville				x						x
Paysages ruraux-patrimoniaux : L'appréciation des paysages ruraux patrimoniaux est liée à des références esthétiques en architecture, arts et traditions populaires, à des critères d'ancienneté, d'authenticité, d'identité régionale. Ces références sont des objets architecturaux spécifiques tels que des fermes, chalets d'alpage, granges, …associés souvent à gastronomique reconnu qui perdure : grands crus, AOC, spécialités... La demande exprimée des populations urbaines ou locales à l'égard des paysages ruraux-patrimoniaux, est clairement une demande de conservation de l'identité locale, parfois même de protection réglementaire, qui s'inscrit désormais dans la logique d'une nouvelle économie rurale : tourisme, labels agricoles, vente à la ferme, etc.										
Bassin du Châtelard	x									x
Plaine et haut-pays de Faverges		x	x	x	x		x	x	x	x
Bassin du Châtelard			x			x				
Pays de Thônes, la Clusaz, le grand Bornand et massif des Aravis								x		

	Chevaline	Cons Ste Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex
Paysages émergents : À partir des années 1970, le terme de « mitage » s'est appliqué de façon parlante, mais négative, à ces paysages. Ce modèle d'urbanisation appelé tantôt ville étalée ou réticulaire, tantôt campagne urbaine ou ville-campagne, s'affirme aujourd'hui comme un nouveau choix de cadre de vie rendu possible par le développement des moyens de transports et de communication. Ils présentent d'ailleurs des constantes liées à la mobilité : parkings paysagers, signalétique omniprésente, pôles de consommation, ronds-points… Les paysages émergents sont généralement hétérogènes dans leur contenu et associés aux idées de mosaïques et de juxtaposition… Ils restent très attractifs pour les populations urbaines qui concilient ici le désir de campagne et les commodités de la ville puisqu'ils maintiennent un contact avec la métropole et une appartenance économique et sociale.										
Petit lac d'Annecy	x		x	x		x		x		
Bassin d'Ugine		x		x			x			
Paysages urbains et périurbains : Ces paysages constituent le cadre de vie quotidien de la grande majorité de la population régionale. Le site géographique peut conférer à certaines agglomérations une lisibilité et une identité particulières où urbanité et paysage sont indissociables : villes de collines, de fleuves, de fronts de lacs… Si le cadre de vie urbain est rarement identifié spontanément par la population comme étant un paysage, terme qu'elle réserve plutôt aux espaces naturels et ruraux, les espaces urbains ont pourtant été façonnés par une volonté esthétique de l'homme, à travers un urbanisme défini depuis le XVII^{ème} siècle comme un « art urbain ».										
Agglomération de Faverges				x						

Pour assurer la protection des paysages, l'inscription ou le classement de sites constituent un outil des services de l'Etat. Plusieurs sites classés ou inscrits concernent le territoire communautaire :

	Chevaline	Cons Ste Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex
Site classé										
Parcelles sur le flanc est du Taillefer			x							
Sites inscrits										
Lac d'Annecy			x							
Terrains entre la RD1508 et le lac d'Annecy à Brédannaz			x							
Vieux pont de Verthier et ses abords à Doussard			x							
Abbaye de Tamié et ses abords										x

Le long de la RD508, le paysage et l'image générale que donne à voir le territoire est largement perturbé par le fleurissement de panneaux publicitaires.





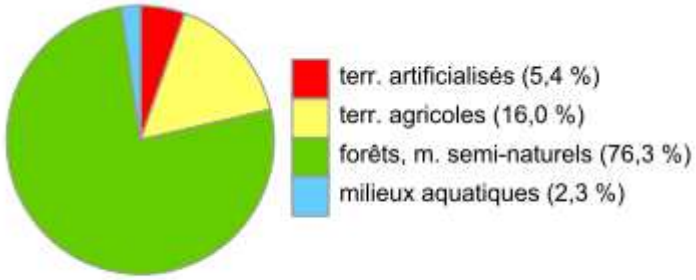




Les évolutions introduites dans le code de l'environnement par la loi dite "Grenelle 2" devraient permettre de résorber ces perturbations, encore faudra-t-il que la loi soit appliquée : "En dehors des lieux qualifiés d.'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière, toute publicité est interdite."
Il pourrait cependant être intéressant de se doter de règles communes sous la forme d'un règlement local de publicité intégré aux PLU afin de gérer de manière homogène l'affichage aux entrées des agglomérations.

13.1.2.2. Gestion de l'espace et milieux naturels

Le territoire de la CCPF se caractérise par une large prédominance des milieux naturels et forestiers, les terres artificialisés y restent encore très minoritaires mais elles progressent sensiblement et dépassent aujourd'hui la moyenne nationale.



source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006

Les 4 grands types d'occupation du sol

Occupation du sol	Superficie (ha)	% sél.	% France
Territoires artificialisés	916	5,4	5,1
Territoires agricoles	2 704	16	58,6
Forêts et milieux semi-naturels	12 876	76,3	35,1
Zones humides et surfaces en eau	385	2,3	1,2
Total	16 881	100	100

source : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006

Les terres agricoles ne couvrent que 16% du territoire de la CCPF, mais constituent les espaces les plus sous tension, puisque le développement de l'urbanisation (+10% depuis 1990) se fait principalement au détriment des espaces agricoles (-2% depuis 1990).

Le territoire de la CCPF est également largement concerné par des milieux naturels remarquables qui font l'objet de protections ou d'inventaires.

Territoire protégé réglementairement
Sélection



source : MNHN, 2010 - Traitements : SOeS

Près de 9% du territoire de la CCPF (contre seulement 5,1% au niveau national) est couvert par une protection règlementaire : il s'agit de la réserve naturelle du marais du bout du lac et de l'arrêté de protection du biotope du marais de Giez

Réserve naturelle

Une réserve naturelle, c'est :

- un espace naturel protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée tenant aussi compte du contexte local,
- un instrument réservé à des enjeux patrimoniaux forts de niveau régional, national ou international : espaces, espèces et objets géologiques rares ou caractéristiques, milieux naturels fonctionnels et représentatifs,
- un outil de protection à long terme pour les générations futures,
- un territoire géré à des fins conservatoires et de manière planifiée, par un organisme local spécialisé et une équipe compétente,
- un site, dont la gestion est orientée et évaluée de façon concertée, notamment grâce à un comité consultatif réunissant les acteurs locaux,
- un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement,
- un pôle de développement local durable.

Une réserve naturelle a été définie en 1974 pour protéger les marais du bout du lac d'Annecy. Elle s'étend sur 97 ha sur le ban communal de Doussard.



Arrêté de Protection du Biotope

Les arrêtés de protection de biotope permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

L'un d'entre eux couvre le marais de Giez qui s'étend sur 134 ha sur les bans communaux de Doussard, Faverges et de Giez. Il concerne la zone de marais proprement dite (zone centrale) et la zone de protection périphérique qui incluent des roselières, des landes et prés humides, des espaces boisés et des haies, de terres agricoles et un parcours de golf rustiques.

ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), initié en 1982, a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue deux types de ZNIEFF :

– les zones de type I, de superficie généralement limitée, elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou des milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,
– les zones de type II, sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaires,…) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF est avant tout un outil de connaissance. Il n'a donc pas, en lui-même, de valeur juridique directe. Il convient cependant de veiller à la présence hautement probable d'espèces protégées pour lesquelles existe une réglementation stricte.

Le territoire communautaire est concerné par de nombreuses ZNIEFF :



source : MNHN, 2010 - Traitements : SOeS

	Chevaline	Cons Ste Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex
ZNIEFF de type 2										
Massifs orientaux des Bauges	x	x	x	x	x	x	x			x
Ensemble fonctionnel formé par le lac d'Annecy et ses annexes			x	x	x	x				
Massif de la Tournette			x	x				x	x	
Chaine des Aravis							x		x	

<u>Les Massifs orientaux des Bauges :</u>
Les Bauges offrent le visage d'un massif-forteresse, ceint d'un rempart de falaises dominant les vallées de 1 000 à 1 500 m d'un seul jet.

La gorge du Chéran donne accès au cœur du massif depuis l'Albanais, alors que la vaste encolure de Leschaux débouche vers le lac d'Annecy.

Sommets et plateaux périphériques encadrent le vaste bassin intérieur du Chéran. La structure du relief est typiquement subalpine : faisceau de plis, synclinaux perchés armés par les calcaires massifs, bassins affouillés dans les roches plus tendres.

Le massif des Bauges est circonscrit par des vallées densément urbanisées (agglomérations de Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy, Albertville) parcourues par les grandes infrastructures routières.

Présentant une personnalité marquée, très verdoyant, il conserve une forte empreinte montagnarde. Son paysage a été modelé par une intense activité paysanne, héritée des défrichements pionniers œuvre des ordres religieux.

Le vaste ensemble naturel décrit ici inclut :

– l'ample bassin du Chéran, qui évide le centre du massif ; entouré de forêts résineuses, il constituait le cœur de l'économie paysanne baujue,
– le pays de Faverges, très montagneux, où de sévères vallons entaillent les plus hauts chaînons de l'Arcalod (point culminant du massif à 2 217 m) et de la Sambuy.
– la retombée orientale des Bauges, face aux Grandes Alpes, dresse une succession spectaculaire de synclinaux perchés (plis en forme de berceau) dont celui de l'Arclusaz et surtout celui du Trélod, figure célèbre de la géomorphologie



Ce secteur peu perturbé par les activités humaines est le plus remarquable des Bauges sur le plan biologique.

Il illustre des types d'habitats naturels de grand intérêt (dalles rocheuses), ainsi qu'une flore très riche, avec des groupements végétaux remarquables, et plusieurs stations botaniques exceptionnelles.

On peut ainsi citer un cortège important d'espèces inféodées aux étages subalpins ou même alpin (Andosace de Suisse, Ancolie des Alpes, Chardon bleu, Génépi des glaciers, Orchis nain, Saule glauque, Cobrésie simple, Laîche bicolore…), à la forêt (Racine de corail, Sabot de Vénus, Linnée boréale, pyroles…), aux secteurs rocheux ou secs (Gentiane croisette, Laitue vireuse, orchidées, Potentille du Dauphiné, Stipe plumeuse, Tulipe méridionale…).

L'entomofaune est très bien représentée (papillons Apollon, Bleu nacré d'Espagne, Damier de la Succise, Thécla de l'Orme…).

L'avifaune comprend la quasi-totalité des espèces typiques des milieux montagnards, depuis les espèces forestières (Bécasse des bois, Cassenoix moucheté…) jusqu'à celles des sommets rocheux élevés (Chocard à bec jaune, Lagopède alpin, Merle de roche, Tétras lyre…).

L'ensemble est à ce titre inventorié au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Le secteur abrite enfin un karst caractéristique des Préalpes du nord. Ce type de karst est caractérisé par l'épaisseur considérable des stratifications calcaires, l'ampleur des phénomènes de dissolution, l'incidence des glaciations quaternaires (calottes glaciaires sommitales, épaisses langues glaciaires)…

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en termes d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (hauts sommets, tourbières, vallons, forêts, pelouses sèches…). Il englobe les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement perturbés.

Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

– en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées ;
– à travers les connections existant avec les autres ensembles naturels voisins du massif des Bauges ou des Aravis ;
– il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (il est cité pour partie comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages) géomorphologique (avec notamment le célèbre synclinal perché du Trélod cité à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), voire scientifique (la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges constitue un terrain d'études de premier ordre pour la grande faune).

L'ensemble fonctionnel formé par le lac d'Annecy et ses annexes

Le lac d'Annecy est installé dans une cluse correspondant à une zone fracturée, d'axe oblique aux plissements subalpins des Bauges et des Bornes qui l'encadrent majestueusement.
Profond d'une soixantaine de mètres seulement du fait d'un intense comblement sédimentaire, il est subdivisé en deux bassins séparés par le seuil du roc de Chère. Il ne représente plus qu'une petite partie d'un vaste plan d'eau post-glaciaire, étendu de Faverges à la Balme de Sillingy.

C'est un lac de type oligo-mésotrophe, aux eaux claires et de productivité moyenne ; ses eaux sont en principe soumises à un « basculement » annuel très favorable à l'oxygénation des eaux profondes.

Situé dans un bassin densément peuplé et menacé par l'eutrophisation, le lac d'Annecy a bénéficié d'un programme de sauvegarde exemplaire engagé dès les années 1960, visant à collecter l'ensemble des eaux usées puis à les rejeter après traitement à l'aval du lac.



Celui-ci, avec ses affluents et ses annexes (reliques de zones humides périphériques autrefois très étendues, dont des « bas-marais » alcalins…) forme un complexe écologique remarquable.

Parmi les formations végétales, citons les herbiers immergés, sites de fraie pour le poisson, parmi lesquels des herbiers à characées. Les roselières aquatiques, favorables à la nidification des oiseaux, ont quant à elles malheureusement considérablement régressé.

La flore du lac et des zones humides périphériques comporte de nombreuses espèces remarquables (Laîche des bourbiers, Dactylorhize de traunsteiner, rossolis, Liparis de Loesel, Fritillaire pintade, Nivéole d'été, Choin ferrugineux, Spiranthes d'été…). A proximité, les versant rocailleux bien exposés accueillent une flore xérophile (adaptée à la sécheresse), avec quelques avant-postes d'espèces méridionales (Erable de Montpellier, fougère Capillaire, Aster amelle, Limodore à feuilles avortées, Tulipe de l'Ecluse…).
Le peuplement piscicole lacustre est très riche (avec des hôtes naturels tels que l'Omble chevalier, la « Féra », forme locale de Corégone, la Truite de lac ou la Lote).

Soumis à des épisodes de gel tout à fait exceptionnels, le lac accueille en hiver de nombreux oiseaux hivernants, dont des effectifs très importants de Mouettes rieuses et de Foulque macroule.
En dépit de la réduction des roselières, il permet également la nidification de plusieurs espèces intéressantes, dont le Harle bièvre.
Les zones humides périphériques conservent en outre un cortège remarquable de fauvettes aquatiques, de libellules –bien représentées-, des colonies de Castor d'Europe, de nombreux batraciens et reptiles (tritons, Couleuvre d'Esculape…).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie à l'échelle du bassin le Lac d'Annecy parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement peu ou pas altérés.

Il souligne également :

– l'importance d'une préservation des liaisons physiques existant entre le bassin du Fier dont fait partie le lac et le fleuve Rhône, dans l'objectif d'un bon fonctionnement des milieux et la libre circulation des poissons,
– celle de la qualité des tributaires du lac dans le maintien des stocks de la Truite lacustre, forme géante migratrice, et de la lutte (comme sur les autres lacs alpins) contre les phénomènes d'eutrophisation,
– l'intérêt d'une politique de préservation (acquisitions foncières, gestion conservatoire…) des secteurs littoraux épargnés par l'intense pression foncière locale.

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en termes d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (marais, versants secs…).

Il met l'accent sur la sensibilité particulière du bassin versant alimentant le lac, en rapport avec la conservation d'espèces tributaires de la qualité du milieu.

Il traduit également particulièrement les fonctionnalités naturelles :

– celles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues en ce qui concerne certaines zones humides, auto-épuration des eaux et protection de la ressource en eau),
– celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'accueil et de stationnement, de dortoir (avifaune migratrice…), zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées ; l'importance du maintien des liaisons biologiques avec les cours d'eaux affluents (frayères à Truite de lac…) ainsi qu'avec le fleuve Rhône à l'aval, via le Thiou et le Fier mérite notamment d'être soulignée.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (il est cité comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages) géomorphologique, hydrobiologique, et même archéologique (nombreuses traces d'établissements lacustres de l'âge du fer et du bronze).

Le massif de la Tournette

Parmi les massifs subalpins, l'ensemble Bornes - Aravis fait suite à celui des Bauges vers le nord, au-delà de la trouée d'Annecy - Faverges – Ugine dans laquelle est logé le lac d'Annecy. Il se raccorde d'ailleurs assez bien aux Bauges du point de vue structural, et possède une série stratigraphique très comparable.



Géologiquement, les deux entités se distinguent pourtant par le fait que l'érosion a été dans l'ensemble moins accentuée ici. Ceci explique la persistance de lambeaux de roches « allochtones » (témoins de charriages lointains lors des phases de la surrection alpine), au sommet de l'empilement des strates de roches « autochtones ».

L'ensemble montagneux séparant le lac d'Annecy de la dépression de Thônes est centré sur le chaînon de la Tournette.

Ce dernier est formé par l'accolement de deux plis nord-sud, dont l'érosion a respecté l'épaisse carapace de calcaires urgoniens.
Bien que très proche de l'agglomération annécienne, ce petit massif à la silhouette tutélaire (il culmine à 2350 m au célèbre « Fauteuil ») est resté vierge de tout équipement important.

Les étages collinéens, montagnard et subalpins y sont bien représentés ainsi qu'au sommet la zone alpine, avec un cortège d'espèces de haute altitude.
Les milieux forestiers sont particulièrement bien représentés et présentent des types d'habitats diversifiés (hêtraies neutrophiles, pinèdes à Molinie…), de même que les formations de pelouses sur calcaire (y compris un réseau important de pelouses sèches à basse altitude).

En matière de flore, citons parmi les espèces remarquables celles inféodées aux versants secs ou rocheux de basse altitude parmi lesquelles des méridionales en limite d'aire de répartition (Erable de Montpelllier, Aconit anthora, Aster amelle, Œillet de Grenoble, nombreuses orchidées, Arabette nouvelle, Stipe plumeuse…), des plantes forestières (Cyclamen d'Europe, Sabot de Vénus, Pyrole à feuilles rondes, Listère à feuilles cordées, Gagée jaune…), des espèces alpines (Androsace de Suisse et pubescente…).

En matière de faune, on peut citer de nombreux éléments de grand intérêt, notamment parmi les ongulés (Bouquetin des Alpes, Chamois…), les galliformes de montagne et les oiseaux rupicoles (Chocard à bec jaune, Faucon pèlerin, Hirondelle de rochers, Tichodrome échelette…), ou les insectes (papillons Apollon, Moiré des pierriers…).

Le secteur abrite enfin un karst caractéristique des Préalpes du nord. Ce type de karst est caractérisé par l'épaisseur considérable des stratifications calcaires, l'ampleur des phénomènes de dissolution, l'incidence des glaciations quaternaires (calottes glaciaires sommitales, épaisses langues glaciaires)…
Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en termse d'habitats ou d'espèces remarquables sont retranscrits à travers plusieurs zones de type I (secteurs d'altitude, pinèdes à Molinie, réseau de pelouses sèches) au fonctionnement fortement interdépendant.

Il englobe les zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires de haute montagne, ou les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement artificialisés.
Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

– en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Bouquetin des Alpes, Aigle royal, potentiellement le Gypaète barbu déjà nicheur non loin de là…) ;
– à travers les connections existant avec les autres ensembles naturels voisins de l'ensemble Bornes – Aravis ainsi que des Bauges ;
– il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble, dont la silhouette est un élément majeur du cadre paysager du lac d'Annecy, présente par ailleurs un grand intérêt paysager et récréatif, compte-tenu de la proximité de l'agglomération annécienne.

La chaine des Aravis

Parmi les massifs subalpins, l'ensemble Bornes - Aravis fait suite à celui des Bauges vers le nord, au-delà de la trouée d'Annecy - Faverges – Ugine dans laquelle est logé le lac d'Annecy. Il se raccorde d'ailleurs assez bien aux Bauges du point de vue structural, et possède une série stratigraphique très comparable.

Géologiquement, les deux entités se distinguent pourtant par le fait que l'érosion a été dans l'ensemble moins accentuée ici. Ceci explique la persistance de lambeaux de roches « allochtones » (témoins de charriages lointains lors des phases de la surrection alpine), au sommet de l'empilement des strates de roches « autochtones ».

A l'est de cet ensemble, la chaîne des Aravis proprement dite (que la trouée du col des Aravis partage en deux tronçons) domine la dépression de Megève et la vallée de l'Arly (celles-ci constituant le prolongement septentrional, atténué, du sillon alpin).

Au nord, la chaîne du reposoir prolonge le massif jusqu'en aplomb de la vallée de l'Arve. Au sud, les Aravis dialoguent avec les Bauges au-delà du seuil de Faverges.



La zone délimitée englobe le Mont Lachat, qui assure la continuité avec le massif du Bargy au-delà du Col de la Colombière.

La chaîne des Aravis apparaît comme une grandiose muraille de calcaire (elle culmine à 2752 m à la Pointe Percée), véritable cathédrale minérale rythmée par une succession très régulière de cirques glaciaires (particulièrement marquée sur le versant de la vallée du Borne).

Répartis dans les zones de végétation subalpine et alpine, les milieux naturels sont riches et variés et ceci d'autant plus que la végétation, calcicole dans son ensemble du fait de la nature dominante du substrat, présente cependant des enclaves silicicole et acidophile.

Les milieux forestiers ne sont cependant pas très développés, mais les Aravis sont par contre particulièrement représentatifs en ce qui concerne les landes à rhododendron, les pelouses alpines, les grandes zones rocheuses et les éboulis.

La flore est remarquable, que ce soit celle des prairies de fauche et formations à hautes herbes ou « mégaphorbiaies » (Aconit paniculé, Stemmacanthe rhapontique…), des forêts (Asaret d'Europe, Racine de corail, Cyclamen d'Europe, Sabot de vénus, Lycopode en massue, Listère à feuilles cordées, Epipogon sans feuille…), des secteurs secs ou rocheux (Epervière tomenteuse, Aster amelle, Gentiane croisette, Orchis odorant, Limodore à feuilles avortées, Primevère oreille d'ours, Saussurée déprimée…), ou des zones d'altitude (Androsace de Suisse, Androsace pubescente…).

L'avifaune de montagne est bien représentée (galliformes notamment, mais aussi oiseaux rupicoles : Chocard à bec jaune, Crave à bec rouge, Hirondelle de rochers, Merle de roche, Tichodrome échelette…). Parmi les espèces les plus spectaculaires, on compte de nouveau le Gypaète Barbu, enfin de retour à la suite de l'extinction de l'espèce dans les Alpes au début du siècle dernier.

Cette diversité concerne aussi les mammifères (Chamois, Lièvre variable), de même que les insectes (papillons Azurés de la croisette, de la sanguisorbe et des paluds, libellules…).

Le secteur abrite enfin un karst alpin d'altitude. Ce type de karst se développe dans les calcaires ou les dolomies de l'urgonien ou du sénonien. Les précipitations sont élevées et les phénomènes de dissolution importants, contribuant à la formation de réseaux spéléologique profonds (plus de 1000 m). L'empreinte glaciaire peut être également très déterminante.

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dont les espaces les plus représentatifs en termes d'habitats ou d'espèces remarquables (écosystèmes montagnards, pelouses sèches, lacs…) sont retranscrits à travers plusieurs vastes zones de type I.
Il englobe les zones abiotiques naturelles, permanentes ou transitoires de haute montagne, ou les éboulis instables correspondant à des milieux faiblement artificialisés.

Le zonage de type II souligne particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales :

– en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Bouquetin des Alpes, Aigle royal, Gypaète barbu…) ;
– à travers les connections existant avec les autres ensembles naturels voisins de l'ensemble Bornes – Aravis, du Faucigny et du Beaufortain ;
– il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant ; La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines.

L'ensemble présente par ailleurs un évident intérêt paysager (il est cité comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages), mais aussi géologique et géomorphologique (remarquable modelé glaciaire…).

	Chevaline	Cons Ste Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex
ZNIEFF de type 1										
Montagne du Chardon	x		x							
Bois de Pré Poirier et du Pré Lamy	x		x		x					x
Secteur Sud du Taillefer à l'ouest de Chaparon			x			x				
Marais du Bout du Lac			x			x				
Marais de Giez			x	x	x					
Ensemble des pelouses sèches de la Cluse d'Annecy			x					x	x	
Vallon de Saint Ruph				x						x
Pelouses sèches de la Cluse d'Annecy				x			x		x	
Massif de la Tournette								x	x	
Hautes-Bauges										x
Vallon de Tamié										x

Montagne du Charbon

Cette zone est constituée de deux entités relativement distinctes : la montagne du Charbon (falaises et alpages) et son piémont. Ce piémont installé sur un talus essentiellement marno-calcaire, est occupé par une ceinture forestière de type Hêtraie-Sapinière caractéristique de cet étage de végétation.

L'érosion a entaillé ce talus de quelques ravins qui, au fil du temps, ont été recouverts d'une forêt très adaptée à ces conditions extrêmes (mobilité du sol, chute de pierre, réserve en eau variable dans l'année…). L'accessibilité délicate et la faible productivité de ce type de formation en rend l'exploitation très délicate et en pratique limitée, laissant libre court à son évolution naturelle. La partie centrale est essentiellement marquée par la présence d'alpages abandonnés au sud (mais ayant néanmoins peu évolué depuis une cinquantaine d'années), ou encore en activité au nord. Ils sont caractérisés par la présence d'une flore riche en espèces remarquables (Primevère oreille d'ours, Œillet de Grenoble, Céphalaire des alpes...)

On peut enfin et surtout noter la présence de deux milieux particulièrement précieux :- une zone humide de très grand intérêt naturaliste dans le contexte local du massif des Bauges, où ces milieux sont extrêmement peu nombreux ; elle abrite plusieurs plantes très rares à l'échelle du massif,- des îlots d'Epicéa développés sur lapiaz en situation abrité qui eux aussi abritent une flore spécialisée de grand intérêt. L'inclusion dans la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges contribue au maintien de belles populations de Chamois et de Mouflons.

Le bois de Pré Poirier et du Pré Lamy

Le massif calcaire des Bauges présente une structure contrastée avec des alternances de plateaux, vallées et synclinaux perchés. Les températures hivernales y sont très rigoureuses, et elles restent fraîches en été ; les précipitations y sont importantes, caractéristiques des massifs alpins externes. Le site du bois de Pré Poirier et du Pré Lamy englobe le point culminant du massif, la pointe d'Arcalod.

Forêts de résineux en stations froides (avec épicéa dominant) et forêts fraîches de ravins et de pentes abritent de nombreuses espèces végétales et animales remarquables. Le Sabot de Vénus qui doit son nom à la forme de son labelle en pantoufle, éclot ses belles fleurs jaune et marron sous l'ombrage de la forêt. Deux pyroles, la Pyrole intermédiaire et la Pyrole à feuilles rondes trouvent dans la litière acide des forêts d'épicéas les conditions nécessaires à leur développement. Les cônes des conifères sont la principale source de nourriture du Cassenoix moucheté ; il n'est pas rare de le voir et de l'entendre, perché au sommet d'un épicéa et poussant son cri rauque, semblable au choc de deux pierres l'une contre l'autre. D'autres espèces de plantes s'installent plutôt dans les milieux dégagés, prairies et alpages ou encore pelouses sèches. C'est le cas de l'Orchis odorant.

La Primevère oreille d'ours est facilement reconnaissable à ses feuilles oblongues, glabres, charnues, lisses, entières ou dentées et situées toutes à la base ; on la trouve en populations assez importantes dans les Préalpes calcaires de la région.

La Saxifrage fausse diapensie a développé des poils sur la tige et les feuilles pour limiter l'évaporation et possède de solides racines pour s'accrocher au rocher. Elle peut ainsi pousser jusqu'à haute altitude sans souffrir du froid et du dessèchement. Présent dans les lacs jusqu'à 2 500 m d'altitude, le Triton alpestre est le plus bigarré de nos tritons. Le mâle en livrée nuptiale porte une crête à bord droit festonnée de points noirs ; ses flancs marqués de tâches noires sont ornés d'une bande latérale d'un bleu intense et son ventre est orange vermillon uni. Hivernant enfoui dans la terre ou sous des pierres, cet amphibien se nourrit d'invertébrés aquatiques et de têtards lorsqu'il est en phase aquatique et de vers en phase terrestre. Le Merle de roche, au typique plumage orange et bleu, se rencontre sur les versants abrupts. Quant au Sizerin flammé, il vit dans les zones semi-ouvertes faisant la transition entre la forêt et les alpages ; ce sont des zones dans lesquelles alternent résineux rabougris adoptant des formes de bonzaï et prairies ou dalles rocheuses nues : on les appelle les "zones de combat". On peut aussi citer comme espèces présentes sur ce site à la grande richesse biologique le Chamois et le beau papillon Apollon, très bon planeur capable de parcourir de grandes distances.

Le secteur Sud du Taillefer à l'ouest de Chaparon

Cette zone englobe une partie de l'arête rocheuse calcaire du Taillefer située entre le hameau de Brédannaz et le chef-lieu d'Entrevernes. Elle est constituée sur le versant est de falaises et d'éboulis. Sur le versant ouest, il s'agit de pentes rocailleuses généralement faibles, et de bancs de falaises moins hauts et plus localisés. L'altitude du site, relativement faible, est comprise entre 450 et 900 m.

Cette zone concentre quatre points d'intérêt majeur :- les groupements forestiers de Pin sylvestre et Buis situés en crête, très originaux dans la région,- les groupements d'affinité méridionale (avec notamment la présence de Buis en de nombreux points et surtout celle de l'Aethionéme des rochers,- les groupements d'éboulis au pied des falaises orientales, peu fréquents à cette altitude et qui de ce fait renferment des espèces peu communes : Ptychotis saxifrage, Sarriette népéta...- enfin il convient de signaler la présence du Faucon pèlerin lié aux falaises et du Bruant fou, un passereau peu commun.

Le marais du Bout du Lac

Au sud du lac d'Annecy, la plaine autrefois recouverte par celui-ci a été le siège de l'accumulation d'épaisses couches d'alluvions déposées par deux rivières à caractère torrentiel, l'Ire et l'Eau morte, transformant ce secteur en une vaste zone marécageuse. A l'extrémité du lac subsistent encore de vastes zones marécageuses, dont une grande partie bénéficie d'un classement en réserve naturelle afin d'en assurer la sauvegarde. En fonction de la proximité de l'eau dans le sol, plusieurs unités écologiques avec une végétation bien particulière peuvent être distinguées : roselières aquatiques et terrestre, fourrés de Saules cendrés et aulnes, boisements de Chêne pédonculé, prairies agricoles plus ou moins humides, forêt galerie le long des cours d'eau….

Cette diversité de milieux abrite une faune et une flore diversifiée souvent remarquables. On remarque entre autres la présence d'une avifaune riche composée d'espèces d'oiseaux inféodés à la roselière (Bruant des roseaux, rousserolles, Busard des roseaux, et même la présence occasionnelle du Butor étoilé), et des hivernants qui trouvent ici des conditions favorables (Fuligule morillon, Fuligules milouin, Nette rousse…). Toutes les espèces de reptiles connues dans le département sont signalées dans la réserve, et six batraciens sont également recensés, dont une importante population de crapaud commun qui fait l'objet d'un suivi au moment de la migration printanière depuis plusieurs années. Le Castor d'Europe réintroduit en 1972 semble bien installé. Malgré l'abandon de la fauche de certains secteurs ayant entraîné la banalisation du couvert végétal, la flore comprend encore de nombreuses espèces remarquables dont certains apparus suite à la mise en place d'une gestion appropriée des milieux naturels. On peut ainsi citer parmi les espèces protégées la Gentiane pneumonanthe, l'Ophioglosse (ou "Langue de serpent"), le Séneçon aquatique, l'Orchis odorant, l'Inule de Suisse, le Rossolis à feuilles longues, l'Orchis de Traunsteiner, le Séneçon des marais et le Liparis de Loesel, petite orchidée devenue rarissime dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation des espèces, et pour laquelle cette station est la plus belle du département.

Le marais de Giez

Ce marais situé à une vingtaine de kilomètres au sud d'Annecy et traversé par l'eau Morte (principal affluent lacustre) appartient à l'ensemble des zones marécageuses qui subsistent encore dans la vaste plaine alluvionnaire en amont du lac, auquel appartient également la réserve naturelle du Bout du lac. Le marais de Giez fait quant à lui l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope depuis 1990.

Il est constitué d'une mosaïque de milieux parmi lesquels plusieurs dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation des habitats naturels : prairies humides, roselières, "bas-marais" (marais tout ou partie alimentés par la nappe phréatique) neutro-alcalins, boisements humides, cours d'eau…Ceux-ci abritent une flore comportant de nombreuses espèces remarquables, dont de nombreuses espèces protégées : le Liparis de Loesel, le Rossolis à feuilles longues, l'Orchis de Traunsteiner, la Linaigrette grêle, le Choin ferrugineux, le Séneçon des marais, l'Orchis musc, l'Ophioglosse (ou "Langue de serpent"), l'Orchis odorant, la Fougère des marais, l'Orchis des marais, l'Inule de Suisse, la petite Utriculaire et le Séneçon aquatique. En matière de faune, la présence d'une belle population d'Agrion de Mercure, petite libellule protégée, du Castor d'Europe dans les forêts humides le long du cours d'eau et du Martin-pêcheur est également à signaler. Le marais abrite également plusieurs espèces de batraciens et reptiles, et une avifaune spécialisée, surtout inféodées à la roselière : Locustelle tachetée, Rousserolles effarvatte et verderolle, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux…Des indices laissent à penser que le Putois, très raréfié en Haute-Savoie, serait encore présent. Le chabot, petit poisson dont la protection est également considérée comme un enjeu européen, a également été observé dans les nombreux petits écoulements qui sillonnent le marais.

L'ensemble des pelouses sèches de la Cluse d'Annecy

Cette zone assez morcelée englobe l'ensemble des prairies sèches qui subsistent à la périphérie sud du lac d'Annecy et constituent un réseau de milieux chauds qui accueillent des espèces végétales et animales d'affinité méridionale. Elles forment un "corridor biologique" permettant des échanges avec d'autres ensembles plus méridionaux (Vuache, Jura méridional). Elles possèdent en outre un cortège floristique typique, riche en orchidées, comprenant également plusieurs espèces de grand intérêt dont l'Aster amelle (ou Marguerite de la Saint Michel) protégé en France. Elles accueillent également plusieurs espèces végétales originales pour la cluse d'Annecy : Gentiane croisette, Baguenaudier, Trèfle jaunâtre, Gaudinie fragile…

La faune liée à ces coteaux est essentiellement constituée de nombreuses espèces d'orthoptères et de papillons, parmi lesquels les Azurés du serpolet et de la croisette, ainsi que la Bacchante. Ils sont également fréquentés par huit espèces de reptiles et plusieurs espèces d'oiseaux dépendent plus ou moins étroitement de ces espaces, dont la Pie grièche écorcheur.

Le vallon de Saint Ruph

Cette petite vallée restée à l'écart des grands axes de circulation conserve quelques grandes surfaces de prairies sèches thermophiles (recherchant la chaleur), dans un contexte forestier et minéral varié. L'excellente exposition y compense une altitude assez élevée. La pression agricole semble de nos jours insuffisante pour maintenir les habitats prairiaux les plus caractéristiques, mais l'ensemble reste malgré tout encore dans un bon état de conservation. Les falaises et éboulis brûlés par le soleil contrastent avec le fond du vallon où le torrent et ses multiples affluents tempèrent l'atmosphère.

Outre son intérêt floristique, le Vallon de Saint-Ruph est réputé localement pour sa faune entomologique, et des prospections très récentes sont venues pleinement confirmer son intérêt, en ce qui concerne en particulier les papillons diurnes. Deux espèces protégées peuvent être citées à ce titre: l'Azuré du serpolet, et surtout la très belle Bacchante, papillon particulièrement menacé sur l'ensemble du territoire national, même si sa situation en Haute-Savoie semble encore relativement bonne.

Les pelouses sèches de la Cluse d'Annecy

A la périphérie sud du lac d'Annecy, les pelouses sèches sont issues des défrichement anciens, mais certaines sont depuis peu délaissées par l'agriculture. Elles forment un réseau de milieux chauds, qui accueillent des espèces animales et végétales d'affinité méridionales. Elles constituent par ailleurs un "corridor" qui facilite les échanges de faune et de flore avec d'autres ensembles plus septentrionaux (Jura, Vuache,..). Très riches en orchidées, elles en abritent près d'une quinzaine d'espèces. Parmi celles-ci, l'Orchis bouc est très peu fréquent dans le département, ainsi que des espèces plus hygrophiles (recherchant l'humidité) comme l'Orchis de Traunsteiner, protégé en France. Dans les secteurs plus mésophiles voir légèrement humides que l'on peut rencontrer localement dans ces prairies, on trouve également l'Ophioglosse (ou "Langue de serpent"), petite fougère protégée en région Rhône-Alpes.

Les secteurs les plus chauds hébergent quant à eux des plantes d'affinité plus méridionale (Guimauve hérissée, Valériane carénée, Brunelle laciniée et l'Aster amelle (ou Marguerite de la Saint Michel), marguerite mauve protégée en France). Parmi les espèces animales, outre de nombreux reptiles comme la Vipère aspic ou le Lézard vert, de tels milieux abritent une grande diversité d'insectes : Ascalaphe, criquets et sauterelles et papillons, parmi lesquels l'Apollon et l'Azuré de la croisette, deux espèces protégées en France.

Les Hautes-Bauges

Le secteur des Hautes-Bauges est probablement l'un des plus riches de ce massif préalpin. A la lecture des inventaires réalisés ici, l'intérêt naturaliste est manifeste : quelle que soit la discipline concernée, les observations sont riches et diversifiées. Les inventaires de milieux naturels font ainsi apparaître forêts de ravins (de divers types), pinèdes de Pin à crochets, saulaies des berges graveleuses, aulnaies à Aulne blanc (en mélange compte tenu de l'étroitesse du lit du Chéran) au milieu d'une hêtraie-sapinière omniprésente. Plus haut en altitude, on observe des alternances de prairies de fauche et de pelouses subalpines, toutes deux très diversifiées. Enfin, falaises, éboulis et lapiaz complètent la palette des milieux. A ceux-ci correspond une flore tout aussi riche. Si on ajoute au secteur délimité les espaces voisins (versant sud-est, Sambuy, Pré Poirier et Pré de Lamy, et Montagne du Charbon) dont les caractéristiques sont proches, on ne compte pas moins de 900 espèces (soit entre 15 et 20% de la flore de France).

Parmi les observations les plus intéressantes, on peut noter des espèces dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation, telles que le Sabot de Vénus, le Chardon bleu ou la Potentille du Dauphiné ; on observe également la Racine de Corail, le Listère à feuilles cordées, l'Orchis nain, l'Orchis de Spitzel et l'Orchis odorant pour ce qui concerne les Orchidées, la Clématite des Alpes, la Primevère oreille d'ours, la Céphalaire des Alpes, les Saxifrages fausse diapensie et safranée…D'autres espèces présentent ici des stations éloignées de leur aire de répartition géographique habituelle : la Primevère farineuse, le Trèfle de Alpes, la Silène fleur de Jupiter… La faune n'est pas en reste avec l'une des plus fortes populations de Chamois (environ 2000 individus), qui a servi pendant longtemps à soutenir ou à recréer des colonies dans d'autres massifs alpins. Actuellement, elle fait l'objet de nombreuses études scientifiques concernant la dynamique de population de l'espèce, les effets de la chasse, les techniques de capture. Le peuplement d'ongulé est lui-même très diversifié puisque qu'avec le Chamois coexistent le Mouflon, le Sanglier, le Chevreuil, le Cerf élaphe… et les ongulés domestiques (vache, chèvre et mouton). Les oiseaux sont eux aussi bien représentés, qu'ils soient forestiers (Pic noir), propres aux milieux ouverts (Linotte mélodieuse, Tétras lyre, Lagopède alpin, Perdrix bartavelle…) ou rupestres (Aigle royal, Tichodrome échelette…). Les quelques inventaires d'insectes déjà disponibles révèlent la présence d'espèces de grand intérêt telles que la Rosalie des Alpes, du Thécla de l'Orme, de l'Apollon…

Le vallon de Tamié



Le vallon de Tamié est la cluse la plus orientale des Bauges ; il sépare les derniers sommets des "Hautes Bauges" (Parc du Mouton, Pointes de Chaurionde et de la Sambuy), du petit massif de la Belle Etoile-Dent de Cons. Le fond de vallon qui offre de vastes surfaces planes ou en pentes douces, est marqué par l'exploitation pastorale avec une large place occupée par les prairies naturelles fauchées ou pâturées.

Les boisements y restent morcelés et peu étendus. Plusieurs petits marais occupent les pentes ou de petites cuvettes ; en Bauges, massif karstique perméable, cette relative richesse est à souligner. Un étang de 0,7 hectares, autrefois construit pour assurer le fonctionnement d'un moulin complète cette palette de milieux humides. Il constitue aujourd'hui une frayère très importante pour la Grenouille rousse et le Crapaud commun.

NATURA 2000

Le réseau "Natura 2000" regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :

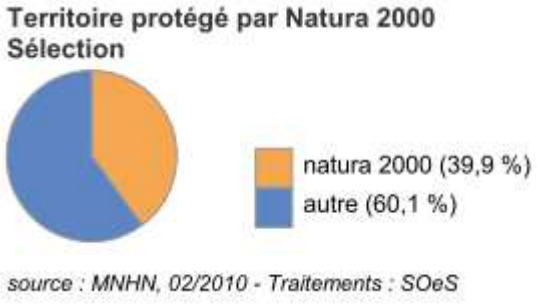
– la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de **zones de protection spéciale (ZPS)** ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe,
– la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" qui prévoit la création de **zone spéciales de conservation (ZSC)** ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

La France ayant fait le choix de privilégier la voie contractuelle, pour assurer la gestion d'un site un document d'objectifs (DOCOB) doit être établi par le comité de pilotage du site.

Le DOCOB contient:

– une analyse décrivant l'état initial de conservation des habitats naturels et des espèces,
– les objectifs de développement durable destinés à assurer leur conservation ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles,
– des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs,
– des cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000,
– l'indication des dispositions financières pour la réalisation des objectifs,
– les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées.

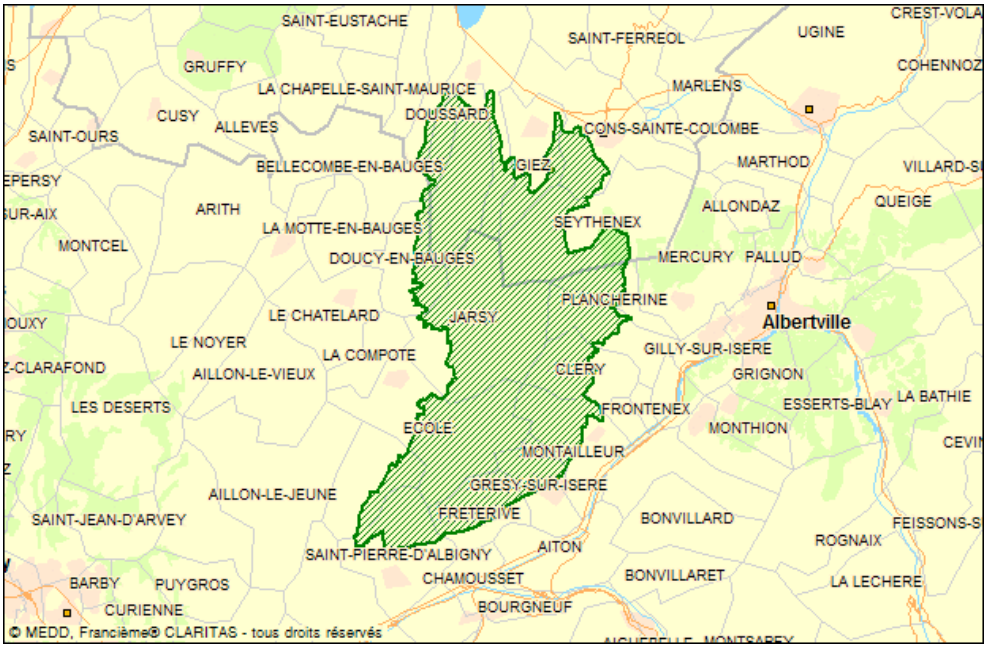
Quatre zones NATURA 2000 interceptent le territoire communautaire sur près de 40% de son emprise, contre seulement 12,5% du territoire national.



	Chevaline	Cons Ste Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex
Partie orientale du massif des bauges (ZPS et ZSC)	94,04		35,22	24,18	32,72	1,55				49,65
Cluse du lac d'Annecy			5,20	1,21	1,87					
Massif de la Tournette				1,40				54,53	43,34	
Les Aravis (ZSC et ZPS)							6,73			

en part (%) du ban communal concerné

La partie orientale du massif des bauges



Situé dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges, le site fait partie de la ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) "Les Bauges" et est concerné en partie par 6 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2. Il inclut la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges et les réserves biologiques domaniales du Haut-Chéran et de la Combe d'Ire

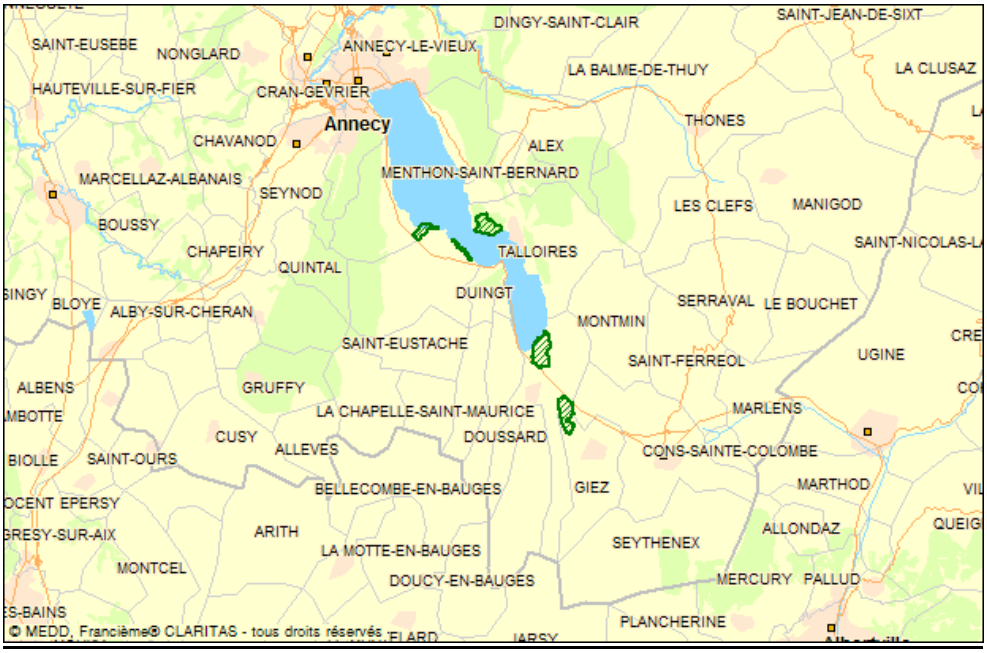
19 habitats d'intérêt communautaire sont présents sur ce vaste site.

Situé au front des massifs alpins, le massif des Bauges constitue un des bastions de la chaîne des massifs subalpins des Alpes du nord françaises qui s'étire de Valence à Thonon-les-Bains. Ceinturé par une population importante (villes d'Aix-les-Bains, Albertville, Annecy, Chambéry), il constitue un territoire privilégié de détente, de découverte, ainsi qu'une réserve hydrologique conséquente.

Géologiquement, le massif se compose d'un empilement de couches de terrains sédimentaires d'âge jurassique formant la couverture d'un socle situé plus à l'est (massif de Belledonne). Ces couches de terrain, constituées de roches calcaires et marneuses, se sont initialement déposées à plat, puis ont été secondairement déformées lors des compressions alpines récentes (depuis 20 millions d'années). Du plissement de ces roches et de l'action conjuguée de l'érosion, résulte la géologie actuelle qui détermine fortement le microclimat local, la morphologie des falaises et les secteurs d'implantation des pelouses sèches : en pied de versant sur des éboulis, des cônes de déjection, des écroulements ou des moraines.

Cette partie nord correspond aux hauts sommets du massif des Bauges avec 3 grands types de milieux : alpages, forêts montagnardes, rochers.

La cluse du lac d'Annecy



La Cluse du lac d'Annecy comprend le lac d'Annecy dans sa partie nord et une plaine alluviale au sud, qui résulte du comblement d'un vaste lac post-glaciaire.

La zone proposée concerne les réserves naturelles nationales du Bout du Lac et du Roc de Chère, ainsi que les arrêtés préfectoraux de protection de biotope du Marais de Giez (sur les communes de Giez, Doussard et Faverges), du Marais de l'Enfer et des Roselières du lac d'Annecy, tous deux situés sur la commune de Saint-Jorioz, sur la rive ouest du lac.

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 56% sur le domaine alpin et 44% sur le domaine continental.

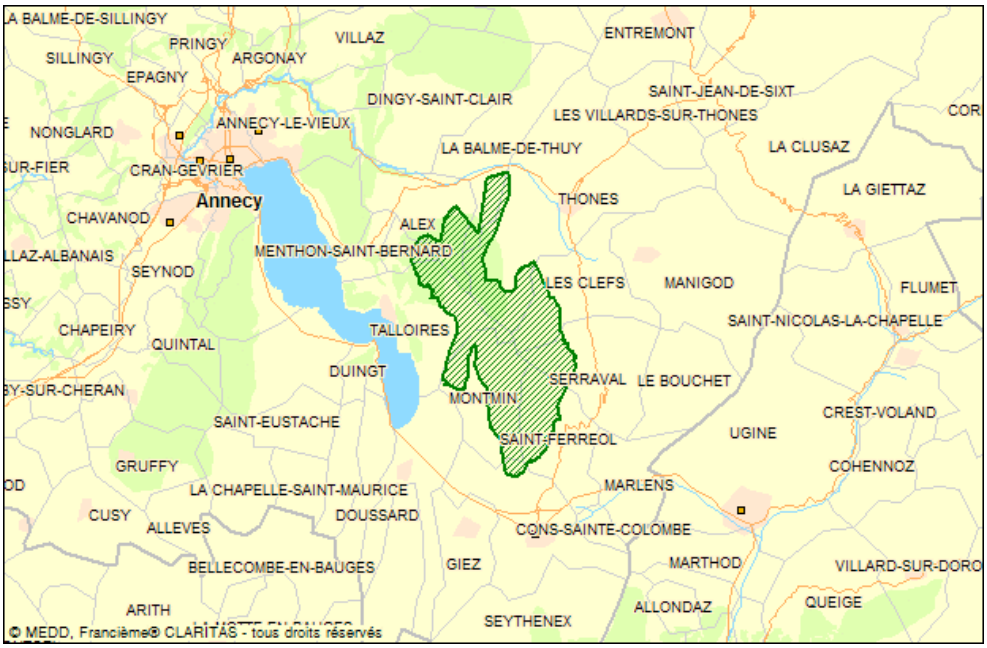
Il comporte de grandes zones humides riveraines du lac et des fonds de vallée, des rivières et des forêts alluviales, des prairies et des forêts sur les versants.
L'influence méridionale est marquée sur les adrets.

Le Marais de l'Enfer est un marais alcalin, qui s'étend en rive gauche du lac d'Annecy. Il est constitué de " bas-marais " alimentés par la nappe phréatique et de prairies à Molinie bleue.

Le Marais du Bout du Lac est une vaste zone marécageuse située au sud du lac d'Annecy, qui présente plusieurs types de végétation en fonction de la proximité de l'eau dans le sol : roselières, fourrés de Saules et d'Aulnes, boisements de Chêne pédonculé, forêt galerie le long des cours d'eau…

Le Marais de Giez, plus au sud que celui du Bout du Lac, est également traversé par L'Eau Morte, principal affluent du lac. Il est constitué d'une mosaïque de milieux : prairies humides, roselières, " bas-marais " neutro-alcalins, boisements humides…
Le Roc de Chère est un petit massif montagneux forestier, qui forme un promontoire à l'est du lac d'Annecy, présentant des micro-reliefs et des microclimats très différents, induisant une grande diversité de milieux : des pentes abruptes sur calcaire avec une végétation thermophile, des crêtes gréseuses acides sèches en été, un plateau sur grès frais et humide avec boisement de hêtres…

Le massif de la Tournette



L'intérêt remarquable de ce site a été reconnu à travers l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 et de type 1.

On répertorie sur le massif de la Tournette 11 habitats naturels dits d'intérêt communautaire, dont deux prioritaires.

Il s'agit principalement de milieux forestiers, ici très bien représentés (forêts de pins de montagne, hêtraies neutrophiles, pessières subalpines), de falaises calcaires, d'éboulis, de milieux rocheux et de grottes, mais aussi de landes, de pelouses et prairies héritées des pratiques agricoles ancestrales.

La variété et le bon état de conservation des milieux forestiers constituent l'un des points forts du massif. Il en est de même pour les pelouses sur calcaire (en particulier les pelouses sèches à basse altitude).

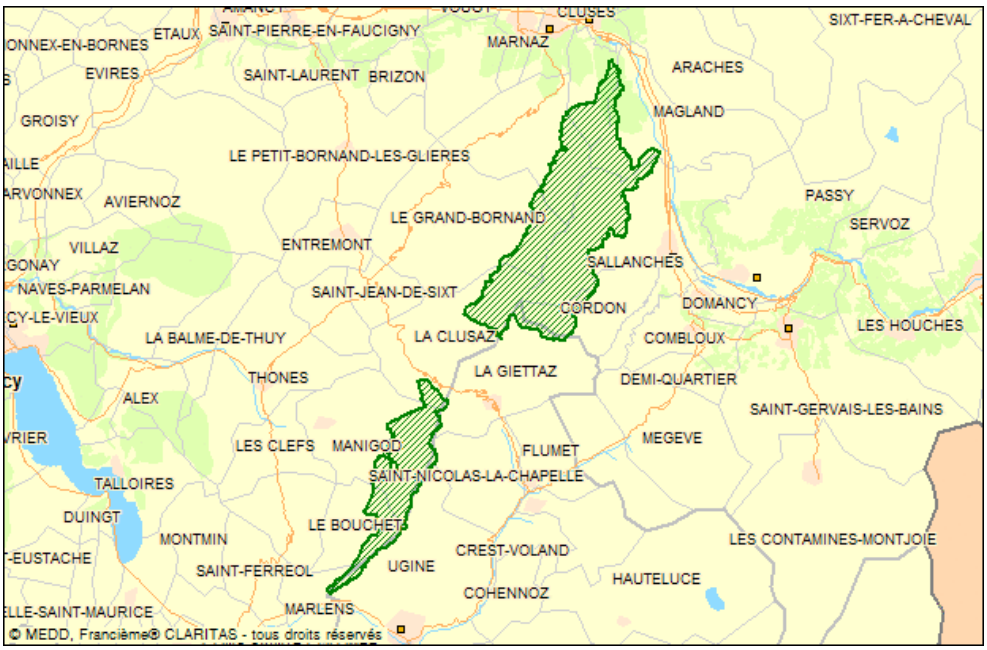
Les milieux ouverts sont entretenus par une agriculture traditionnelle encore bien présente.

En matière de flore, le massif abrite des stations de deux espèces d'intérêt communautaire emblématiques : le Sabot de Vénus et le Chardon bleu (Panicaut des Alpes ou " Reine des Alpes ").
Il en est de même pour deux espèces d'insectes : le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant.

Les vastes secteurs boisés accueillent par ailleurs l'ensemble des ongulés sauvages de basse altitude ; ils sont donc potentiellement très favorables au Lynx d'Europe.

Le site est actuellement dans un état de conservation favorable.
Ce promontoire calcaire, situé dans le prolongement des anticlinaux de Parmelan, Sous-Dine, Glières, est limité à l'ouest par la cluse d'Annecy et au nord par la vallée du Fier.
C'est un bel ensemble de forêts montagnardes et subalpines, dont la forêt domaniale de Thônes. On note la présence de hautes falaises calcaires et d'éboulis, mais aussi de combes " sauvages " très pentues et boisées, ainsi que de landes et pelouses (utilisées comme alpages).

Les Aravis



Le site proposé comprend essentiellement :

– différents faciès de pelouses et de landes subalpines et alpines, soit climaciques, soit d'origine pastorale.
– des formations végétales associées aux milieux rocheux (dalles calcaires lapiazées, falaises, éboulis...)
– quelques milieux forestiers (pessières subalpines et forêts de pins de montagne)
– quelques zones humides et quelques lacs d'altitude.

Il comporte au moins 12 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 1 dit prioritaire.

Il abrite deux espèces végétales d'intérêt communautaire : le Sabot de Vénus et le Chardon bleu (ou Reine des Alpes).

Le Lynx d'Europe semble fréquenter ce site, ainsi que deux papillons de l'annexe II de la directive Habitats : Azurés de la sanguisorbe et Azurés des Paluds.

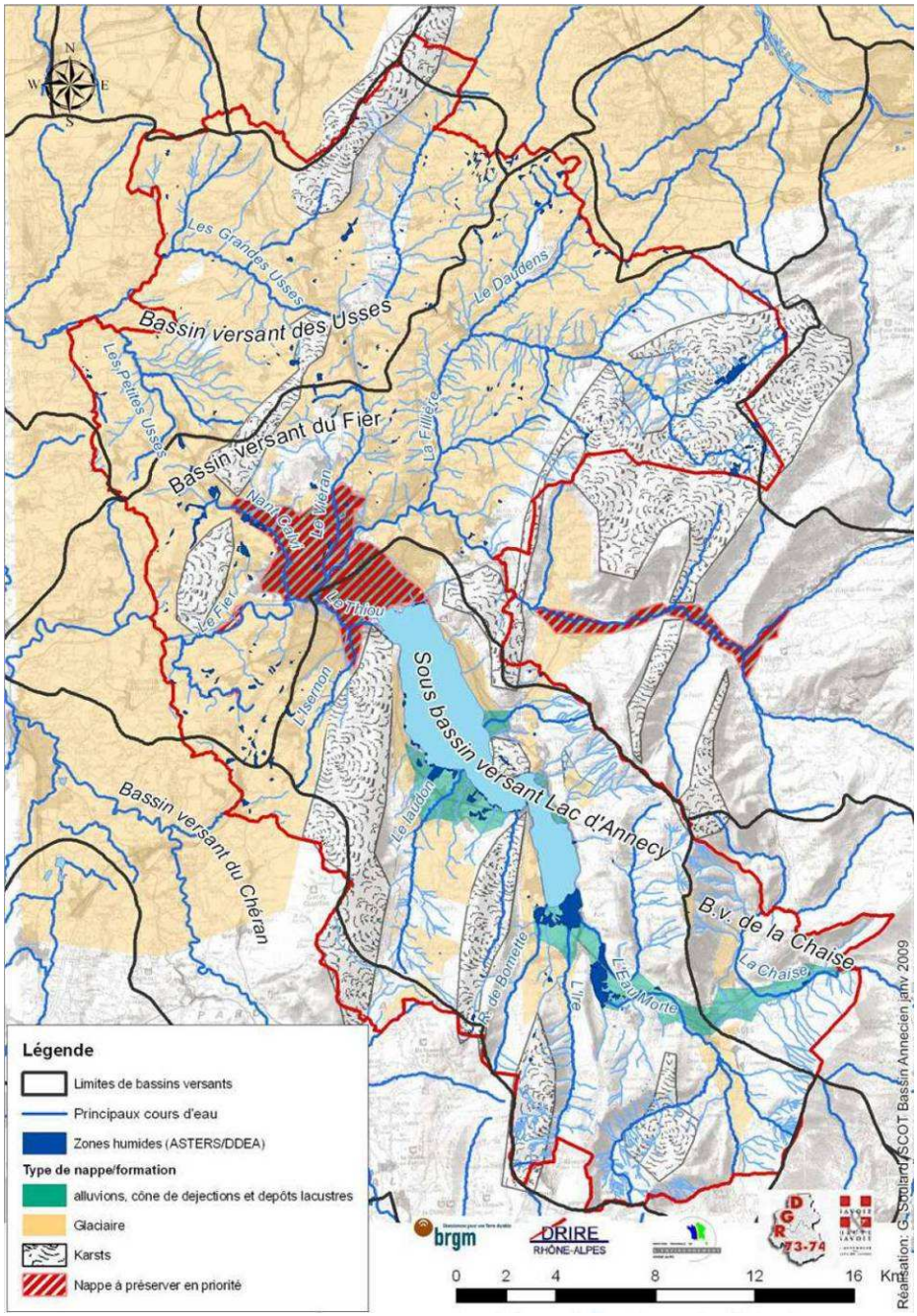
Cette longue chaîne des Préalpes du nord, allongée suivant un axe NNE-SSW, présente d'importants sommets, entaillés par des "combes" très encaissées orientées NW-SE.
Le massif des Aravis est un massif à dominante karstique formée par l'épaisse couche sédimentaire caractéristique des chaînes subalpines. L'empreinte glaciaire y est omniprésente. L'ensemble présente par ailleurs un évident intérêt paysager.

1.4.2.3. Gestion des ressources naturelles

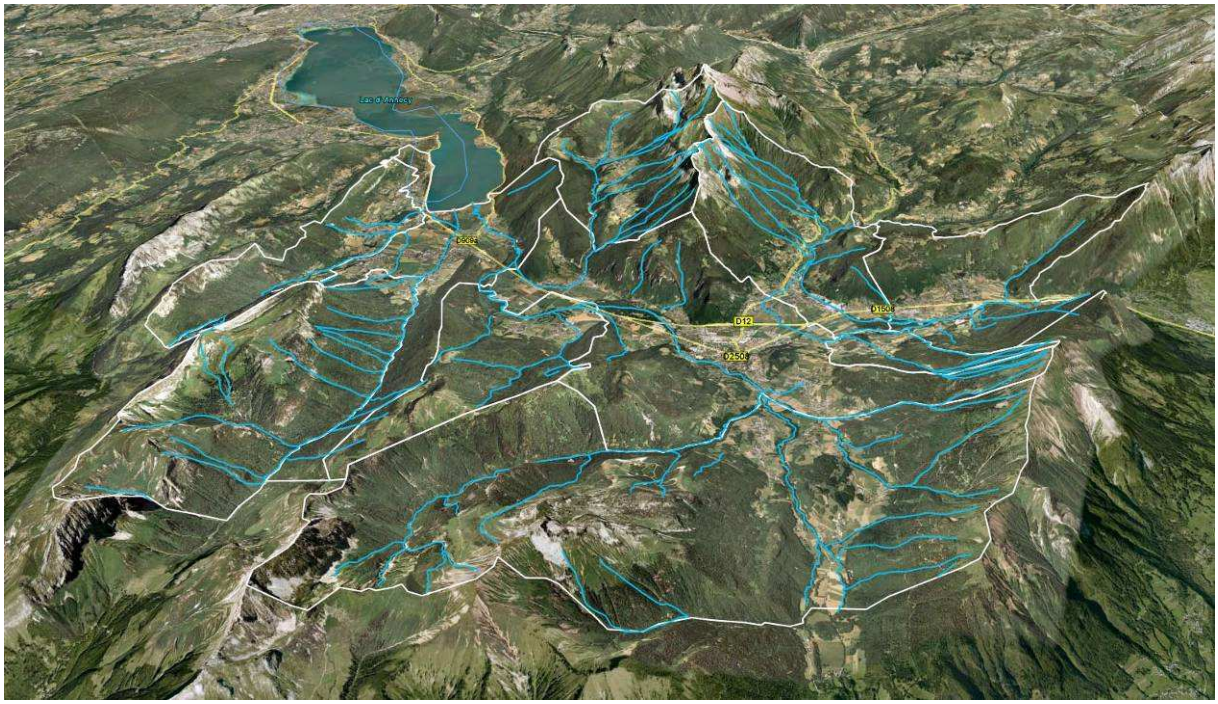
Gestion de l'eau

L'eau constitue incontestablement une des grandes richesses du territoire.

Le territoire se situe sur une ligne de partage des eaux avec d'un côté l'Eau Morte et l'Ire qui drainent la partie Nord et Ouest du territoire vers le lac d'Annecy et de l'autre côté la Chaise qui rejoint la vallée d'Albertville.


Bassin versant des Usses
Bassin versant du Fier
Sous bassin versant Lac d'Annecy
Bassin versant du Chéran
B.v. de la Chaise
Les Grandes Usses
Les Petites Usses
Le Daudens
La Filliere
Le Vieran
Nant Cruy
Le Fier
Le Tiolou
L'Isernon
Le laudon
R. de Bornette
L'Eau Morte
La Chaise
Légende
Limites de bassins versants
Principaux cours d'eau
Zones humides (ASTERS/DDEA)
Type de nappe/formation
alluvions, cône de dejections et depôts lacustres
Glaciaire
Karsts
Nappe à préserver en priorité
brgm
DRIRE
RHÔNE-ALPES
0 2 4 8 12 16 Km
Réalisation: G. Soulard/SCOT Bassin Annecien janv 2009

Le territoire de la CCPF contribue grâce à son réseau hydrographique à 65% aux apports en eau du lac d'Annecy.



Les rivières en Pays de Faverges sont propriété privée, pourtant l'eau est libre; le risque est géré par les Maires ; les poissons par les pécheurs ; les paysages, les ballades et la biodiversité sont l'affaire de tous…
Plusieurs milliers de propriétaires se partagent le foncier (berges et lits de la rivière), l'action individuelle de chacun doit prendre en compte l'intérêt global de la rivière… tâche difficile mais nécessaire a une gestion équilibrée de la rivière.

L'ensemble des cours d'eau, à caractère torrentiel, sont de bonne à très bonne qualité.

La gestion des rivières constitue l'une des compétences historiques de la CCPF.

La politique communautaire se décline en 3 objectifs et 6 moyens :

– Les objectifs :
  - Garantir la qualité et le bon écoulement des eaux en assurant la sécurité des personnes et des biens ;
  - Restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques correspondants ;
  - Définir et gérer les enjeux liés aux usages des rivières.

– Les moyens :
  - Coordonner et contrôler les études nécessaires à la réalisation de ces objectifs, dans un esprit de cohérence des bassins versants ;
  - Coordonner et contrôler les travaux réalisés sur les cours d'eau en compétence ;
  - Surveiller le réseau hydrographique et des bassins amonts (jauge de niveau pour prévenir lors de subites montées des eaux) ;
  - Définir les enjeux avec les différents usagers propriétaires, les gestionnaires, les collectivités, l'Etat et les usagers ;
  - Acquérir et gérer les ouvrages de protection qui présentent un caractère d'intérêt général : seuils, digues etc. notamment ceux déclarés « d'utilité publique » ;

Accompagner les riverains dans la mise en œuvre de la gestion durable des berges et du lit des cours d'eau (mise en place d'associations syndicales de propriétaires).

Du fait de la configuration karstique des terrains (grande perméabilité et bonne productivité), le territoire est riche en aquifères prompt à fournir de l'eau potable, mais également sensible aux pollutions.
La qualité des eaux souterraines est cependant globalement bonne.

✓ *L'assainissement*

Le taux de raccordement du territoire de la CCPF à une station d'épuration est estimé à 85% en 2006. Seuls 20 à 30% des réseaux d'assainissement sont de type séparatifs.

Les communes de Cons Ste Colombe, Faverges, Marlens, St Ferréol et Seythenex sont raccordées à la station d'épuration de Marlens. Elle est de type boues activées et dispose d'une capacité de 10 000 équivalents habitants.

Les communes de Chevaline, Doussard, Giez et Lathuile sont raccordées à la station d'épuration d'Annecy Cran Chevrier qui représente une capacité de 230 000 équivalents habitants.

Les deux stations d'épuration sont gérées par le SILA.

Seule la commune de Montmin n'est pour l'heure pas raccordée mais une station de 800 équivalents habitants est en projet.

✓ *L'alimentation en eau*

Le territoire de la CCPF est concerné par plusieurs ressources en eau potable :

– une source à Chevaline,
– trois sources à Cons Ste Colombe,
– un puits et trois sources à Doussard,
– quatre sources à Faverges,
– deux sources à Giez,
– deux sources à Lathuile
– cinq sources à Marlens,
– quatre sources à Montmin,
– un puits et cinq sources à St Ferréol,
– cinq sources à Seythenex.

Huit des dix communes (à l'exception de Doussard et Marlens) ne sont pas couvertes par des schémas directeurs d'alimentation en eau potable effectifs ou en projet à court terme. Il s'agit de plus des seules communes non couvertes à l'échelle du périmètre du SCoT.

Gestion de l'énergie

La commune de Faverges dispose d'une chaudière collective au bois et un projet de champ solaire est à l'étude sur l'ancienne décharge du territoire.

Gestion des matériaux

Une carrière de roche calcaire est encore en exploitation sur le ban communal de Marlens.
Outre l'exploitation de la carrière, la société idoine est spécialisée dans le concassage mobile sur chenilles, le criblage mobile, le recyclage des déchets inertes, les transports spéciaux, la location de bennes, le déneigement et les travaux publics



13.1.2.4 Risques et nuisances

Gestion des ordures ménagères

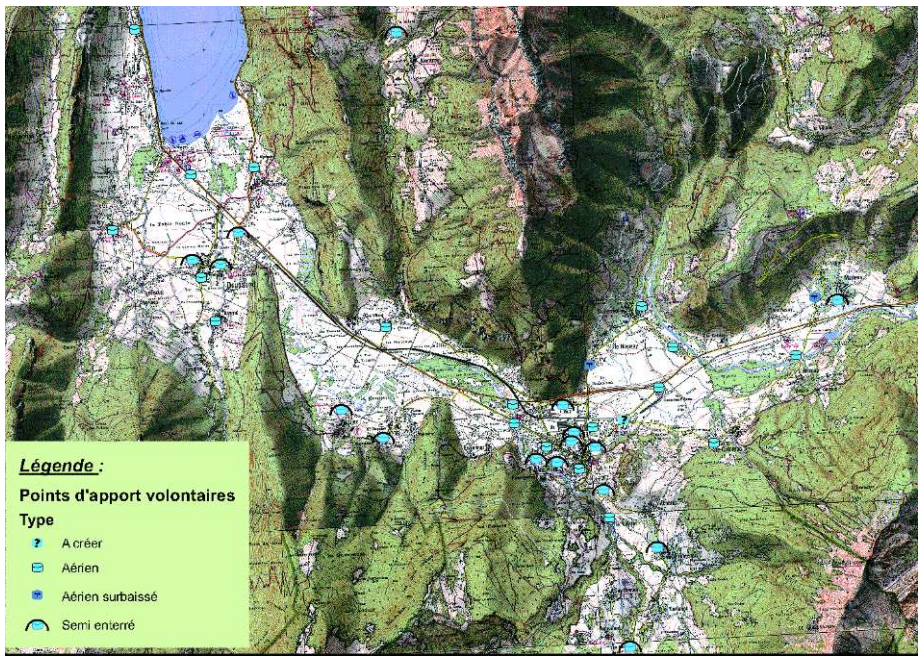
La gestion des ordures ménagères constitue le fondement essentiel de la création du S.I.V.O.M. du Pays de Faverges, auquel s'est substituée la Communauté de Communes.

Les ordures ménagères représentent 723 kg de déchets par habitant et par an.

La CCPF gère la collecte et le traitement des ordures ménagères en régie.

Les OM sont valorisées soit directement grâce à un tri efficace, soit énergétiquement dans le cadre du processus d'incinération par le SILA.

Pour ce faire, la CCPF dispose de 36 points d'apport volontaire et d'une déchèterie à Faverges.



Sites et sols pollués

Un seul site est recensé sur la base de données du ministère, il s'agit de l'ancienne décharge d'ordures ménagères de la commune de Faverges d'une superficie de près de 5 hectares, qui a été exploitée durant plus de 50 ans.

Cette décharge correspond au comblement d'une ancienne carrière alluvionnaire exploitée au siècle dernier.

Elle a reçu les déchets en vrac de la commune jusqu'en 1977, date de mise en service sur le site d'une usine d'incinération des ordures ménagères : après cette date, tous les déchets non incinérés y étaient déversés. La décharge est globalement recouverte de déblais et gravats, hormis une zone de quelques dizaines de mètres carrés utilisée pour le déversement d'huiles. Le site est encore exploité en décharge de déchets inertes. Une station de transit et une déchetterie sont par ailleurs implantées à côté.

Risques naturels

Le dossier départemental des risques majeurs identifie pour chacune des communes du territoire plusieurs risques particuliers :

	Chevaline	Cons Ste Colombe	Doussard	Faverges	Giez	Lathuile	Marlens	Montmin	Saint Ferréol	Seythenex
Inondation	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Mouvement de terrain	x	x	x	x		x	x	x	x	x
Séisme	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Avalanche	x	x	x	x	x		x	x	x	x

Les communes de Faverges et Saint Ferréol sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques approuvé qui prend en compte les risques d'inondation, de mouvement de terrain et d'avalanche. Un PPR qui concerne les mêmes risques est prescrit sur la commune de Seythenex.

13.2. Analyse AFOM et principaux enjeux

13.2.1. Atouts

- grande diversité de paysage au sein de la CCPF qui constitue l'un de ses principaux atouts en termes d'attractivité – cadre de vie de très grande qualité
- richesse et diversité du patrimoine naturel avec un nombre important de zones protégées
- importante biodiversité avec un nombre élevé d'espèces faunistiques et floristiques remarquables et protégées
- relative concentration de l'activité humaine notamment commerciale dans des zones circonscrites pour éviter un impact trop négatif sur l'environnement et le paysage
- bonne qualité de l'air et de l'eau sur le territoire
- présence de plusieurs acteurs, notamment associatifs, qui interviennent dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable sans oublier le Parc Naturel Régional
- initiatives de la CCPF pour sensibiliser au développement durable et pour inciter au tri notamment par la mise à disposition de nombreux points d'apports volontaires.

13.2.2. Faiblesses

- impact négatif de l'activité humaine sur la qualité de l'environnement et du cadre de vie malgré les efforts – activités industrielles, agriculture intensive, déplacements en voiture, …
- étalement urbain et périurbanisation qui entraîne une dégradation des paysages et du patrimoine naturel, un rétrécissement des espaces sauvages et qui menace la biodiversité,
- Absence de toute de gestion effective environnementale des zones économiques,
- absence d'une véritable stratégie ou politique à l'échelle du territoire de la CCPF en matière de protection de l'environnement ou de promotion des énergies nouvelles.

13.2.3. Opportunités

- exploiter la qualité de l'environnement et du cadre de vie pour développer l'attractivité du territoire, à la fois économique, démographique et touristique,
- s'appuyer sur les acteurs associatifs locaux pour développer des actions ou une stratégie en matière de protection de l'environnement, de promotion du développement durable et des énergies nouvelles sur le territoire (énergies renouvelables, filière « bio »),
- exploiter le gisement d'emplois nouveaux et durables et le gain en compétitivité et en attractivité que représente le secteur des énergies nouvelles (efficacité énergétique des bâtiments, création de filières d'énergies renouvelables…).

13.2.4. Menaces

- impact négatif croissant de l'évolution des modes de vie, et notamment de l'explosion des déplacements en voiture et de la périurbanisation croissante, sur la qualité de l'environnement et du cadre de vie,
- impact négatif croissant des activités humaines sur l'environnement et la qualité de vie,
- renforcement de l'attractivité démographique du territoire et développement du tourisme qui entraînent une pression de plus en plus forte sur l'environnement et le cadre de vie,
- caractère insidieux de la dégradation de l'environnement et de la qualité du cadre de vie qui limite la prise de conscience du danger,
- risque de se retrouver à agir dans l'urgence en cas de non anticipation des contraintes qui vont être imposées de plus en plus aux collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du « paquet énergie climat » européen et du « Grenelle de l'environnement » national,
- évolution nécessaire d'ici 2014 du mode de facturation de l'enlèvement des déchets
- risque de saturation des équipements d'adduction d'eau et d'assainissement en fonction de l'évolution de la population et nécessitant de lourds investissements

14. Développement intégré et réseaux

14.1. Thème n°10 : identité, communication, coopération

14.1.1. Contexte

Etablissement public à caractère intercommunal, la CCPF est **confrontée à un double défi** dans la définition de ses compétences, l'élaboration de ses politiques et priorités et la mise en œuvre de ses projets. D'une part, et conformément au principe de subsidiarité, elle doit **pouvoir s'affirmer vis-à-vis de ses communes membres et de sa population** comme un échelon administratif non pas simplement supplémentaire, mais plus efficace et plus adapté pour la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques et de projets d'intérêt communautaire, pour lesquels l'action commune et la mutualisation des moyens et compétences au niveau intercommunal apportent de meilleures solutions que l'action individuelle de chaque commune en vue de réponde aux besoins du territoire et de ses habitants. Ce premier défi soulève non seulement la **question des compétences et du champ d'action de la CCPF** par rapport à ses communes membres, mais également celle de **son identité à construire**, et celle de **la communication sur ses actions**, qui participe à la création d'une identité intercommunale.

D'autre part, la CCPF n'est pas une île ou un territoire isolé, mais elle est **intégrée dans un système territorial plus large** et un système d'acteurs complexe, qui sont extérieurs au territoire mais qu'il est complètement impératif de prendre en compte pour parvenir à mettre en œuvre des politiques et des actions efficaces au service de sa population. Le second défi consiste donc pour la CCPF à parvenir à **affirmer sa spécificité** au sein de l'ensemble des territoires de projets qui l'entourent et l'encadrent, **tout en agissant dans une très grande complémentarité** avec tous ces acteurs et ces territoires, auxquels elle est parfois elle-même partie prenante, là encore **dans le respect du principe de subsidiarité** qui exige que l'on agisse à l'échelle de territoire la plus pertinente et la plus efficace pour répondre aux besoins d'un territoire et d'une population – ainsi, dans certains cas, une **action mutualisée à une échelle supra intercommunale** pourra s'avérer plus adaptée encore qu'une action à l'échelle purement intercommunale et souvent, **la coordination entre les interventions de tous les pouvoirs publics à toutes les échelles** reste la garantie d'une plus grande efficacité.

14.1.2. Diagnostic

Structure relativement jeune et issue d'une construction essentiellement administrative, la CCPF a **du mal à asseoir son identité**, essentiellement en interne, vis-à-vis de sa population et de ses communes membres. Elle souffre en effet d'un certain déficit de notoriété car elle ne porte pas de compétence importante lisible par le citoyen outre la compétence déchets.

14.1.2.1. Cohérence et cohésion territoriale

Un territoire marqué par le poids des communes plus importantes et une certaine diversité territoriale mais qui constitue un ensemble homogène sur de nombreux plans avec un grand nombre d'enjeux communs à toutes les communes membres.

Dans un sens, le diagnostic a montré qu'il existe **un vaste ensemble d'enjeux partagés** à l'échelle de tout le territoire de la CCPF, tant en matière de population et de services à la personne (vieillissement par exemple, petite enfance et jeunesse etc.) qu'en matière de développement économique (recul de l'industrie, dynamisme de l'artisanat et du commerce, déficit de cadres etc.), d'aménagement de l'espace et d'environnement (périurbanisation croissante qui menace la qualité de vie) ou encore de tourisme (notamment impératif de la coordination pour faire venir et rester les touristes plus longtemps). Dans le même temps, le diagnostic a montré aussi que **pour beaucoup de thématiques, les situations des différentes communes membres ne sont pas toutes comparables** et que donc les enjeux peuvent différer légèrement d'un groupe de communes à un autre au sein de la CCPF, du fait de leur taille notamment, mais aussi de leur situation géographique ou de leur composition économique et sociale.

Ainsi, les enjeux ne sont pas toujours les mêmes pour **les communes rurales** reculée du secteur avec une forte identité de montagne, que pour **les communes plus importantes au bord du Lac ou située dans la vallée de la Chaise et de l'Eau morte**. Par ailleurs, même si une répartition équilibrée est recherchée et soutenue sur le territoire, **le poids des communes de Doussard et de Faverges s'affirment logiquement** dans beaucoup de domaines : concentration de la population, donc concentration des équipements et services à la personne (notamment en matière culturelle et de loisirs, de commerces, de santé), concentration aussi de l'emploi et des activités économiques créatrices d'emplois.

A l'image d'un grand nombre d'homologues en France, la CCPF se doit donc de composer avec une **diversité interne**, qui représente en même temps **l'essence même de toute dynamique intercommunale,** dont l'objectif est de permettre justement à des entités proches d'avancer ensemble avec leurs différences, en mettant en commun leurs atouts et leurs difficultés pour trouver des solutions communes plus efficaces à des problèmes communs. Ces solutions pouvant dans le même temps devenir **le vecteur de la création d'une identité commune**, qui fait aujourd'hui encore défaut à la CCPF.

14.1.2.2. Image et identité :

Une identité commune qui s'appuie sur quelques réalisations concrètes mais qui peine à s'affirmer véritablement

En ce qui concerne l'identité de la CCPF en tant qu'entité ou structure administrative, **il n'y a pas véritablement d'identité commune entre tous les habitants et toutes les communes membres** – les traits du portrait physique ou psychologique qui sont communs à l'ensemble du territoire et à l'ensemble de ses habitants ne sont pas forcément propres aux 10 communes de la CCPF, ils ne s'arrêtent pas aux frontières de la CCPF et sont partagés par des communes et habitants situés en-dehors. On rencontre parmi les habitants de la CCPF un fort enracinement local mais pas un sentiment d'appartenance à la CCPF, il s'agit plutôt d'un **sentiment d'appartenance à la fois visible et implicite à la Savoie**, avec une dimension affective importante, **doublé d'une pérennité forte de l'esprit communautaire au sein des villages et ce malgré l'arrivée importante de nouveaux arrivants**.

La faiblesse de l'identité commune au sein de la CCPF, que l'on retrouve dans beaucoup d'autres intercommunalités, tient aussi au fait qu'il s'agit d'une **structure récente qui est essentiellement une création administrative, sans justification identitaire, naturelle ou historique évidente**, avec des limites parfois un peu floues et une certaine hétérogénéité rapidement décrite plus haut, sans spécificités qui la démarqueraient fortement d'autres entités proches.

Par ailleurs, la diversité de territoires qui caractérise la CCPF fait aussi que **coexistent au sein de la même unité deux identités distinctes**, l'identité rurale et l'identité urbaine (ou périurbaine), qu'il faut parvenir à réunir en une seule. Enfin, il n'y a pas de symbole commun pour le territoire, même si quelques « emblèmes » apparaissent comme le thème de la terre de l'eau, ou encore le poumon vert Annécien, ou encore quelques impacts liés à l'image importante et attractive du Lac d'Annecy.

Du fait de l'absence d'unité « automatique » du territoire, la création d'une identité commune au sein de la CCPF, qui ne remplacera pas d'autres sentiments d'appartenance mais qui viendrait s'y ajouter, **passe nécessairement pas la mise en œuvre de projets communs**. La dynamique intercommunale doit donc se traduire par des priorités et des projets concrets, fédérateurs, élaborés et mis en œuvre dans un esprit d'équilibre et de partage sur la base d'un diagnostic commun, dont l'impact pour l'ensemble du territoire est positif et qui peuvent devenir **des « projets référence » de l'intercommunalité dans l'esprit des habitants,** au service de son image et de son identité.

Toutefois, à ce jour, un **certain nombre de projets d'échelle intercommunale sont à mettre à l'actif de la CCPF**, à l'image des projets les plus visibles que sont la création de la Clé, la gestion des ordures ménagères, la création de l'office de tourisme …. Mais ces réussites sont trop peu visibles pour fonder une image dynamique de l'EPCI.

L'enjeu pour l'avenir consiste **à poursuivre dans cette voie, voire à aller plus loin** en lançant de nouvelles initiatives intercommunales, ambitieuses et partagées, qui **permettront d'asseoir davantage encore l'identité et l'image de la CCPF comme celle d'un projet de territoire au service de ses habitants**, en agissant à la fois sur des aspects stratégiques dont les effets se font sentir à plus long terme, et sur des domaines très concrets de la vie de tous les jours : développement économique et mise à disposition d'emplois, mais aussi services de proximité et équipements, transports, environnement etc.

Toutefois, cette construction d'une identité commune basée sur des projets communs ne pourra se faire sans développer davantage les actions de communication au niveau de la CCPF.

14.1.2.3. Communication

Des actions ponctuelles mais pas de véritable stratégie de communication et une image qui reste donc largement perfectible parmi les habitants du territoire

En matière de communication, la CCPF n'a **pas pour l'instant développé de véritable de stratégie**. Elle dispose d'un plan de communication mais jusqu'à présent, elle s'est surtout appuyée sur quelques actions ponctuelles comme par exemple la création d'un logo, une signalétique à l'entrée du territoire, la mise en place d'un site Internet ou la diffusion d'un bulletin d'information intercommunal. Mais dans l'ensemble, **ces outils restent limités** (le site Internet notamment mériterait d'être davantage développé et le bulletin d'information intercommunal n'est pas édité très souvent), la communication sur la CCPF passe davantage par d'autres canaux comme la presse quotidienne régionale.

Dans les faits toutefois, la conduite de la présente étude a montré que l'image de la CCPF auprès des habitants pouvait encore être travaillée et améliorée. Dans l'ensemble, il apparaît que **la CCPF est encore méconnue du grand public**, les habitants ne connaissent pas forcément sa composition et ses compétences (certains n'ont pas conscience d'en faire partie) ni les projets qu'elle met en œuvre, elle est souvent réduite uniquement à la facture de la redevance des ordures ménagères ou associée avec la question de l'emploi, image d'une structure qui paraît assez éloignée du terrain, voire déconnectée du quotidien des citoyens (à l'image de nombreux EPCI en France). Globalement, il semblerait que **les retombées de l'action de la CCPF ne soient pas assez visibles** pour les habitants, que les projets qu'elle porte ne sont pas assez identifiés et que beaucoup d'habitants ont de ce fait le sentiment que la CCPF ne les concerne pas. Cet état s'explique principalement par le fait que la CCPF délègue une partie de ses compétences à des structures intercommunales supérieures.

L'enjeu de communication est donc très important pour la CCPF, il s'agit pour elle de parvenir à mieux communiquer sur ses actions et ses projets pour montrer son utilité aux habitants du territoire et ainsi **pouvoir agir de manière plus ambitieuse sur la base d'une légitimité renouvelée et renforcée**. Cette communication, qui doit asseoir l'image de la CCPF comme celle d'un **véritable territoire de projet**, doit se faire de manière pédagogique en interne, vis-à-vis des administrés et des communes, en s'appuyant sur les atouts et opportunités de développement du territoire qui sont nombreux. Mais elle doit se faire également **vis-à-vis des partenaires extérieurs nombreux** de la CCPF, auprès desquels elle a un intérêt certain à se positionner comme un territoire de projet ambitieux et performant, afin d'être en mesure de défendre ses spécificités tout en envisageant un développement en étroite complémentarité avec celui de ses partenaires.

14.1.2.4. Relations avec les territoires partenaires

Un territoire qui n'est pas isolé mais dont les enjeux et donc les interventions sont nécessairement complémentaires avec ceux de ses territoires partenaires, à toutes les échelles

Sans prétendre à être exhaustive, cette partie propose de faire le point en quelques phrases sur **les principales échelles de territoires de projet avec lesquels la CCPF interagit quotidiennement**, afin de mettre en lumière le fait que la CCPF en tant que territoire de projet ne peut être envisagée de manière isolée, mais seulement dans sa complémentarité avec d'autres échelles de territoire : en effet, les actions mises en œuvre par la CCPF ont une influence sur la situation de ses territoires proches et à l'inverse, les priorités fixées et les actions entreprises à d'autres échelles impactent nécessairement fortement sur la situation à l'intérieur de l'EPCI.

A cet égard, on peut dire qu'il n'est **pas possible de dissocier l'identité de la CCPF de celle de ses territoires voisins,** certains enjeux de la CCPF dépassant en effet largement ses frontières et étant complètement partagés notamment par d'autres communautés de communes limitrophes, au premier chef celles de la Tournette ou de la Rive gauche, et bien sûr la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

Les échelles de territoire prises en compte ici sont celles auxquelles participent la CCPF avec ses voisins (Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, SCOT...) et l'échelle du Conseil général ainsi que la région Rhône Alpes.

Les autres structures intercommunales sur le territoire de la CCPF

A l'intérieur même des frontières de la CCPF, on retrouve un certain nombre d'autres acteurs intercommunaux dont le champ de compétence est restreint à certains domaines très précis et qui sont hérités de la première génération de l'intercommunalité en France. Ces acteurs sont **de fait des partenaires de la CCPF dans leurs domaines de compétences respectifs**.

Il s'agit exclusivement de syndicats intercommunaux, dont quelques uns se trouvent en totalité sur le territoire de la CCPF :

- SCOT de la région Annécienne
- Parc Naturel Régional des Bauges
- Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie
- Syndicat Mixte départemental d'eau et d'Assainissement
- Syndicat Intercommunal à Vocation unique des Hauts du Lac
- Syndicat Intercommunal du Nant d'Acier
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique la Sambuy-pays de Faverges
- Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

Globalement, ces syndicats forment sur le territoire **un enchevêtrement de périmètres différents** dont certains débordent sur d'autres territoires et communes voisines, et qui **rendent complexe la lisibilité et la compréhension du territoire** dans les domaines couverts.

Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Le PNR fait partie des acteurs récent de la coopération intercommunale en Savoie puisqu'il est le dernier né des parcs Rhône-alpins et a été créé le 7 décembre 1995.

Il s'agit d'un vaste **territoire de montagne de 809.36 km²** (soit 5,5% des 2 Savoies) qui représente plus de 52 500 habitants.
Le périmètre du Parc **englobe 64 communes (12 EPCI concernés)**, dont 5 font partie de la CCPF situé entre 6 villes portes (Chambéry, Albertville, Ugine, Annecy, Rumilly, Aix-les-Bains).

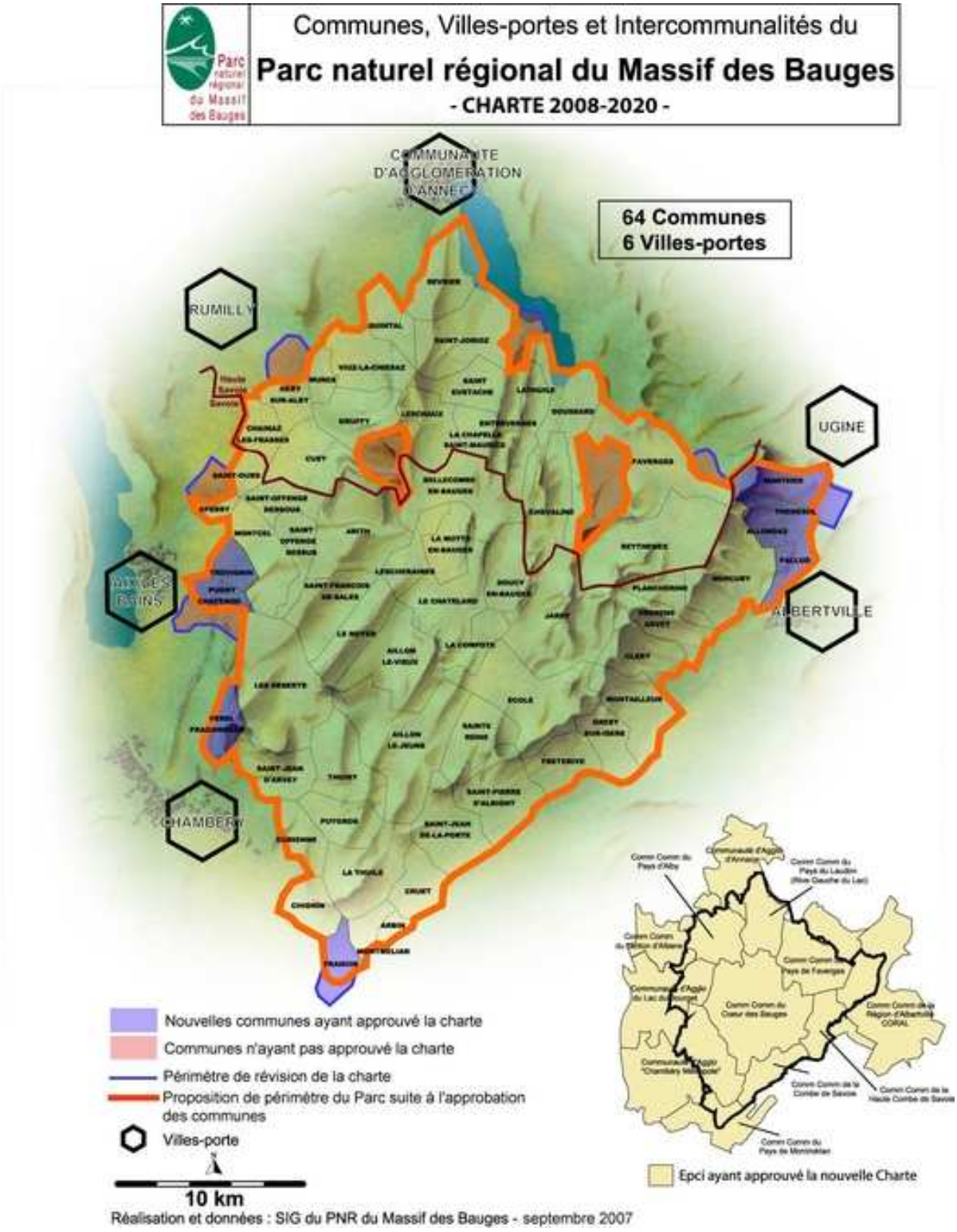


Illustration n°53 : Parc Naturel Régional du massi f des Bauges

Conformément à la loi SRU du 13 décembre 2000**, la vocation du Parc** est de concourir « à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public ». Il constitue « un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine culturel ». Pour ce faire, le PNRL **s'est doté d'une charte 2008-20020 qui fixe ses grandes orientations**, **en accord avec les orientations départementales et régionales**, à savoir :

***Chapitre I :* Pour un territoire vivant et animé**

- *Orientation 1* : Maîtriser l'étalement urbain et économiser l'espace
- Orientation 2 : Favoriser un urbanisme et une architecture de qualité
- *Orientation 3 :* Développer les activités agricoles et forestières.
- *Orientation 4 :* Permettre dans la mesure du possible un accès égal aux services
- *Orientation 5 :* Conforter les activités économiques de chaque bassin de vie

***Chapitre II* : Des patrimoines valorisés que chacun s'approprie**

- *Orientation 1 :* Gérer activement les patrimoines (faune, flore, forêt, bâti...)
- *Orientation 2 :* Prévenir la dégradation des patrimoines et du cadre de vie
- *Orientation 3 :* Connaître et valoriser les éléments du patrimoine
- *Orientation 4 :* Maîtriser l'utilisation des ressources
- *Orientation 5 :* Valoriser l'utilisation durable des ressources

***Chapitre III* : Pour un tourisme partagé et de qualité**

- *Orientation 1 :* Développer les activités de loisirs d'une manière acceptable par tous
- *Orientation 2 :* Améliorer la qualité et la complémentarité des équipements et services
- *Orientation 3 :* Développer des lits touristiques
- *Orientation 4 :* Organiser la promotion du massif et la commercialisation des produits
- *Orientation 5 :* Valoriser l'utilisation durable des ressources

La charte du Parc, élaborée par la région avec l'accord de l'ensemble des collectivités territoriales concernées, soumise à enquête publique et adoptée par décret, détermine non seulement les orientations à suivre, mais aussi les mesures permettant de les mettre en œuvre, via **un plan d'actions**. L'ensemble est mis en œuvre par le Syndicat Mixte de gestion du Parc qui est à l'origine des priorités inscrites dans la Charte et qui est **l'animateur du Parc**. Concrètement, **la CCPF n'est pas membre du Syndicat, mais ce sont les communes qui y adhèrent et sont signataires de sa charte** et à ce titre, elles participent à son financement et à sa mise en œuvre.

Le PNR du Massif des Bauges représente donc potentiellement un **partenaire privilégié de la CCPF**. Concrètement, l'action du PNR n'est pas réellement mesurable pour la CCPF car la collectivité n'est pas intégrée comme membre. La mesure est à faire plutôt auprès des communes.

Néanmoins, on peut regretter une action relativement confidentielle du PNR sur le territoire.
On peut d'ailleurs s'étonner de la faible interactivité entre la CCPF et le PNR alors même que ce dernier est au cœur de plusieurs politiques qui pourraient intéresser le Pays de Faverges.
En effet, entre la filière bois énergie ou son pôle d'excellence rural, le développement économique, le développement touristique, l'agriculture ou encore la préservation des espaces naturels, la CCPF a un très grand intérêt de soigner ses relations avec le Parc.

En effet, l'image du Parc est excellente et draine à elle seule une image de qualité, véritable vecteur de communication à destination des territoires extérieurs.

La CCPF pourrait s'appuyer davantage sur l'expertise scientifique et l'action globale du parc pour développer des outils d'animation du territoire notamment autour des zones remarquable telles que la Sambuy.

Le Schéma de cohérence territoriale du Bassin Annécien (SCOT)

Cf. Thème 7 - page

Le Conseil général de Haute-Savoie

Alors que le Parc, et le SCOT sont essentiellement des partenaires de la CCPF dans la définition des orientations stratégiques de développement et des cadres pour la coopération avec les autres intercommunalités du secteur, **le Conseil général de la Haute-Savoie est avant tout un partenaire financier de la CCPF** pour la mise en œuvre de ses projets.

Les **actions soutenues par le Conseil général** dans la CCPF, ont notamment porté, au courant des dernières années et en ce qui concerne les aides les plus significatives (hormis aménagements de routes départementales et travaux dans les collèges), directement vers les communes.

Le Conseil Général est un acteur de proximité affirmé sur le territoire notamment par la présence :
- du Pôle médico-social de Faverges
- du Centre Technique Départemental de la Voirie
- de la Mission Locale Jeunes

Par ailleurs, le territoire de Faverges est directement concerné par plusieurs projets en cours ou validés par le conseil général tels que :
- le contournement de Faverges et prochainement le complément du demi-échangeur
- la piste cyclable rive qui complètera à merveille la véloroute côté ouest
- la création de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) permettant d'assurer des acquisitions foncières en soutien de la collectivité

On peut toujours signaler le projet du tunnel sous le Semnoz qui continue à alimenter les réflexions depuis plusieurs dizaines d'années.

Le conseil général est également un partenaire financier non négligeable pour les collectivités notamment au travers de différents programmes de soutien :

- Le programme d'aménagement concerté du Territoire (PACT)
  Dispositif d'aides financières pour des équipements publics divers : mairies, salles polyvalentes, crèches, garderies, bibliothèques, installations sportives et socio-éducatives, équipements et hébergements touristiques, voirie…
  Établis dans un souci d'équilibre et de solidarité entre les territoires, ils permettent aux communes, notamment les plus petites, de faire face à des besoins en équipement croissants. Les PACT consistent en une dotation triennale mise à disposition de chaque canton pour le financement de projets communaux et intercommunaux. Définies en concertation avec les élus locaux, ces opérations doivent viser l'amélioration des services à la population ou de la sécurité routière.
- Le programme thématique d'aide aux constructions scolaires du primaire
  Le Conseil Général a mis en place un dispositif lui permettant de soutenir les projets de constructions scolaires, maternelles et élémentaires.

La région Rhône-Alpes

Dans un souci de mutualisation et d'efficacité avec les collectivités territoriales La région Rhône-Alpes s'est engagée dans une démarche et de contractualisation avec les territoires. A l'échelle départementale, on distingue 3 territoires pour les Contrats de Développement Rhône-Alpes :

- CDRA d'Usses et Bornes
- CDRA Albanais
- CDRA Bassin Annécien

Le territoire de la CCPF est concerné par ce dernier et couvre les EPCI autour du Lac d'Annecy ainsi que le Syndicat Intercommunal ABD et la CC de la Vallée de Thônes.

Un premier contrat a été signé avec le territoire sur la période 2006-2010. Ce contrat est la traduction opérationnelle de la démarche de livre blanc. Il engage les partenaires institutionnels à cofinancer sur plusieurs années un même programme d'actions.

Chaque opération retenue est définie par une « fiche action » qui précise les objectifs, contenu du projet, maître d'ouvrage et plan de financement.

Un nouveau contrat est en cours d'élaboration et arrive au même moment que les réflexions de la CCPF pour son propre projet de territoire, il devrait être signé au courant de l'année 2011.

Ce dispositif est un dispositif clef qui permet à la CCPF de connaître à l'avance les actions sur lesquelles les partenaires pourront se retrouver et ainsi cofinancer de manière efficace des dossiers complexes mais structurant pour le Pays de Faverges.

14.2. Analyse AFOM et principaux enjeux

14.2.1. Atouts

– mise en œuvre de quelques projets importants, concrets et fédérateurs, qui améliorent la vie quotidienne des habitants (ex : la clé…) et peuvent servir de vecteur important pour le renforcement de l'image et de l'identité de la CCPF, et donc de sa légitimité à agir en faveur d'un territoire et de ses habitants,

– existence de nombreux enjeux communs à l'ensemble des communes et habitants de la CCPF et interdépendances de certains enjeux entre les communes plus importantes et les autres communes, qui justifient une action concertée à l'échelle intercommunale (vieillissement de la population, niveau d'équipements, déclin de l'emploi, maîtrise de la périurbanisation et des déplacements, protection de la qualité de vie et de l'environnement…),

– inscription de la CCPF dans un ensemble de territoires de projets plus vaste qui rend possible une forte articulation entre les politiques mises en œuvre et qui donnent un cadre pour permettre la coordination et la complémentaire des interventions indispensables, au service du territoire et de ses habitants (Parc, SCOT notamment).

14.2.2. Faiblesses

– diversité des situations et de certains enjeux entre les communes membres, cohésion et homogénéité territoriales pas forcément automatiques, qui peuvent conduire à des difficultés dans l'élaboration de stratégies et de projets communs,

– faiblesse d'une identité commune ou d'un sentiment d'appartenance des habitants à la CCPF qui rend plus difficile le développement d'une stratégie commune ambitieuse – l'identité et le sentiment d'appartenance existent en référence à des ensembles plus petits (les communes) ou plus vastes (la région) que la CCPF,

– faiblesse de la communication sur les projets et objectifs de la CCPF (absence de véritable stratégie et outils limités) qui fait que certains habitants n'ont pas conscience de son action voire même de son existence, ce qui limite sa légitimité – les retombées des actions menés pour les habitants ne sont pas assez visibles ou mises en exergue,

– manque de vision globale du développement local dans la stratégie et les objectifs qui pilotent les actions mises en œuvre par la CCPF,

– enchevêtrement d'échelons territoriaux d'intervention et d'acteurs qui réduit la lisibilité de chacun et rend plus difficile la construction d'une identité propre et spécifique au territoire.

14.2.3. Opportunités

- faire de la diversité interne du territoire, essence même de toute dynamique intercommunale, un atout pour développer des solutions communes plus efficaces à des problèmes ou enjeux communs, en faisant la synthèse des atouts et faiblesses et de la diversité des forces et des idées de chacun,
- développer de nouveaux projets communs, concrets et fédérateurs, ambitieux, qui sont susceptibles de devenir des « projets référence » de l'intercommunalité dans l'esprit des habitants, au service du renforcement de son image et de son identité et donc de sa légitimité, en agissant à la fois sur des aspects stratégiques (effets de long terme) et sur des domaines très concrets de la vie de tous les jours,
- développer une stratégie de communication plus systématique sur les apports de l'intercommunalité pour les habitants et vis-à-vis de l'extérieur, afin d'affirmer la CCPF comme un véritable « territoire de projets » en mesure de défendre ses spécificités tout en agissant en parfaite complémentarité avec ses partenaires. La mise en œuvre du projet de territoire peut en être la première étape.
- s'appuyer sur l'ensemble des territoires de projet auxquels participe la CCPF ou avec lesquels elle travaille en partenariat pour améliorer toujours davantage la complémentarité des interventions au service du territoire,
- mutualiser les moyens et les interventions et partager les compétences entre les différents échelons dans le respect du principe de subsidiarité qui exige que l'on agisse à l'échelle de territoire la plus pertinente et la plus efficace pour répondre aux besoins d'un territoire et d'une population,
- intégrer les priorités des acteurs et territoires partenaires dans la définition des priorités et des projets de la CCPF, tout en protégeant et en défendant ses spécificités, pour en améliorer l'efficacité et augmenter les chances d'obtenir le soutien (y compris financier) des partenaires à ses propres priorités – défi de parvenir à affirmer sa spécificité tout en agissant dans une très grande complémentarité,
- profiter des réflexions du SCOT du Bassin Annécien pour faire émerger une identité et une dynamique propre à la CCPF.

14.2.4. Menaces

- maintien de la faiblesse de l'identité commune, du sentiment d'appartenance et de l'image de la CCPF comme un « territoire de projets », qui diminuent sa légitimité à intervenir à la fois vis-à-vis des habitants et des partenaires extérieurs et rendent donc plus compliquée la mise en œuvre d'une stratégie et de projet ambitieux et efficaces
- défense des intérêts individuels (communaux) contre l'intérêt communautaire et comportements concurrentiels dans des domaines où le principe de subsidiarité conseillerait plutôt une intervention commune mutualisée – défi de la juste définition de l'intérêt communautaire
- enchevêtrement d'échelons territoriaux d'intervention et d'acteurs autour de la CCPF, qui fait courir le risque d'actions concurrentes, superposées et non complémentaires
- manque de complémentarité entre les actions de la CCPF et celles des territoires partenaires qui pourrait faire courir le risque d'être en décalage avec les priorités et orientations de plus en plus affirmées des échelles de territoire supérieures (Conseil général, Conseil régional mais aussi Etat dans le cadre de la réforme des collectivités locales), qui privilégient de plus en plus la mise en œuvre et le financement de projets mutualisés entre plusieurs territoires
- manque d'anticipation ou de prise en compte des priorités des partenaires dans la définition des objectifs et projets de la CCPF qui peuvent entraîner l'isolement du territoire ou son décalage avec l'évolution à l'échelle d'autres territoires

15. ANNEXES

Bibliographie – Liste des sources

Etudes ou rapports

- Conseil Général – Observatoire départemental 2009 – présentation publique du 10/12/2009
- Présentation de la zone d'activités de Lathuile
- Résultats de l'enquête sur la ZA de Lathuile – été 2009
- Projet d'animation locale – Commune de Faverges – compte rendu d'enquête et diagnostic social et propositions – mai 2002
- Etude pour DDE – diagnostic territorial de la CCPF - 2003

Documents internes à la CCPF

- Compte administratif 2007, 2008, 2009 (budget principal et budgets annexes)
- Au cœur des Savoies, le pays de Faverges – note de présentation économique - 2007
- Liste des associations des communes membres de la CCPF
- Liste des assistantes maternelles à domicile du canton de Faverges

Brochures ou outils de communication

- Les carnets du Pays de Faverges – édition 1er semestre 2010
- Plaquette – La clé – l'accès à la réussite
- Tourisme – via l'office de tourisme des Sources du Lac d'Annecy
  - Statistiques de fréquentation des points d'accueil
  - Recettes touristiques du CDRA – Annecy tourisme
  - Pays de Faverges – Hébergement 2010
  - Pays de Faverges – catalogue 2010
  - Carte touristique du lac d'Annecy
  - Carte touristique du Pays de Faverges
  - Carte « destination vol libre »
  - Projet de candidature à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
  - Vice Versa – Magazine du lac d'Annecy – massif des Aravis – Edition 2009
  - Lac d'Annecy – catalogue
  - Lac d'Annecy – locations de vacances
  - Lac d'Annecy – hébergement et restauration
  - Plaquette – grotte et cascade de Seythenex

Autres documents et sources Internet

- Ministères de l'économie, de l'industrie et de l'emploi : http://www.colloc.bercy.gouv.fr/
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du développement durable et de la Mer
- ASPIC 74 – http://www/aspic.interieur.gouv.fr
- Observatoire statistiques de l'environnement : http://www.ifen.fr/
- Direction générale des collectivités locales : http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/
- Préfecture de Haute-Savoie : http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr/
- Communauté de Communes du pays de Faverges : http://www.pays-de-faverges.com
- Etat de des demandeurs d'emplois sur le canton – Pôle emploi – 7/05/2009
- Rapport d'activité 2009 de la mission locale jeunes
- Bilan et statistiques de l'espace emploi de Faverges
- Réseau de surveillance de l'air : http://www.atmo-rhonealpes.org
- Conseil Général de la Haute-Savoie : http://www.cg74.fr/
- Schéma gérontologique départemental : http://ageplus74.fr
- Observatoire départemental 2008 – Conseil Général 74 et SED
- Baromètre 2010 de la Société de l'Information en Rhône Alpes – mars 2010
- La situation du logement en Haute-Savoie – DDE Haute-Savoie – mars 2006
- Schéma régional de développement économique 2005/2010 – Région Rhône Alpes – novembre 2005
- Charte de développement du Bassin Annécien – Région Rhône-Alpes – septembre 2005
- Livre blanc du Bassin Annécien – CDRA - mars 2005
- Schéma de Cohérence Territoriale
  - projet de PADD – 10 juin 2010
  - Diagnostic phase 1 – 21 juin 2007 et document final juin 2008
  - CAP 2020 – décembre 2006
- Rail Savoie – www.railsavoie.org
- Natura 2000 : http://natura2000.ecologie.gouv.fr
- Parc Naturel Régional du Massif des Bauges : http://www.parcdesbauges.com
- http://www.immobilier.notaires.fr
- INSEE :
  - www.insee.fr: recherche d'indicateurs, dont notamment
  - www.statistiques-locales.insee.fr/ pour les indicateurs par communes et cartographies 2009 et 2010
  - www.insee.fr/rhonealpes
- Note sur le tourisme – INSEE mai 2010
- Note de la DGCIS sur le tourisme – mai 2010
- La lettre résultats n°129 – août 2010

Glossaire :

Abréviations	Intitulé complet
ABF	Architecte des Bâtiments de France
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ANAH	Agence National de l'Habitat
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCPF	Communauté de Communes du Pays de Faverges
COS	Coefficient d'Occupation des Sols
DATAR	Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (zones inondables)
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner
DIACT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DPU	Droit de Préemption Urbain
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EBC	Espace Boisé Classé
EPFL	Etablissement Public Foncier Local
ER	Emplacement Réservé
ICPE	Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement
MH	Monument Historique
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAE	Programme d'Aménagement d'Ensemble
PIG	Projet d'Intérêt Général
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPA	Personnes Publiques Associées

PPM	Périmètre de Protection Modifié (ABF)
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
RNU	Règlement National d'Urbanisme
SAGE / SDAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau / Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAGEECE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et Entretien des Cours d'Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAP	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SHOB	Surface Hors Œuvre Brute
SHON	Surface Hors Œuvre Nette
SIC	Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
SRU	Loi "Solidarité et Renouvellement Urbain"
SUP	Servitude d'Utilité Publique
TC	Transports en Commun
TCSP	Transports en Commun en Site Propre
TLE	Taxe Locale d'Equipement
UH	Loi "Urbanisme et Habitat"
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZAD	Zone d'Aménagement Différé
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZPS	Zone de Protection Spéciale